



HAL
open science

Syntaxe entre sémantique et pragmatique

Injoo Choi-Jonin

► **To cite this version:**

Injoo Choi-Jonin. Syntaxe entre sémantique et pragmatique. Sciences de l'Homme et Société. Université Toulouse Jean Jaurès, 2004. tel-04307786

HAL Id: tel-04307786

<https://hal.science/tel-04307786>

Submitted on 26 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Syntaxe, entre sémantique et pragmatique

Mémoire présenté pour l'obtention d'une
Habilitation à Diriger des Recherches
Spécialité : linguistique

Injoo Choi-Jonin

Université de Toulouse-Le Mirail
2004

A Jean-Louis

Remerciements

Le mémoire que je présente ici n'aurait pas vu le jour sans les personnes qui m'ont aidée, encouragée, voire « harcelée ».

Je tiens à remercier en premier lieu Christian Molinier, qui a bien voulu me diriger dans ce travail, et qui m'a permis d'améliorer la première version du mémoire, grâce à ses nombreuses remarques, et aux discussions que nous avons eues.

Je voudrais remercier également ceux qui ont joué un grand rôle dans mon parcours linguistique : Claire Blanche-Benvéniste, directrice de ma thèse, qui m'a formée ; Karel Van den Eynde, qui m'a toujours soutenue depuis de nombreuses années ; Georges Kleiber, qui a joué un rôle important pour compléter ma formation ; Alain Lemaréchal, qui a élargi ma vision des recherches vers la linguistique générale.

Je voudrais aussi exprimer toute ma gratitude à Marc Plénat, Andrée Borillo et Michel Roché, qui, depuis mon arrivée à Toulouse, me soutiennent de leurs précieux conseils.

Que soit remercié également le coréanologue André Fabre pour l'intérêt qu'il a bien voulu accorder à mes travaux, en acceptant de participer au jury.

Mes remerciements vont naturellement aussi aux trois équipes de recherche qui m'ont accueillie, d'abord le GARS d'Aix-en-Provence, puis SCOLIA de Strasbourg, enfin l'ERSS de Toulouse ; qu'elles reçoivent toute ma gratitude pour la chaleur de leur accueil.

Merci à Lucia Molinu et Marleen Van Peteghem qui n'ont pas cessé de me donner confiance en moi. Merci à Franck Floricic et Nicole Serna pour leur aide « au pied levé ». Merci à Véronique Lagae, amie de toujours, linguiste de surcroît, qui ne refuse jamais de me prêter main forte pour mes « pour hier ». Merci enfin à tous mes amis, qui m'ont réconfortée de leur affection, de leurs soutiens.

Sommaire

Avant-Propos	1
Chapitre 1. Préliminaire méthodologique	5
1. Deux niveaux de syntaxe : syntaxe catégorielle et macro-syntaxe	6
1.1. Syntaxe catégorielle.....	6
1.2. Macro-syntaxe.....	7
2. Deux types de relations syntaxiques : relation dépendantielle et relation référentielle.....	9
2.1. Deux types de relations dépendantielles : valence et rection....	10
2.2. Trois types de relations référentielles : prédicationnelle, déterminative et identificationnelle	14
3. De la description à l'explication.....	16
Chapitre 2. Catégories et fonctions	19
1. Critères de catégorisation.....	20
1.1. Les interrogatifs spatio-temporels	21
1.2. Les adjectifs en coréen.....	26
2. Fonctions syntaxiques.....	37
2.1. Trait sémantique [\pm permanent] du nexus nominal	38
2.2. Attribut.....	41
2.3. Attribut et complément locatif	43
2.4. Syntagme prépositionnel en <i>avec</i> et ses différents emplois.....	46
3. Transitivité	55
3.1. Objet interne en français	55
3.2. Verbes de mouvements en coréen	63

Chapitre 3. Syntaxe et sémantique	71
1. Sémantique de la syntaxe.....	72
1.1. Que cache et que révèle l'analyse par ellipse ?.....	73
1.2. Il y a manière et manière	80
1.3. Comitatif et jonctif	90
2. De l'invariant lexical à la construction du sens.....	97
2.1. La préposition <i>avec</i>	97
2.2. Les indéfinis nominaux [+ Humain] en coréen et en japonais	103
3. De la lexicalisation à l'organisation actantielle.....	113
3.1. Verbes de mouvement d'orientation en coréen et en français.....	114
3.2. Incorporation d'un auxiliaire en coréen.....	118
Chapitre 4. Syntaxe et pragmatique	125
1. Structure informationnelle	126
1.1. Unités et critères de reconnaissance	126
1.2. Jugement catégorique / jugement thétiq.	129
2. Thématisation	134
2.1. Thèmes en coréen	135
2.2. La locution prépositive <i>quant à</i> en français	143
3. Focalisation	154
3.1. Types de focalisation	155
3.2. Structure informationnelle de la clivée en français	159
3.3. Focalisation d'un constituant en français et en coréen	162
Perspectives	177
Liste d'abréviations	183
Bibliographie	185

Avant-Propos

Le présent mémoire se veut une synthèse de l'ensemble de mes travaux de recherche en linguistique. Il reflète par conséquent l'orientation de mes recherches, mais également l'influence, directe ou indirecte, de certains linguistes au long de mon parcours.

Durant la préparation de ma thèse, soutenue en 1991 à l'Université de Provence (Aix-Marseille 1), j'ai pu acquérir une solide formation à la méthode distributionnelle, indispensable dans la description syntaxique, et ceci, notamment grâce aux travaux et aux enseignements de Cl. Blanche-Benveniste, directrice de ma thèse. K. van den Eynde, Professeur à l'Université de Leuven, a également tenu une place importante lors de ma formation initiale. L'Approche pronominale, cadre théorique conçu et élaboré conjointement par l'équipe d'Aix-en-Provence et celle de Leuven, m'a servi, pour mon premier travail de recherche, de modèle syntaxique. La méthode d'analyse élaborée dans ce cadre théorique a d'ailleurs largement influencé la suite de mes travaux en syntaxe.

Ma nomination à un poste de Maître de conférence à l'université de Strasbourg 2 en 1992 m'a permis d'élargir mes recherches en linguistique. Accueillie tout d'abord dans le cadre du projet PIR-CNRS « Cogniscience » : « l'anaphore et son traitement » (1993-1996), puis membre de l'équipe de recherche SCOLIA (Sciences Cognitives, Linguistique et Intelligence Artificielle) (1993-1999), j'ai pu bénéficier des riches connaissances en sémantique de l'équipe, dirigée par G. Kleiber. C'est grâce à mes 7 ans de séjour en Alsace que j'ai pu réaliser mes recherches qui allient la syntaxe et la sémantique : ma conviction est que les différentes propriétés distributionnelles qui peuvent être dégagées par une analyse syntaxique sont en fait conditionnées par des facteurs sémantico-référentiels.

L'objet de mes recherches était jusqu'alors essentiellement le français. L'organisation avec A. Lemaréchal du séminaire de linguistique coréenne et japonaise (1993-1999) m'a fourni l'occasion d'élargir encore le champ de mes recherches. Je me suis ainsi investie dans des études sur le coréen, qui est ma langue maternelle, ainsi que dans des études contrastives entre le coréen et le français, deux langues qui sont typologiquement très différentes, et entre le coréen et le japonais, deux langues qui sont typologiquement très proches. D'autre part, depuis que je travaille sur le coréen, je m'intéresse particulièrement à l'interface entre la syntaxe et la pragmatique, étant donné que le coréen marque grammaticalement les fonctions pragmatiques telles que le thème et le focus.

Ma mutation à Toulouse en 1999 m'a fourni une autre occasion d'élargir mes recherches. J'ai été accueillie cette fois-ci dans l'Équipe de Recherche en Syntaxe et Sémantique, qui réunit des (enseignants)-chercheurs de différents domaines linguistiques (phonologie, morphologie, sémantique, pragmatique, syntaxe, dialectologie, linguistique romane, traitement automatique du langage), et mon rattachement à l'opération « Descriptions syntaxiques » n'a pas contraint mes recherches au seul domaine de la syntaxe au sens étroit. Les échanges à la fois larges et riches que j'ai pu avoir avec les autres membres de l'équipe m'ont fait ouvrir davantage mon champ d'investigation.

Un autre volet de mes recherches concerne l'interface entre la syntaxe et la phonologie, axe de travail qui s'inscrit dans le projet d'ACI porté par E. Delhay-Roussari, « Étude variationniste de l'accentuation et des interfaces Phonologie / Syntaxe / Sémantique en français contemporain : Description et Modélisation ». Il s'agit d'un projet portant sur l'étude de corpus de français oral, qui réunit les phonologues, les chercheurs de TAL et les syntacticiens. Mon rôle, dans ce projet, concerne surtout l'analyse syntaxique du corpus et l'analyse des erreurs morpho-syntaxiques d'étiquetage automatique, afin de procéder à la modélisation des interfaces syntaxe / sémantique / phonologie, ainsi qu'au développement des modules d'analyse prosodico-syntaxique. La description syntaxique de l'oral ne peut en effet pas faire abstraction de la prosodie, qui participe à la construction du sens au même titre que les unités segmentales ; l'intonème doit donc être considéré comme unité syntaxique tout comme le morphème et le syntagme.

Mes principaux axes de recherche se résument en gros à trois domaines : description syntaxique ; syntaxe et sémantique ; syntaxe et pragmatique, dont je ferai état dans ce mémoire. Après avoir précisé les principes méthodologiques utilisés dans mes recherches (chapitre 1), je

présenterai quelques problèmes liés à la description syntaxique, et plus particulièrement celui de catégorie et fonction (chapitre 2).

Dans ma conception de la linguistique, la syntaxe ne constitue pas un domaine autonome ; elle est considérée, au contraire, comme une réalisation formelle des aspects sémantiques et/ou pragmatiques. Autrement dit, à une construction syntaxique sont associées une représentation sémantico-référentielle et/ou une visée communicative. La notion de synonymie syntaxique ou d'équivalence syntaxique n'est donc pas compatible avec cette conception. Les interfaces entre syntaxe et sémantique et entre syntaxe et pragmatique feront donc l'objet des chapitres 3 et 4.

Le mémoire se terminera par la présentation des perspectives de mes recherches, et ce, en deux volets : description et modélisation. Il s'agira d'exposer mes travaux de description en cours ou à venir, puis de réfléchir sur la question de la modélisation. Étant donné mon option théorique, selon laquelle la fonction fondamentale du langage est la communication, on ne s'étonnera pas de mon penchant pour les approches fonctionnelles, telles que celles de S. Dik, de T. Givón et de R. Van Valin. Ces approches permettent d'ailleurs, à mon sens, de mieux rendre compte de différentes langues, si on s'intéresse à la typologie des langues et aux universaux.

Chapitre 1

Préliminaire méthodologique

Le mot syntaxe, provenant du mot grec *suntaxis*, signifie étymologiquement ‘ordre, arrangement, disposition’ (cf. *Le Robert, Dictionnaire historique de la langue française*), et le dictionnaire *Petit Robert* le définit comme l’étude des relations entre les formes élémentaires du discours (mot, syntagme). Il s’agit d’une définition traditionnelle acceptée globalement par grammairiens et linguistes, quelle que soit la théorie syntaxique qu’on adopte. Ceci dit, les types de relations pris en compte peuvent démarquer les différentes approches linguistiques.

Le présent chapitre sera consacré à la présentation de mes options méthodologiques pour la description syntaxique, puis à celle de ma conception de l’explication linguistique. Dans mes travaux de description syntaxique entrent en ligne de compte non seulement les relations dépendantielles mais aussi les relations référentielles. Sont distingués également deux niveaux d’analyse syntaxique : celui de la syntaxe catégorielle et celui de la macro-syntaxe. Le premier est descriptible en termes de relations à la fois dépendantielle et référentielle, alors que le second est descriptible seulement en termes de relation référentielle.¹ Enfin, en ce qui concerne l’explication des faits décrits, elle devrait répondre à la fois à des critères empiriques et théoriques.

¹ Dans les deux premières sections de ce chapitre, je reprends ce qui a été présenté dans ma thèse (1991 : 5-10, 13-16), en y apportant un certain nombre de modifications.

1. Deux niveaux d'analyse syntaxique : syntaxe catégorielle et macro-syntaxe

Un énoncé peut être décrit soit au niveau rectionnel, soit au niveau énonciatif. Dans le cadre de l'approche pronominale (Cl. Blanche-Benveniste et al. 1990), les deux niveaux d'analyse syntaxique se découpent selon quelques critères formels. Au niveau rectionnel, la syntaxe traite des constructions fondées sur des catégories lexicales, comme le verbe, le nom ou l'adjectif ; au niveau énonciatif, elle traite des relations entretenues par les unités macro-syntaxiques.

1.1. Syntaxe catégorielle

Au niveau de la syntaxe fondée sur des catégories lexicales comme le verbe, le nom ou l'adjectif, les unités maximales sont des constructions verbales, nominales ou adjectivales, dans lesquelles le verbe, le nom ou l'adjectif jouent le rôle de recteurs, organisant autour d'eux les éléments régis. Elles sont par conséquent susceptibles d'être décrites en termes de distribution.

Dans une construction verbale, les éléments régis par le verbe peuvent être soumis, tout en gardant la même relation syntaxique avec le verbe recteur, aux différentes opérations syntaxiques. Par exemple :

- ils peuvent être remplacés par un pronom² ;
- ils peuvent être extraits dans la construction clivée *c'est...qui/que* ;
- ils peuvent recevoir la modalité de la négation.

Il s'agit des constituants intra-propositionnels, qui regroupent à la fois les actants et certains circonstants. Par exemple dans l'énoncé suivant :

- (1) *Les élèves reconnaissent avec plaisir les programmes [...]*
(*Le monde de l'éducation*, sept. 1998 : 59)

le complément de manière *avec plaisir*, correspondant à un circonstant, répond positivement aux opérations syntaxiques mentionnées plus haut, tout comme les constituants sujet et objet direct, correspondant aux actants :

² Les pronoms sont considérés, dans l'approche pronominale, comme *classificateurs* des éléments lexicaux qui peuvent figurer dans une zone de rection. C'est dans cette définition des pronoms qu'on considère les formes *comme ça* (ou *ainsi*), *comment*, *là*, *où*, *à ce moment-là*, *quand*, *quelque part*, *nulle part*, *partout* comme des pronoms. Ils correspondent aux noms auto-déterminés de D. Creissels (1995 : 125-128).

- (1-1) *Qui reconnaît avec plaisir les programmes ? – Les élèves.*
- (1-2) *Que reconnaissent les élèves avec plaisir ? – Les programmes.*
- (1-3) *Comment les élèves reconnaissent-ils les programmes ? – Avec plaisir.*

- (1-4) *Ce sont les élèves qui reconnaissent avec plaisir les programmes.*
- (1-5) *Ce sont les programmes que les élèves reconnaissent avec plaisir.*
- (1-6) *C'est avec plaisir que les élèves reconnaissent les programmes.*

- (1-7) *Ce ne sont pas les élèves qui reconnaissent avec plaisir les programmes.*
- (1-8) *Ce ne sont pas les programmes que les élèves reconnaissent avec plaisir.*
- (1-9) *Ce n'est pas avec plaisir que les élèves reconnaissent les programmes.*

Les actants, éléments de valence verbale, constituent donc une sous-partie de la rection au sens large. On reviendra sur les notions de valence et de rection plus tard (cf. §2.1).

1.2. Macro-syntaxe

La macro-syntaxe est fondée sur la cohésion discursive. A ce niveau-là, le lien entre deux unités n'est plus descriptible en termes de rection. Cl. Blanche-Benveniste et al. (1990 : 114) décrivent ce phénomène à l'aide des unités minimales *noyau* et *affixes* (*préfixe* et *suffixe*). Le *noyau* est celui qui assemble, autour de lui, des éléments qui s'y adjoignent au titre de *préfixes* et *suffixes*³.

Les éléments qui n'appartiennent qu'à la macro-syntaxe, constituants extra-propositionnels, sont dégagés en premier lieu grâce à des indications négatives, comme l'absence des propriétés des éléments régis. Par exemple, les adverbes de phrase, commentant le contenu propositionnel (portant sur ce qui est dit) ou portant sur l'acte d'énonciation (portant sur le dire), constituent des unités de macro-syntaxe, et doivent donc être analysés au niveau de l'énonciation et non

³ A. Berrendonner et M.-J. Reichler-Béguelin (1989) proposent comme unité minimale de la macro-syntaxe *clause*, et comme unité maximale *période*. « Dans sa définition fonctionnelle externe, une clause correspond à « l'unité minimale de l'action langagière » (Berrendonner, 1993 : 22) : il s'agit d'une unité de comportement, ou unité *praxéologique*, qui a pour but d'introduire un changement dans l'état courant de la mémoire discursive. » (M.-J. Béguelin, 2000 : 242) « Une période est une suite d'énonciations formant un programme discursif complet, qui est marqué par la présence sur son dernier terme d'un intonème conclusif. » (A. Berrendonner, 1993 : 22)

au niveau de la rection. Ils répondent en effet négativement aux opérations syntaxiques permettant de dégager les éléments régis, et c'est le cas de l'adverbe de phrase *franchement* qui figure dans l'exemple suivant :

- (2) *Tu as agi à la légère, franchement.*
- (2-1) * *Comment as-tu agi à la légère ?- Franchement.*
- (2-2) * *C'est franchement que tu as agi à la légère.*
- (2-4) * *Ce n'est pas franchement que tu as agi à la légère.*

Dans l'exemple (2), la construction verbale *tu as agi à la légère* constitue le noyau, dont la structure interne est descriptible en termes de rection. Elle participe en même temps à la construction d'un énoncé *fini*, faisant l'objet d'un commentaire apporté par l'adverbe de phrase *franchement*. Ce dernier est adjoint au noyau au titre de suffixe.

Cl. Blanche-Benveniste et al. (1990 : 126-146) relèvent quelques éléments spécialisés comme unités macro-syntaxiques en français parlé :

- comme noyaux sont spécialisés les mots-phrases comme *oui, non, d'accord, tant pis, tant mieux, pas question* et les constructions verbales tensées ;
- comme préfixes sont spécialisés la construction verbale *avoir beau Vinf (il a beau faire)*, la construction causale introduite par *comme (comme elle souffrait)*, le syntagme temporel *un beau jour*, et le syntagme introduit par *quant à* ;
- comme suffixes sont spécialisées les constructions introduites par *car, tandis que* (non temporel) et *de telle sorte que*.

Les auteurs mentionnent également :

- les éléments préférentiellement préfixes : les constructions introduites par *au lieu que, du moment que, quand* ;
- les éléments préférentiellement suffixes : les constructions introduites par *puisque, bien que, quitte à, vu que, afin que*.

2. Deux types de relations syntaxiques : relation dépendantielle et relation référentielle

Selon P. Garde (1985 : 1), « pour qu'un énoncé soit porteur de sens, il faut non seulement que chacun des signes élémentaires (morphèmes ou mots) qui le composent ait lui-même un sens, mais aussi qu'entre ces éléments existent des rapports autres que la simple juxtaposition linéaire. » Il existe deux réseaux distincts de relations syntaxiques, que le linguiste appelle réseau des *relations dépendantielles* et réseau des *relations référentielles*.

Les caractéristiques qui opposent les deux réseaux sont résumées par l'auteur comme suit (*Ibid.* : 19-24) :

- les relations dépendantielles découlent d'une *nécessité interne du système linguistique*, les relations référentielles sont imposées à la langue par l'*univers extra-linguistique* ;
- les relations dépendantielles relient les uns aux autres *tous les morphèmes* quels qu'ils soient, les relations référentielles ne concernent que ceux des morphèmes qui ont un référent dans la réalité extra-linguistique, *les morphèmes lexicaux* ;
- les relations dépendantielles sont essentiellement *verbocentriques*, les relations référentielles *nominocentriques* ;
- les relations dépendantielles sont *monocentriques*, les relations référentielles *polycentriques* ;
- chacun des deux types de relation a son mode d'expression morphologique privilégié : celui des relations dépendantielles est la *rection*, celui des relations référentielles est l'*accord*.

Pour ce dernier point, l'auteur précise que « toutes les relations référentielles ne sont pas marquées par l'accord, mais toutes les relations marquées par l'accord sont référentielles ; de même toutes les relations dépendantielles ne sont pas marquées par la rection, mais toutes les relations marquées par la rection sont dépendantielles. »

Les relations dépendantielles (intra-linguistiques) peuvent donc être définies en termes de *rection*, tandis que les relations référentielles

(extra-linguistiques), elles, peuvent être définies en termes de relation *prédicationnelle*⁴, *déterminative* ou *identificationnelle*.

Aux deux niveaux d'analyse syntaxique présentés plus haut ne s'observent pas les mêmes relations syntaxiques : au niveau rectionnel s'observent les relations à la fois dépendantielles et référentielles, alors qu'au niveau macro-syntaxique s'observent seulement les relations référentielles. Afin d'illustrer ce phénomène, prenons les exemples suivants :

- (3) *On y entend chanter un coq qu'on ne voit pas, chose extrêmement désagréable.*
(4) *Furieuse, elle vole.*

Dans l'exemple (3), la construction verbale *on y entend chanter un coq qu'on ne voit pas* constitue, au niveau macro-syntaxique, le noyau, auquel s'adjoint, au titre de suffixe, l'apposition *chose extrêmement désagréable*. Les deux unités entretiennent une relation référentielle prédicationnelle. On observe la même relation, dans l'exemple (4), entre l'apposition *furieuse* et *elle*, l'un des constituants de la construction verbale *elle vole*. La relation entre les deux unités macro-syntaxiques ne peut pas être décrite en termes de rection.⁵

A l'intérieur d'une construction verbale s'observent en revanche les relations à la fois dépendantielles et référentielles. Dans la construction verbale de l'exemple (3), le prédicat verbal *entendre* joue le rôle de recteur, et régit trois constituants : le sujet *on*, le complément locatif *y* et la proposition infinitive *chanter un coq qu'on ne voit pas*. A l'intérieur de la proposition infinitive s'observent deux relations référentielles : le verbe infinitif *chanter* entretient avec le syntagme nominal *un coq qu'on ne voit pas* une relation référentielle prédicationnelle, et le nom *coq* entretient avec la relative qui suit une relation déterminative.

2.1. Deux types de relations dépendantielles : valence et rection

Dans le cadre de l'approche pronominale, on appelle *rection*, au sens large, l'ensemble des éléments régis par un recteur (verbe dans une construction verbale, nom dans une construction nominale, et adjectif

⁴ Je distingue, à la suite de Cl. Muller (2002), la relation prédicationnelle et la relation prédicative. La différence entre les deux sera précisée dans la section suivante (cf. §2.1).

⁵ Pour Damourette et Pichon (1911-1936 : §110), à qui j'emprunte les deux exemples cités, il s'agit d'une relation rectionnelle très lâche, qu'ils appellent *ambiance*.

dans une construction adjectivale).⁶ Les éléments régis par un verbe recteur, comme on l'a vu plus haut, sont repérables à l'aide de quelques opérations syntaxiques. Ils correspondent en fait aux constituants faisant partie d'une unité phrastique, définie par D. Creissels (1995 : 35) comme suit : « une unité phrastique est un énoncé ou fragment d'énoncé que sa structure interne permet de mettre en relation systématique avec un ensemble d'énoncés ou fragments d'énoncés qui ont en commun de pouvoir représenter les mêmes événements conceptualisés de manière identique et qui diffèrent entre eux par la façon dont les événements en question sont envisagés dans le cadre d'une énonciation. »

Par exemple, l'énoncé *il part demain* « se prête à des variations systématiques en relation avec les diverses façons d'envisager, dans le cadre d'une énonciation, un même événement conceptualisé comme 'le fait pour quelqu'un de partir à un moment donné' » (*Ibid.* : 34). Ce même événement peut en effet être asserté, positivement (*il part demain*) ou négativement (*il ne part pas demain*), peut faire l'objet d'un questionnement (*est-ce qu'il part demain ? ; qui est-ce qui part demain ? ; quand est-ce qu'il part ?*), et peut être présenté de différentes façons selon la stratégie informationnelle utilisée par l'énonciateur : thématisation (*lui, il part demain ; demain, il part*) ou focalisation d'un constituant (*c'est lui qui part demain ; c'est demain qu'il part*). Par ailleurs, il peut se trouver mentionné dans un énoncé (*je sais qu'il part demain ; il faut prévenir celui qui part demain ; s'il part demain, il ferait mieux de se préparer ; est-ce que tu sais s'il part demain ? ; il regrette de partir demain ; en partant demain, il arrivera avant nous*) (*Ibid.* : 34-35). « La notion d'unité phrastique repose sur la possibilité d'analyser deux énoncés ou fragments d'énoncés comme représentant la même conceptualisation d'un événement à travers deux élaborations énonciatives différentes. » (*Ibid.* : 35)

Les opérations syntaxiques auxquelles on a recours afin de dégager les éléments réactionnels trouvent ainsi leurs justifications quant à leur pertinence au niveau de l'énonciation. Les éléments réactionnels se caractérisent donc par leurs propriétés syntaxiques, qui étayent la notion de complétude syntaxique de l'unité phrastique.

La valence, définie originellement par L. Tesnière (1959 : 238) comme le nombre d'actants qu'un verbe est susceptible de régir, correspond, dans le modèle fonctionnel de S. Dik (1989, 1997), à la prédication nucléaire. Dans le cadre de la grammaire générative, ce sont

⁶ Cf. Cl. Blanche-Benveniste, 1980 : 61-63 ; Cl. Blanche-Benveniste et al., 1984 : 61-64 ; Cl. Blanche-Benveniste et al., 1990 : 44-45.

les éléments valentiels qui permettent la sous-catégorisation stricte des verbes.

Les actants de L. Tesnière, qui constituent la valence, sont en fait, comme le remarquent M. Arrivé et J.-Cl. Chevalier (1970 : 185), des éléments sémantiques, qui « servent à caractériser le sens et la construction minimale du verbe » (Cl. Blanche-Benveniste et al., 1990 : 45).

Pour Cl. Blanche-Benveniste et al., la valence est une « sous-partie de la rection, nécessaire à cette caractérisation », et « la distinction entre les deux domaines, valence et rection, très délicate, est une affaire de lexicographie ». En effet, les tests syntaxiques souvent utilisés pour distinguer les actants des circonstants, à savoir, l'omissibilité et la mobilité, ne sont pas toujours opératoires : certains verbes transitifs comme *manger*, *boire*, *fumer* permettent l'omission de leur complément, avec différents effets sémantiques⁷, tels que valeurs anaphorique (ou déictique), générale, habituelle ou virtuelle (cf. D. Willems, 1977 ; M. Noailly, 1998) ; de même, un complément essentiel au verbe est déplaçable, avec un effet de focalisation (*Cent euros elle m'a coûté ; De vous j'ai pitié*)⁸.

I. Choi-Jonin et C. Delhay (1998 : 215-219), à la suite de Ch. Tellier (1995 : 84-90), ont proposé deux autres tests :

- Test d'insertion de « et cela » : si l'on peut insérer, sans altérer la grammaticalité de la phrase, « et cela » entre le verbe et un complément du verbe, ce dernier ne constitue pas un élément de valence ; autrement dit, un complément valentiel ne tolère pas la présence de « et cela » devant lui et après le verbe.

- Test de remplacement par « en faire autant »⁹ : l'expression « en faire autant » englobe obligatoirement les compléments valentiels, alors que les compléments non valentiels peuvent ne pas être inclus dans cette expression.

⁷ Pour Z. Harris (1976 : 109), les mots qui peuvent avoir la variante zéro fonctionnent comme des constantes qui n'introduisent aucune information au point du discours où ils apparaissent.

⁸ Les auteurs de l'ouvrage collectif *1001 circonstants* (Cl. Guimier (éd.), 1993), utilisant les tests de suppression et de mobilité pour distinguer les circonstants des actants, ne sont pas épargnés par les difficultés, et proposent de décrire les circonstants en termes de *continuum*, allant de la relation intra-prédicative à la relation extra-prédicative.

⁹ Ce test concerne uniquement une sous-partie des verbes, à savoir ceux qui représentent un procès dynamique et non statif.

Ces deux tests supplémentaires permettent de vérifier que certains compléments, bien qu'ils soient omissibles ou déplaçables, font partie de la valence (* *Elle m'a coûté et cela cent euros vs il fumait et cela quand il était jeune ; * il boit et j'en fais autant de la bière vs Marie m'a écrit et Jules en a fait autant quand il était en Egypte*). Néanmoins, ils ne permettent pas toujours de clairement distinguer entre actants et circonstants. C'est le cas notamment du complément datif : face aux exemples tels que *il n'aime pas prêter et cela à qui que ce soit ; Marie a donné des vêtements au Secours Catholique et j'en ferai autant à Emmaüs*, le jugement d'acceptabilité de mes étudiants est bien partagé...¹⁰

En dépit de l'absence de critères syntaxiques opératoires, la notion de valence est omniprésente dans différents modèles syntaxiques. Si l'on admet qu'il s'agit d'une notion sémantique plutôt que syntaxique, force est d'admettre alors l'interférence entre syntaxe et sémantique. Les éléments de valence sont syntaxiquement régis par le verbe, et de ce point de vue-là, ne se distinguent pas d'autres éléments de rection au sens large. En revanche, ils se distinguent de ces derniers d'un point de vue sémantique, et je m'associe ici à ceux qui adoptent la notion de *prédicat*, très proche de celle de la logique moderne.

En logique, un prédicat est une sorte de fonction, qui étant à elle seule essentiellement incomplète, appelle quelque chose qui vienne la saturer. Ce qui caractérise une fonction, c'est que son expression $f(x)$ ou $f(x, y)$ comporte une ou plusieurs place(s) vide(s), celle(s) d'argument (l'indétermination des lettres x, y symbolisant cette vacuité) (R. Blanché, 1968 : 130). La structure actancielle d'un verbe est analogue à la structure argumentale d'un prédicat logique. En effet, Tesnière (1959 : 238) compare le verbe à une sorte d'atome crochu susceptible d'exercer son attraction sur un nombre plus ou moins élevé d'actants, selon qu'il comporte un nombre plus ou moins élevé de crochets pour les maintenir dans sa dépendance. Le nombre de crochets que présente un verbe, par conséquent le nombre d'actants qu'il est susceptible de régir, constitue ce que le linguiste appelle la valence du verbe. Ceci dit, comme le remarque Givón (2001, vol. 1 : 107), les verbes sont caractérisés en premier lieu

¹⁰ Christian Molinier (c.p.) me signale que le test de remplacement par « que faire » fonctionne mieux : un circonstant, contrairement à un actant, peut rester à l'extérieur du champ de substitution de « que faire ». En effet, d'après ce test, le datif de l'énoncé *Marie a donné des vêtements au Secours Catholique* doit être considéré comme actant, ne pouvant pas rester à l'extérieur du champ de substitution de « que faire » : ?? *Qu'a fait Marie au Secours Catholique ? Elle a donné des vêtements vs Qu'a fait Marie avant de partir ? Elle a donné des vêtements au Secours Catholique*. Ceci dit, ce test, tout comme le test de remplacement par « en faire autant », ne s'applique qu'aux verbes dynamiques, et non aux verbes statifs.

sémantiquement par leurs participants dotés obligatoirement d'un rôle sémantique, tel que Agent, Patient, Bénéficiaire, Instrument, Locatif, etc.

Je distinguerai donc *argument* et *actant*, en réservant le premier à l'analyse sémantique, et le second, à l'analyse syntaxique. Un argument est appelé, au niveau sémantique, par un prédicat, et est doté d'un rôle sémantique ; un actant est un argument régi, au niveau syntaxique, par un verbe, et est doté, en plus d'un rôle sémantique, d'une fonction syntaxique.

Le prédicat entretient avec ses arguments une relation, que j'appellerai, à la suite de Cl. Muller (2002 : 35-36), *relation prédicative*, qui relève du domaine logico-sémantique. La relation prédicative sera distinguée, toujours suivant le même linguiste, de la *relation prédicationnelle*, qui, elle, relève du domaine référentiel, et désigne l'attribution d'une propriété considérée comme passagère ou accidentelle. L'opposition classique entre le sujet (ou le thème) et le prédicat, inspirée de la logique classique, reflète alors plutôt une relation prédicationnelle qu'une relation prédicative ; de même, comme l'illustre Cl. Muller (2002 : 36), dans *Luc interdit à Jean de sortir*, la relation entre *Jean* et *sortir* n'étant pas directement celle d'argument à prédicat, on a affaire à une relation prédicationnelle, plutôt que prédicative.

2.2. Trois types de relations référentielles : prédicationnelle, déterminative et identificationnelle

Les relations référentielles, on l'a dit plus haut, sont descriptibles en termes de relations prédicationnelle, déterminative ou identificationnelle. Les deux premiers types de relations référentielles désignent l'attribution d'une propriété à un référent, alors que le dernier désigne la dénomination d'un référent. La différence entre *c'est un linguiste* et *il est linguiste* réside justement dans le fait que l'objet référentiel est dénommé dans le premier énoncé (donc relation identificationnelle), alors que dans le second, il est appréhendé comme une personne ayant des qualités d'un linguiste (donc relation prédicationnelle) (cf. L. Kupferman, 1979 ; I. Tamba-Mecz, 1983 ; M. Van Peteghem, 1991).

La relation prédicationnelle et la relation déterminative correspondent aux *nexus* et *junction*, tels qu'ils sont définis par O. Jespersen (1924). Ce dernier établit tout d'abord *trois rangs de mots* d'après leurs relations de combinaison : « le mot le plus important dans une dénomination composée d'une chose ou d'une personne » est dénommé *primaire*, le mot qui « qualifie ou modifie l'élément primaire », *secondaire*, et le mot qui définit ce dernier, *ternaire*. Toutes les

combinaisons observables dans un énoncé peuvent être décrites, selon ce linguiste, par ces trois *rangs*.

O. Jespersen distingue ensuite deux types de combinaison de mots :

« If now we compare the two combinations *the dog barks* and *the barking dog*, we see that though *barks* and *barking* are evidently closely related and may be called different forms of the same word, it is only the former combination which is rounded off as a complete piece of communication, while *the barking dog* lacks that peculiar finish and makes us ask : What about that dog ? » (*Ibid.* : 87)

Il appelle le premier type de combinaison *nexus* et le deuxième *junction*. Dans la relation de *junction*, l'élément secondaire est adjoint à l'élément primaire comme une *étiquette* ou une *marque distinctive* (*Ibid.* : 15) : « Junction is therefore a unit or single idea, expressed more or less accidentally by means of two elements. » (*Ibid.* : 116) Dans la relation de type *nexus*, l'élément secondaire ne fonctionne pas comme un simple ajout facultatif par rapport à l'élément primaire. Il se combine avec ce dernier en apportant une nouvelle idée : « A nexus, on the contrary, always contains two ideas which must necessarily remain separate : the secondary term adds something new to what has already been named. » (*Ibid.* : 116)

O. Jespersen précise que « la présence d'un verbe conjugué n'est pas une condition nécessaire pour le fonctionnement du nexus. » (*Ibid.* : 115) Il considère également comme *nexus* un type de complémentation particulier, appelé souvent *prédication seconde* (*I painted the door red ; I found the cage empty*). Ce type de construction qui comporte une relation nexale entre le nom (l'élément primaire) et l'adjectif (l'élément secondaire) se distingue des constructions suivantes dans lesquelles on observe non une relation nexale mais celle de *junction* : *I painted the red door ; I found the empty cage*. Les types de *nexus* classés par O. Jespersen (*Ibid.* : 117-130) sont les suivants :

- (i) *The dog barks.*
- (ii) *I heard her sing.*
- (iii) *I caused her to sing.*
- (iv) *I found the cage empty.*
- (v) *He stood, pipe in mouth.*
- (vi) *This done, he shut the window.*
- (vii) *You sneak back with her kisses hot on her lips.*
- (viii) *Une fois l'action terminée, nous rentrâmes chez nous.*
- (ix) *Charmante, la petite Pauline !*
- (x) *Me, gentleman !*

La relation de *nexus* décrit en fait une relation référentielle entre deux unités syntaxiques (l'élément primaire et l'élément secondaire), irréductible à l'élément primaire. Les deux unités se conditionnent

mutuellement, et entretiennent une relation comparable à celle que L. Hjelmslev (1959 : 152) appelle *interdépendance*, qui est une *relation bilatérale obligatoire*. C'est ce qu'on appellera la *relation prédicationnelle*.

Dans une relation de junction, l'élément secondaire dépend de l'élément primaire, étant donné qu'il appelle obligatoirement ce dernier, alors que l'inverse n'est pas vrai. Cette relation est comparable à celle que L. Hjelmslev appelle la *relation unilatérale obligatoire*. Je l'appellerai la *relation déterminative*.

3. De la description à l'explication

L'opposition *langue et parole*, préconisée par Saussure, pose un sérieux problème pour la description linguistique. Selon lui, « la langue existe dans la collectivité sous la forme d'une somme d'empreintes déposées dans chaque cerveau, à peu près comme un dictionnaire dont tous les exemplaires, identiques, seraient répartis entre les individus. » (1916 : 38) Il représente ce mode d'existence de la langue par la formule suivante :

$$1 + 1 + 1 + \dots = I \text{ (modèle collectif).}$$

La langue pourrait alors être vue comme la totalité des paroles individuelles.

Or, elle doit être saisie, selon Saussure, comme un modèle collectif présent chez chaque individu, sans pour autant tenir compte de ses manifestations individuelles, c'est-à-dire les paroles. La langue, établie au départ à partir des paroles, doit alors être étudiée indépendamment des paroles, comme un fait détaché de celles-ci.

La question qui se pose avec une telle démarche est : quels sont les faits qui font partie de la langue, et quels sont les faits qui font partie de la parole ? Pour Chomsky (1965), c'est grâce à la *compétence linguistique* qu'un locuteur peut discerner ce qui fait partie de la langue de ce qui n'en fait pas partie ; « la linguistique n'a pas pour données les énoncés que produit l'individu étudié, mais les intuitions qu'il a à propos de la langue – avant tout, ses jugements quant à la grammaticalité des phrases, ainsi que ceux qu'il émet sur la parenté des expressions (quelles phrases ont « le même sens » ?). » (cf. W. Labov, 1972 : 261). Cependant, j'ai souvent le sentiment que du moins en ce qui concerne le français, bien des linguistes et des grammairiens considèrent comme langue le français dit standard, alors que ce dernier n'est, en réalité, qu'une variante parmi d'autres.

Une autre démarche, opposée à celle de Saussure, est celle de W. Labov. Ce dernier essaie de reconstituer la langue à partir des paroles, et de mettre en lumière la régularité, donc le système qui existe dans la variation de la langue. Selon ce linguiste, la langue comporte nécessairement des variations présentées par les paroles individuelles. Ces variations sont instituées socialement tout comme la langue, et sont donc gouvernées par des règles. (W. Labov, 1972 : 282-283)

La démarche adoptée dans mes travaux est proche de celle de Labov, sans pour autant rejeter la compétence linguistique des locuteurs. En effet, travailler sur un corpus, constitué d'exemples extraits de productions orales ou écrites, réellement attestées, est comparable à un travail sociolinguistique, qui s'appuie sur des enquêtes, sans se contenter d'un seul usage de la langue, en l'occurrence celui du linguiste. D'autre part, la reconstitution d'un corpus selon l'objet à observer reflète le souci de décrire les faits linguistiques le plus fidèlement possible. Parmi les trois niveaux d'adéquation que la linguistique doit atteindre selon Chomsky : adéquation observationnelle, descriptive, explicative, le premier niveau est délaissé dans le cadre de la grammaire générative pour s'attaquer directement aux deux autres (cf. P. Encrevé, 1976, présentation de l'ouvrage de Labov (1972) traduit en français : 13). Or, si l'on considère que la langue est un objet abstrait, qui ne peut être raisonnablement décrit que par la description des paroles, qui sont, elles, observables, l'observation des données ne peut pas être un niveau négligeable.

Lorsqu'on travaille sur un corpus de données réelles, on part de l'idée que ce qui est attesté est, par là même, acceptable. Il est cependant difficile, pour ne pas dire impossible, de collecter toutes les données qui seraient nécessaires à l'étude d'une question linguistique, si bien que tout corpus doit être complété par le recours à la compétence linguistique de locuteurs natifs. Par ailleurs, une étude linguistique doit pouvoir expliquer, par exemple, pourquoi on peut dire en français aussi bien *Je n'ai pas vu d'orangs-outangs* que *Je n'ai pas vu des orangs-outangs*, alors qu'on ne peut dire que *Ce ne sont pas des orangs-outangs*, à l'exclusion de * *Ce ne sont pas d'orangs-outangs*. Un exemple agrammatical du type * *Ce ne sont pas d'orangs-outangs* ne doit pas se trouver, en principe, dans un corpus des données attestées, mais le linguiste en a besoin pour expliquer le fonctionnement de l'article *de* par rapport au fonctionnement de *des*. Les phrases mal formées jouent ainsi un rôle capital dans la description linguistique. (cf. I. Choi-Jonin & C. Delhay, 1998 : 196-197)

Il ne faut cependant pas oublier que la description des données linguistiques (des paroles) a pour finalité la compréhension du système de la langue. C'est là qu'intervient le niveau explicatif : « Le seul

domaine observable étant celui de la *parole*, et la *langue*, par nature, étant inaccessible à l'observation, parler de la *langue*, c'est inévitablement formuler des hypothèses, dont l'ensemble, que l'on veut cohérent, constitue une théorie. » (R. Martin, 2002 : 56) La langue ne peut donc être reconstituée que théoriquement, par la formulation des hypothèses, basée sur l'observation et la description des paroles. Il en va de même pour le langage, qui n'est pas directement observable, pas plus que la langue : on ne peut par conséquent que spéculer sur le langage, à partir des hypothèses formulées sur la langue.

Si je privilégie dans mes travaux la description des données réellement attestées, mon souci constant est en même temps d'atteindre le niveau explicatif, aussi bien pour les langues étudiées (principalement le français et le coréen), que pour le langage. De même, si mes choix théoriques ne sont pas exclusivement limités à une théorie syntaxique, c'est que mes recherches sont avant tout guidées par le désir de contribuer tant soit peu à la compréhension de la langue et du langage. Je suis entièrement de l'avis de R. Martin (*Ibid.* : 76), qui note que « la confrontation sur le terrain des données doit l'emporter sur le souci de la pureté théorisante ». On comprendra alors mon scepticisme face à certains courants linguistiques, qui, parfois, aboutissent à une extrême complexité théorique, mais qui ne peuvent rendre compte, en revanche, que de données extrêmement simples (c'est le cas souvent des études syntaxiques menées dans le cadre du courant « générativiste »).¹¹

¹¹ Bien des manuels d'études syntaxiques s'appuient pourtant sur la grammaire syntagmatique et transformationnelle, élaborée par Chomsky depuis 1957 dans le cadre de la grammaire générative. Moi-même, j'ai opté pour ce cadre théorique pour le chapitre concernant la syntaxe dans I. Choi-Jonin & C. Delhay (1998), en prenant en compte la version standard étendue, développée entre 1957 et 1977, la théorie X-barre, ainsi que la théorie du liage, sans aller pour autant jusqu'au *Programme minimaliste*. Le choix de ce modèle syntaxique était pourtant purement pédagogique, étant donné l'objectif du manuel, qui était de montrer une démarche méthodique et rigoureuse, et surtout de faire comprendre clairement la structure hiérarchisée d'une phrase, en particulier à l'aide de représentations formelles.

Chapitre 2

Catégories et fonctions

Selon Tesnière (1959 : 49-50), les catégories sont un élément *statique* et *inerte*, et les fonctions sont au contraire un élément *dynamique* et *vivant* ; cet auteur compare les catégories à des *pièces d'artillerie* rangées dans leur parc à l'état de repos, les fonctions aux mêmes pièces mises en batterie et en pleine action, c'est-à-dire en train de fonctionner. La différence de nature fondamentale entre catégories et fonctions peut être vérifiée, remarque le linguiste à la suite d'A. Meillet, par le fait que les catégories varient considérablement selon les langues, tandis que les fonctions restent toujours plus ou moins identiques à elles-mêmes. D'autre part, poursuit le linguiste, la distinction entre les catégories et les fonctions est à la base de la classification des mots en espèces de mots. On ne peut donc qu'admettre avec Tesnière que l'étude des catégories grammaticales et celle des fonctions constituent les deux *divisions essentielles* de la syntaxe.

Ceci étant dit, les catégories et les fonctions, qui sont à la base de la syntaxe, ne vont pas toujours sans poser problème quant à leur classification. Dans ce chapitre, on s'interrogera tout d'abord sur les critères de catégorisation, en prenant pour exemple les interrogatifs spatio-temporels en français et en coréen (cf. I. Choi-Jonin, 2001 a), ainsi que les adjectifs en coréen (cf. I. Choi-Jonin et al., 1994, à paraître). Il sera ensuite question des fonctions syntaxiques que peuvent assumer notamment le nexus nominal du type *les mains dans les poches* (cf. I. Choi-Jonin, 1990, 1991, 2001b) et le complément introduit par la préposition *avec* (cf. I. Choi-Jonin, 1995, 1998a, 2002 b). Enfin sera abordée la question de la transitivité ou du degré de dépendance (cf. I. Choi-Jonin, 1998b, I. Choi-Jonin & L. Sarda, à paraître b).

1. Critères de catégorisation

Le problème des parties du discours a toujours attiré l'attention de tous ceux qui se sont préoccupés d'une théorie linguistique. D'après J. Feuillet (1983), malgré un semblant de consensus, aucune solution réellement satisfaisante n'a jamais été trouvée. La principale critique que l'on fait sur le classement des mots est l'hétérogénéité des critères. Comme le dit J. Feuillet, il n'y a, en effet, plus rien à rajouter après les remarques de Tesnière (1959 : 52) concernant les critères traditionnellement adoptés pour le classement des mots : les classes du verbe, du substantif, de l'article et du participe sont définies en considération de leur nature propre ; le pronom, l'adjectif, l'adverbe et les conjonctions, en considération de leur fonction ; la préposition et l'interjection, en considération de leur position.

Les parties du discours, traduction, depuis le 17^e siècle, de l'expression latine *partes orationis* qui calque le grec *mèrè tou logou*, correspondent originellement aux unités énonciatives. En effet, dans une perspective logique, Platon, le premier, a opposé le nom (*onoma*), support d'un jugement, et le *prédicat* (*rhèma*) qui représente le jugement porté sur le nom, dans le cadre de la *proposition*¹². Aristote, cherchant à dresser un inventaire des catégories universelles de la pensée, ajoute à ces deux premières parties du discours une troisième, celle des conjonctions (*sundesmoi*), comprenant tout ce qui n'entre pas dans les deux premières. Le nombre des parties du discours est ensuite progressivement augmenté jusqu'à huit. Le contenu de la liste des parties du discours fixé par le grammairien alexandrin Denys le Thrace (1^{er} s. av. J.C.) sera ensuite modifié par le grammairien latin Donat (IV^e s. ap. J.C.), du fait de l'absence d'article en latin. En français, c'est Robert Estienne qui fait passer le nombre des parties du discours, en 1557, de huit à neuf en ajoutant l'article à la liste de Donat. La liste de la grammaire traditionnelle a été arrêtée au 19^e siècle à partir des remarques de Lhomond (1780). Les listes ont ainsi beaucoup varié depuis l'Antiquité. Les étiquettes utilisées pour désigner les différentes parties du discours reflètent la diversité des critères utilisés.

Le problème posé pour les parties du discours n'est pas la catégorisation, mais les critères de catégorisation. C'est à ces critères qu'on s'intéressera dans ce qui suit. J'éviterai le terme parties du discours surtout à cause de son poids traditionnel, et utiliserai le terme catégorie,

¹² Voir pour un bref historique des parties du discours, I. Choi-Jonin et C. Delhay (1998 : 148-149).

pour désigner une classe dont les membres sont caractérisables par des critères soit sémantiques, soit morpho-syntaxiques.

1.1. Les interrogatifs spatio-temporels en français et en coréen

Les interrogatifs sont classés en français, dans la même catégorie que les déictiques ou anaphoriques¹³ qui peuvent leur servir de réponse. Ainsi *qui* est un pronom, puisque *moi, toi, lui, elle, celui-ci, celui-là* etc. sont des pronoms :

(1) *Qui a tué Roger Rabbit ? – Lui.*

De même, *quoi* est un pronom, puisque *ceci, cela* ou *ça* sont des pronoms :

(2) *Avec quoi l'a-t-il tué ? – Avec ceci.*

En revanche, les interrogatifs spatio-temporels comme *où* et *quand* sont considérés comme des adverbes, parce que les déictiques ou anaphoriques *ici, là, là-bas, maintenant, aujourd'hui, hier*, etc. sont des adverbes :

(3) *Où vas-tu ? – Là-bas.
Où sont les carottes ? – Ici.
Quand viendras-tu ? – Demain.
Quand dois-je commencer ? – Maintenant.*

En coréen, l'interrogatif spatial est traditionnellement classé dans la classe pronominale, alors que l'interrogatif temporel est classé dans la classe adverbiale (cf. Choi Hyun-Bae, 1929), et ce, parce que les déictiques et les anaphoriques qui peuvent leur servir de réponse sont considérés comme des pronoms ou comme des adverbes. La question qui se pose en coréen comme en français est : qu'est ce qui justifie de classer les déictiques et les anaphoriques spatio-temporels dans la classe pronominale ou adverbiale ?

On sait que les termes *pronom* et *adverbe* ont toujours posé des problèmes quant à leur définition ainsi que l'inventaire des mots formant ces classes. O. Jespersen (1933) emploie, lui, le terme *adverbe pronominal* pour désigner les spatio-temporels déictiques ou

¹³ J'emploie ici les termes *déictique* et *anaphorique* au sens très large : les déictiques permettent d'identifier un référent dans la situation d'énonciation et les anaphoriques sont des reprises d'une mention antérieure.

anaphoriques tels que *here, there, now, then, etc.* ainsi que les interrogatifs *where, when, why* et *how*. Comme le dit Jespersen, ainsi que les auteurs de la *Grammaire méthodique du français* (1994 : 208), il y a en effet beaucoup de points communs entre les pronoms interrogatifs et les autres interrogatifs classés traditionnellement dans la classe adverbiale.

Les pronoms dits personnels en coréen ne montrent aucune différence avec les noms d'un point de vue morpho-syntaxique : comme les noms, ils peuvent être employés comme constituants d'un énoncé, se combinant avec une marque fonctionnelle (nominatif, accusatif, datif, locatif etc.). Par ailleurs, si les pronoms de la première et la deuxième personne sont représentés par un terme spécifique (*na* et sa forme déférente *cə* pour la première personne, *nə* et sa forme honorifique *tajsin* pour la deuxième personne¹⁴), la troisième personne est représentée par la combinaison d'un démonstratif¹⁵ et d'un nom signifiant 'personne' (*saram*). Les « pronoms » désignant une chose, ainsi que les déictiques ou anaphoriques spatio-temporels, ont exactement la même structure interne que les personnels de la troisième personne : ils combinent un démonstratif et un nom dit dépendant¹⁶ à valeur très générale comme 'chose' (*kəs*), 'endroit' (*kos*), 'moment' (*t'e*)¹⁷.

¹⁴ Bien qu'ils n'aient aucune ressemblance formelle avec les démonstratifs en coréen contemporain, les pronoms de la première et de la deuxième personnes *na* et *nə* étaient historiquement des démonstratifs, d'après Ch. Haguenhauer (1986 : 15). La forme déférente *cə* de la première personne est en revanche identique à celle d'un des démonstratifs. Par ailleurs, le démonstratif *ki* peut être employé seul sans être suivi d'un nom pour la troisième personne, bien que cet emploi soit limité à l'écrit.

¹⁵ Le coréen dispose de trois types de démonstratifs, qui se distinguent selon que l'objet ou la personne à identifier dans la situation d'énonciation se trouve près du locuteur (*i*), près de l'interlocuteur (*ki*) ou loin du locuteur et de l'interlocuteur (*cə*).

¹⁶ La grammaire coréenne distingue les noms indépendants et les noms dépendants, selon leur autonomie syntaxique. Les noms dépendants ne peuvent en aucun cas être employés seuls ; ils doivent être précédés d'un déterminatif identifiant, à savoir un démonstratif ou d'un déterminatif caractérisant propositionnel. Ils ont par ailleurs une valeur sémantique très générale, telle que 'chose', 'lieu', 'moment', 'manière', 'cause', etc.

¹⁷ Pour A. Wierzbicka (1993a, b), les notions comme 'endroit', 'temps', 'quelqu'un', 'quelque chose' constituent des *primitifs sémantiques*, universellement présents, qui apparaissent souvent comme des interrogatifs.

	Personne	Chose	Endroit		Moment
près du locuteur (déictique et anaphorique)	<i>i saram</i>	<i>i kəs</i>	<i>i kos</i>	anaphorique	<i>i t'ε</i>
près de l'interlocuteur (déictique et anaphorique)	<i>ki saram</i>	<i>ki kəs</i>	<i>ki kos</i>	anaphorique	<i>ki t'ε</i>
loin du locuteur et de l'interlocuteur (déictique)	<i>cə saram</i>	<i>cə kəs</i>	<i>cə kos</i>	déictique	<i>cəp t'ε</i>
Interrogatifs	<i>nuqu</i>	<i>muəs</i>	<i>ədi</i>	Interrogatif	<i>ənce</i>

On constate ainsi que d'un point de vue morpho-syntaxique, la classe pronominale n'a pas vraiment raison d'être. La situation est quelque peu comparable en français pour les pronoms dits indépendants ou non clitiques. D'un point de vue syntaxique, ils peuvent occuper la même position syntaxique qu'un nom propre. De ce point de vue-là, les interrogatifs spatio-temporels, ainsi que leurs correspondants déictiques et anaphoriques, se rapprochent des pronoms indépendants : ils peuvent par exemple être précédés d'une préposition (*depuis quand* ; *depuis hier* ; *jusqu'où* ; *jusqu'ici*), et peuvent occuper la position sujet ou objet direct (*demain est jour férié* ; *vous aviez tout hier pour vous décider* (ex. cités dans le *Petit Robert*)).

D'un point de vue morphologique, on observe dans les pronoms indépendants français une lexicalisation plus avancée qu'en coréen. En français, les pronoms indépendants *ceci*, *cela*, *celui-ci* et *celui-là* ont une structure interne comparable à celle constituée d'un nom dépendant et d'un déterminatif en coréen. En effet, *ce* n'a pas d'autonomie syntaxique et doit être suivi d'un déterminatif *-ci* et *-là*, que l'on peut qualifier de démonstratif, ou d'un déterminatif propositionnel comme dans *ce qui me tracasse* ou *ce que tu dois faire*.¹⁸ De même, *celui-ci* et *celui-là* comportent *celui* qui ne peut être utilisé qu'avec un déterminatif à valeur de démonstratif *-ci* et *-là*, avec un déterminatif propositionnel comme dans *celui qui porte des lunettes noires*, ou avec un déterminatif prépositionnel comme dans *celui de mon frère*. Notons que *celui* est formé de *ce*, qui véhicule la notion de 'chose', et *lui*, celle de 'personne' ; de ce fait, il peut référer aussi bien à une chose qu'à une personne.

¹⁸ Sauf dans les expressions *et ce*, *sur ce*. Dans d'autres cas, *ce* doit être accompagné d'une forme verbale, et fonctionne comme un pronom clitique (*c'est*, *ce doit être*, *ce disant*, *pour ce faire*).

En ce qui concerne les pronoms indépendants *lui* et *elle*, on sait qu'ils sont liés diachroniquement à des démonstratifs, tout comme les pronoms de la première et de la deuxième personnes (*na* et *nə*) en coréen (cf. *supra*, note 3). De même, on a vu plus haut qu'en coréen, le démonstratif *ki* peut être employé seul sans être accompagné d'un nom pour désigner la troisième personne (*supra*, note 3). On pourrait penser de même pour les expressions spatio-temporelles *ici* et *là* du français ; ces dernières peuvent être rapprochées des déterminatifs démonstratifs – *ci* et *-là*, représentés dans *celui-ci* et *celui-là*.

Que constatons-nous ? La catégorie pronominale semble être caractérisable, en français et en coréen, avant tout par des propriétés sémantico-référentielles. En effet, une des caractéristiques qui a été reconnue pour cette catégorie est d'avoir une fonction identifiante, et non une fonction caractérisante¹⁹ ; pour Brøndal (1943 : 26), les pronoms « désignent des objets *purs* », c'est-à-dire sans qualité. Ce sont en fait d'abord leurs emplois déictique et anaphorique non accompagnés d'un article qui les ont fait distinguer des noms. D'un point de vue sémantique, les éléments pronominaux semblent coder un sens à valeur très générale, comme par exemple, les personnes, les choses, l'endroit, le moment.

Les pronoms du coréen, comme on l'a dit plus haut, ne se distinguent pas d'un point de vue morpho-syntaxique des noms ; les pronoms indépendants du français ne se distinguent pas non plus d'un point de vue syntaxique des noms propres. Ils s'en distinguent pourtant d'un point de vue sémantico-référentiel : ils sont *auto-déterminés* (cf. D. Creissels, 1995 : 125-128), et indiquent à la fois le mode d'identification (défini ou indéfini) et une catégorie de primitifs sémantiques ('personne', 'chose', 'endroit', 'moment', par exemple)²⁰.

Si l'on définit ainsi les pronoms, les spatio-temporels, qu'ils soient définis, indéfinis ou interrogatifs, peuvent sans aucun problème être rangés dans cette catégorie. En français, dans *où* et *quand*, le mode d'identification (indéfini ou interrogatif²¹) et le primitif sémantique

¹⁹ On peut distinguer trois fonctions référentielles fondamentales qui peuvent être représentées par un signe linguistique : fonctions identifiante, caractérisante et quantifiante.

²⁰ Si l'on définit ainsi les pronoms, les interrogatifs *comment*, *pourquoi* et *combien*, qui n'ont pas de fonction référentielle identifiante mais caractérisante ou quantifiante, ne pourront pas trouver leur place dans cette classe.

²¹ Selon Ch. Molinier (2002), la valeur indéfinie sous-tend les emplois des interrogatifs et des relatifs sans antécédents. Ce linguiste note également que dans toutes les concessives extensionnelles, le premier élément est un indéfini. La valeur indéfinie de *où* et de *quand* s'observe en effet dans *où que ce soit*, *n'importe où*, *n'importe*

(‘endroit’, ‘moment’) sont fusionnés ; les expressions déictiques et anaphoriques *ici* et *là* n’indiquent que le mode d’identification²², le primitif sémantique ‘endroit’ étant indiqué par un segment zéro ; dans l’indéfini spatial *quelque part*, ainsi que dans le défini temporel *cette fois(-ci/-là)*, le mode d’identification est indiqué par le déterminatif *quelque* et *cette...(-ci/-là)*, et la partie sémantique ‘endroit’ et ‘moment’, par *part* et *fois*.

	‘personne’	‘chose’	‘endroit’	‘moment’	
défini	<i>lui / elle</i>	<i>ce + ci/la</i>	$\emptyset + \text{ici} / \text{là}$	<i>cette + fois + (-ci/-là)</i>	<i>maintenant</i>
	<i>celui + -ci/-là</i>			<i>alors</i>	
indéfini	<i>quelque + un</i>	<i>quelque + chose</i>	<i>quelque + part</i>	<i>(quelque + fois)²³</i>	
indéfini / interrogatif	<i>qui</i>	<i>quoi</i>	<i>où</i>	<i>quand</i>	

En coréen, les termes interrogatifs marquent à la fois le mode d’identification (indéfini ou interrogatif) et le primitif sémantique (‘endroit’, ‘moment’). Les expressions définies ou indéfinies marquent, en revanche, séparément les deux parties : le mode d’identification est marqué par un déterminatif (démonstratif ou indéfini), et le primitif sémantique, par un nom dépendant.

	‘personne’	‘chose’	‘endroit’	‘moment’
défini	<i>i/ki/cə + saram</i>	<i>i/ki/cə + kəs</i>	<i>i/ki/cə + kos</i>	<i>i/ki/cə + t'ε</i>
			<i>jəki / kəki / cəki</i>	<i>cikim / ak'a</i>
indéfini / interrogatif	<i>ət'an + saram</i>	<i>ət'an + kəs</i>	<i>ət'an + kos</i>	<i>ət'an + t'ε</i>
indéfini / interrogatif	<i>nugu</i>	<i>muəs</i>	<i>ədi</i>	<i>ənce</i>

quand ; l’expression *quand que ce soit*, comportant un *quand* à valeur indéfinie, est devenue désuète et est remplacée par *à quelque moment que ce soit*.

²² Selon G. Kleiber (1993, 1995), *ici* véhicule un sens instructionnel qui correspond à son statut de symbole indexical opaque, alors que *là* est anaphorique.

²³ L’indéfini *quelquefois*, avec pour signification ‘à un moment’, est devenu désuet, et n’est utilisée que pour l’indéfinition de la quantité et non pour celle de l’identification.

1.2. Les adjectifs en coréen

Selon Dixon (2002 : 1-2), les adjectifs descriptifs comme ‘red’, ‘heavy’ et ‘loyal’²⁴ forment, avec les noms et les verbes, trois classes de mots fondamentales, reconnaissables dans la structure de chaque langue. Bien que dans certaines langues, les adjectifs aient des propriétés grammaticales similaires à celles des noms et/ou des verbes, il suggère qu’il existe toujours quelques critères grammaticaux – parfois quelque peu subtils – permettant de distinguer la classe adjectivale des autres classes de mots.

Les adjectifs remplissent en général, selon toujours le même linguiste (*Ibid.* : 16-17), les deux fonctions suivantes :

- dans une structure prédicative, les adjectifs fonctionnent soit comme des prédicats intransitifs, soit comme le complément d’une copule ;

- dans une structure déterminative, les adjectifs fonctionnent comme modifieur du nom tête.

Ces deux propriétés syntaxiques caractérisent les adjectifs dans beaucoup de langues, entre autres en français : les adjectifs dits qualificatifs en français assument en effet la fonction attribut (du sujet ou de l’objet), ou la fonction épithète (liée ou détachée). Il n’en va pas de même en coréen.

Critère morphologique

En coréen, les verbes et les adjectifs ne se distinguent pas d’un point de vue morphologique ; ils sont tous deux variables en fonction du mode, de l’aspect, du temps, et de la relation interpersonnelle. Ils se distinguent des autres classes de mots par ce caractère morphologique. Par exemple, dans les exemples suivants :

- (4) *ai-ka k^hi-n sori-ro us-əs¹-ta*
 enfant-S grand-SA son-Inst rire-AT(Pft)-ST(Décl-NH)²⁵
 « L’enfant a ri à voix haute. »
- (5) *ki ai-ii moksori-nin cəγmal k^h-əs¹-ta*
 ce enfant-G voix-Th vraiment grand-AT(Pft)-ST(Décl-NH)
 « La voix de cet enfant était vraiment forte. »

²⁴ Dans cette classe adjectivale ne sont donc pas inclus les déterminatifs démonstratifs et interrogatifs.

²⁵ La liste d’abréviations est donnée en fin du mémoire.

le radical prédicatif $k^h(i)$ - ('grand'), tout comme le radical prédicatif us - ('rire'), n'a pas d'autonomie, et doit être suivi d'au moins un suffixe. En tant que prédicatifs, ils peuvent être suivis de plusieurs suffixes verbaux, tels que les suffixes honorifique, aspecto-temporel, modal, terminal :

- (6) $usi-si-\partial s^1-kes^1-t\partial-ra$
 rire-SH-AT(Pft)-SM(Prés)-SM(Test)-ST(Décl-NH)
 « (II) a dû avoir ri (à ce que je vois) »
- (7) $k^hi-si-\partial s^1-kes^1-t\partial-ra$
 grand-SH-AT(Pft)-SM(Prés)-SM(Test)-ST(Décl-NH)
 « (II) a dû être grand (à ce que je vois) »

Le suffixe honorifique (SH) si indique la relation sociale entre le locuteur et la personne à laquelle réfère le sujet ou le thème ; le suffixe aspecto-temporel (AT) $as^1/\partial s^1$ ²⁶ indique l'aspect parfait ; le suffixe modal (SM) kes^1 indique la présomption (Prés) du locuteur ou la volition ; le suffixe modal $t\partial$ indique le mode testimonial (Test) ; le suffixe terminal (ST) $-ra$ indique la fin d'un énoncé, la modalité d'énonciation déclarative, ainsi que la relation sociale entre locuteur et interlocuteur (-honorifique).

La forme représentative des mots variables, citée dans le dictionnaire, est celle pourvue seulement du suffixe terminal représentatif ta , qui indique la modalité énonciative déclarative. Ce suffixe indique également une relation non honorifique entre locuteur et interlocuteur, mais utilisé dans un discours indirect, qui ne tient pas compte de la relation sociale entre l'énonciateur et son destinataire, il est considéré comme une forme neutre : k^hi-ta (être grand- ST(Décl)), $us-ta$ (rire-ST(Décl)).

En ce qui concerne les mots ayant pour fonction modifieur d'un nom, ils sont très peu nombreux en coréen : les grammairiens coréens (cf. Lee Joo-Haeng, 1992 : 138) en mentionnent quatre, dont deux mots purement coréens (se 'neuf', han 'usé'), et deux mots sino-coréens (sun 'pur', ko 'ancien, feu') :

- (8) se cib
 neuf maison
 « maison neuve »

²⁶ $as^1/\partial s^1$ sont deux allomorphes, dont la distribution est fonction du type de voyelle qui les précède : la première forme apparaît après les voyelles a , o , et la seconde, après i , e/ε , u .

- (9) *hən os*
usé habit
« habit usé »
- (10) *sun kəcismal*
pur mensonge
« mensonge pur »
- (11) *ko jəwaj*
feu reine
« feu la reine »

Ils ont pourtant exactement la même propriété morphosyntaxique que les déterminatifs démonstratifs ou quantitatifs : ils ne varient pas morphologiquement, et n'ont que la fonction déterminative.

Concernant les mots prédicatifs, lorsqu'ils sont utilisés comme modificateurs d'un nom, le radical est suivi du suffixe adnominalisant (*ni*)n :

- (12) *us-nin ai*
rire-SA enfant
« l'enfant qui rit »
- (13) *mogsori-ka k^hi-n ai*
voix-S grand-SA enfant
« l'enfant qui a une voix forte »

Les verbes et les adjectifs ne montrent donc pas en coréen une différence notable en ce qui concerne les deux propriétés grammaticales notées par Dixon. Les adjectifs coréens seraient alors pour ce linguiste *verb-like adjectives*. Dixon (*Ibid.* : 25) propose cependant cinq critères permettant de distinguer les *verb-like adjectives* des verbes, et cite, entre autres, le cas du coréen pour illustrer le premier critère :

- (1) différentes possibilités dans la forme prédicative ;
- (2) différentes possibilités de transitivité ;
- (3) différentes possibilités comme modifieur dans un syntagme nominal ;
- (4) différentes possibilités dans des constructions comparatives ;
- (5) différentes possibilités dans la formation des adverbes.

Combinabilité avec le suffixe aspecto-temporel (*ni*)*n*

Dans le classement des mots en coréen²⁷, le verbe et l'adjectif, bien qu'ils aient tous deux une fonction prédicative, sont souvent considérés comme deux classes de mots distinctes. Pour Sohn Ho-Min (1999 : 209-210), les adjectifs dénotent un état statif, et peuvent être subdivisés en quatre catégories : copule (*i-ta* 'être', *ani-ta* 'ne pas être'), existentiel (*is^l-ta* 'exister, avoir', *aps-ta* 'ne pas exister, ne pas avoir'), « sensoriel » (*sensory* en anglais) (*silp^hi-ta* 'être triste', *purəp-ta* 'être envieux', *təp-ta* 'avoir chaud'), et descriptif (*p^lalgah-ta* 'être rouge', *cəlm-ta* 'être jeune', *kənkəŋ-ha-ta* 'être en bonne santé'). Pour quelques autres, la classe dite adjectivale forme une sous-catégorie verbale, appelée verbe qualitatif (Ramstedt, 1939 : 60) ou verbe descriptif (Lee Hyun-Bok, 1989 : 42).

Le critère utilisé pour distinguer ces deux classes (ou sous-classes) est avant tout sémantique (notamment ±statif), mais bien des grammairiens ont recours également à quelques propriétés formelles, qui correspondent au premier critère de Dixon, cité plus haut. Les adjectifs, contrairement aux verbes, ne se combineraient pas avec le suffixe aspecto-temporel (*ni*)*n*²⁸, qui marquerait, selon les manuels de grammaire coréenne, l'aspect progressif²⁹ au présent du mode déclaratif. En effet, les prédicatifs dénotant un procès dynamique doivent se combiner au présent du mode déclaratif avec ce suffixe, s'ils sont suivis du suffixe terminal non honorifique *-ta* ou *-kun*³⁰. Suivis d'autres types de suffixe terminal, ils ne le nécessitent pas.

²⁷ Cf. Choi Hyun-Be, 1929 ; Kim Young-Be et Sin Hyun-Suk, 1990 ; Nam Ki-Sim et Ko Young-Kun, 1991 ; Lee Joo-Haeng, 1992.

²⁸ Les formes *nin* et *n* sont des allomorphes ; la première apparaît après une consonne, et la seconde, après une voyelle.

²⁹ Voir sur ce sujet I. Choi-Jonin, 2001 c.

³⁰ Il existe en coréen différents types de suffixe terminal non honorifique. Les différentes valeurs liées à chacun d'eux ne sont pourtant pas bien dégagées. Les grammairiens coréens se contentent de parler de degrés honorifiques et de fonction exclamative. Selon Choi Hyun-Be (1929 : 266-271), *-ta* et *-kun* marqueraient la forme de respect la plus faible (forme utilisée normalement par un adulte s'adressant à un enfant) et *-ne*, un degré de respect légèrement supérieur ; *-ə* et *-ci* indiqueraient un degré de plus grande familiarité entre les interlocuteurs ; *-kun* exprimerait de plus la fonction exclamative. Lee Hyo-Sang (1993 : 95-96), lui, précise les fonctions sémantiques de *-ta* et *-kun* ; pour lui, contrairement aux autres suffixes terminaux non honorifiques, les deux suffixes terminaux indiquent que le locuteur décrit de l'intérieur une situation en train de se réaliser ; la différence entre ces deux suffixes réside dans le fait que *-ta* exprime la perception de cette situation par le locuteur, qui essaie d'en

- (14-a) *ai-ka k^hi-n sori-ro us-nin-ta*
 (14-b) *ai-ka k^hi-n sori-ro us-nin-kun*
 (14-c) * *ai-ka k^hi-n sori-ro us-nin-ne*
 (14-d) * *ai-ka k^hi-n sori-ro us-nin-ə*
 (14-e) * *ai-ka k^hi-n sori-ro us-nin-ci*
 enfant-S grand-SA son-Inst rire-AT-ST(Décl-NH)
- (14-f) **ai-ka k^hi-n sori-ro us-ta*
 (14-g) **ai-ka k^hi-n sori-ro us-kun*
 (14-h) *ai-ka k^hi-n sori-ro us-ne*
 (14-i) *ai-ka k^hi-n sori-ro us-ə*
 (14-j) *ai-ka k^hi-n sori-ro us-ci*
 enfant-S grand-SA son-Inst rire-ST(Décl-NH)
- (14-k) *ai-ka k^hi-n sori-ro us-ipnita*
 enfant-S grand-SA son-Inst rire-ST(Décl-Hon)
 « L'enfant rit à voix haute. »

Le suffixe aspecto-temporel (*ni*)*n* est incompatible avec les prédicatifs dénotant la qualité ou l'état statif, même si ces derniers sont suivis du suffixe terminal *-ta* ou *-kun* :

- (15-a) *ki ai-ii moksori-nin cəɣmal k^hi-ta*
 (15-b) *ki ai-ii moksori-nin cəɣmal k^hi-kun*
 ce enfant-G voix-Th vraiment grand-ST(Décl-NH)
- (15-c) * *ki ai-ii moksori-nin cəɣmal k^hi-n-ta*
 (15-d) * *ki ai-ii moksori-nin cəɣmal k^hi-n-kun*
 ce enfant-G voix-Th vraiment grand-AT-ST(Décl-NH)
 « La voix de cet enfant est vraiment forte. »

Le classement appuyé sur ce critère pose cependant certains problèmes. Tout d'abord, les prédicatifs, combinés avec le suffixe (*ni*)*n*, ne dénotent pas toujours l'aspect progressif. En effet, dans les exemples suivants, ils expriment un aspect dispositionnel ou habituel, et non progressif :

informer son interlocuteur, alors que *-kun* n'exprime que la perception du locuteur, lequel ne se fait pas informateur.

- (16) *i ai-nin cal us-nin-ta*
 ce enfant-Th bien rire-AT-ST(Décl-NH)
 « Cet enfant est souriant. »
- (17) *t'al-in apaci-ril talm-nin-ta*
 fille-Th père-Acc ressembler-AT-ST(Décl-NH)
 « Une fille ressemble (en général) au père. »

Le suffixe *(ni)n* peut situer de plus certains prédicatifs dans le futur :

- (18) *na-nin neil-i-mjən han-sal tə mək-nin-ta*
 moi-Th demain-être-Hyp un-âge plus prendre-AT-ST(Décl-NH)
 « J'ai un an de plus demain. »
- (19) *na-nin neil səul-lo t'əna-n-ta*
 moi-Th demain Séoul-Dir partir-AT-ST(Décl-NH)
 « Je pars demain pour Séoul. »

L'examen des différents contextes dans lesquels figure le suffixe *(ni)n* m'a en fait permis de montrer que le suffixe en question exprime l'aspect inaccompli, qui met en jeu la phase non résultative, et s'oppose ainsi à l'aspect accompli, exprimé par le suffixe *as'/əs'*, qui met en jeu, lui, la phase résultative³¹.

Le deuxième problème concerne la valeur temporelle du présent associée au suffixe en question. Il existe, selon Dixon (2002 : 5), quatre contenus sémantiques typiques qui seraient représentés par des adjectifs. Il s'agit des notions DIMENSION ('grand', 'petit', 'long', 'court', etc.), AGE ('nouveau', 'jeune', 'vieux', etc.), VALEUR ('bon', 'mauvais', 'atroce', 'parfait', 'bizarre', 'curieux', etc.) et COULEUR ('noir', 'blanc', 'rouge', etc.)³². En coréen, le prédicatif correspondant à 'jeune' ne se combine effectivement pas avec le suffixe *(ni)n* au présent du mode déclaratif (cf. 20-a et 20-b) ; combiné avec le suffixe *əs'*, considéré par des grammairiens coréens comme une marque aspecto-temporelle du passé, et de l'aspect accompli, il dénote un procès situé dans le passé (cf. 20-c). Or, le prédicatif qui correspond à 'vieux', combiné avec le suffixe *(ni)n*, exprime un aspect habituel, ou un changement d'état en cours (21-

³¹ Voir pour une discussion plus détaillée I. Choi-Jonin, 2001 c.

³² Parmi les termes de couleur en coréen, cinq termes de base ('noir', 'blanc', 'jaune', 'rouge', 'bleu') et leurs dérivés fonctionnent comme prédicatifs, et ne se combinent pas avec le suffixe *(ni)n*. Si l'on fait abstraction des termes caractérisateurs de couleur, tels que 'clair', 'sombre', les autres termes de couleur appartiennent, en coréen, à la classe nominale (cf. I. Choi-Jonin, à paraître).

b et 21-c) ; pour représenter un état observable au moment de l'énonciation, on doit recourir au suffixe *əs¹* (cf. 21-a et 21-d).

- (20-a) *ki saram-in cəlm-ta*
 ce personne-Th jeune-ST(Décl-NH)
 « Il est jeune. »
- (20-b) **ki saram-in cəlm-nin-ta*
 ce personne-Th jeune-AT-ST(Décl-NH)
- (20-c) *ki saram-in cəlm-əs¹-ta*
 ce personne-Th jeune-AT-ST(Décl-NH)
 « Il était jeune. »
- (21-a) **ki saram-in nilg-ta*
 ce personne-Th vieux-ST(Décl-NH)
- (21-b) *ki saram-in cəmcəm nilg-nin-ta*
 ce personne-Th de plus en plus vieux-ST(Décl-NH)
 « Il vieillit de plus en plus. »
- (21-c) *saram-in nukuna nilg-nin-ta*
 personne-Th n'importe qui vieux-ST(Décl-NH)
 « Tous les hommes vieillissent. »
- (21-d) *ki saram-in nilg-əs¹-ta*
 ce personne-Th vieux-AT-ST(Décl-NH)
 « Il est vieux. »

Le même phénomène s'observe avec des prédicatifs signifiant 'ressembler', 'être usé', 'être laid', 'avoir x âge' ; combinés avec le suffixe *as¹/əs¹*, ces prédicatifs représentent un état observable au moment de l'énonciation :

- (22) *ki saram-in reikən-il talm-as¹-ta*
 ce personne-Th Reagan-Acc ressembler-AT(Pft)-ST(Décl-NH)
 « Il ressemble à Reagan. »
- (23) *i c^hən-in acu nalk-as¹-ta*
 ce tissu-Th beaucoup être usé-AT(Pft)-ST(Décl-NH)
 « Ce tissu est très usé. »
- (24) *ki saram-in mosseŋki-əs¹-ta*
 ce personne-Th être laid-AT(Pft)-ST(Décl-NH)
 « Il est laid. »
- (25) *nə mjəc^h-sal mək-əs¹-ni*
 toi quel-âge prendre-AT(Pft)-ST(Int-NH)
 « Quel âge as-tu ? »

Enfin, le troisième problème est que si l'on s'appuie sur la combinabilité avec le suffixe *(ni)n* pour distinguer les adjectifs et les

verbes, un même prédicatif peut être à la fois adjectif et verbe selon le choix des actants (cf. 26), ou selon le type d’adverbe qui figure dans le même énoncé (cf. 27) :

- (26-a) *nal-i palk-nin-ta*
 jour-S clair-AT-ST(Décl-NH)
 « Le jour se lève. »
- (26-b) *ki-ii əlkul-i palk-ta*
 lui-G visage-S clair-ST(Décl-NH)
 « Son visage est radieux. »
- (27-a) *i namu-nin cal k^hi-n-ta*
 ce arbre-Th bien grand-AT-ST(Décl-NH)
 « Cet arbre grandit bien. »
- (27-b) *i namu-nin meu k^hi-ta*
 ce arbre-Th très grand-ST(Décl-NH)
 « Cet arbre est très grand. »

Le dictionnaire coréen³³ que nous avons consulté mentionne en effet les prédicatifs *k^hi-ta* (‘grand’), *kil-ta* (‘long’), *palk-ta* (‘clair’), *nic-ta* (‘tard’) comme à la fois verbe et adjectif. Or, le prédicatif *kils'əŋkils'əŋha-ta* (*kils'əŋkils'əŋ* est un idéophone qui imite la mobilité du scintillement des larmes) est mentionné dans le même dictionnaire comme verbe, et le prédicatif *kimakhi-ta* (‘étonnant’), comme adjectif, alors que les deux prédicatifs peuvent être combinés avec le suffixe (*ni*)*n*, tout comme ils peuvent être employés sans ce dernier :

- (28-a) *ki-ii nun-e nunmul-i kils'əŋkils'əŋha-n-ta*
 lui-Gyeux-Loc larme-S idéophone-faire-AT-ST(Décl-NH)
- (28-b) *ki-ii nun-e nunmul-i kils'əŋkils'əŋha-ta*
 lui-Gyeux-Loc larme-S idéophone-faire-ST(Décl-NH)
 « Il a les yeux baignés de larmes. »
- (29-a) *ki-ii kil-soms'i-nin kimakhi-n-ta*
 lui-Gécriture-talent-Th étonnant-AT-ST(Décl-NH)
- (29-b) *ki-ii kil-soms'i-nin kimakhi-ta*
 lui-Gécriture-talent-Th étonnant-ST(Décl-NH)
 « Son talent littéraire est étonnant. »

La différence de nuance entre (28-a) et (28-b) ainsi qu’entre (29-a) et (29-b) n’est pas facile à saisir, bien que certains locuteurs coréens associent l’idée d’un « procès » à la présence du suffixe (*ni*)*n*.

³³ *New Age se kukə sacən* (« New Age nouveau dictionnaire coréen »), 1988, Séoul, kyohaksa.

Par ailleurs, la présence du suffixe *(ni)n* peut être due au contexte discursif dans certains cas. En effet, dans les exemples suivants,

- (30-a) *sətul-ci an-imjən*
 se dépêcher-ND Nég-Hyp
jəŋhwa sikan-e nic-nin-ta
 film temps-Loc tard-AT-ST(Décl-NH)
 « Si on ne se dépêche pas, on sera en retard pour le film. »
- (30-b) *cikim jəŋhwa po-rə ka-ki-e-nin*
 maintenant film voir-Conj(But) aller-SN-Loc-Th
sikan-i imi nic-ta
 temps-S déjà tard-ST(Décl-NH)
 « Pour aller voir un film maintenant, il est trop tard. »

le prédicatif *nic-ta* ('tard') ne peut se combiner avec le suffixe *(ni)n* que lorsqu'il est lié à une proposition conditionnelle, comme le montre l'exemple (30-a).

L'examen de la combinabilité entre le suffixe aspecto-temporel *(ni)n* et les prédicatifs nous permet de constater qu'un même prédicatif peut avoir plusieurs valeurs sémantiques selon les différentes combinaisons possibles avec les suffixes aspectuels. La possibilité combinatoire avec le suffixe *(ni)n* ne semble donc pas un critère tout à fait opératoire pour distinguer les adjectifs des verbes parmi les prédicatifs.

Gradabilité

Parmi les critères cités par Dixon (*supra*, p. 28), pour distinguer les *verb-like adjectives* des verbes, figure « différentes possibilités dans des constructions comparatives ». A. Lemaréchal (1992) remarque aussi que ce critère est utilisable dans beaucoup de langues pour discerner une classe d'adjectifs susceptibles d'exprimer des degrés. En coréen, ce critère permet de distinguer deux types de prédicatifs, [\pm gradables].

Le coréen dispose, comme terme comparatif, de *pota*, qui se place derrière un nom. Il peut se combiner avec un adverbe intensif *tə* ('plus'). La présence de ce dernier n'est pas obligatoire lorsque le comparatif affecte la classe des prédicatifs dite adjectivale, celle qui ne se combine pas avec le suffixe aspecto-temporel *(ni)n* :

- (31) *na-ii atil-in na-pota k^hi-ka (tə) k^hi-ta*
 moi-G fils-Th moi-Comp taille-S plus grand-ST(Décl-NH)
 « Mon fils est plus grand que moi. »

- (32) *onil-in ace-pota nals¹i-ka (tə) c^hup-ta*
 aujourd'hui-Th hier-Comp atmosphère-S plus froid-ST(Décl-NH)
 « Il fait plus froid aujourd'hui qu'hier. »

En revanche, la classe des prédicatifs dite verbale, compatible avec (*ni*)*n*, lorsqu'elle est accompagnée d'un comparatif, doit être précédée obligatoirement de l'adverbe intensif *tə* ou d'un adverbe quantitatif ou qualitatif comme *mani* ('beaucoup'), *cacu* ('fréquemment') ou *cal* ('bien').

- (33-a) *i ai-nin na-pota tə (mani, cacu)*
 ce enfant-Th moi-Comp plus (beaucoup, souvent)
us-nin-ta
 rire-AT-ST(Décl-NH)
 « Cet enfant est plus souriant que moi. »
- (33-b) **i ai-nin na-pota us-nin-ta*
- (34-a) *i ai-nin na-pota tə (mani, cal)*
 ce enfant-Th moi-Comp plus (beaucoup, bien)
ca-n-ta
 dormir-AT-ST(Décl-NH)
 « Cet enfant dort plus que moi (mieux que moi). »
- (34-b) **i ai-nin na-pota ca-n-ta*

Si l'on applique ce critère aux prédicatifs signifiant 'jeune' et 'vieux' (*supra*, ex. 20-21), le premier, contrairement au second, ne nécessite pas obligatoirement l'adverbe intensif :

- (35) *ki-nin na-pota (tə) cəlm-ta*
 lui-Th moi-Comp plus jeune-ST(Décl-NH)
 « Il est plus jeune que moi »
- (36-a) *ki-nin na-pota tə nilg-əs¹-ta*
 lui-Th moi-Comp plus vieux-AT(Pft)-ST(Décl-NH)
 « Il est plus vieux que moi »
- (36-b) *?? ki-nin na-pota nilg-əs¹-ta*

De même, les prédicatifs signifiant 'ressembler', 'être usé' et 'être laid' peuvent dénoter directement la notion de degré sans avoir besoin de l'adverbe intensif, alors que le prédicatif signifiant 'avoir x âge' ne le peut pas (*supra*, ex. 22-25) :

- (37) *i ai-nin na-pota caki apəci-ril*
 ce enfant-Th moi-Comp soi père-Acc
(tə) talm-as¹-ta
 plus ressembler-AT(Pft)-ST(Décl-NH)

- « Cet enfant ressemble plus à son père qu'à moi. »
- (38) *i c^hən-i cə c^hən-pota (tə) nalk-as¹-ta*
 ce tissu-S ce tissu-Comp plus être usé-AT(Pft)-ST(Décl-NH)
 « Ce tissu est plus usé que l'autre. »
- (39) *ki saram-in na-pota (tə) mosseyki-əs¹-ta*
 ce personne-Th moi-Comp plus être laid-AT(Pft)-ST(Décl-NH)
 « Il est plus laid que moi. »
- (40-a) *na-nin nə-pota han-sal tə mək-əs¹-ə*
 moi-Th toi-Comp un-âge plus prendre-AT(Pft)-ST(Int-NH)
 « J'ai un an plus que toi. »
- (40-b) **na-nin nə-pota han-sal mək-əs¹-ə*

Pour ce qui est des prédicatifs qui semblent se combiner avec le suffixe aspecto-temporel (*ni*)*n* sans une grande différence interprétative (*supra*, ex. 28-29), ils doivent être accompagnés de l'adverbe intensif, dans une construction comparative :

- (41-a) *ki-ii nun-e nunmul-i na-pota tə*
 lui-G yeux-Loc larme-S moi-Comp plus
kils¹əḡkils¹əḡ-ha-(n)-ta
 idéophone-faire-AT-ST(Décl-NH)
 « Il a plus que moi les yeux baignés de larmes. »
- (41-b) ?? *ki-ii nun-e nunmul-i na-pota*
 lui-G yeux-Loc larme-S moi-Comp
kils¹əḡkils¹əḡ-ha-(n)-ta
 idéophone-faire-AT-ST(Décl-NH)
- (42-a) *ki-ii kil-soms¹i-nin na-pota tə kimakhi-(n)-ta*
 lui-G écriture-talent-Th moi-Comp plus étonnant-AT-ST(Décl-NH)
 « Son talent littéraire est plus étonnant que le mien. »
- (42-b) ?? *ki-ii kil-soms¹i-nin na-pota kimakhi-(n)-ta*

Enfin, pour les prédicatifs dont la combinaison avec le suffixe aspecto-temporel (*ni*)*n* dépend du contexte discursif (*supra*, ex. 30), la présence de l'adverbe intensif est facultative :

- (43-a) *sətul-ci an-imjən ne c^hinku-pota*
 se dépêcher-ND Nég-Hyp ton ami-Comp
jaksok sikan-e (tə) nic-nin-ta
 rendez-vous temps-Loc plus tard-AT-ST(Décl-NH)
 « Si tu ne te dépêches pas, tu arriveras au rendez-vous plus tard que ton ami. »
- (43-b) *cikim sikan-iro-nin jəḡhwa po-rə ka-nin-kəs-pota*
 maintenant temps-Inst-Th film voir-Conj aller-SA-ND-Comp

jənkik por-ə ka-ki-e (tə) nic-ta
 théâtre voir-Conj aller-SN plus tard-ST(Décl-NH)
 « Vu l'heure, nous serons plus en retard au théâtre qu'au cinéma. »

Les prédicatifs qui ne nécessitent pas la présence d'un intensif dans une structure comparative semblent ainsi former une classe de prédicatifs sémantiquement homogène : celle qui dénote intrinsèquement la notion de degré. Si l'on veut maintenir la distinction entre verbe et adjectif en coréen, la différence qu'on vient d'observer dans une construction comparative semble constituer un critère plus pertinent que la combinabilité avec le suffixe aspecto-temporel (*ni*)*n*.

2. Fonctions syntaxiques

Si à une catégorie grammaticale peut être associée une fonction syntaxique typique (fonction prédicative pour le verbe, fonction actantielle pour le nom, fonction modifieur d'un nom pour l'adjectif, fonction modifieur d'un verbe pour l'adverbe, par exemple), une fonction syntaxique n'est pas toujours représentée par une même catégorie. C'est ce qui a conduit, semble-t-il, Tesnière (1959) à postuler la notion de *translation*, afin de conserver la correspondance entre une catégorie grammaticale et une fonction syntaxique ; par exemple, dans une relation déterminative comme *le livre de Pierre*, le syntagme prépositionnel *de Pierre* prendrait syntaxiquement la valeur d'adjectif, et ce grâce à la préposition *de* qui a changé la nature syntaxique du substantif *Pierre*.

La théorie de la translation ne va pas cependant sans poser problème. Tout d'abord, selon cette théorie, un même *translatif* (la préposition *de*, par exemple) peut opérer différents types de translation : translation adjectivale dans *le livre de Pierre*, translation adverbiale dans *regarder de côté*, translation substantivale dans *Il a proposé d'y aller*. Or, on peut se poser la question de savoir, dans des constructions telles que *Quoi de neuf ?*, *Il y a trois places de libres*³⁴, quel est le type de translation effectué par la préposition *de*, ou bien s'il faut considérer que cette préposition ne joue pas toujours le rôle d'un translatif, comme le fait l'article défini. En effet, l'article défini fonctionnerait, selon toujours

³⁴ Voir, pour une étude détaillée sur la construction « *de* + Adjectif », V. Lagae, 1998.

Tesnière, comme translatif dans *le bleu, le général*, qui change l'adjectif en substantif, alors que placé devant un nom commun (*le cheval*), il ne jouerait plus le rôle d'un translatif, mais d'un « indice » (cf. *Ibid.* : 395-396). On s'aperçoit ainsi qu'on ne peut pas vraiment prévoir le type de translation pour un translatif donné, et qu'un translatif peut cesser de l'être dans certains cas.

D'autre part, la translation ne rend pas compte de différentes contraintes syntactico-sémantiques qui s'exercent sur chacune des catégories pouvant assumer la même fonction syntaxique ; de ce fait, elle « écrase » en quelque sorte les différentes représentations associées à chacune des catégories. Elle ne prend pas non plus en compte les traits sémantiques des constituants, qui peuvent déterminer, par exemple, différents types de compléments dits adverbiaux. Ce sont ces deux dernières questions surtout qui feront l'objet de la présente section.

2.1. Trait sémantique [\pm permanent] du nexus nominal

Le nexus nominal³⁵ du type *les mains dans les poches* dans *il se promène les mains dans les poches* est constitué de deux éléments entretenant une relation référentielle prédicationnelle. Le premier est nominal et le second, adjectival (adjectif ou participe passé) ou prépositionnel :

- (44) *Ils ont passé souvent la journée l'estomac vide.*
- (45) *Il reste la bouche ouverte pendant que l'autre demande aussi.* (Pinget, *Baga*, 23)
- (46) *Le village s'est trouvé les pieds dans l'eau.* (France Inter, 08-01-1988)
- (47) *Le cochon qu'on égorge, i' reste le couteau dans le bide ; mais ce coup-là i' peut plus gueuler.* (Malraux, *Les noyers de l'Altenburg*, 196)

Ce type de nexus nominal représente soit la manière dont un des actants participe au procès, soit l'état dans lequel se trouve l'un des actants. Le lien qui existe entre le nexus nominal et un des actants est d'ailleurs marqué lexicalement : un élément nominal figurant dans le nexus nominal doit être un nom désignant une partie d'un tout auquel réfère un des actants³⁶. La relation partie-tout peut être marquée dans un nexus nominal soit par le premier élément (qui est nécessairement

³⁵ Voir, pour la définition du nexus, chapitre 1, §2.2.

³⁶ A. Borillo (1998) propose de ce fait d'appeler ce type de nexus nominal construction absolue méronymique.

nominal, cf. ex. 44-46), soit par le second si ce dernier est représenté par un syntagme prépositionnel (puisqu'il comporte un élément nominal, cf. ex. 47).

Le nexus nominal ainsi construit représente soit une caractéristique permanente, soit une caractéristique transitoire d'un des actants. Une caractéristique permanente ne peut être associée à un nexus nominal que si ce dernier a une fonction extra-propositionnelle, telle que celle d'une épithète détachée ou une apposition. Dans les exemples suivants, le nexus nominal figurant dans le même paradigme que les adjectifs est en effet doté du trait [+ permanent], et entretient avec le sujet une relation référentielle déterminative, sans qu'il soit régi par ce dernier :

- (48) *Chauve, très grand, [...], les oreilles pointues, il ressemblait aux vampires des contes d'enfants.* (Malraux, *Les noyers de l'Altenburg*, 107)
- (49) *La bonne, chétive, maigrichonne, l'air pauvre et honteux, voulut s'expliquer, bredouiller des excuses.* (Zola, cité dans Damourette et Pichon, §796)
- (50) *Un singulier personnage arrivait à son tour, vieillot, petit, courbé, l'œil vague et clignotant.* (Corthèse, cité dans Damourette et Pichon, §796)

Lorsque le nexus nominal ayant le trait [+ permanent] figure en position attribut, il est soumis à des contraintes particulières : il ne peut pas être mis directement derrière le verbe *être*, mais doit figurer à l'intérieur d'une liste d'attributs, précédé d'un autre élément attributif réalisé sous forme d'un adjectif ou d'un syntagme prépositionnel :

- (51-a) *Elle est douce, jolie, l'esprit orné, très gaie, point pédante.* (Mme d'Epinay, cité par Wagner et Pinchon, 1962 : 65)
- (51-b) ?? *Elle est l'esprit orné.*

La même contrainte se remarque également lorsque le nexus nominal affecté du trait [+ permanent] est utilisé comme modifieur d'un nom. Il ne peut pas modifier seul un nom, directement placé derrière celui-ci ; il lui faut un autre modifieur d'une autre catégorie (adjectif ou syntagme prépositionnel qui le précède) :

- (52-a) *Elles [les photos] nous montrent un homme de vingt-neuf ans et demi, prématurément vieilli, les tempes dégarnies, maigre.* (*Actuel*, Avril 1991)
- (52-b) ? *Elles nous montrent un homme les tempes dégarnies.*

Ce type de nexus nominal, qui ne peut figurer qu'à l'intérieur d'une liste est appelé dans I. Choi (1990) *valence parasitaire*.

Le nexus nominal, s'il est doté du trait [- permanent], peut assumer les fonctions syntaxiques aussi bien intra-propositionnelles qu'extra-propositionnelles. En tant que constituant intra-propositionnel, il peut constituer un élément de rection ou de valence, et reste donc dans la portée de la négation :

- (53) *Nous ne resterons pas les bras croisés si nous n'obtenons pas qu'une partie des Jeux se déroule chez nous.* (Actuel, Juillet 1988)
- (54) *Ne sortez pas du bureau l'argent à la main* (Affiche de PTT, 02-1988)

S'il figure dans un énoncé en tant que constituant extra-propositionnel, il n'est pas concerné par la modalité de la négation :

- (55) *Les bras le long du corps, il ne bougea pas.* (Giono, cité dans Eriksson, 1980 : 202)
- (56) *Ulrich ne dort guère, l'esprit hanté de visions, les membres secoués de frissons.* (Maupassant, *Contes choisis*, 317)

Par ailleurs, dans la construction du verbe *être*, le nexus nominal peut occuper seul la position attribut, s'il est doté du trait [- permanent] :

- (57) *tu n'es pas sans arrêt les yeux rivés sur ton compagnon quoi* (GARS³⁷ : Zaid, Lic. 89-D, 24/5-6)
- (58) *elle était la tête sur le bureau, les bras pendants* (M. P.J., 19-06-1988)
- (59) *je suis le pied en l'air* (M. J.-L. J., 12-04-1986)

Ce type de construction, jugé par N. Furukawa (1992) comme non conventionnel, voire marginal, est néanmoins attesté aussi bien à l'oral qu'à l'écrit en français contemporain, alors que le nexus nominal affecté du trait [+ permanent] fonctionnant comme valence parasitaire du verbe *être* n'est attesté qu'à l'écrit.

Il faut noter cependant une contrainte portant sur le nexus nominal affecté du trait [- permanent] à fonction attribut. La relation méronymique avec le sujet doit être marquée par le premier élément du nexus nominal et non par le second, ce qui est respecté dans les exemples

³⁷ Les exemples GARS sont tirés des corpus oraux collectés par le Groupe Aixois de Recherches en Syntaxe de l'Université d'Aix-en-Provence.

57 à 59. L'acceptabilité douteuse des exemples suivants confirme cette analyse :

- (60) ? *Elle était* une cravache à la main.
- (61) ? *J'étais* des cils morts dans les doigts.

Cette contrainte de la place de la 'partie' dans le nexus nominal ne se manifeste pas dans des constructions verbales autres que celle du verbe *être* :

- (62) ... : *tout de suite le bord des paupières se mettait à brûler et, si on s'essuyait l'œil, on se trouvait* des cils morts dans les doigts. (Giono, cité dans Eriksson, 1980 : 133)
- (63) *Je songeai à la petite Amazone d'Aix-les-Bains, à cette enfant qui avait l'air d'entrer dans la vie* une cravache à la main. (Benoît, cité dans Damourette et Pichon, §797)

2.2. Attribut

Selon Cl. Blanche-Benveniste (1991), il y a lieu de distinguer deux types d'attribut de l'objet selon leur autonomie syntaxique : certains attributs de l'objet ont moins d'autonomie syntaxique que d'autres, et entretiennent avec le verbe une relation de coalescence. En effet, dans la construction des verbes comme *intituler* et *appeler*, qui demandent obligatoirement un attribut de l'objet, ce dernier fait preuve d'une certaine autonomie syntaxique, pouvant faire l'objet d'une restriction ou d'une focalisation. Cette autonomie syntaxique fait défaut pour d'autres attributs de l'objet :

- (64-a) *On l'intitule* roman.
- (64-b) *On ne l'intitulera que* roman.
- (64-c) *C'est* roman *qu'on l'a intitulé*.
- (65-a) *On l'appelle* Titou.
- (65-b) *On ne l'appelle que* Titou.
- (65-c) *C'est* Titou *qu'on l'appelle*.

- (66-a) *On la trouve* jolie.
- (66-b) ? *On ne la trouve que* jolie.
- (66-c) ? *C'est* jolie *qu'on la trouve*.
- (67-a) *Cela me rend* folle.
- (67-b) ? *Cela ne me rend que* folle.
- (67-c) ? *C'est* folle *que cela me rend*.

L'analyse distributionnelle a permis également à M.-J. Savelli et P. Cappeau (1993) de distinguer deux paradigmes d'attribut du sujet.

D'après leur analyse, les adjectifs non évaluatifs, contrairement aux adjectifs évaluatifs, ne peuvent pas se mettre en tête de la construction du verbe *être*, avec un sujet postposé ; ils ne peuvent être que postposés au verbe *être*, formant ainsi avec lui un bloc verbal :

- (68-a) *Est municipal un décret voté par l'ensemble du conseil.*
- (68-b) ? *Municipal est un décret voté par l'ensemble du conseil.*
- (69) *Fréquents sont les exemples de grèves dures.*

Les études sur l'attribut qui s'appuient sur les critères distributionnels nous font constater que tous les attributs obligatoires ne fonctionnent pas tout à fait de la même manière. On observe le même phénomène en ce qui concerne la pronominalisation de l'attribut par le pronom clitique dit neutre *le*. Ce critère est utilisé surtout pour distinguer entre l'attribut du sujet et le complément d'objet direct, tous deux constituants obligatoires dans une construction verbale : l'attribut du sujet est pronominalisable par le pronom clitique neutre *le*, alors que le complément d'objet direct est pronominalisable par le pronom clitique variable en genre et en nombre, *le/la/les*. Or, si le pronom clitique neutre *le* peut remplacer un attribut adjectival, nominal ou prépositionnel, il semble reprendre plus difficilement l'attribut représenté par un nexus nominal :

- (70) *Elégantes, certes, elles l'étaient toujours.* (Daudet, ex. cité dans N. Dupont, 1991 : 51)
- (71) *Je passe ici pour votre maîtresse (...) mais je ne le suis point.* (Hugo, ex. cité dans N. Dupont, 1991 : 49)
- (72) *Pour en retard, ils le sont.* (P. Loti, ex. cité dans N. Dupont, 1991 : 50)
- (73) ? *Le pied en l'air, je le suis.*
- (74) ? *Les bras croisés, ils le resteront.*

Pourquoi un nexus nominal à fonction attribut peut-il difficilement être pronominalisé par le pronom clitique neutre *le* ? Je tâcherai de répondre à cette question en m'appuyant sur l'analyse de N. Dupont (1991). Selon ce linguiste, les attributs du sujet peuvent être représentés non seulement par le pronom clitique neutre *le* mais aussi par le pronom variable en genre et en nombre *le/la/les*, ainsi que par les pronoms *en* et *y*. Dans les exemples suivants, le mode de référence ne serait pas le même, d'après l'auteur, selon que l'attribut est représenté par le clitique féminin *la* ou par le clitique neutre *le* : *la* référerait à un être, *le* (neutre) par contre à une propriété abstraite. Dit autrement, l'absence de concordance (le neutre *le*) marquerait le fonctionnement non-attentionnel, c'est-à-dire intentionnel, de *le*.

- (75) - *Tout ce qui s'appelle Marie est un peu ma mère.* (Jouhandeau)
- (Marie) *Je la suis.*
- (76) - *Vous n'êtes pas ma mère.*
- *Il me semble que je le suis en vous entendant parler.*
(ex. cités dans N. Dupont, 1991 : 60)

Que se passe-t-il avec le nexus nominal à fonction attribut ? Un nexus nominal, on l'a vu, est formé de deux constituants obligatoires, dont le premier est nominal. Cet élément nominal est caractérisé par le second élément du nexus nominal. La caractérisation, fonction référentielle associée à l'attribut, se fait donc indirectement par le nexus nominal, et ce contrairement aux autres catégories pouvant assumer la fonction attribut. Par exemple, dans *je suis le pied en l'air*, le sujet *je* est caractérisé par le nexus nominal, dont le premier élément *le pied* est caractérisé par le second *en l'air* ; autrement dit, le sujet est caractérisé par la caractérisation d'un autre élément nominal. Or, ce dernier représente non une propriété, mais un objet référentiel. Ce mode de référence du nexus nominal semble par conséquent aller à l'encontre de celui du pronom clitique *le*, qui marque, selon N. Dupont, un fonctionnement intentionnel.

2.3. Attribut et complément locatif

L'examen des différentes constructions verbales comportant comme attribut un nexus nominal révèle un phénomène remarquable : elles acceptent dans leur valence soit un attribut, soit un complément locatif. C'est le cas, par exemple, des verbes attributifs *être*, *rester*, *demeurer* :

- (77-a) *Je suis le pied en l'air.*
(77-b) *Je suis là.*
- (78-a) *Il reste la bouche ouverte.*
(78-b) *Il reste dans la cuisine.*
- (79-a) *Il demeura les pieds au bord du trottoir.* (Courteline, cité dans Damourette et Pichon, §800)
(79-b) *Il demeura au bas de l'escalier.*

Les verbes attributifs *devenir*, *sembler*, *paraître*, qui acceptent dans leur valence un attribut et non un locatif, n'admettent pas un nexus nominal dans la position attributive. Je n'en ai, en tout cas, rencontré

aucun³⁸ dans mon corpus constitué de près de 1500 exemples. En revanche, d'autres verbes, qui ne figurent pas dans la liste des verbes attributifs habituellement donnée, nécessitent dans leur valence ou bien un nexus nominal fonctionnant comme un attribut ou bien un complément locatif. C'est le cas, par exemple, du verbe *finir* dans une de ses constructions verbales (ex. 80), du verbe *se (re)trouver* (ex. 81), du verbe *se planter* (ex. 82), du verbe *passer (le temps)* (ex. 83), ainsi que du verbe *vivre* au sens de 'passer sa vie (ou une partie de sa vie)' (ex. 84) :

- (80-a) *Honnêtement, il n'éprouva aucun chagrin de la disparition de Rosa, disparition qui ne le touchait que par les ennuis qu'elle pouvait lui susciter, y compris de finir au petit matin, la tête sous le couteau de la guillotine.* (Exbrayat, *Espion où es-tu ?*, 47)
- (80-b) *Je n'ai aucune intention de finir à l'hôpital.*
- (81-a) *... : tout de suite le bord des paupières se mettait à brûler et si on s'essuyait l'œil, on se trouvait des cils morts dans les doigts.* (Giono, cité dans Eriksson, 1980 : 133)
- (81-b) *Un jour, elle se trouvait sur une route complètement déserte.*
- (82-a) *C'était un homme parce qu'il était planté les jambes écartées et, entre ses jambes, on voyait la nuit et une étoile.* (Giono, *Que ma joie demeure*, 17)
- (82-b) *Les trois filles s'étaient plantées à l'écart.* (Giono, cité dans le *Petit Robert*)
- (83-a) *Ils ont passé souvent la journée l'estomac vide.*
- (83-b) *Ils ont passé souvent la journée dans un bar.*
- (84-a) *Il travaillait avec ses deux vieilles filles de sœurs, horlogères d'ailleurs accomplies, qui vivaient la loupe à l'orbite, ne sortaient que le samedi...*(Duh., cité dans Eriksson, 1980 : 224)
- (84-b) *Ils vivent à présent à Toulouse.*

Le même phénomène s'observe également pour les verbes acceptant un attribut de l'objet dans leur valence. Les verbes *appeler* (au sens de 'nommer'), *nommer*, *considérer*, *intituler*, *trouver* (au sens de 'estimer'), qui acceptent dans leur valence un attribut de l'objet et non un locatif, n'y acceptent pas le nexus nominal. En revanche, les verbes *imaginer* et *représenter* (au sens de 'évoquer par un procédé graphique ou plastique'), qui acceptent le nexus nominal dans leur valence, nécessitent ou bien un attribut ou bien un locatif comme valence complément :

³⁸ Sauf l'exemple cité par Damourette et Pichon *Et cecy dit, il devint* le visage rouge comme feu (Beauveau, §800), exemple jugé cependant comme 'bizarre' par la plupart de mes informateurs.

- (85-a) ... *et nous l'imaginons la tête posée sur la poitrine de Jésus...*
(Tournier, *Météores*, 50)
- (85-b) *Je ne peux pas l'imaginer dans un cocktail party.*
- (86-a) *Marie-Madeleine, pécheresse repentie de la mythologie catholique, est toujours représentée les cheveux longs et dénoués en signe d'abandon à Dieu, autant que comme signe de son ancienne profession de prostituée.* (M. Lair, *Les bras m'en tombent*, 49)
- (86-b) *C'est Marie-Madeleine qui est représentée sur ce tableau.*

L'attribut, représenté par un nexus nominal, et le complément locatif peuvent par ailleurs se trouver conjointement dans la même construction, qui nécessite seulement un de ces termes dans sa valence :

- (87) *Masson était près de l'âtre, la tête dans ses mains.* (Giono, cité dans Eriksson, 1980 : 212)
- (88) *Il demeura au bas de l'escalier, les bras en croix.*
- (89) *Et elle se planta devant lui, les poings sur les hanches.* (Maup., cité dans Eriksson, 1980 : 252)

Quel terme doit-on considérer comme valence dans ce cas ? Ce qui est encore remarquable, c'est que les deux termes peuvent se mettre séparément ou ensemble dans la construction clivée *c'est...que*, alors que cette place est normalement réservée aux éléments occupant la même place syntaxique. Un objet direct ou indirect, par exemple, ne peut y être mis avec un locatif :

- (90) * *C'est lui, dans le jardin que j'ai vu.*
- (91) * *C'est à lui, dans la chambre que j'ai parlé.*
- (92) *C'était devant lui qu'elle se planta les poings sur les hanches.*
- (93) *C'était les poings sur les hanches qu'elle se planta devant lui.*
- (94) *C'était devant lui, les poings sur les hanches qu'elle se planta.*

L'attribut et le complément locatif semblent ainsi occuper une même place syntaxique dans les constructions verbales examinées ci-dessus, tout en gardant chacun une autonomie syntaxique l'un par rapport à l'autre. Je serais ainsi tentée de poser, jusqu'à la preuve du contraire, qu'il s'agit de constructions à *valence localisante*, comprenant comme sous-parties, le complément locatif et l'attribut. Les constructions des verbes à valence localisante ne recoupent pas, on l'a vu, celles des verbes attributifs.

2.4. Syntagme prépositionnel en *avec* et ses différents emplois

L'emploi du syntagme prépositionnel en *avec* est très varié. Il suffit d'ouvrir n'importe quel dictionnaire pour le constater. D'après le *Dictionnaire historique de la langue française* d'A. Rey, la forme *avec* apparaît vers la fin du 13^e siècle (1284), et provient du latin populaire *apud-hoc* 'auprès de cela'. Elle est très vivante à toutes époques et est employée avec la plupart des valeurs actuelles, à savoir la concomitance, la simultanéité, la proximité, l'ajout, et figurément la manière, le moyen. La question qu'on peut se poser alors est de savoir s'il n'y aurait pas un facteur déterminant ces divers emplois ? Il semble que oui, si on se limite aux emplois du syntagme prépositionnel en *avec*, régis par le prédicat verbal.

La préposition *avec*, tout comme les autres prépositions, a pour fonction sémantique de relier à un autre constituant le terme qui suit, avec lequel elle forme une unité syntaxique. Appelons X le constituant auquel le syntagme prépositionnel est relié, et Y le terme qui suit la préposition. Soit schématiquement (*X (avec Y)*). Dans le cas qui m'intéresse, le terme appelé X représente un actant, et le syntagme prépositionnel *avec Y* est régi par le prédicat verbal, qu'il soit actant ou circonstant. En voici quelques exemples :

- (95) *Paul se marie avec Marie.*
- (96) *Paul se promène avec Marie.*
- (97) *Paul enfonce le clou avec un marteau.*
- (98) *Paul se promène avec mélancolie.*
- (99) *Paul se lève avec le jour.*
- (100) *Paul se trouve avec Marie.*

Dans ces exemples, le terme X correspond au sujet. Le syntagme *avec Y* fonctionne comme actant dans les ex. (95) et (100), et comme circonstants dans les autres exemples. Il est qualifié, dans des grammaires, de complément comitatif (ex. 95-96, 100), de complément instrumental (ex. 97), de complément de manière (ex. 98), et de complément temporel (ex. 99). Je voudrais montrer dans ce qui suit que les différents emplois du complément en *avec* sont surtout fonction du trait sémantique du terme qui suit la préposition (le terme Y) par rapport à celui du terme auquel est relié le complément en *avec* (le terme X). Le trait sémantique du terme X est bien évidemment déterminé, en tant qu'actant, par le verbe recteur.

Comitatif

Lorsque le terme X partage le même trait sémantique que le terme Y, dans une construction verbale, le syntagme *avec Y* s'interprète comme comitatif ou sociatif. Les verbes *se marier*, *se promener*, par exemple, nécessitent un sujet [+Animé]. Lorsque le terme Y de *avec Y* est doté du trait [+Animé], on a alors l'emploi comitatif du syntagme prépositionnel *avec Y* (cf. ex. 95-96, 100). Il en va de même quand le terme Y partage le même trait [-Animé] avec X. Dans les exemples suivants, le complément d'objet est doté du trait [- Animé], ainsi que le terme Y, relié par la préposition *avec* à ce complément. Le complément en *avec* s'interprète alors comme un comitatif³⁹ :

(101) *Il mélange le vin avec de l'eau.*

(102) *Il compare son statut avec celui de Marie.*

Par ailleurs, dans l'emploi comitatif, le terme Y peut occuper la position syntaxique de X : *Paul se marie avec Marie* vs *Marie se marie avec Paul* ; *Paul se promène avec Marie* vs *Marie se promène avec Paul* ; *Paul mélange le vin avec l'eau* vs *Paul mélange l'eau avec le vin.*

L'emploi comitatif concerne non seulement tous les verbes symétriques, qui nécessitent l'identité du trait sémantique entre le terme X et le terme Y⁴⁰, mais aussi d'autres verbes, tels que *se promener*, *se trouver*, si le terme Y partage le même trait sémantique que le terme X.

Instrumental

Si le terme X est un sujet-agent, donc, doté du trait [+Animé], et que le terme Y est doté du trait [- Animé], le syntagme *avec Y* s'interprète comme instrumental, à condition que le verbe recteur accepte un complément instrumental dans sa zone rectionnelle. Le verbe recteur

³⁹ Pour certains verbes tels que *comparer*, l'identité du trait sémantique entre les deux termes reliés par la préposition *avec* peut paraître moins pertinente pour que le complément en *avec* puisse être interprété comme comitatif. C'est le cas par exemple dans *Il compare les gens avec des pions sur l'échiquier*. On observe néanmoins dans cet exemple une 'congruence ontologique', entre *les gens* et *des pions sur l'échiquier* : le terme *les gens*, bien qu'il soit doté du trait [+ Animé], est employé ici comme un terme [- Animé], possédant seulement les traits 'matière' et 'forme', et non le trait 'intentionnalité', alors que ce dernier trait est nécessaire pour un terme [+ Animé]. L'identité du trait sémantique entre les deux termes est donc respectée même dans cet exemple. Concernant la congruence ontologique, voir G. Kleiber (1999), qui la postule comme une des conditions nécessaires à l'anaphore associative.

⁴⁰ Voir pour les verbes symétriques, Boons, Guillet, Leclère (1976 : 206-216) ainsi que la table 35 S.

enfoncer nécessite en effet un sujet [+ Animé]. Il accepte par ailleurs un complément instrumental, contrairement aux verbes *se marier* ou *se promener*. D'où l'interprétation du syntagme *avec un marteau* comme un instrumental dans l'exemple (97).

Pour qu'un verbe accepte le cas instrumental, il semble qu'il doive remplir les deux conditions suivantes. Le cas instrumental est nécessairement lié à un agent. Le verbe acceptant un instrumental doit donc comporter dans sa valence un actant agentif⁴¹. En plus de cette condition, il semble que le verbe doive comporter dans sa valence un objet affecté (ex. *frapper quelqu'un / qch, enfoncer qch, encadrer qch, entourer qch, recouvrir qch*). On a rarement, me semble-t-il, un verbe intransitif acceptant un instrument⁴².

Le cas instrumental, ne se combinant pas avec tous les verbes, se comporte comme un élément de valence, bien que sa présence ne soit pas obligatoire pour tous les verbes compatibles avec ce complément. Dans certains cas, cependant, le complément instrumental doit être présent pour la construction verbale. C'est le cas, par exemple, des verbes comme *encadrer, recouvrir* :

(103-a) *J'encadre le tableau avec un vieux ruban.*

(104-a) *Je recouvre la table avec une nappe.*

Dans ce cas, Y du complément en *avec* peut figurer en position sujet du même prédicat verbal :

(103-b) *Un vieux ruban encadre le tableau.*

(104-b) *Une nappe recouvre la table.*

Ce qu'il est intéressant de noter ici, c'est le rôle d'agent 'factitif' du sujet dans la construction comportant un complément instrumental introduit par la préposition *avec*. La même remarque vaut également pour le complément instrumental dont la présence n'est pas obligatoire. Ce rôle

⁴¹ G. Lakoff (1968) considère que dans les énoncés (a) *Seymour sliced the salami with a knife* et (b) *Seymour used a knife to slice the salami* apparaissent les mêmes relations grammaticales et de sélection. Ils doivent donc avoir, pour lui, la même représentation en structure profonde, et l'énoncé (b) est plus proche de cette structure profonde commune que l'énoncé (a) ; si l'énoncé (a) dérive de l'énoncé (b), le complément instrumental n'apparaît pas en structure profonde. Voir N. Chomsky (1975 : 29-33), pour une analyse critique.

⁴² Boons, Guillet, Leclère (1976 : 255) notent cependant le verbe intransitif *jongler (avec des balles)*, qui accepte un complément instrumental.

d'agent 'factitif' n'est pas donné au sujet de la construction comportant un complément comitatif.

Comitatif et Instrumental : deux cas prototypiques

Les deux emplois du complément en *avec* qu'on vient d'examiner, comitatif et instrumental, sont considérés par P. Cadiot (1990) comme des cas prototypiques du complément en *avec*. Pour I. M. Schlesinger (1979), ces deux cas représentent des catégorisations en structure profonde, mais, en structure cognitive, ils peuvent être fusionnés en une seule notion, en l'occurrence 'instrument'. Le comitatif et l'instrumental, sont, en effet, représentés dans beaucoup de langues, par la même forme, bien que ce ne soit pas le cas dans toutes les langues. Le cas du basque est intéressant à noter de ce point de vue. Selon G. Rebuschi (1984 : 154), le basque dispose de deux formes différentes pour le comitatif (-*ekin*) et pour l'instrumental (-*z*). Or, toujours d'après le même auteur (*Ibid.* : 179), en biscayen occidental, un des dialectes du basque, la forme -*ekin* est inconnue, et on utilise à sa place -*gaz*, formé de -*ga*, postposition généralement utilisée pour les animés, et de -*z*, cas instrumental ; la forme -*gaz* est ainsi utilisée comme comitatif, et ce, aussi bien pour les animés (grâce à la forme -*ga*) que pour les inanimés (grâce au cas instrumental -*z*). L'hypothèse de I. M. Schlesinger, selon laquelle le comitatif et l'instrumental dériveraient d'une même notion cognitive, à savoir 'instrument', semble ainsi être confirmée par le cas du biscayen. Elle pourra être remise en question, si on trouve une langue où l'instrumental soit représenté par une forme composée d'un morphème comitatif et d'un morphème réservé pour les inanimés⁴³. Cette hypothèse, qui me paraît très intéressante, reste à vérifier. Que le comitatif dérive de

⁴³ Selon G. Lakoff et M. Johnson (1980 : 134-135), notre système conceptuel serait structuré par la métaphore AN INSTRUMENT IS A COMPAGNION, et ce serait systématique et non accidentel. Ce principe grammatical se manifesterait, toujours selon les mêmes auteurs, dans beaucoup de langues, et serait probablement universel. Dans les langues où cette cohérence métaphorique ne se manifeste pas, il serait courant de trouver une autre cohérence métaphorique à sa place, à savoir soit l'instrument est indiqué par une forme verbale signifiant *use*, soit l'accompagnement est indiqué par le mot correspondant à *and*. En coréen, l'enclitique *wa* est en effet utilisé à la fois pour le jonctif et pour le comitatif. Or, l'enclitique *lo* est utilisé pour l'instrument, pour le moyen et pour la direction. Quelle serait la cohérence métaphorique, permettant d'expliquer le rapport entre l'instrument et la direction ? D'autre part, G. Lakoff et M. Johnson justifient la métaphore *un instrument est un compagnon* en prenant pour exemple un enfant qui considère comme un compagnon une poupée, lorsqu'il joue avec celle-ci. En coréen, l'instrument et l'accompagnement ne sont pas marqués par la même forme. Or, dans l'énoncé correspondant à *elle joue avec une poupée*, on utilise le comitatif et non l'instrumental pour le complément. La métaphore semble ainsi fonctionner, sans qu'elle soit pour autant reflétée dans le système grammatical.

l'instrumental ou que ce soit l'inverse, les autres emplois du complément en *avec* en français semblent dériver de l'un ou de l'autre, par 'l'assimilation sémantique' ou 'semantic blends' (cf. Schlesinger, *Ibid.*).

Locatif

Dans une construction verbale représentant un procès statif, si les termes X et Y partagent le même trait sémantique, le complément *avec Y* peut être interprété comme complément locatif, à condition que le verbe recteur nécessite dans sa valence un locatif, et que la place de ce dernier ne soit pas occupée par un autre terme : *Où est Marie ? Avec les enfants* (ex. cité dans P. Cadiot, 1997 : 142). Si la valence des verbes locatifs est saturée, le complément en *avec* est interprété plutôt comme un comitatif :

(105) *Paul est dans le bureau, avec Marie.*

(106) *Paul se trouve en ce moment en Italie avec Marie.*

L'emploi locatif du complément en *avec* semble donc dériver du comitatif.

Domaine de validation

De même, toujours dans une construction verbale représentant un procès statif, si le terme X et le terme Y sont tous deux dotés du trait [+Animé], le complément *avec Y* peut être interprété comme un domaine de la validation du prédicat. Ce cas est illustré dans les exemples suivants :

(107) *Il est gentil avec moi.*

(108) *Ils sont dociles avec leurs parents.*

(109) *Il se comporte mal avec vous.*

Dans ces exemples, le prédicat exprime une propriété ou une attitude du sujet, dont la validation est délimitée dans le cadre construit par Y. Par ailleurs, comme le remarque Cadiot (1990 : 163), comparé à *Il est gentil envers moi*, le complément en *avec* dans *Il est gentil avec moi* dénote une rencontre physique de Y avec X, alors que ce trait est absent avec la préposition *envers*. Cet emploi du complément en *avec* semble dériver également du comitatif.

Moyen

On a vu plus haut que si le terme Y ne partage pas le même trait sémantique que X, le complément en *avec* est interprété comme un

instrumental, à condition que le prédicat verbal accepte le complément instrumental, et qu'il soit accompagné d'un objet affecté. En effet, dans une construction d'un verbe transitif ayant un objet effectué comme *fabriquer qch, bâtir qch, construire qch*, le complément en *avec* est souvent interprété comme un moyen plutôt que comme un instrumental. Le terme Y réfère par ailleurs, dans ce cas, à un ingrédient de l'entité représentée par l'objet direct.

La distinction entre l'instrument et le moyen n'est pas toujours très claire, surtout quand il s'agit de certains verbes intransitifs. Par exemple, dans *Paul marche avec une canne, Paul va à son travail avec le bus*, le complément en *avec* représente-t-il un instrument ou un moyen ?

« Objet d'accompagnement »

Il existe des cas où le prédicat n'accepte pas un instrumental, alors que le terme Y ne partage pas le même trait sémantique que X. C'est le cas par exemple de *Paul se promène avec un parapluie*. Peut-on qualifier le complément en *avec* de cet exemple de complément comitatif ? Il est pourtant malaisé de dire que Paul est en compagnie d'un parapluie dans sa promenade. La seule chose qu'on puisse dire pour ce type d'emploi, c'est que Y se trouve dans le domaine de X, construit par le prédicat verbal, en l'occurrence *la promenade de Paul*. L'inverse n'est pas vrai, c'est-à-dire que X ne se trouve pas dans le domaine de Y, en l'occurrence *la promenade de parapluie*. De ce point de vue-là, cet emploi du complément en *avec* est plutôt proche de l'instrumental : dans l'exemple (97), on peut dire que le marteau se trouve dans l'enfoncement du clou effectué par Paul, mais plus difficilement que Paul se trouve dans l'enfoncement du clou effectué par un marteau.

Manière

En ce qui concerne l'emploi du syntagme prépositionnel en *avec* comme complément de manière (ex. 98), on a aussi un sujet-agent comme terme X, et un terme Y représenté par un inanimé. Dans certains cas, cependant, on trouve un sujet non agentif pour X :

- (110) *Les nuages se déplacent* (avec lenteur + avec rapidité) *dans le ciel*.
- (111) *Les feuilles mortes tombent* avec légèreté *sur le sol*.
- (112) *L'arbre s'est abattu* (avec pesanteur + avec fracas) *sur le sol*. (ex. cités dans Ch. Molinier, 1991 : 119)

Ces sujets non agentifs sont néanmoins présentés comme des objets auto-mouvables. En ce qui concerne le terme Y de *avec Y*, il est doté du trait

[- Animé], mais contrairement au cas instrumental, qui est représenté par un nom concret, Y, dans l'emploi de manière, est représenté par un nom abstrait. Il exprime par ailleurs un processus et non un état. D'où, la difficulté d'avoir un nom abstrait exprimant un état comme *jeunesse, vieillesse, pauvreté, solitude, beauté, souffrance*, etc. (cf. Ch. Molinier, 1991 : 128 ; D. Flament-Boistrancourt, 1996). Le nom représentant Y dans le complément de manière exprime souvent le sentiment du terme X, lorsque celui-ci représente un être humain. Lorsque le terme X représente un être inanimé, l'élément Y exprime la façon de se mouvoir, le bruit. L'emploi de manière du complément en *avec* semble ainsi dériver de l'instrumental, et cette analyse rejoint celle de I. M. Schlesinger (1979).

Cause

Un autre emploi du complément en *avec*, qui se situe au niveau rectionnel, est du type causal. Il s'agit d'une construction dérivée des verbes tels que *énervé, fatiguer, éblouir* :

- (113-a) *Tu m'énerves avec ta théorie sur les femmes.* (C-J, 08-01-94)
- (114-a) *Tu nous fatigues avec tes questions.* (ex. cité dans Cadiot, 1990 : 157)
- (115-a) *Il croit m'éblouir avec ses grands airs.* (*Petit Robert*)

Ces verbes nécessitent en fait un actant doté d'un trait [- Humain] et [Cause]. Ce qui représente la cause dans les exemples précédents, c'est ce qui est représenté par le terme Y. En effet, Y peut se trouver sans aucune difficulté en position sujet :

- (113-b) Ta théorie sur les femmes *m'énervé.*
- (114-b) Tes questions *nous fatiguent.*
- (115-b) Ses grands airs *m'éblouissent.*

Lorsque cet actant causatif est relégué en position de complément au profit d'un sujet humain, il garde cependant ce trait de cause. Le sujet humain fonctionne dans ce cas comme un déclencheur d'un procès, et non un agent qui effectue directement un procès. L'accord de personne entre le terme X (sujet dans les exemples cités) et le déterminant possessif inclus dans le terme Y est d'ailleurs obligatoire. De ce point de vue-là, l'emploi causal du complément en *avec* est proche de l'instrumental, dans la mesure où il peut jouer le rôle d'actant, donc sélectionné par certains verbes, et qu'il est lié à un agent.

Temps

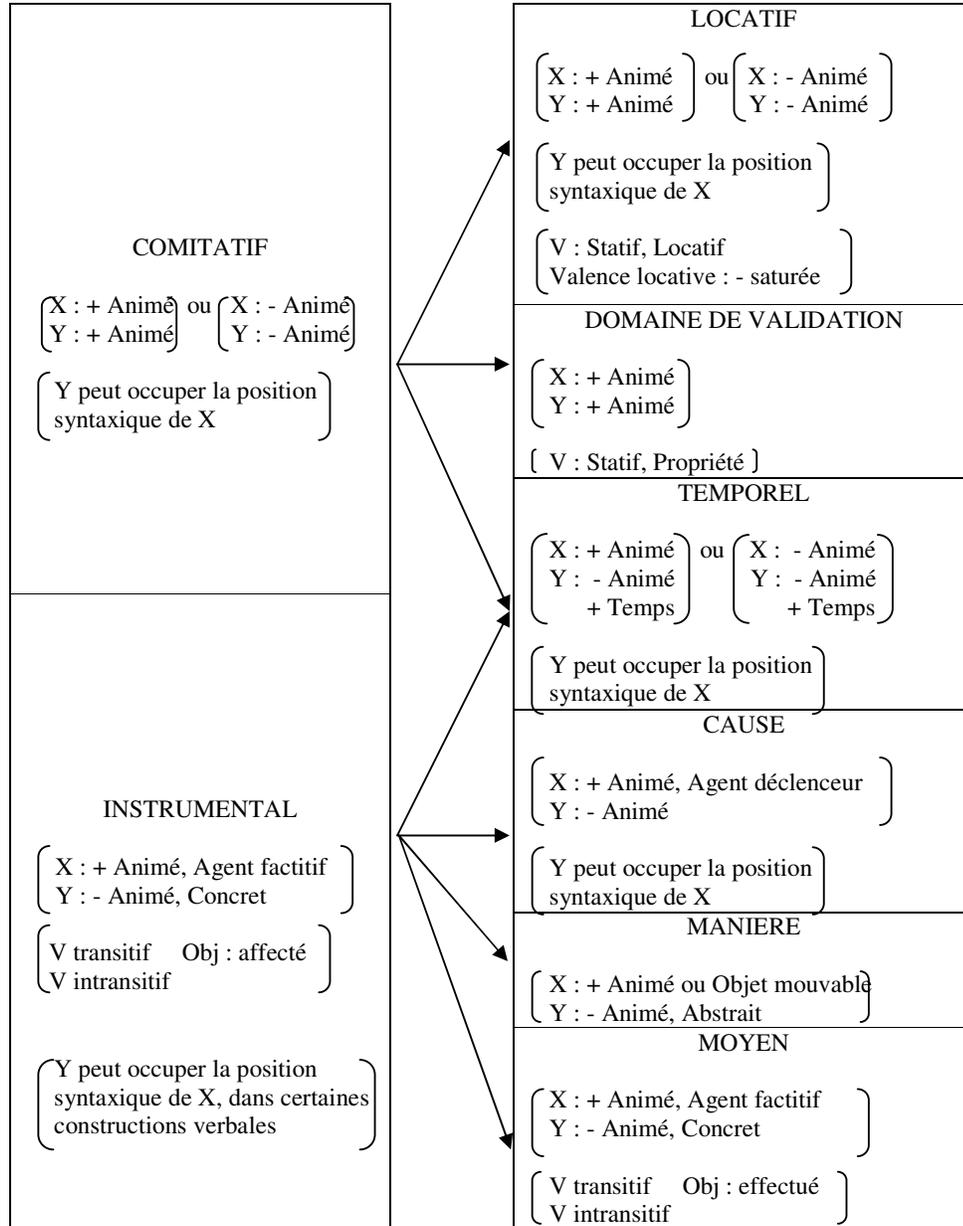
En ce qui concerne l'interprétation temporelle du complément en *avec*, elle semble dépendre avant tout de la nature du nom représentant Y. Dans l'exemple (99), le nom *jour* est un nom temporel. De même, dans

(116) *Tout s'arrange avec le temps.*

le nom *temps* est un nom temporel. A cela s'ajoute une autre contrainte, d'ordre, cette fois-ci, syntaxique. Le terme Y doit être susceptible d'assumer la fonction sujet pour le même prédicat. En effet, en face de (99), on a *Le jour se lève*, et en face de (116), on a *Le temps arrange tout*. De même, si l'on a *Il se lève avec le soleil*, *Il se couche avec le soleil*, c'est parce qu'on a également *Le soleil se lève*, *Le soleil se couche*. Si l'on n'a pas * *Il se couche avec le jour*, c'est parce qu'on n'a pas * *Le jour se couche*. De ce point de vue-là, l'emploi temporel du complément en *avec* est proche de l'emploi comitatif. Ceci dit, le terme Y partage tantôt le même trait sémantique que X (cf. ex. 116), tantôt non (cf. ex. 99). L'emploi temporel du complément en *avec* semble ainsi hériter à la fois des propriétés du comitatif et de celles de l'instrumental.

Après l'examen de divers emplois du complément en *avec*, régi par le prédicat verbal, on peut affirmer que ce qui les détermine, c'est avant tout l'identité ou la différence du trait sémantique entre le terme Y du complément en *avec* et le terme X, auquel est sémantiquement relié le terme Y. Si les deux termes partagent le même trait sémantique, le complément en *avec* est interprété comme un comitatif ; si les deux termes ne partagent pas le même trait sémantique, il est interprété comme un instrumental. Les autres emplois dérivent de ces deux emplois. Le schéma suivant résume l'analyse proposée dans cette section.

Divers emplois du complément en avec dans la zone rectionnelle :
[X V (avec Y)]_{rection}



3. Transitivité

La notion de transitivité, depuis déjà quelque temps, s'est vue réviser dans divers travaux et une conception scalaire de la transitivité s'est avérée plus utile à la description de différentes langues que l'opposition stricte entre transitif et intransitif (cf. notamment Hopper & Thompson, 1980, 1982).

Le phénomène observé par P. Austin (1982) dans certaines langues australiennes justifie, par exemple, clairement cette solution. Les verbes à objet interne, dans ces langues ergatives, partagent en effet à la fois les caractères transitifs et intransitifs : soit le sujet est à l'ergatif, donc sujet d'un verbe transitif, mais l'objet à l'absolutif n'est pas présent (en *bandalang*) ; soit le sujet est au nominatif, donc sujet d'un verbe intransitif, mais ce verbe est accompagné d'un objet à l'absolutif, objet accompagnant un verbe transitif (en *diyari*, *bayungu*, *djaru*, *gunguyimidhinn*, *yindi*).

La conception scalaire de la transitivité s'avère aussi utile pour expliquer les verbes de mouvement en coréen. Ces derniers acceptent dans leur valence un objet à l'accusatif et/ou un objet au locatif. Une analyse morpho-syntaxique montrera qu'ils n'ont pas pour autant tous le même degré de transitivité. On constate le même phénomène pour les verbes de mouvement transitifs directs en français, si l'on s'appuie sur une analyse sémantique fine⁴⁴.

La présente section est consacrée à la question du degré de transitivité en ce qui concerne les verbes à objet interne en français, ainsi que les verbes de mouvement en coréen.

3.1. Objet interne en français

Les objets internes sont souvent considérés comme des expressions plus ou moins figées ou à effet stylistique et par conséquent sans intérêt majeur dans l'analyse syntaxique et sémantique. La plupart des grammaires françaises les mentionnent comme un cas marginal des objets. Or, comme l'a noté Gougenheim (1964), l'effet stylistique ne peut exister que si la langue l'autorise. Il est conditionné par la langue.

Un des intérêts justifiant la nécessité de cette étude réside dans le classement des verbes selon leur structure syntaxique. L'objet interne apparaît en effet avec un verbe qui est normalement intransitif. Si l'on

⁴⁴ Voir sur ce sujet notamment L. Sarda (1999, 2000).

veut maintenir le classement des verbes en deux catégories (transitif / intransitif), deux façons de traiter l'objet interne sont alors possibles. Ou bien le verbe est transitif, l'objet interne étant assimilé à l'objet direct (solution adoptée par Damourette et Pichon), ou bien l'objet interne n'est pas un objet et le verbe reste intransitif (solution adoptée par la plupart des grammairiens). Une autre solution pour les verbes à objet interne est d'introduire la notion d'échelle de transitivité. C'est justement l'analyse proposée par G. Lazard (1986), qui propose de classer les verbes à objet interne, sur une échelle de transitivité lexicale, entre les verbes transitifs et les verbes intransitifs. Cette hypothèse me paraît plus judicieuse pour rendre compte du problème de l'objet interne.

Ceci dit, on peut se poser la question de savoir si les verbes à objet interne ont tous le même degré de transitivité. Afin de répondre à cette question, on examinera, dans ce qui suit, les objets internes selon le prédéterminant qui les précède, selon le type de détermination nominale (désormais DN), et selon leur possibilité de pronominalisation. Les objets internes ont en effet un choix restreint en ce qui concerne le prédéterminant, choix qui dépend du type de détermination nominale et du prédicat verbal. La pronominalisation de l'objet interne est également soumise à des contraintes particulières.

Concernant l'objet d'étude, on ne retiendra que les objets internes qui sont morpho-sémantiquement apparentés au verbe (du type *vivre sa vie*), et ceux qui sont sémantiquement apparentés au verbe (du type *pleurer des larmes de joie*) ; ne seront donc pas pris en considération les compléments locatifs ou temporels (*aller son chemin ; dormir une nuit paisible*), les compléments de cause (*il crève la faim*), les compléments appelés par Damourette et Pichon 'prisance' (*elle sent la violette*), les compléments des verbes de parole (*les quatre mots de français qu'ils baragouinaient péniblement*).

L'objet interne du type : un N + DN (spécifieur)

L'objet interne, s'il est précédé d'un prédéterminant indéfini, est souvent accompagné d'une détermination spécifiante :

- (117) *Il vit une vie agréable.* (ex. cité dans Gougenheim, 1964 : 271)
- (118) *Il songea un beau songe* (Volt., cité dans Grevisse, 1980 : §1351)
- (119) *La terre soupira un long soupir si doux, si calme qu'à peine deux ou trois tourbillons d'oiseaux s'élevèrent.* (Giono, *Le serpent d'étoiles*, 19)
- (120) *Faut il mourir une mort qui n'est plus utile à personne?* (Th. Maulnier, cité dans Grevisse, 1980 : §1351)

L'adjectif qualificatif ou la relative qui accompagne le nom de l'objet interne joue le rôle de 'spécifieur'⁴⁵, c'est-à-dire une détermination qui a par rapport à un catégorisateur un rôle sélectif subsidiaire. La propriété associée à un tel spécifieur est non-catégorisante et permet de distinguer le référent visé de tous les autres ressortissants éventuels du même type.

En ce qui concerne le nom de l'objet interne, la plupart des linguistes ou grammairiens qui se sont penchés sur la question, remarquent quasi-unaniment qu'il reproduit le même sens que le verbe, la précision étant donnée par la détermination spécifiante qui le suit. Cependant, Riegel et al. (1994 : 220-221), après avoir noté que le sens de l'objet interne reproduit l'essentiel du procès encodé dans le sémantisme du verbe, précisent plus loin que le complément ne répète pas le sens du verbe, (ce qui ferait de l'expression une tautologie), mais sert de support nominal, pour assigner une spécification au verbe qui aurait pu être représentée par un adverbe.

L'objet interne, du point de vue informationnel, ne joue en effet aucun rôle et il est introduit en tant que nom le plus générique possible par rapport au prédicat verbal. Ici, le poids informationnel porte sur le verbe, et le nom, objet interne, est introduit comme le signal d'un changement de perspective portant sur le même événement représenté par le procès verbal. En effet, si la notion de verbe est fondamentalement liée aux notions de temps, de mode et de personne, celle de nom ne l'est pas. Le nom de l'objet interne sert donc à figer en quelque sorte une image verbale qui progresse en une image substantivale qui s'est immobilisée. On peut comparer ce procédé syntaxique à la technique cinématographique de l'arrêt sur image. Le nom de l'objet interne ne duplique pas le sens du verbe, lorsqu'il se présente avec un verbe morphologiquement apparenté ; tout en servant de support nominal à la détermination, il est utilisé comme le redénominateur d'un même événement, mais pris sous un autre angle.

En ce qui concerne le rôle de spécification assumé par un constituant épithétique, il ne me semble pas être le même que celui assumé par un adverbe. Considérons les deux exemples suivants.

(121) *Il vit une vie agréable.*

(122) *Il vit agréablement.*

⁴⁵ Les termes *spécifieur* et *sous-catégorisateur* sont empruntés à A. Berrendonner (1995), qui les utilise dans son étude sur la détermination nominale.

Dans la construction avec l'objet interne, l'attention est attirée sur l'adjectif employé comme détermination nominale, alors que l'adverbe employé comme détermination verbale n'a pas cet effet. L'effet d'insistance porté sur l'adjectif est dû en fait à la présence du nom support qui se détache de par sa nature nominale de l'événement représenté par le prédicat verbal. Le nom support est ainsi présenté comme une entité concevable indépendamment de l'événement. Par contre, l'adverbe fonctionnant comme un complément de manière ne peut être envisagé en dehors de l'événement. Il s'y trouve impliqué, donc constitue une information entièrement dépendante du prédicat verbal.

D'autre part, l'objet interne, toujours de par sa nature nominale, donne une image totale stative d'un objet déjà construit ou à construire. L'objet interne représente donc ici un objet concevable comme un tout homogène, affectant totalement le sujet (pour le cas de *vie*, *songe* et *mort*) ou effectué totalement par le sujet (pour le cas de *soupir*). L'adverbe, lui, n'implique pas cette notion de totalité⁴⁶. Or, la notion de totalité constitue un des facteurs intervenant dans le calcul de la transitivité mis en évidence par Hopper et Thomson (1980). Les constructions à objet interne peuvent donc être considérées comme étant munies d'une force de transitivité supérieure aux constructions sans objet interne.

L'objet interne du type : un N + DN (sous-catégorisateur)

Considérons à présent les exemples suivants.

(123) *Il vit* une vie de galérien.

(124) *pleurer* des larmes de crocodile / des larmes de joie.

Dans ces exemples, l'objet interne est toujours précédé d'un prédéterminant indéfini, mais la détermination nominale ne semble pas jouer le rôle de spécifieur. Elle participe plutôt à la catégorisation du nom en question: dans *des larmes de joie*, *des larmes de crocodile* ainsi que *une vie de galérien*, le nom de la détermination nominale n'est pas précédé d'un prédéterminant et est dépourvu de toute force référentielle. Il sert à caractériser un sous-type de larmes ou un sous-type de vie. La détermination nominale assure ici la fonction de 'sous-catégorisateur'. Le nom-tête *larmes* ou *vie* doit donc garder tout son sens afin de catégoriser un sous-type par ses propriétés augmentées de celles du deuxième nom.

⁴⁶ Comme le remarque Ch. Molinier (c.p.), le même phénomène s'observe également dans les énoncés du type : *il a analysé scrupuleusement le texte / il a fait une analyse scrupuleuse du texte.*

Lorsqu'un nom assume la fonction de sous-catégorisateur, et s'il est doté d'une valeur générique, il apparaît précédé d'un déterminant défini :

- (125) *souffrir* le martyr.
- (126) *il nage* la brasse.
- (127) *il danse* le tango.
- (128) *il court* le 100 mètres.

L'objet interne faisant fonction de sous-catégorisateur apporte ainsi un sens plus complexe que le catégorisateur dont les propriétés se trouvent dans le sens verbal. Il est donc en relation avec le verbe, mais son indépendance par rapport au verbe est plus grande que l'objet interne dont le nom est utilisé comme un support nominal. Par conséquent, sa transitivity est plus forte que celle de ce dernier.

L'objet interne du type : son N

Considérons d'abord les exemples suivants :

- (129) *dormir* son dernier sommeil
- (130) *Et comme elle soupirait* ses derniers soupirs, *il s'y mêla sur ses lèvres comme un murmure indistinct.* (Poe, cité dans Berrendonner, 1995 : 54)

Dans ces exemples, l'objet interne désigne un type de sommeil ou de soupir caractérisant le mourant et la coréférence entre l'agent du verbe et l'objet interne est obligatoire. L'objet interne assure donc la fonction d'un sous-catégorisateur mais individualisé sous un mode défini. L'individuation définie de l'objet situe ce type d'objet à un degré de transitivity supérieur aux objets indéfinis.

L'objet interne introduit par un possessif peut jouer aussi le rôle d'un spécifieur. Le nom d'objet interne ne semble pas être, dans ce cas, un simple support morphologique, mais garder son sens plein ; il dénote un sens plus complexe que le verbe. En effet dans les exemples suivants :

- (131) *Laissez-moi vivre* ma vie
- (132) *Il pense que chacun des nouveaux Etats doit vivre sa vie en toute indépendance.* (Général Mangi, cité dans Damourette et Pichon, vol. III, §863)

L'objet interne décrit une façon de vivre conforme à une conception de la vie. Cependant cette manière de vivre se présente comme un concept préconstituit, dont l'existence doit être vérifiée avant l'événement présenté

par le verbe. L'exemple suivant montre plus clairement cet effet non occurrenceiel.

- (133) *Tu riais ton rire sonore*
Qui faisait rire les échos. (M. Donnay, cité dans Gougenheim, 1964 : 285)

ton rire sonore représente un rire habituel caractérisant l'agent du prédicat *rire*, et doit exister avant l'événement.

Par ailleurs, la coréférence entre l'agent du prédicat verbal et le déterminant possessif n'est pas obligatoire dans ce cas :

- (134) *Le petit Silvain aimait la truculence de ces querelles patoisantes. Il aimait ses gens. Il aurait voulu vivre leur vie dans son village, continuer les siens, simplement.* (J.-P. Chabrol, *Le bonheur du manchot*, 58)
- (135) *J'ai conçu la douleur du nom dont on le nomme, j'ai sué sa sueur et j'ai saigné son sang* (Lamartine, cité dans Gougenheim, 1964 : 282)
- (136) *Vous tous à qui Dieu prit votre chère espérance, Pères, mères, dont l'âme a souffert ma souffrance, Tout ce que j'éprouvais, l'avez-vous éprouvé?* (Hugo, cité dans Gougenheim, 1964 : 275)

L'objet interne précédé d'un possessif fait ainsi preuve d'une relation moins étroite avec le verbe que celui précédé d'un déterminant indéfini.

L'objet interne pronominalisable

Le critère le plus couramment utilisé pour distinguer l'objet interne de l'objet direct est la possibilité de la pronominalisation de l'élément lexical postposé au verbe par *le/la/les*. Or, si bien des objets considérés comme objets internes ne peuvent être pronominalisés, il existe des exceptions. C'est le cas, par exemple, pour ceux des verbes *vivre*, *courir*, *rêver*. Dans ces cas, Togeby (1983) ainsi que Rothemberg (1974) mais de façon plus nuancée que Togeby, considèrent ces objets comme des objets directs et par conséquent, les verbes comme des verbes transitifs.

Il existe cependant certaines contraintes lors de la pronominalisation des objets internes. Le verbe doit être suivi d'un modifieur verbal :

- (137) *La vie que Thérèse avait maintenant était bien au-delà de celle qu'elle avait rêvée dans ses moments de plus grande folie. Elle*

n'en revenait pas. Elle la vivait avec une gaucherie charmante.
(Giono, *Les âmes fortes*, 208)

- (138) *La Fortune m'a aidé en ceci que, puis que ma principale profession en cette vie estoit de la vivre mollement et plustost laschement qu'affaireusement, elle m'a osté le besoing de multiplier en richesses pour pourvoir à la multitude de mes héritiers.* (Montaigne, cité dans Gougenheim, 1964 : 272)

Dans ces exemples, l'absence du modifieur verbal *avec une gaucherie charmante* ou *mollement* rend en effet l'acceptabilité de l'énoncé douteuse : ?? *Elle la vivait*⁴⁷. Si le verbe n'est pas suivi d'un modifieur verbal, il figure dans une tournure contrastive :

- (139) *Il vaut mieux rêver sa vie que la vivre.* (Proust, cité dans Togeby, 1983 : §1365)

La possibilité de la pronominalisation de l'objet interne ne permet donc pas de classer les verbes à objet interne dans la catégorie des verbes transitifs, bien qu'ils fassent preuve d'un degré de transitivité proche de celui des verbes transitifs.

Degré de transitivité des verbes à objet interne

Si l'on adopte, comme critères permettant de mesurer le degré de transitivité des verbes à objet interne, la possibilité de se combiner avec chacun des quatre types d'objet interne examinés dans cette section, on peut distinguer plusieurs types de verbes à objet interne, allant de la plus grande transitivité à la plus faible transitivité. L'examen d'un petit corpus constitué d'environ 70 exemples, et comportant 17 verbes pouvant se combiner avec un objet interne m'a permis d'en distinguer quatre :

- (I) ceux qui se combinent avec les quatre types d'objet interne ;
- (II) ceux qui se combinent avec trois types de objet interne :
 - (II-1) ceux qui se combinent avec le premier, le troisième et le quatrième type d'objet interne
 - (II-2) ceux qui se combinent avec les trois premiers types d'objet interne ;
- (III) ceux qui se combinent seulement avec deux types d'objet interne :
 - (III-1) ceux qui se combinent avec le premier et le troisième type ;

⁴⁷ On observe le même phénomène lorsque le verbe *vivre* est accompagné d'un objet morphologiquement non apparenté au verbe : *il vit mal cette épreuve* vs ?? *Il vit cette épreuve.* (c.p. de Ch. Molinier)

- (III-2) ceux qui se combinent avec les deux premiers types ;
- (IV) ceux qui ne se combinent qu'avec un seul type :
 - (IV-1) ceux qui se combinent avec le troisième type ;
 - (IV-2) ceux qui se combinent avec le premier type.

Le tableau suivant montre le résultat.

		TRANSITIVITE			
		-	→ +		
		un N + DN (spec)	un N + DN (/s-cat)	son N	pronominalisable
TRANSITIVITE	+	<i>jouer</i>			
	<i>courir</i>				
	<i>vivre</i>				
	<i>rêver</i>				
	<i>dormir</i>				
	<i>souffrir</i>				
	<i>saigner</i>				
	<i>suer</i>				
	<i>soupirer</i>				
	<i>pleurer</i>				
-	<i>rire</i>				
<i>guerroyer</i>					
<i>cabrioler</i>					
<i>trembler</i>					
<i>songer</i>					
<i>mourir</i>					
<i>siffler</i>					

Une analyse plus complète, intégrant les types d'objet interne qui ne sont pas pris en considération dans cette étude⁴⁸, pourra modifier le degré de transitivité de certains verbes. Néanmoins, j'espère avoir montré le mécanisme du passage de l'emploi subjectif à l'emploi objectif, lequel mécanisme dépend principalement du prédéterminant et du type de détermination nominale. Ces deux derniers facteurs d'ordre morpho-

⁴⁸ Par exemple, les objets internes introduits par un quantifieur, un article défini ou un adjectif démonstratif :

- *Mon corps ne meurt-il pas tous les jours mille morts ?* (R. Garnier, cité dans Damourette et Pichon, vol. III, §863)
- *La population mâle valide avait quitté le pays pour combattre le dernier combat dans les plaines de la Belgique.* (F. Dickhaut, cité dans Blinkenberg, 1960 : 146)
- *Quitter jeunesse et jeux, le monde et ses mensonges,*
Le vent, la vanité pour songer ces beaux songes. (Tragiques, cité dans Gougenheim, 1964 : 274)

sémantique contribuent en effet à la représentation holistique ou individuelle, qui détermine le degré de transitivité.

3.2. Verbes de mouvement en coréen

La notion de mouvement implique l'entité à localiser (la cible ou *Figure*) et l'endroit auquel (ou dans lequel) est localisée la cible (le site ou *Ground*). Elle représente par ailleurs un procès dynamique et continu, représenté par un type de procès Activité ou Accomplissement ; les types de procès Statif ou Achèvement ne peuvent pas représenter directement le mouvement, bien que, dans certains cas, ce dernier puisse être impliqué dans leur réalisation. Les verbes de mouvement par excellence sont alors les verbes déictiques *aller / venir*, qui représentent un mouvement de la cible (le sujet) déterminé par rapport à l'endroit où se trouve le locuteur (l'éloignement ou le rapprochement).

En coréen, les verbes de mouvement peuvent être reconnus par leur forme complexe : il s'agit des *complexes verbaux*, qui sont composés d'au moins deux formes verbales, dont le dernier est un verbe de mouvement déictique (*ga-ta* 'aller', *o-ta* 'venir')⁴⁹. Par exemple, les verbes représentant un procès dynamique non ponctuel tels que *gənnə-ta* ('traverser'), *ori-ta* ('monter'), *neri-ta* ('descendre'), *t'ari-ta* ('suivre') peuvent se combiner avec les verbes de mouvement déictiques : *gənnə-ga-ta* ('traverser-aller-ST'), *olla-ga-ta* ('monter-aller-ST'), *nerjə-ga-ta* ('descendre-aller-ST'), *t'ara-ga-ta* ('suivre-aller-ST'). En revanche, les verbes représentant un procès ponctuel tels que *dah-ta* ('atteindre'), *dadari-ta* ('arriver') ne peuvent pas se combiner avec les verbes de mouvement déictiques : **daha-ga-ta* ('atteindre-aller-ST'), **dadarə-ga-ta* ('arriver-aller-ST').

Les complexes verbaux représentant un mouvement montrent par ailleurs un phénomène morpho-syntaxique particulier : chacun des composants verbaux garde dans certains cas son autonomie syntaxique, chacun sélectionnant ses éléments de valence ; dans d'autres cas, un des composants perd son autonomie syntaxique, la valence étant déterminée seulement par l'autre composant verbal ; enfin, il existe aussi des cas où

⁴⁹ Certains verbes de mouvement comportent les verbes de mouvement déictiques, sans pourtant qu'ils puissent être considérés comme des complexes verbaux, étant donné la non-autonomie de leur premier composant. C'est le cas par exemple des verbes *na-ga-ta / na-o-ta* ('sortir'), *daga-ga-ta / daga-o-ta* ('approcher'). Le premier composant de ces verbes, *na-* et *daga-* respectivement, ne peut pas être employé sans être suivi d'un des verbes de mouvement déictiques, *ga-* ('aller') et *o-* ('venir').

les actants dépendent du complexe verbal, et non d'un des composants. Ces trois cas de figure sont présentés dans ce qui suit.

Le complexe verbal *gənnə-ga-ta* ('traverser-aller-ST') comporte deux composants verbaux, qui gardent chacun leur autonomie syntaxique. Le verbe *gənnə-ta* ('traverser'), premier composant de ce complexe verbal, est compatible avec un objet à l'accusatif, et non avec un objet au locatif. En revanche, le verbe *ga-ta* ('aller') est compatible avec un objet au locatif, et non avec un objet à l'accusatif⁵⁰ :

- (140-a) *c^həlsu-nin* *dari-ril* *gənnə-s¹-ta*
 NProp-Th pont-Acc traverser-Pft-ST(Décl)
 « 'c^həlsu a traversé le pont. »
- (140-b) **c^həlsu-nin* *miguk-e* *gənnə-s¹-ta*
 Nprop-Th Amérique-Loc traverser-ST(Décl)
 « c^həlsu a traversé (quelque chose pour aller) en Amérique. »
- (140-c) **c^həlsu-nin* *dari-ril* *ga-s¹-ta*
 NProp-Th pont-Acc aller-Pft-ST(Décl)
 Litt. : « c^həlsu est allé au pont. »
- (140-d) *c^həlsu-nin* *miguk-e* *ga-s¹-ta*
 Nprop-Th Amérique-Loc aller-ST(Décl)
 « c^həlsu est allé en Amérique. »

Par ailleurs, les deux verbes peuvent figurer dans un même énoncé, précédés chacun de son élément de valence :

- (141) *c^həlsu-nin* *dari-ril* *gənnə* *migug-e* *gas¹-ta*
 NProp-Th pont-Acc traverser Amérique-Loc aller-Pft-ST(Décl)
 « c^həlsu est allé en Amérique après avoir traversé un pont. »

Le complexe verbal constitué de ces deux verbes accepte l'objet à l'accusatif ou l'objet au locatif, mais pas les deux en même temps :

- (142-a) *c^həlsu-nin* *dari-ril* *gənnə-ga-s¹-ta*
 NProp-Th pont-Acc traverser-aller-Pft-ST(Décl)
 « c^həlsu a traversé un pont (pour aller quelque part). »
- (142-b) *c^həlsu-nin* *migug-e* *gənnə-ga-s¹-ta*
 NProp-Th Amérique-Loc traverser-aller-Pft-ST(Décl)

⁵⁰ Le verbe *ga-ta* ('aller') peut recevoir un objet à l'accusatif, si ce dernier représente un chemin : *sangil-il ga-ta* (chemin de montagne-Acc aller-ST, 'marcher sur un chemin de montagne' (Litt : 'aller un chemin de montagne')).

« c^həlsu est allé en Amérique (après avoir traversé quelque chose). »

- (142-c) * *c^həlsu-nin dari-ril migug-e gənnə-ga-s¹-ta*
 Nprop-Th pont-Acc Amérique-Loc traverser-aller-Pft-ST(Décl)
 « c^həlsu est allé en Amérique après avoir traversé un pont. »

On constate ainsi que dans l'exemple (142-a), l'objet à l'accusatif dépend du premier composant du complexe verbal, et dans (142-b), l'objet au locatif dépend du second composant du complexe verbal. Chacun des composants du complexe verbal *gənnə-ga-ta* ('traverser-aller-ST') garde ainsi son autonomie syntaxique, sélectionnant chacun ses éléments de valence. Ceci dit, le complexe verbal accepte la valence d'un des composants, et non celles des deux en même temps.

Il n'en va pas de même pour le complexe verbal *t¹ara-ga-ta* ('suivre-aller-ST'). Le premier composant *t¹ari-ta* ('suivre') sélectionne un objet à l'accusatif, mais non un objet au locatif :

- (143-a) *ap^h-e ga-nin gəmin c^ha-ril d¹ara-ra*
 devant-Loc aller-SA noir voiture-Acc suivre-ST(Imp)
 « Suis la voiture noire qui va devant. »
- (143-b) * *cip-e d¹ara-ra*
 maison-Loc suivre-ST(Imp)
 Litt : « Suis à la maison. »

Le verbe *t¹ari-ta* ('suivre') peut figurer, précédé de son objet à l'accusatif, dans un même énoncé avec le verbe *ga-ta* ('aller'), précédé, lui, de son objet au locatif :

- (144) *c^həlsu-nin gaŋbjən-il d¹ara cip-e ga-s¹-ta*
 Nprop-Th rive-Acc suivre maison-Loc aller-Pft-ST(Décl)
 « c^həlsu est allé à la maison en suivant/ longeant la rive. »

Le complexe verbal *t¹ara-ga-ta* ('suivre-aller-ST'), comme son premier composant, peut se combiner avec un objet à l'accusatif et non avec un objet au locatif :

- (145-a) *c^həlsu-nin gaŋbjən-il d¹ara-ga-s¹-ta*
 Nprop-Th rive-Acc suivre-aller-Pft-ST(Décl)
 « c^həlsu a suivi / longé la rive. »
- (145-b) * *c^həlsu-nin cip-e d¹ara-ga-s¹-ta*
 Nprop-Th maison-Loc suivre-aller-Pft-ST(Décl)

Litt. : « *c^həlsu* est allé à la maison (en suivant quelque chose/quelqu'un). »

On constate ainsi que dans ce complexe verbal, le verbe de mouvement déictique a cédé sa valence au profit de celle du premier composant.

Concernant les complexes verbaux *olla-ga-ta* ('monter-aller-ST'), ainsi que *nerjə-ga-ta* ('descendre-aller-ST'), on observe un autre phénomène. Le verbe *ori-ta* ('monter'), premier composant du complexe verbal *olla-ga-ta* ('monter-aller-ST'), peut se combiner plus facilement avec un objet au locatif qu'avec un objet à l'accusatif :

- (146-a) ? *c^həlsu-nin* *namu-ril* *olla-s¹-da*
 Nprop-Th arbre-Acc monter-Pft-ST(Décl)
 « *c^həlsu* est monté dans l'arbre. »
- (146-b) *c^həlsu-nin* *namu-e* *olla-s¹-da*
 Nprop-Th arbre-Loc monter-Pft-ST(Décl)
 « *c^həlsu* est monté dans l'arbre. »

D'autre part, le verbe *ori-ta* ('monter') peut difficilement figurer, précédé de son objet au locatif, dans un même énoncé avec le verbe *ga-ta* ('aller'), précédé lui aussi de son objet au locatif :

- (147) ? *c^həlsu-nin* *gic^ha-e* *olla* *səul-e* *ga-s¹-da*
 Nprop-Th train-Loc monter Séoul-Loc aller-Pft-ST(Décl)
 « *c^həlsu* est monté dans le train et est allé à Séoul. »

En revanche, le complexe verbal *olla-ga-ta* ('monter-aller-ST') accepte à la fois un objet à l'accusatif et un objet au locatif :

- (148-a) *c^həlsu-nin* *namu-ril* *olla-ga-s¹-da*
 Nprop-Th arbre-Acc monter-aller-Pft-ST(Décl)
 « *c^həlsu* est monté dans l'arbre. »
- (148-b) *c^həlsu-nin* *namu-e* *olla-ga-s¹-da*
 Nprop-Th arbre-Loc monter-aller-Pft-ST(Décl)
 « *c^həlsu* est monté dans l'arbre. »

L'objet à l'accusatif n'étant ni dans la valence du verbe *ori-ta* ('monter'), ni dans celle du verbe *ga-ta* ('aller'), il ne peut dépendre que du complexe verbal. En ce qui concerne l'objet au locatif, il peut dépendre soit du premier composant, soit du second. Dans l'exemple (148-b), il dépend du premier composant, dans la mesure où le verbe *ori-ta*

(‘monter’) accepte comme objet au locatif un nom concret, référant à un objet verticalement orienté (*namu* (‘arbre’), *cənposte* (‘poteau électrique’)), ou à un véhicule (*gic^ha* (‘train’), *piheygi* (‘avion’)). Par contre, le verbe *ga-ta* (‘aller’) accepte, lui, comme objet au locatif un nom de lieu, et non un nom concret :

- (149-a) *c^həlsu-nin namu-e olla-s¹-da*
 Nprop-Th arbre-Loc monter-Pft-ST(Décl)
 « c^həlsu est monté dans l’arbre. »
- (149-b) ?? *c^həlsu-nin namu-e ga-s¹-da*
 Nprop-Th arbre-Loc aller-Pft-ST(Décl)
- (149-c) ?? *c^həlsu-nin səul-e olla-s¹-da*
 Nprop-Th Séoul-Loc monter-Pft-ST(Décl)
- (149-d) *c^həlsu-nin səul-e ga-s¹-da*
 Nprop-Th Séoul-Loc aller-Pft-ST(Décl)
 « c^həlsu est allé à Séoul. »

Par conséquent, si le complexe verbal est accompagné d’un objet au locatif, représenté par un nom de lieu, ce dernier doit être considéré comme un élément de valence du verbe *ga-ta* (‘aller’) et non comme celui du verbe *ori-ta* (‘monter’) :

- (150) *c^həlsu-nin səul-e olla-ga-s¹-da*
 Nprop-Th Séoul-Loc monter-aller-Pft-ST(Décl)
 « c^həlsu est allé/monté à Séoul. »

Dans ce cas, le verbe *ori-ta* (‘monter’), premier composant du complexe verbal, indique que le lieu est situé plus haut que l’endroit où se trouve le sujet (et le locuteur).

Cependant, un nom concret, référant à un objet verticalement orienté, mais en même temps utilisé comme un instrument servant à monter (*c^hiŋge* ‘escalier’, *sadagdari* ‘échelle’), ne peut représenter un objet au locatif ni du verbe *ori-ta* (‘monter’), ni du verbe *ga-ta* (‘aller’). En revanche, il peut représenter sans difficulté un objet au locatif du complexe verbal :

- (151-a) ?? *c^həlsu-nin c^hiŋge-e olla-s¹-da*
 Nprop-Th escalier-Loc monter-Pft-ST(Décl)
 « c^həlsu est monté à l’escalier. »
- (151-b) ?? *c^həlsu-nin c^hiŋge-e ga-s¹-da*
 Nprop-Th escalier-Loc aller-Pft-ST(Décl)
 « c^həlsu est allé à l’escalier. »

- (151-c) *c^həlsu-nin* *c^hijge-e* *olla-ga-s'-da*
 Nprop-Th escalier-Loc monter-aller-Pft-ST(Décl)
 « c^həlsu est monté sur l'escalier. »

Le complexe verbal *olla-ga-ta* ('monter-aller-ST') crée ainsi sa propre valence, acceptant un objet à l'accusatif, ou un objet au locatif représenté par des noms tels que *c^hijge* 'escalier', *sadagdari* 'échelle', types d'objet qui ne sont compatibles ni avec le premier composant du complexe verbal, ni avec le second. Le complexe verbal *nerjə-ga-ta* ('descendre-aller-ST') montre globalement le même phénomène.

Du point de vue de la transitivité, les trois types de complexes verbaux qu'on vient d'examiner ne se situent pas au même degré. Le complexe verbal *t'ara-ga-ta* ('suivre-aller-ST'), dans lequel le second composant (le verbe de mouvement déictique) a perdu sa valence, ne garde que la valence du premier composant, dont l'objet est à l'accusatif. Il a donc un degré de transitivité proche du premier composant, qui est un verbe transitif.

Le complexe verbal *gənnə-ga-ta* ('traverser-aller-ST'), lui, garde à la fois la valence du premier composant, qui accepte un objet à l'accusatif, et celle du second composant, qui accepte un objet au locatif. Il se situe donc, sur l'échelle de transitivité, entre le premier composant, qui est un verbe transitif, et le second, qui est un verbe intransitif.

Enfin, le complexe verbal *olla-ga-ta* ('monter-aller-ST') peut garder l'objet au locatif, qui est un élément de valence soit du premier composant, soit du second composant. Il peut créer, par ailleurs, sa propre valence, pouvant se combiner avec un objet à l'accusatif, ainsi qu'avec un objet au locatif représenté par des noms, qui ne sont compatibles ni avec le premier composant, ni avec le second. Il faut noter aussi que l'objet à l'accusatif, à la différence de l'objet au locatif, représente une vision totale. En effet, l'exemple (148-a), comportant un objet à l'accusatif, représente un parcours total du site (*c^həlsu* s'est déplacé du bas en haut de l'arbre), alors que l'exemple (148-b), comportant un objet au locatif, se contente de situer la cible à un endroit du site (*c^həlsu* est quelque part dans l'arbre). Le complexe verbal *olla-ga-ta* ('monter-aller-ST') semble ainsi avoir un degré de transitivité plus grand que ses deux composants, qui sont intransitifs, mais moins grand que les deux complexes verbaux précédemment examinés.

Les trois types de complexes verbaux n'ont donc pas le même degré de transitivité, et peuvent être situés sur une échelle de transitivité comme suit :

TRANSITIVITE				
-				→ +
<i>ga-ta</i> 'aller'	<i>olla-ga-ta</i> 'monter-aller'	<i>gənnə-ga-ta</i> 'traverser-aller'	<i>t'ara-ga-ta</i> 'suivre-aller'	<i>gənnə-ta</i> 'traverser'
<i>ori-ta</i> 'monter'	<i>nerjə-ga-ta</i> 'descendre-aller'			<i>t'ari-ta</i> 'suivre'
<i>neri-ta</i> 'descendre'				

Chapitre 3

Syntaxe et sémantique

Aussi bien dans la syntaxe structurale de Tesnière que dans la grammaire générative de Chomsky, la syntaxe est considérée comme un domaine indépendant par rapport à la sémantique. La meilleure preuve en serait qu'une phrase peut être sémantiquement absurde tout en étant structurellement parfaitement correcte (Chomsky, 1957 : 17 ; Tesnière, 1959 : 41). Les fameux exemples de Chomsky et de Tesnière l'illustrent : *Colorless green ideas sleep furiously* ; *Le silence vertébral indispose la voile licite*.

Dans la conception chomskienne, « une grammaire reflète le comportement du locuteur, qui, à partir d'une expérience finie et accidentelle de la langue, peut produire et comprendre un nombre infini de phrases nouvelles » (1957 : 17). Or, le locuteur se contente-t-il de former des énoncés grammaticalement corrects, sans se préoccuper du sens ? Une grammaire qui reflète le comportement du locuteur ne peut justement pas se passer du sens. Comme le dit Cl. Hagège (1985 : 283), « on ne parle pas pour appliquer ou illustrer des règles de grammaire, sauf dans les cours et manuels, où du reste le grammairien s'investit (parfois consciemment) dans les exemples qu'il produit. On parle pour transmettre du sens. » « La syntaxe n'est pas une fin en soi. »

Selon Hagège (1985 : 281), il peut y avoir deux types de linguistique, selon qu'on adopte la démarche du locuteur ou celle de l'auditeur. « [...] ou bien l'on opère selon une *linguistique de l'auditeur*, et dès lors c'est un *parcours sémasiologique* que l'on suit : des formes vers les sens, ou du message comme donné vers une interprétation en contenu ou décodage. Ou bien on choisit une *linguistique du locuteur* qui, partant d'une intention de signifier et d'une hiérarchisation de l'information à transmettre, encode un contenu en fonction du système de

la langue, et dès lors on suit un *parcours onomasiologique* : du sens vers les formes qui l'expriment ». Dans une telle conception de la linguistique, la syntaxe, la sémantique et la pragmatique sont liés, et je m'y associe pleinement.

La démarche adoptée dans mes travaux est plutôt sémasiologique, celle qui va des formes vers les sens. On part donc d'analyses morphosyntaxiques (des formes) afin de comprendre les interprétations possibles. De ce fait, je suis entièrement A. Lemaréchal (1989 : 14), selon qui, la *sémantique de la syntaxe* fournit, en dernier ressort, la seule possibilité d'interprétation de l'organisation des énoncés.

Dans ce chapitre sont exposées quelques études portant essentiellement sur le rapport entre la syntaxe et la sémantique. Tout d'abord, on s'interrogera sur l'existence de l'équivalence syntaxique ou synonymie syntaxique, en prenant pour exemples les trois cas suivants : le cas du nexus nominal, souvent considéré comme une construction réduite du syntagme prépositionnel en *avec* (cf. I. Choi-Jonin, 1993) ; celui du complément de manière, qui peut être représenté par un adverbe en *-ment*, par un syntagme *avec N*, ainsi que par un syntagme *avec du N* (cf. I. Choi-Jonin, 2000, 2002 a) ; celui du comitatif, qui exprimerait, comme le jonctif, l'idée d'addition (cf. I. Choi-Jonin, 2002 c). Il sera ensuite question de la recherche de la valeur unitaire d'une unité lexicale susceptible d'avoir divers emplois ; il s'agira de celle de la préposition *avec* (cf. I. Choi-Jonin, 1995, 2002 b), ainsi que de celle des indéfinis nominaux [+ Humain] en coréen et en japonais (cf. I. Choi-Jonin & R. Takeuchi-Clément, 2002). Enfin sera abordée la question de la lexicalisation, qui peut influencer sur l'organisation actantielle, et on prendra pour exemples le cas des verbes de mouvement d'orientation en français et en coréen (cf. I. Choi-Jonin & L. Sarda, à paraître a), ainsi que celui de l'incorporation d'un auxiliaire en coréen.

1. Sémantique de la syntaxe

La sémantique de la syntaxe, selon Cl. Hagège (1985 : 288), est cette participation au sens que constituent la catégorie grammaticale (l'appartenance d'un mot à une catégorie de la langue, telle que le nom, le verbe, etc.) et la fonction syntaxique (sujet, prédicat, etc.). Entrent également dans la sémantique de la syntaxe, selon toujours le même linguiste, les sens qui se dégagent des rapports entre énoncés d'une même famille. C'est dans ce dernier domaine que se situent les études présentées dans cette section.

1.1. Que cache et que révèle l'analyse par ellipse ?

L'ellipse est souvent employée dans l'analyse grammaticale, pour tenter de régulariser les exceptions. Le nexus nominal du type *les mains dans les poches* est présenté dans la plupart des grammaires françaises comme un cas exceptionnel parmi les compléments circonstanciels, car contrairement à la plupart d'entre eux, il n'est pas introduit par une préposition. Pour régulariser cette exception, on a voulu y voir l'ellipse d'un terme grammatical qui ferait le lien entre le nexus nominal et le reste de la phrase. La grammaire de Chapsal (1823), qui a laissé plus de traces que l'on ne le croit, rétablit ainsi une préposition *avec* : la phrase *il se promène les mains dans les poches* aurait donc comme forme complète *il se promène avec les mains dans les poches*. (cf. A. Chervel, 1977 : 261) Mais cela ne suffit pas pour que l'analyse soit achevée, car la relation qu'entretiennent les deux éléments du nexus nominal se révèle en outre semblable à celle que l'on peut observer entre un sujet et un prédicat. Il s'agit d'une relation prédicationnelle. Cette relation pouvait être expliquée par les chapsaliens grâce à l'ellipse d'un verbe sous-entendu. Pour eux, il fallait donc rétablir, ceci toujours d'après A. Chervel, *étant*, puis un attribut vraisemblable comme *placées*. La forme complète de la phrase *il se promène les mains dans les poches* serait alors *il se promène avec les mains étant placées dans les poches*. On peut se poser ici la question de la légitimité de la phrase ainsi restituée, d'autant plus qu'elle est bien peu naturelle. S'agit-il d'une structure syntaxique ou d'une structure sémantique ? Le but de l'entreprise est cependant clair : ramener toutes les structures syntaxiques à un schéma canonique stable.

Bien que l'on ne parle plus aujourd'hui de l'ellipse, l'idée de l'ellipse d'une préposition et/ou d'un verbe sous-jacent que l'on trouve dans la grammaire chapsalienne, persiste dans les grammaires contemporaines du français en ce qui concerne l'analyse du nexus nominal du type *les mains dans les poches*. Je voudrais comparer dans ce qui suit, les avantages et les inconvénients de cette analyse. L'hypothèse avancée est que le recours à l'ellipse, s'il est utile pour mettre en lumière certains aspects référentiels de la construction en question, néglige en revanche ses divers fonctionnements syntaxiques ainsi que ses contraintes syntaxiques. Différents caractères sémantiques se dégageront également, si l'on ne se contente pas de l'analyse par ellipse.

Ellipse d'un verbe

Si l'on n'adopte plus l'analyse chapsalienne du nexus nominal du type *les mains dans les poches* comme une ellipse de *avec les mains étant placées dans les poches*, le verbe *avoir* est introduit dans des grammaires pour expliquer à la fois le rapport méronymique entre un des constituants

du nexus nominal et un des constituants de la phrase, et le rapport prédicationnel entre les deux constituants du nexus nominal.

Pour Togeby (1983 : 14), le complément *les mains dans les poches* dans *il se promène les mains dans les poches* est une proposition adverbiale réduite à l'objet du verbe *avoir* sous-entendu : la forme complète serait alors *il se promène en ayant les mains dans les poches*. S. Hanon (1989) considère aussi la construction du verbe *avoir* comme une structure sous-jacente du nexus nominal. La phrase en question comporte donc deux propositions : *il se promène* et *il a les mains dans les poches*.

La construction *il a les mains dans les poches* comporte un objet et un attribut de l'objet. L'objet doit toujours être précédé d'un article défini et dénote une relation partie-tout avec le sujet. Par ailleurs, il entretient une relation prédicationnelle avec l'attribut. Afin d'expliquer cette relation prédicationnelle entre l'objet et l'attribut, certains linguistes comme D. Gaatone (1972) et S. Hanon (1989) établissent une symétrie entre *il a les yeux bleus* et *ses yeux sont bleus*. De même, M. Riegel (1988) analyse la phrase *cet avion a le nez pointu* comme l'amalgame d'une prédication présupposée entre N0 et N1 : *cet avion a un nez* et d'une autre prédication posée entre N1 et l'adjectif : *le nez est pointu*. M. Gross (1986 : 116-118), quant à lui, propose pour ce type de constructions (NO VO N2 C) deux types d'effacement à partir de la forme comportant une complétive : la construction *Jean a les pouces bandés* serait obtenue, d'après ce linguiste, par l'effacement du verbe *être* dans la forme **Jean a les pouces être bandés*, cette dernière étant obtenue à partir de la forme **Jean a que les pouces sont bandés* par l'effacement de *que* et du temps verbal⁵¹. Enfin, pour N. Furukawa (1996 : 94-95), il s'agit d'une construction à double thème, paraphrasable par *En ce qui concerne Jean, ses pouces sont bandés*.

L'énoncé *il se promène les mains dans les poches* est donc analysé comme comportant deux propositions : *il se promène* et *il a les mains dans les poches*, cette dernière proposition étant analysée à son tour comme comportant deux prédications : *il a des mains* et *les mains sont dans les poches*. Cette analyse, qui postule un verbe « caché », révèle surtout certains aspects de la relation référentielle existant entre trois termes, *il*, *les mains* et *dans les poches* : le syntagme *les mains* se rapporte au sujet *il*, et entretient avec ce dernier un rapport méronymique ; il entretient, en même temps, avec le syntagme *dans les poches* une relation prédicationnelle.

⁵¹ M. Gross (1986 : 118) remarque cependant que « les deux formes intermédiaires sont difficiles à justifier directement : la seule raison de les considérer est leur analogie avec des cas semblables où elles sont directement observables (quand VO = *imaginer* par exemple). »

Cependant, si l'on pose un verbe sous-entendu pour l'analyse du nexus nominal, les différentes fonctions syntaxiques qui peuvent être remplies par ce dernier se dégagent moins nettement. Par exemple, pour un énoncé comme :

- (1-a) *Puis, la pierre sous le bras, il partit le cœur plein de joie et les yeux brillants de satisfaction.* (Dumas, *Casse-noisette*)

si on rétablit le sujet et le verbe considérés comme manquants, on aura quatre propositions :

- (1-b) *Il eut la pierre sous le bras,
il partit,
il eut le cœur plein de joie,
il eut les yeux brillants de satisfaction.*

Or, les trois nexus nominaux qui figurent dans cet énoncé ne représentent pas les mêmes fonctions syntaxiques : les deux nexus nominaux présents après le verbe sont des compléments régis par le verbe, alors que celui qui apparaît en tête de l'énoncé ne l'est pas. L'adjonction d'un terme comme *une fois* est d'ailleurs possible avec le nexus nominal extra-propositionnel, alors qu'elle est plus difficile avec le nexus nominal intra-propositionnel :

- (1-c) *Puis une fois la pierre sous le bras, il partit le cœur plein de joie et les yeux brillants de satisfactions.*
(1-d) * *Puis la pierre sous le bras, il partit une fois le cœur plein de joie et les yeux brillants de satisfactions.*

La restitution du verbe sous-entendu masque également les différentes valences verbales que peut avoir un même verbe⁵². Par exemple, le verbe *trouver*, suivi d'un attribut de l'objet réalisable par un nexus nominal comme dans *je l'ai trouvé les vêtements mouillés*, ne marque pas la phase finale par rapport au verbe *chercher*. En effet, sans ce complément, il existe une continuité aspectuelle entre *chercher* et *trouver* comme on peut le constater dans l'exemple suivant : *Je l'ai tant cherché que je l'ai trouvé*. Avec un attribut de l'objet réalisable par un nexus nominal, le verbe *trouver* n'a plus aucun rapport aspectuel avec le verbe *chercher* : une phrase comme *je l'ai tant cherché que je l'ai trouvé les vêtements mouillés* n'est pas acceptable. La restitution du verbe *avoir* occulte la différence de ces deux types de valence pour le verbe *trouver*,

⁵² Je laisse ici de côté la question de savoir s'il s'agit d'un verbe polysémique ou de deux verbes homonymiques.

étant donné que dans la phrase *je l'ai trouvé et il avait les vêtements mouillés*, le verbe *trouver* est de nouveau relié aspectuellement au verbe *chercher* : *Je l'ai tant cherché que je l'ai trouvé, et il avait les vêtements mouillés*.

Enfin, le recours à l'ellipse d'un verbe ne permet pas de constater le comportement particulier du nexus nominal dans la construction du verbe *être* (cf. chapitre 2, §2.1) : le nexus nominal dénotant le trait [+ permanent] ne peut apparaître en position d'attribut qu'à la suite d'une autre catégorie (*Il était à son ordinaire fort pâle et les traits crispés* / ?? *Il était à son ordinaire les traits crispés*), alors que le nexus nominal dénotant le trait [- permanent] peut occuper la position d'attribut directement après le verbe (*Elle était la tête sur le bureau, les bras pendants*).

Ellipse d'une préposition

Pour O. Eriksson (1979 : 220-221), la préposition *avec* dans *L'écolier écrivait avec la langue entre les lèvres* constitue un trait stylistique. Son rôle serait pour lui de remplacer une pause ou une virgule et au point de vue structural, le nexus nominal introduit par la préposition, comme la construction présentée sans cette préposition, ne manifesterait aucune modification fonctionnelle. La fonction du nexus nominal, que celui-ci soit introduit ou non par la préposition, serait constamment celle du prédicat indirect. Eriksson relève pourtant l'existence de contraintes sur le nexus nominal précédé de la préposition *avec*. On en discutera plus loin.

S. Hanon (1989 : 320) note aussi que l'alternance avec et sans préposition devant le nexus nominal n'est pas toujours possible. Mais quand elle est possible, l'auteur y voit des variantes libres⁵³. Elle considère ainsi la phrase *Marie sort avec son panier au bras* comme une variante libre de *Marie sort, son panier au bras*, et la phrase *Il cligne des yeux d'un air surpris* comme une variante libre de *Il cligne des yeux, l'air surpris*. Ainsi elle met en parallèle le nexus nominal sans préposition et le nexus nominal introduit par une préposition *avec* ou *de*, tout en mentionnant, elle aussi, les contraintes spécifiques pour chaque construction.

Or, s'il existe des contraintes syntaxiques pour chaque construction et qu'il en découle différents effets sémantiques, il me semble plus

⁵³ S. Hanon ne parle pas de l'ellipse de la préposition, mais de l'augmentation de la préposition.

raisonnable de voir là deux constructions différentes, plutôt que deux constructions synonymes.

Examinons maintenant les contraintes syntaxiques pour chaque construction. Eriksson (1979, 1980) note certains facteurs syntaxiques qui influent sur l'emploi de la préposition *avec* devant le nexus nominal. En effet, la présence de la préposition *avec* est obligatoire :

- si le nexus nominal comporte un pronom non clitique déictique ou anaphorique :

- (2) *Et je continue à dîner avec eux devant moi.* (Sim. cité dans Eriksson, 1980 : 227)
- (3) *Pas toutes ensemble, surtout. Et ne pas courir avec ça* (sc. les sucettes) dans le bec. (Duh., cité dans Eriksson, 1980 : 227)

- si l'un des composants est un nom propre :

- (4) *et je me suis pointé donc avec euh avec Cailla* (sc. petite chienne) sur les bras (GARS, Lic., 89 E, Evers, 6, 2)

- si le premier élément du nexus nominal est déterminé par un partitif ou un démonstratif :

- (5) *Qu'aurait-on pensé de moi, si on m'avait vu paraître avec ce gibier dans la main ?* (Duh., cité dans Eriksson, 1980 : 226)
- (6) *Gédémus reste avec du saucisson à la main.* (Giono, cité dans Eriksson, 1980 : 226)

- si le nexus nominal comporte une relative pour deuxième élément :

- (7) *Sophoniska a regardé Boris qui se tenait sur le pas de la porte, le front bas et avec un regard fixe qui semblait presque haineux...* (Gide, F.M., 190)

- si le nexus nominal est constitué d'une forme *N de N* :

- (8) *Tout à coup un nègre énorme [...] passa devant eux avec un air de triomphe.* (Maup., 113)

Dans d'autres cas, l'adjonction d'une préposition au nexus nominal n'est pas possible. En effet, comme le note S. Hanon, les nexus nominaux du type *pieds nus, bouche bée, tête en bas*, constituées d'un nom sans déterminant, peuvent difficilement être augmentés d'une préposition :

- (9-a) *Elle marchait pieds nus dans la chambre, malgré le froid.* (Giono, *Joie*, 26)
 (9-b) ?? *Elle marchait* avec pieds nus.
 (10-a) *On en demeura* bouche bée. (Quentin, *veuve*, 222)
 (10-b) ?? *On en demeura* avec bouche bée.
 (11-a) *Que fais-tu* tête en bas ? (GARS, Simonette, lentilles, Lic 88)
 (11-b) * *Que fais-tu* avec tête en bas ?

Ces contraintes syntaxiques me semblent révélatrices pour distinguer deux types de nexus nominaux, l'un non précédé d'une préposition, l'autre précédé d'une préposition. D'ailleurs ces contraintes mettent en lumière les propriétés sémantiques des constituants de chaque construction. En effet, si le nexus nominal comportant un pronom déictique ou anaphorique ne peut apparaître que précédé d'une préposition, c'est que la présence de la préposition permet à cette construction d'avoir un élément exprimant une référence immédiatement repérable. Si le nexus nominal comportant un élément introduit par un article partitif ne peut apparaître que précédé d'une préposition, c'est que la présence de la préposition permet à cette construction de comporter un élément non individuel, dans le sens où il ne possède pas en soi un contour permettant de l'opposer aux autres référents. Il en va de même pour les éléments exprimant une référence indéterminée : un énoncé comme *elle se promène avec je ne sais quoi au bras* ou *avec quelque chose au bras* est plus acceptable que *elle se promène je ne sais quoi au bras* ou *quelque chose au bras*. Le même phénomène s'observe dans le cas d'un pronom interrogatif qui a une référence suspendue : la présence de la préposition rend plus acceptable un énoncé qui comporte un nexus nominal : *elle se promène avec quoi au bras ?* vs ?? *elle se promène quoi au bras ?*

Il en va de même pour d'autres nexus nominaux tels que *l'air grave*, souvent mis en parallèle avec *d'un air grave*. Pour ces constructions, seule la seconde, précédée d'une préposition, peut comporter un élément exprimant une référence déictique, anaphorique ou indéterminée :

- (12-a) *dit-il* de cet air-là
 (12-b) ?? *dit-il* cet air-là
 (13-a) *dit-il* d'un air je ne sais comment expliquer
 (13-b) ?? *dit-il* l'air je ne sais comment expliquer.

On constate ainsi que le nexus nominal sans préposition ne peut comporter ni un élément qui renvoie directement à un référent par le truchement d'un démonstratif (comme *cet air-là*) ou d'un pronom (comme *ceci*), ni un élément qui renvoie à un référent indéterminé (comme *je ne sais comment expliquer*, ou *je ne sais quoi*), ni un élément

non individuel (comme *du saucisson* en (6)). Dans les nexus nominaux comportant un nom sans déterminant comme *bouche bée*, *pieds nus* ou *tête en bas*, ce dernier n'a pas de référentialité. Le caractère essentiel du nexus nominal sans préposition tient ainsi à l'absence de référentialité de ses éléments. Dans le nexus nominal précédé d'une préposition, l'absence de référence n'est pas admise.

En résumé, le nexus nominal prépositionnel est strictement constitué d'éléments ayant une référentialité, alors que des éléments n'en possédant pas peuvent, pour leur part, entrer dans les nexus nominaux non prépositionnels. Les éléments ayant une référence immédiatement identifiable, une référence indéterminée ou une référence suspendue, ainsi que ceux qui renvoient à un référent non individuel doivent se trouver dans le nexus nominal prépositionnel.

Or, les éléments se rapportant à un référent individuel (comme dans *les mains dans les poches* ou *un cahier à la main*) peuvent entrer aussi bien dans le nexus nominal sans préposition que dans le nexus nominal prépositionnel. Le degré de référentialité de ces éléments me semble changer, cependant, selon la construction dans laquelle ils se trouvent. Dans le nexus nominal prépositionnel, ils s'orientent immédiatement vers une référence, alors que dans le nexus nominal sans préposition, ils s'orientent vers une absence de référence. La différence d'effet de sens entre *il se promène avec les mains dans les poches* et *il se promène les mains dans les poches* me semble provenir de ce phénomène. En effet, *avec les mains dans les poches* renvoie directement au fait référentiel, c'est-à-dire 'aux mains qu'il a dans les poches', tandis que *les mains dans les poches* évoque plutôt ce fait référentiel présenté d'une façon diffuse, comme identificateur de la silhouette globale du promeneur et non spécifiquement de la position de ses mains.

Après avoir examiné les avantages et les inconvénients de l'analyse par ellipse du nexus nominal du type *les mains dans les poches*, on peut constater les faits suivants. L'analyse par ellipse du verbe *avoir* ou *être* met en lumière une structure plutôt sémantique que syntaxique. Ainsi, si elle éclaire certains aspects référentiels de la construction en question, elle néglige alors des faits syntaxiques. L'analyse par ellipse d'une préposition ne me semble en revanche valable ni pour l'analyse sémantique ni pour l'analyse syntaxique.

Ces constatations faites, j'aurais tendance à poser que le nexus nominal est une unité syntaxique *pleine*, et non *réduite* à partir d'un nexus nominal prépositionnel ou d'une proposition verbale. Il s'agit d'une unité caractérisée par une organisation interne différente des autres, ainsi que par les effets sémantiques qui en découlent.

1.2. Il y a manière et manière

Le complément de manière peut être représenté par un adverbe en *-ment* (*courageusement*), par un syntagme *avec N* (*avec courage*), ainsi que par un syntagme *avec du N* (*avec du courage*)⁵⁴. Ces trois types de compléments ne semblent pourtant pas représenter de la même manière la manière. Le syntagme *avec N* se distingue de l’adverbe en *-ment*, ainsi que du syntagme *avec du N*, notamment d’un point de vue sémantico-référentiel.

Consommez avec modération vs consommez modérément

Le complément de manière *avec N* est souvent considéré comme équivalent de l’adverbe en *-ment*, et cette équivalence, selon Ch. Molinier (1984 : 68), a été notée déjà dans la grammaire de Port-Royal (Arnauld et Lancelot (1660)) et est reprise jusqu’au 19^e siècle (Girard (1747), Du Marsais (1789), Condillac (1798), Girault-Duvivier (1882)).

Cependant, comme le remarque Ch. Molinier (1991 : 137), le complément *avec N*, placé dans une construction, ne se laisse pas toujours remplacer sans difficulté par un adverbe en *-ment*. En effet, en face de (14-a), on peut difficilement avoir (14-b) :

(14-a) *Max travaille avec ardeur.*

(14-b) ?* *Max travaille ardemment.*

De même, les deux exemples suivants n’ont pas le même sens :

(15-a) *Max aime Léa avec ardeur.*

(15-b) *Max aime Léa ardemment.*

Les problèmes soulevés par Ch. Molinier me semblent remettre en question la validité de la relation d’équivalence entre les deux types de compléments de manière en question. En effet, si le complément de manière *avec N* ne peut pas toujours être remplacé, dans une phrase donnée, par un adverbe en *-ment*, sans altérer l’acceptabilité de la phrase ou sans entraîner un changement de sens, c’est que d’une part, les conditions d’emploi de chaque type ne sont pas les mêmes, et d’autre part, que leur signification ne doit pas être la même.

Afin de discerner la différence d’emploi entre le complément *avec N* et l’adverbe en *-ment*, il convient tout d’abord de préciser les contextes

⁵⁴ Il peut aussi être représenté par un syntagme *de façon Adj* ou *de manière Adj*, qui n’est pas pris en considération ici.

syntaxiques et sémantiques dans lesquels les deux types de compléments de manière sont substituables. En effet, le complément *avec N*, contrairement à l'adverbe en *-ment*, ne peut jamais fonctionner comme un complément extra-propositionnel⁵⁵. Par conséquent, il ne peut jamais occuper la position frontale d'une phrase négative :

- (16-a) Malheureusement, *elle n'a pas réussi à me joindre.*
(16-b) * Avec attention, *il ne m'a pas répondu.*

Il figure par ailleurs rarement⁵⁶ dans cette position frontale, même s'il est suivi d'une phrase affirmative.

Le complément *avec N* peut, par ailleurs, fonctionner comme un complément du verbe, mais non comme un complément de l'adjectif ou d'un autre adverbe, et ce, contrairement à l'adverbe en *-ment* :

- (17-a) *Elle était surtout un personnage médiatique. Joyeusement irrévérencieux et pénétré de son importance.* (Nouv. Obs., 20-26 août 1998 : 10)
(17-b) * Avec joie irrévérencieux.
(18-a) *Vous dansez rudement bien.*
(18-b) * *Vous dansez avec rudesse bien*⁵⁷.

Fonctionnant donc toujours comme un complément du verbe, le complément *avec N* a des portées plus restreintes que l'adverbe en *-ment*. En effet, il porte, dans la plupart des cas, sur la relation que le prédicat verbal entretient avec l'actant agentif⁵⁸. Ce dernier peut soit apparaître sur le plan syntaxique (cf. ex. 19 et 20), soit ne pas apparaître (cf. ex. 21) :

- (19) *Habituée des meilleures places des hit-parades internationaux, notre Canadienne n'en continue pas moins de choisir avec soin ses compositions et complices.* (Contact, magazine de la Fnac, n°345, septembre-octobre 1998 : 22)

⁵⁵ Le complément extra-propositionnel correspond au complément de phrase, terme employé, entre autres, par Ch. Moulinier (2000).

⁵⁶ Dans mon corpus constitué d'environ 160 exemples, je n'en ai trouvé que trois.

⁵⁷ Le complément *avec N*, contrairement à l'adverbe en *-ment*, marque d'ailleurs difficilement une quantification (cf. *Salez légèrement* vs ?? *Salez avec légèrement*).

⁵⁸ Pour Ch. Molinier (2000 : 139), ce sont des adverbes de manière orientés vers le sujet qui sont paraphrasables en grande partie par le syntagme *avec Adj_n* (nom dérivé d'un adjectif). Ce dernier ne se rapporte cependant pas toujours au sujet grammatical, comme le montrent les exemples (20) et (21).

- (20) *Réalisé* avec soin par l'auteur du livre, *joué* avec application par Mireille Perrer, Jean Yanne, Jean-Claude Adelin, Tom Novembre, *ce film prétend divertir*. (*Canard*, 03-03-1993)
- (21) *L'écriture joue la spontanéité roublarde de l'automatisme, les images télescopent le sens : dans cet univers, il ne faut s'avancer qu'avec prudence*. (*Le Monde*, 17-11-1990)

En revanche, le complément *avec N* porte rarement sur le prédicat verbal seul. En effet, comme le note Ch. Molinier (2000 : 163), la paraphrase *avec N* ne concerne qu'un petit nombre d'adverbes de manière verbaux :

- (22-a) *Max a saisi le papillon délicatement*.
(22-b) *Max a saisi le papillon avec délicatesse*.
(23-a) *Max a atteint le sommet facilement*.
(23-b) *Max a atteint le sommet avec facilité*.
(24-a) *Luc monte péniblement les escaliers*.
(24-b) *Luc monte les escaliers avec peine*.

De même, les adverbes de point de vue tels que *légalement*, *financièrement*, *diachroniquement* (cf. Ch. Molinier, 2000 : 219) ne peuvent pas être paraphrasés par le syntagme *avec N* :

- (25-a) *Paul a légalement le droit d'agir ainsi*.
(25-b) * *Paul a le droit avec légalité d'agir ainsi*.

Le complément *avec N* figure par ailleurs toujours en position postverbale (et rarement en position frontale), mais jamais entre l'auxiliaire et le participe passé. D'où l'agrammaticalité de (26-b), à la différence de (26-a) :

- (26-a) *J'ai lentement tourné la tête vers Hadouche*. (D. Pennac, *La passion selon Thérèse, Nouv. Obs.*, 20-26 août 1998 : 82)
(26-b) * *J'ai avec lenteur tourné la tête vers Hadouche*.

Le complément de manière *avec N* peut donc se substituer à l'adverbe de manière en *-ment* postposé au verbe, orienté vers la relation entre l'actant agentif et le prédicat verbal. La substitution est plus rarement possible lorsque l'adverbe porte sur le prédicat verbal. La question qui peut se poser est alors : y a-t-il une différence entre le complément *avec N* et l'adverbe en *-ment*, lorsqu'ils sont substituables⁵⁹ ? C'est ce qu'on essaiera d'élucider dans ce qui suit.

⁵⁹ Ch. Molinier (2000 : 140) cite N. Beauzée (1767), P.A.J. Roubaud (1785) et B. Lafaye (1869), qui tentent d'expliquer les nuances de sens entre *avec N* et l'adverbe en

Dans la structure minimale du complément de manière *avec N*, non accompagné d'un modifieur, le nom ne peut pas être précédé d'un déterminant. D'après J.-Cl. Anscombe (1986, 1991a, 1991b), une des propriétés de l'article \emptyset est l'introduction d'un espace discursif, qui peut correspondre au résultat d'un procès. La préposition *avec*, elle, présente le nom qui suit comme un résultat accidentel, non constitutif du procès. Ainsi, dans l'exemple suivant, le complément *avec N* introduit le résultat du procès de vente considéré comme une propriété accidentelle :

(27) *Cette entreprise vend ses produits avec perte / avec bénéfice.* (ex. cité dans J.-Cl. Anscombe, 1986 : 31)

Une autre propriété liée à l'article \emptyset , remarquée toujours par J.-Cl. Anscombe (1986 : 33), est « la condition de bloc ». La propriété dénotée par le nom précédé de l'article \emptyset caractériserait en bloc l'espace discursif qu'il introduit. De ce fait, on ne peut pas utiliser un prédicat qui dénote un procès sortant du cadre défini par le nom à article \emptyset . Dans les exemples suivants, cités par J.-Cl. Anscombe (1986 : 19) :

(28-a) *Pierre a fixé rendez-vous à Max pour le lendemain.*
(28-b) *Max a rendez-vous avec Pierre pour le lendemain.*

le nom *rendez-vous*, précédé de l'article \emptyset , instaure un espace discursif dans lequel doivent se trouver les participants, en l'occurrence Max et Pierre. Les prédicats verbaux *fixer* et *avoir* dénotent un procès qui inclut les mêmes participants, impliqués dans le nom événementiel *rendez-vous*. Or, dans les exemples suivants :

(28-c) **Max a noté rendez-vous avec Pierre pour le lendemain.*
(28-d) **Max a accepté rendez-vous avec Pierre pour le lendemain.*

les prédicats verbaux *noter* et *accepter* n'incluent pas forcément les mêmes participants impliqués dans le nom *rendez-vous* : Max a pu noter ou accepter le rendez-vous que Pierre a fixé avec un autre. D'où l'agrammaticalité de ces énoncés.

Le même phénomène s'observe pour le complément *avec N*. Considérons les deux exemples suivants :

(28-a) *Pendant trois ans, Veslemøy Kjendsli a filmé régulièrement le projet de rééducation de Malin.* (TéléObs, 22-28 août 1998 : 34)

–ment. Mais, pour lui, ces discussions paraissent oiseuses et peu convaincantes, et il existe des adverbes en –ment qui sont substituables dans tous les contextes sans changement de sens au syntagme *avec N*.

- (28-b) *Cependant il fait très beau. Les hélices, avec calme et régularité, tournoient dans l'eau profonde.* (FT : R4333 / Bataille M./ L'arbre de Noël / 1967)

Dans (28-a), l'adverbe *régulièrement* qualifie les intervalles mis entre plusieurs procès du même type, alors que dans (28-b), *avec régularité* qualifie la structure interne d'un même procès. Ainsi, le complément de manière *avec N*, contrairement à l'adverbe en *-ment*, ne peut caractériser ce qui sort du cadre dénoté par le prédicat. Il doit caractériser en bloc le cadre prédicatif.

D'autre part, lorsque l'adverbe en *-ment* qualifie la structure interne d'un procès et non l'intervalle observable entre deux procès, son mode de représentation ne semble pas être le même que celui exprimé par le complément de manière *avec N*. Dans les exemples suivants :

- (29-a) *Il se déplace lentement.*
(29-b) *Il se déplace avec lenteur.*

l'adverbe *lentement*, tout comme le complément *avec lenteur*, exprime la manière adoptée par l'actant agentif dans son déplacement. Or, l'adverbe en *-ment* qualifie le procès à chaque instant du déroulement du procès, dans sa continuité, alors que le complément *avec N* qualifie en bloc le procès, dans sa globalité. Cette différence du type aspectuel entre l'adverbe en *-ment* et le syntagme *avec N* ressort par ailleurs lorsqu'on les combine avec l'adverbe temporel *parfois*. L'adverbe en *-ment*, contrairement au syntagme *avec N*, n'est pas combinable avec *parfois*, s'il figure dans un énoncé où l'on n'envisage qu'un seul événement. D'où l'acceptabilité douteuse de (30-b), par opposition à (30-a) :

- (30-a) *Il a attendu le résultat parfois avec impatience.*
(30-b) *?Il a attendu le résultat parfois impatientement.*

L'acceptabilité s'améliore, si l'on peut envisager plusieurs procès du même type, dans un énoncé, par exemple, du type habituel. Dans (31-a), le complément *parfois* met en jeu plusieurs préparations, dont certaines sont qualifiables par l'adverbe *soigneusement*. Dans (31-b), il n'est pas nécessaire d'envisager plusieurs préparations : le complément *avec N* peut être utilisé s'il y a des moments où Laurent est soigneux dans sa préparation, sans qu'il le soit tout au long de la préparation ; il suffit que le résultat final du procès soit caractérisable par le soin de Laurent.

- (31-a) *Laurent prépare parfois soigneusement son entretien.*
(31-b) *Laurent prépare parfois avec soin son entretien.*

On constate ainsi que l’adverbe de manière en *–ment* qui porte sur la relation entretenue entre le prédicat et son actant agentif est caractérisé par l’homogénéité. C’est ce qui le différencie du complément *avec N*. A cela s’ajoute, me semble-t-il, une autre différence, due à l’orientation de la portée d’un complément de manière. Selon Cl. Guimier (1996 : 65), qui reprend l’argumentation de Le Goffic (1993 : § 261), dans les exemples suivants :

(32-a) *Paul est parti joyeusement.*

(32-b) *Paul est parti joyeux.*

L’adverbe *joyeusement* qualifie d’abord le prédicat verbal, pour s’étendre éventuellement vers le sujet. Il s’agit donc avant tout de la représentation d’un départ joyeux, dont fait partie le sujet. En revanche, dans (32-b), l’adjectif attribut qualifierait d’abord le sujet, puis éventuellement le prédicat⁶⁰. Le même phénomène semble s’observer avec le complément *avec N*. Dans *Paul est parti avec joie*, la joie ne concerne que Paul dans son départ, alors que dans (32-a), l’adverbe *joyeusement* peut concerner toute autre personne que Paul présente lors de son départ, ou l’ambiance générale.

En résumé, le complément de manière *avec N* peut être considéré, d’un point de vue syntaxico-sémantique, comme équivalent de l’adverbe en *–ment* postposé au verbe, portant sur la relation entre le prédicat et son actant agentif, ou plus rarement sur le prédicat seul. Or, ils se distinguent par leur mode de référence : le complément *avec N*, contrairement à l’adverbe en *–ment*, ne peut caractériser ce qui sort du cadre dénoté par le prédicat ; il doit caractériser en bloc le cadre prédicatif. Lorsque l’adverbe en *–ment* caractérise le cadre dénoté par le prédicat, il qualifie chaque instant du procès dans son déroulement, alors que le complément *avec N* n’est pas marqué par cette homogénéité. Par ailleurs, bien que les deux types de compléments de manière portent sur la relation entre le prédicat et son actant agentif, l’orientation de la qualification ne semble pas être la même : avec l’adverbe en *–ment*, la qualification s’effectue d’abord sur le prédicat et ensuite sur l’actant agentif, alors qu’avec le complément *avec N*, elle s’effectue d’abord sur l’actant agentif, puis sur le prédicat.

⁶⁰ De même, selon G. Moignet (1963 : 178), l’adverbe en *–ment* qualifie le procès, soit conjointement à son agent (*Pierre écoute attentivement*), soit conjointement à son terme résultatif (*Pierre attend vainement*). En deçà, la qualification ne concerne que l’agent et se fait par l’adjectif soumis à l’accord (*Pierre écoute attentif*) ; au-delà, la qualification se fait par l’adverbe-adjectif neutre, sans accord avec le sujet qu’il ne qualifie en rien, mais en accord avec la notion neutre (c’est-à-dire non engagée dans la catégorie du genre) qui fait la substance sémantique du verbe (*Pierre chante fort*).

Avec courage vs avec du courage

Le complément de manière *avec N*, qui comporte un article \emptyset , se distingue aussi du complément de manière *avec du N*, qui comporte, lui, un article partitif. On peut constater tout d'abord que les deux types de compléments de manière ne se combinent pas avec le même type de prédicat. En effet, dans chacun des exemples suivants, les deux compléments commutent difficilement :

- (33-a) *Paul a mené cette affaire avec courage.*
- (33-b) ? *Paul a mené cette affaire avec du courage.*
- (34-a) *Paul est arrivé à ses fins avec du courage.*
- (34-b) ? *Paul est arrivé à ses fins avec courage.*

D'autre part, on comprend intuitivement que dans (33-a), le complément *avec N* décrit la manière caractérisant l'agent dans la réalisation du procès, alors que dans (34-a), le complément *avec du courage* est employé comme un moyen permettant de réaliser le procès décrit par la prédication qui précède. Ainsi, Ch. Molinier (1991 : 117) met en parallèle les deux constructions suivantes :

- (35-a) *Max est arrivé à ses fins avec de la patience.*
- (35-b) *De la patience a permis à Max d'arriver à ses fins.*

Les deux types de compléments de manière ne donnent donc pas lieu à une même représentation de la manière.

Afin de mettre en lumière la différence qui sépare ces deux types de compléments de manière, on examinera, dans ce qui suit, leurs propriétés syntaxiques, sémantiques et référentielles.

On a vu plus haut que le complément de manière *avec N* fonctionne toujours comme un complément intra-propositionnel, et jamais comme un complément extra-propositionnel. Le complément de manière *avec du N*, quant à lui, peut fonctionner aussi bien comme un complément extra-propositionnel, pouvant occuper la position frontale d'une phrase négative, que comme un complément intra-propositionnel, pouvant faire l'objet de l'extraction dans *c'est...que* :

- (36) *Avec de la mauvaise volonté, tu n'y arriveras pas.*
- (37) *C'est avec du courage qu'on s'en sortira.*

Quant aux noms qui peuvent figurer dans les deux types de compléments de manière en question, ils appartiennent à la classe des

noms abstraits. Ce ne sont pourtant pas les mêmes types de noms abstraits qui sont acceptés dans chacun d'eux. Le nom du complément *avec N* est représenté par un nom exprimant une disposition psychologique d'un être humain qui peut se manifester à un moment donné, tel que *prudence, courage, sagesse*, etc. On trouve également des noms qui spécifient la propriété d'un mouvement effectué par l'agent, tel que *lenteur, rapidité, régularité*, etc. Comme le remarquent Ch. Molinier (1991 : 128) ainsi que D. Flament-Boistrancourt (1996 : 297), les noms tels que *jeunesse, vieillesse, pauvreté, richesse, solitude, oisiveté, beauté, célébrité, souffrance* sont exclus des noms pouvant figurer dans la construction *avec N*. Il s'agit en effet de noms exprimant l'état dans lequel se trouve un être humain et non d'une propriété qui se manifeste lorsqu'on s'engage dans un événement spécifique.

En ce qui concerne le complément *avec du N*, on remarque tout d'abord que les noms qui spécifient la propriété d'un mouvement effectué par l'agent, tels que *lenteur, rapidité, régularité*, etc. sont exclus dans ce type de complément. En revanche, sont admis les noms exprimant une disposition psychologique d'un être humain qui peut se manifester à un moment donné, et ce, tout comme dans le complément *avec N*. Or, tous les noms figurant dans le complément *avec N* ne sont pas acceptés dans le complément *avec du N*. Si l'on a par exemple *avec patience* et *avec de la patience*, on n'a pas *avec de l'impatience* ou *avec du bonheur*, alors qu'on a *avec impatience, avec bonheur*. De même, si l'on a *avec de la (bonne / mauvaise) volonté*, on n'a pas *avec volonté*. Ces contraintes de sélection lexicale semblent dépendre de la structure nominale de chaque complément, à savoir de la présence de l'article Ø ou du partitif devant le nom.

On a vu plus haut qu'une des propriétés de l'article Ø est l'introduction d'un espace discursif, qui peut correspondre au résultat d'un procès. Si donc on n'a pas *avec volonté*, c'est que, me semble-t-il, le nom *volonté* ne permet pas de représenter le résultat d'un procès. En effet, la *volonté* peut caractériser la disposition psychologique préparatoire d'un agent lorsqu'il s'engage dans un procès, mais non celle pouvant caractériser le résultat d'un procès : on fait quelque chose grâce à la *volonté*, et il est absurde de dire qu'on acquiert de la *volonté* après avoir fait quelque chose⁶¹. En revanche, les noms *impatience* et *bonheur*

⁶¹ On peut expliquer de la même manière l'absence de *avec volonté* face à l'adverbe *volontairement*. Ce dernier est défini ainsi dans le dictionnaire *Petit Robert*, 'par un acte volontaire, délibéré'. Il s'agit donc d'une manière résultant d'une décision préalable à la réalisation d'un procès. Le complément *avec N*, qui doit caractériser le résultat d'un procès en bloc, semble être incompatible avec le nom *volonté*, ayant trait à une disposition mentale préalable au procès.

représentent la disposition psychologique de l'agent qui permet de caractériser le résultat d'un procès, plutôt que la phase préparatoire : dans *Paul a attendu le résultat avec impatience*, c'est l'attente qui a rendu Paul impatient ; de même, dans *Vous les découvrirez avec bonheur*, c'est la découverte qui nous procure le bonheur. Le nom *patience*, en revanche, peut caractériser aussi bien la phase préparatoire de l'agent qui s'engage dans un procès, que le résultat d'un procès. C'est pourquoi il peut figurer aussi bien dans *avec N* (*Paul a attendu le résultat avec patience*) que dans *avec du N* (*Madame Blin parvint à l'attirer avec de la patience*).

On s'aperçoit ainsi que le complément de manière *avec du N* sélectionne un nom pouvant caractériser la disposition psychologique de l'agent dans la phase préparatoire d'un procès. Il s'agit en outre d'un nom affecté du trait [+ contrôlable] : il doit correspondre à une propriété psychologique qu'on puisse prendre volontairement, ou avec laquelle on puisse être armé, afin de mieux faire face à un événement ou à une situation. On peut en effet prendre courage ou patience, être armé de volonté, de persévérance ou de sang-froid, devant un événement ou une situation ; on peut difficilement être armé volontairement d'impatience, de bonheur ou de plaisir.

Si un nom abstrait précédé de l'article partitif ne représente pas une propriété susceptible d'être contrôlée par un agent, il ne peut pas apparaître tout seul dans la construction en *avec*. Dans les exemples suivants :

- (38) *Elle disait cela avec de la joie dans la voix.* (Clavel B., *Le coeur des vivants*, 1964, 172)
- (39) *Alors aussitôt furent les slogans : « Liberté pour les Maghrébines ! », « Les Maghrébines à l'université ! », avec de la colère dans les voix et presque des sanglots.* (Terame V., *Bastienne*, 1985, 125)

les noms *joie*, *colère* représentent une propriété psychologique d'un être humain, mais il ne s'agit pas d'une disposition psychologique qu'on puisse prendre volontairement. Pour la formation d'occurrences, il leur faut une localisation spatiale explicite.

Les deux types de complément de manière se distinguent également d'un point de vue référentiel. Le complément *avec N* comporte un nom dépourvu, en termes guillaumiens, d'extension, du fait qu'il est précédé de l'article Ø. Il n'indique aucun référent particulier, et est donc utilisé d'un point de vue conceptuel, et le concept y est compris, d'après M. Noailly (1987 : 154), comme un tout compact, mais non délimité, ignorant ainsi toute partition. Le nom figurant dans *avec N* n'a donc pas la capacité de construire un objet de référence.

En ce qui concerne le complément *avec du N*, on peut tout d'abord noter que le nom précédé de l'article partitif est conçu comme un nom massif. Les noms massifs, comme le précise G. Kleiber (1997 : 322-323), se caractérisent par l'absence de limites intrinsèques, et ces limites, lorsque ces noms s'appliquent à des occurrences, sont établies ou apportées par des moyens extérieurs au nom. Cette absence de limites intrinsèques a pour conséquence l'homogénéité de la structuration interne des occurrences des noms massifs.

Or, selon toujours G. Kleiber (2001), un partitif, tout comme les autres déterminants indéfinis, peut donner lieu ou bien à une lecture existentielle ou bien à une lecture partitive du syntagme nominal qu'il introduit. Dans une lecture existentielle, un SN indéfini ne peut construire son référent que par le truchement du prédicat avec lequel il se combine. Le prédicat doit en outre être spécifiant dans ce cas. En ce qui concerne le complément *avec du N*, qui nous occupe, on peut tout de suite écarter la lecture existentielle du SN partitif, étant donné que l'occurrence du nom est construite en dehors de la prédication. Le complément *avec du N*, on l'a vu, peut en effet fonctionner comme un complément extra-propositionnel. Par ailleurs, en termes culioliens, *avec du N*, à la différence de *avec N*, constitue le repère par rapport auquel est située la prédication verbale, et non l'inverse, étant donné qu'il sélectionne les noms pouvant représenter la phase préparatoire de l'agent avant qu'il ne s'engage dans un procès. Il ne peut s'agir donc que de l'emploi partitif. Or, ce dernier suppose un ensemble dont on extrait une partie. Cet ensemble peut correspondre, selon G. Kleiber (2001), soit à une classe générique, qui donne lieu à des occurrences génériques, soit à un ensemble déjà restreint ou spécifié. Concernant le complément *avec du N*, on a affaire plutôt aux emplois spécifiques partitifs.

En effet, pour D. Van de Velde (1996 : 285), les noms de qualité n'ont pas en eux-mêmes d'autres limites que celles du sujet qui les contient. Dans le cas de *avec du courage*, il s'agit du courage de l'agent impliqué dans le procès. On a vu plus haut que dans ce type de complément, seul le nom qui peut être contrôlé par un agent peut apparaître. *Du courage* s'appuie donc sur *le courage* de l'agent. L'opération de partition se fait ensuite sur le degré d'intensité. Comme le remarque D. Van de Velde (1996 : 276), pour qu'un nom de qualité ou d'état soit combinable avec l'article partitif, il faut que la qualité ou l'état soit susceptible de recevoir un degré d'intensité.

En résumé, d'un point de vue syntaxique, le complément *avec N* ne peut fonctionner que comme un complément intra-propositionnel, alors que le complément *avec du N* peut fonctionner aussi bien comme un complément intra-propositionnel que comme un complément extra-propositionnel. D'un point de vue sémantique, les noms pouvant figurer

dans chacun des compléments ne sont pas les mêmes : le complément *avec N* sélectionne des noms pouvant représenter le résultat d'un procès, alors que le complément *avec du N* sélectionne ceux pouvant représenter une propriété contrôlable par un agent. Enfin, d'un point de vue référentiel, le nom figurant dans *avec du N* acquiert une référentialité grâce aux limites apportées par l'article partitif, qui donne lieu à une lecture spécifique partitive. La partition s'opère sur le degré d'intensité. Quant au complément *avec N*, il comporte un nom qui n'a aucune référentialité, étant donné que, précédé d'un article \emptyset , il ne permet aucune délimitation, ni qualitative ni quantitative : il est défini seulement en intension.

1.3. Comitatif et jonctif

G. Antoine (1958) souligne le problème des limites entre préposition et conjonction de coordination en ce qui concerne le mot *avec*. D'après ce grammairien, le phénomène a été signalé déjà dans la Grammaire d'Antoine Oudin (1632), et a suscité encore deux cents ans après une querelle entre grammairiens. En effet, l'exemple suivant :

- (40) *Un capitaine, avec cinquante hommes, qui étaient venus pour prendre Elie, sont consumés par le feu du Ciel.* (cité dans G. Antoine, 1958 : 696)

était jugé correct par certains, alors que d'autres le condamnaient.

Or, le problème posé ici, c'est surtout celui de l'accord verbal, mais lié à la fonction du mot *avec*. Si le mot *avec* relie deux termes ayant la même fonction, à savoir la fonction sujet, le verbe doit se trouver au pluriel. Le mot *avec* fonctionnerait dans ce cas comme la conjonction de coordination *et*, marquant ainsi une relation de parataxe. Par contre, s'il relie deux termes qui n'ont pas la même fonction, l'un sujet, l'autre complément, le verbe doit se trouver au singulier. Le mot *avec* fonctionnerait dans ce cas comme une préposition, marquant cette fois-ci une relation d'hypotaxe. Pour l'accord du verbe, il faut donc savoir si les deux termes reliés par le mot *avec* ont la même fonction ou non.

Quoi qu'il en soit, on peut noter que tous les exemples cités dans des grammaires ou dans des dictionnaires pour illustrer l'emploi jonctif du mot *avec* proviennent d'ouvrages littéraires allant du moyen français au français du 19^e siècle. Aujourd'hui, on trouve rarement, me semble-t-il, ce type d'emploi d'*avec*. Cependant, G. Antoine (1958 : 696) note que « l'emploi conjonctionnel du mot *avec* est demeuré possible jusqu'à nos jours, mais sous réserve, précisément, que l'accord verbal n'entre pas en jeu — ce qui prouve un certain maintien de la distance entre préposition

et conjonction ». Il cite les deux exemples suivants, l'un pris à la langue parlée, et l'autre à la poésie :

- (41) *ce sont les commerçants qui sont à pendre avec les cultivateurs...*
(ex. pris à la langue parlée, Arche. S.F.V., 17-1-1947)
- (42) *Détache avec ton arc ton corset d'or bruni.* (Nerval, *A Mad. Aguado*)

Plus récemment, Ch. Schapira (2002) défend l'idée que la préposition *avec* devient réellement conjonction lorsque la construction verbale comportant le complément en *avec* exprime le parallélisme (et non la réciprocité ou la symétrie) et que le SN qui suit la préposition *avec* est doté du trait [+ Humain], comme dans *Pierre est parti pour Paris avec Anne*. D'après cette linguiste, cette construction serait la réduction de deux propositions en une seule, tout comme *Pierre et Anne sont partis pour Paris*.

F. Bruno (1926 : 126, 713) remarque également que l'idée d'addition peut être exprimée, entre autres, par *avec* ou par *et*. Si l'on accepte que les deux mots en question peuvent effectivement exprimer l'idée d'addition, la question qui se pose alors est de savoir s'ils expriment le même type d'addition. Pour Tesnière (1959 : 324), la jonction est un phénomène quantitatif, et la translation est un phénomène qualitatif. Si le mot *avec* marque, en tant que préposition (translatif pour Tesnière), une relation de dépendance entre deux termes, il exprimerait l'idée d'une addition qualitative. En revanche, s'il marque, en tant que conjonction de coordination (jonctif pour Tesnière), une relation d'identité fonctionnelle entre deux termes, il exprimerait l'idée d'une addition quantitative. C'est ce que je me propose de vérifier dans ce qui suit, à la lumière d'une étude comparative entre le français et le coréen.

En coréen, l'enclitique $-(k)wa$ ⁶² est utilisé comme jonctif et comme comitatif, et non pour les autres emplois (instrumental, manière, par exemple) que peut avoir la préposition *avec* du français. La différence entre l'emploi jonctif et l'emploi comitatif de $-(k)wa$ en coréen s'observe au niveau distributionnel. En tant que jonctif, l'enclitique $-(k)wa$ figure entre deux constituants nominaux et la marque fonctionnelle (la marque thématique *nin* dans (43) et la marque accusatif *il* dans (44)) se met derrière les deux termes reliés par le jonctif. Ces derniers forment ainsi une seule unité syntaxique, thème dans (43) et objet accusatif dans (44) :

⁶² Les formes *wa* et *kwa* sont des allomorphes conditionnés phonologiquement. La première apparaît derrière une voyelle, et la seconde, derrière une consonne.

- (43) *insu-wa mina-nin səul-lo t'əna-s'-ta*
 Insoo-et Mina-Th Séoul-Dir partir -Pft-ST(Décl-NH)
 « Insoo et Mina sont partis pour Séoul. »
- (44) *sul-kwa mul-il səkə-ra*
 alcool-et eau-Acc mélanger-ST(Imp-NH)
 « Mélange le vin et l'eau. »

Si *-(k)wa* figure derrière un constituant nominal, non suivi d'un autre constituant nominal, on a affaire à un comitatif. Dans ce cas, le constituant nominal suivi de *-(k)wa* forme une unité syntaxique, indépendamment du thème ou de l'objet accusatif :

- (45) *msu-nin mina-wa səul-lo təna-s'-ta*
 Insoo-Th Mina-Com Séoul-Dir partir -Pft-ST(Décl-NH)
 « Insoo est parti avec Mina pour Séoul. »
- (46) *sul-il mul-kwa səkə-ra*
 alcool-Acc eau-Com mélanger-ST(Imp-NH)
 « Mélange le vin avec de l'eau. »

Concernant le français, j'ai distingué plus haut (cf. chapitre 2, §2.4) les différents emplois du syntagme prépositionnel en *avec* selon l'identité ou la différence entre le trait sémantique du nom qui suit la préposition *avec* et celui d'un des actants auquel se rapporte le syntagme en *avec*. L'emploi comitatif se caractérise par l'identité des traits sémantiques des deux termes.

Or, en coréen, le trait sémantique que doit partager le terme comitatif avec celui auquel il est relié est [\pm Humain], alors qu'en français, c'est le trait [\pm Animé] qui est requis. De ce fait, l'énoncé français *Paul se promène avec son chien* ne peut pas se traduire en coréen littéralement, dans la mesure où le nom *chien* n'est pas doté du trait [+ Humain]. Dans ce cas, le coréen doit recourir à une proposition subordonnée :

- (47-a) ?? *insu-nin kə-wa sanc^hekha-n-ta*
 Insoo-Th chien-Com se promener-Inacc-ST
 « Insoo se promène avec son chien. »
- (47-b) *insu-nin kə-ril deri-ko sanc^hekha-n-ta*
 Insoo-Th chien-Acc emmener-SC se promener-Inacc-ST
 Litt : « Insoo se promène en emmenant son chien. »

Le terme employé comme comitatif partage ainsi, en français comme en coréen, le même trait sémantique avec le terme auquel il est relié. Or, cette propriété concerne aussi le jonctif, et ce, en coréen et en

français (cf. les ex. (43) et (44), et leurs traductions en français). Par ailleurs, en coréen, le constituant nominal suivi du comitatif peut sans difficulté accéder à la position de sujet ou d'objet accusatif, en laissant sa place au constituant nominal suivi du nominatif ou de l'accusatif. Le changement de position entre deux constituants nominaux reliés par le jonctif est également possible :

- (48-a) *msu-nin mina-wa səul-lo təna-s'-ta*
 Insoo-Th Mina-Com Séoul-Dir partir -Pft-ST(Décl-NH)
 « Insoo est parti avec Mina pour Séoul. »
- (48-b) *mina-nin insu-wa səul-lo təna-s'-ta*
 Mina-Th Insoo-Com Séoul-Dir partir -Pft-ST(Décl-NH)
 « Mina est partie avec Insoo pour Séoul. »
- (49-a) *insu-wa mina-nin səul-lo t'əna-s'-ta*
 Insoo-et Mina-Th Séoul-Dir partir -Pft-ST(Décl-NH)
 « Insoo et Mina sont partis pour Séoul. »
- (49-b) *mina-wa insu-nin səul-lo t'əna-s'-ta*
 Mina-et Insoo-Th Séoul-Dir partir -Pft-ST(Décl-NH)
 « Mina et Insoo sont partis pour Séoul. »

En français, on observe le même phénomène si les deux termes reliés par *avec* ou *et* partagent le même trait sémantique [\pm Humain]. Cependant, s'ils partagent le trait [\pm Animé], et non [\pm Humain], ils peuvent difficilement être reliés par le jonctif *et*, et le constituant nominal suivi de *avec* accède difficilement à la position sujet :

- (50-a) *Paul se promène avec son chien.*
 (50-b) ?? *Paul et son chien se promènent.*
 (50-c) ?? *Son chien se promène avec Paul.*

L'inacceptabilité de (50-b) et (50-c) peut être expliquée par le degré d'agentivité, mis en évidence par Givón (1984 : 107) :

- « *Agentivity is scaled very much the same in all languages, as a cluster of properties (rather than a discrete feature). Each property is itself scalar. Typically such scales are :*
- a. *Humanity* : human > animate > inanimate > abstract
 - b. *Causation* : direct cause > indirect cause > non-cause
 - c. *Volition* : strong intent > weak intent > non-voluntary
 - d. *Control* : clear control > weak control > no control
 - e. *Saliency* : very obvious/salient > less obvious salient > unobvious/nonsalient »

Il semble que le complément en *avec*, dépendant sémantiquement du sujet, ne doive pas être doté d'un trait sémantique supérieur à celui du

sujet dans la hiérarchie de l'agentivité. En revanche, les constituants mis en jonction, s'ils sont employés comme Agents, doivent avoir le même degré d'agentivité.

Dans le cas où le complément en *avec* possède le même trait sémantique [\pm Humain] que le terme auquel il est relié, il partage, comme le comitatif en coréen, cette propriété avec le jonctif. Le comitatif fonctionne-t-il, dans ce cas, exactement comme le jonctif ? La réponse semble être négative. Je donnerai deux arguments pour montrer leur différence.

Tout d'abord, le jonctif, contrairement au comitatif, ne peut relier à un terme défini (*Paul* en l'occurrence) ni un terme indéfini non spécifique (*n'importe qui/quoi, tout le monde*), ni un terme indéfini négatif (*personne / rien*) :

- (51-a) *p'ol-in amuna-wa yusan-il*
 Paul-Th n'importe qui-Com héritage-Acc
nanuə kaci-ko sip^h-əs¹-ta
 partager avoir-SC avoir envie-Pft-ST(Décl-NH)
 « Paul avait envie de partager l'héritage avec n'importe qui. »
- (51-b) * *p'ol-kwa amuna-nin yusan-il*
 Paul-et n'importe qui-Th héritage-Acc
nanuə kaci-ko sip^h-əs¹-ta
 partager avoir-SC avoir envie-Pft-ST(Décl-NH)
 * « Paul et n'importe qui avaient envie de partager l'héritage. »
- (52-a) *p'ol-in motin saram-kwa c^hinha-ta*
 Paul-Th tout le monde-Com s'entendre-ST(Décl-NH)
 « Paul s'entend bien avec tout le monde. »
- (52-b) * *p'ol-kwa motin saram-in chinha-ta*
 Paul-et tout le monde-Th s'entendre-ST(Décl-NH)
 * « Paul et tout le monde s'entendent bien. »
- (53-a) *p'ol-in nuku-wa-to⁶³ yusan-il*
 Paul-Th personne-Com-aussi héritage-Acc
nanuə kaci-ko sip^h-ci anh-as¹-ta
 partager avoir-SC avoir envie-ND Vnég-Pft-ST(Décl-NH)
 « Paul n'avait envie de partager l'héritage avec personne. »
- (53-b) * *p'ol-kwa nuku-to-nin yusan-il*
 Paul-et personne-aussi-Th héritage-Acc
nanuə kaci-ko sip^h-ci anh-as¹-ta
 partager avoir-SC avoir envie-ND Vnég-Pft-ST(Décl-NH)
 * « Paul et personne n'avaient envie de partager l'héritage. »

⁶³ En coréen, l'indéfini négatif est représenté par la combinaison de *nuku* ('qui') et l'enclitique *-to*, équivalent approximativement à *aussi* ou *même*. Pour les indéfinis en coréen, cf. I. Choi-Jonin & R. Takeuchi-Clément (2002).

Comme on peut le constater dans les exemples précédents en coréen et dans la traduction en français, les deux constituants nominaux, bien qu'ils partagent le même trait sémantique [+ Humain], ne peuvent être reliés que par le comitatif, et non par le jonctif, s'il s'agit de relier à un terme défini un terme indéfini non spécifique ou un terme indéfini négatif.

Une autre différence qui sépare le comitatif et le jonctif en coréen et en français réside dans l'interprétation du procès. Prenons les exemples suivants :

- (54-a) *p'ol-in mari-wa kyəlhon-he-s'-ta*
 Paul-Th Marie-Com mariage-faire-Pft-ST(Décl-NH)
 « Paul s'est marié avec Marie. »
- (54-b) *p'ol-kwa mari-nin kyəlhon-he-s'-ta*
 Paul-et Marie-Th mariage-faire-Pft-ST(Décl-NH)
 « Paul et Marie se sont mariés. »
 ou « Paul et Marie sont mariés. »

Dans (54-a), qui comporte un comitatif, on n'a qu'une seule interprétation, à savoir 'Paul s'est marié avec Marie'. Cet énoncé représente un événement, en l'occurrence le mariage de Paul et de Marie. Par contre dans (54-b), qui comporte un jonctif, on peut avoir deux interprétations : soit, 'Paul s'est marié avec Marie', soit 'Paul (s')est marié et Marie aussi'⁶⁴. L'énoncé représente donc soit un événement soit deux événements. L'ambiguïté d'interprétation peut être levée par la présence d'un adverbe. S'il s'agit d'un seul événement, il est possible d'utiliser dans l'exemple (54-b) l'adverbe *səro* ('réciproquement') en coréen et en français l'adverbe *ensemble*. S'il s'agit de deux événements, il est possible d'utiliser dans cet exemple l'adverbe *kagca* ('chacun') ou le quantifieur *tul ta* ('tous les deux') en coréen et en français l'adverbe *séparément*.

⁶⁴ Certains verbes font cependant exception à cette double possibilité d'interprétation de l'énoncé comportant un jonctif. Il s'agit de ceux qui acceptent difficilement l'emploi absolu du complément en *avec*, tels que *coexister*, *cohabiter*, etc., verbes incorporant le préfixe *co-*. En effet, le verbe *cohabiter*, par exemple, peut difficilement être employé sans le complément en *avec* quand le sujet est au singulier (**Paul cohabite*) et de ce fait, lorsque le sujet de ce verbe est représenté par deux termes reliés par le jonctif (*Paul et Marie cohabitent*), on peut difficilement avoir comme interprétation que chacun cohabite séparément. On observe le même phénomène avec les équivalents coréens de ces verbes.

Ces deux propriétés qui différencient le comitatif et le jonctif peuvent servir d'arguments en faveur de l'idée d'addition qualitative pour le comitatif et d'addition quantitative pour le jonctif. En effet, les indéfinis non spécifiques du type *n'importe qui/quoi* et *tout le monde* font abstraction des propriétés permettant de différencier les entités appartenant à la même classe. L'addition d'une propriété aléatoire à une entité définie est qualitative : on a toujours la même entité, modifiée seulement qualitativement. Si un indéfini négatif ne peut apparaître qu'avec le comitatif, et non avec le jonctif, c'est que ce dernier qui vise à créer un nouvel ensemble en additionnant au moins deux ensembles différents, ne peut pas remplir son rôle avec une quantification nulle. Le comitatif peut en revanche très bien accepter une quantification nulle, dans la mesure où son rôle n'est pas de créer un autre ensemble, mais d'apporter une modification à un ensemble déjà existant ; l'existence de cet ensemble n'est pas niée, même s'il n'y a aucune modification. De même, on peut parler d'une addition quantitative lorsqu'il y a fusion de deux événements, et non quand on en a un seul.

L'hypothèse avancée par Tesnière, selon laquelle la jonction est un phénomène quantitatif et la translation est un phénomène qualitatif, semble donc être vérifiée pour la préposition *avec* et le jonctif *et*. La préposition *avec*, dans son emploi comitatif, qui comprend l'emploi dit conjonctionnel, exprime l'idée d'addition qualitative, alors que le jonctif *et* exprime, lui, l'idée d'addition quantitative. Cette hypothèse est bien évidemment valable également pour le comitatif et le jonctif en coréen.

2. De l'invariant lexical à la construction du sens

Depuis une dizaine d'années, les études portant sur les prépositions en français ont vu une avancée considérable, entre autres, grâce au développement de la sémantique cognitive, ainsi qu'au renouvellement de la sémantique théorique. Ce renouvellement, selon P. Cadiot (1997 : 9), « s'est largement traduit par une réévaluation des procédures référentielles, une prise en compte affinée de l'écart entre signification lexicale abstraite et sens en contexte et plus globalement une vision holistique du sens des mots. » Les prépositions, qui peuvent avoir de multiples interprétations suivant leurs emplois, n'ont donc pas laissé les sémanticiens indifférents. Dégager un invariant lexical, qui soit ajustable selon le contexte d'emploi, n'est sans doute pas un enjeu d'emblée évident, mais que l'on tente tout de même le pari. C'est cette perspective que reflètent les deux études présentées dans cette section. Il s'agit de la recherche d'une valeur unitaire pour la préposition *avec*, ainsi que pour les indéfinis nominaux en coréen et en japonais.

2.1. La préposition *avec*

Le syntagme prépositionnel en *avec*, on l'a vu (cf. chapitre 2, §2.4), peut avoir divers emplois. Face à ces divers emplois, deux types d'approches ont été retenus. La première consiste à abstraire un sens primitif sous-jacent à tous les emplois. C'est la position de Guillaume, de Le Bidois et de Brøndal, qui attribuent à notre préposition respectivement « une image abstraite de parallélisme », « la communauté dans le lieu (co-situation) ou dans le temps (simultanéité) » ou « une symétrie » (cf. Spang-Hanssen, 1962 : 239). Plus récemment, Cadiot (1997) adopte, suivant Guillaume, le sens primitif de « parallélisme ».

Une autre approche consiste à privilégier un emploi comme prototypique ou fondamental, puis à expliquer d'autres emplois à partir de celui-ci. Cette position est adoptée par Cadiot (1990), qui considère les emplois instrumental et comitatif du syntagme prépositionnel en *avec* comme des cas prototypiques. Dans une certaine mesure, Schlesinger (1979) rejoint aussi cette approche, étant donné qu'il explique par son emploi instrumental l'emploi de manière du syntagme prépositionnel en *with* en anglais. Rappelons également que pour Lakoff et Johnson (1980), c'est l'idée d'accompagnement qui permet d'expliquer métaphoriquement l'emploi instrumental (cf. ch. 2, § 2.4, note 32).

L'idée de parallélisme ou de symétrie semble être adéquate pour certains emplois du syntagme prépositionnel en *avec*. Cependant, elle ne

va pas toujours sans poser de problèmes. C'est le cas surtout pour les deux unités reliées par *avec* qui entretiennent une relation d'inclusion ou une relation partie-tout au sens large, que l'on observe dans les exemples suivants :

- (55) *En avril 1992, «Le Canard» avait relaté comment le club de foot du Havre avait fait venir d'Afrique un jeune joueur camerounais, qui s'était retrouvé en situation irrégulière, avec de faux papiers, et un salaire nettement moins confortable que promis. (Le Canard enchaîné, 03-03-1993)*
- (56) *Ils reconstruisent leurs temples du côté de Dharamsala, de Katmandou, avec le même nom ; ... (Le Canard enchaîné, 03-03-1993)*

Dans (55), *de faux papiers, et un salaire nettement moins confortable que promis* sont des éléments inclus dans une *situation irrégulière*. Dans (56), *le même nom* fait partie intégrante de *leurs temples*. On voit ici difficilement une idée de parallélisme entre deux unités reliées par la préposition *avec*.

Considérer les emplois instrumental et/ou comitatif comme des cas prototypiques de la préposition *avec* se heurte également à des difficultés, surtout lorsque le complément en *avec* se situe en dehors de la zone rectionnelle, ou au niveau extra-propositionnel, comme c'est le cas dans les exemples suivants, cités par P. Cadiot (1990, 1997).

- (57) *Faites attention, avec votre appareil !*
- (58) *Il fallait qu'on le surveille, avec son accident !*
- (59) *Paul s'est sali, avec son pantalon blanc !*

Pour Cadiot (1990 : 165), il s'agit de cas « peu prototypiques », qui « ne sont validables que dans la mesure où, par inférence, on est amené à mettre en jeu pour les interpréter des catégories interprétatives indirectes, non codées en tant que telles (causalité, concession, renvoi illocutoire, éventuellement temporalité) ». Bien qu'on admette que les divers emplois de la préposition *avec* dérivent des emplois comitatif et instrumental, surtout au niveau rectionnel (cf. chapitre 2, §2.4), on peut se poser la question de savoir s'il n'existerait pas une valeur unitaire permettant d'expliquer les deux emplois dits prototypiques.

Une autre analyse concernant la préposition *avec* est proposée par P. Cadiot (1990, 1991, 1993, 1997, 1999). Il s'agit de l'instruction référentielle donnée par la préposition *avec* à son régime. La préposition *avec*, selon ce linguiste, a pour fonction d'allouer à son régime une autonomie référentielle. Lorsque la préposition *avec* est commutable avec une préposition dite incolore à ou *de*, comme dans

- (60) *l'arbre pousse* (de + avec) ses racines *une pierre tombale*
(ex. cité dans P. Cadiot (1997))
- (61) *abattre* à la hache / avec la hache (ex. cité dans P. Cadiot (1991))

on admet avec P. Cadiot que le syntagme nominal qui suit la préposition *avec* a une référentialité plus grande que celui qui suit la préposition *à* ou *de*. Or, l'hypothèse avancée par ce linguiste rencontre des difficultés pour le cas du complément de manière *avec N* tel que *avec prudence* ; le nom précédé d'un article Ø n'a, en principe, pas d'autonomie référentielle.

Les analyses précédentes ne me semblant pas tout à fait convaincantes, je suis amenée à chercher une autre valeur de la préposition *avec* permettant d'expliquer ses divers emplois. La valeur que je propose est procédurale, et non un « méta-sens »⁶⁵. Les deux emplois prototypiques, comitatif et instrumental, semblent permettre de discerner cette valeur procédurale, et ce, au niveau syntaxique, et au niveau sémantico-référentiel.

Au niveau rectionnel, le complément en *avec* peut constituer un élément de valence. Une valence verbale ayant le trait de complexité, mise en évidence par Cl. Blanche-Benveniste et al. (1984 : 39-42), appelle en effet un complément introduit par la préposition *avec*, si elle n'est pas présentée au pluriel⁶⁶. Il s'agit de verbes comme *se quereller*, *se disputer*, *se marier*, *comparer*, *associer*, *partager*, *dialoguer*, etc. :

- (62) Ils *se querellent* / Il *se querelle* avec elle⁶⁷.
(63) Ils *se disputent* / Il *se dispute* avec elle.
(64) Ils *se marient* / Il *se marie* avec elle.

⁶⁵ Pour A. Mari (2003), qui a réalisé une importante thèse sur la préposition *avec*, les différentes valeurs linguistiques de cette préposition partageraient la notion cognitive *association*. Or, comme l'auteur le note, « 1. il n'existe pas de règles à proprement parler (prédictives, donc) que l'on puisse associer aux *notions*, 2. seules les valeurs peuvent être spécifiées par des règles ou instructions, 3. donc il n'y a pas de règle à valeur explicative et générale que l'on puisse associer à *avec*, mais uniquement des règles locales » (p. 439). Ce que je propose ici comme valeur procédurale de la préposition *avec* n'est pas une notion cognitive, mais bien une valeur linguistique. Il s'agit d'une instruction sémantico-référentielle, déterminée par les propriétés syntaxiques de la préposition *avec*.

⁶⁶ Un élément pronominal comme *on* ou *ça*, ou lexical comme *couple* peut dénoter un trait de complexité sans marque morphologique de pluriel : *on se querelle* ; *ça s'associe* ; *ce couple ne se dispute jamais*.

⁶⁷ Les deux constructions mises en parallèle sont, pour moi, toutes deux des réalisations syntaxiques possibles d'une valence verbale marquée par le trait de complexité. Je ne considère pas que l'une des deux dérive de l'autre.

Ce phénomène se remarque également dans la syntaxe nominale. Le trait de complexité d'un élément valentiel affecte non seulement les noms déverbaux tels que *mélange*, *rencontre*, *contact*, mais aussi des noms comme *frontière*, *rendez-vous*, *relation* :

- (65) leur *rencontre* / sa *rencontre* avec le président
- (66) leur *frontière* / sa *frontière* avec le sud du Soudan.

Les verbes ou les noms ayant un élément de valence affecté du trait de complexité peuvent avoir ainsi deux actants au singulier au lieu d'en avoir un, marqué au pluriel. La préposition *avec* sert ici, me semble-t-il, à marquer le dédoublement valentiel en deux unités linguistiques syntaxiquement autonomes. Dans son emploi comitatif, ainsi que dans ses emplois dérivés de celui-ci, la préposition *avec* semble ainsi fonctionner comme un opérateur qui décompose un élément valentiel en deux composants syntaxiques. La conséquence sémantique qui en découle est que le complément en *avec* est sémantiquement dépendant de l'actant auquel il est relié : il doit avoir le même trait sémantique que ce dernier.

Dans son emploi instrumental, le complément en *avec* fonctionne globalement de la même manière. Certains verbes admettent dans leur valence soit deux actants, soit trois actants :

- (67-a) Un vieux ruban *encadre* le tableau.
- (67-b) J'*encadre* le tableau avec un vieux ruban.
- (68-a) Une nappe *recouvre* la table.
- (68-b) Je *recouvre* la table avec une nappe.

La présence du complément en *avec* dépend ici de celle de l'agent ; si l'agent ne figure pas dans la construction verbale, l'instrumental occupe la position sujet, dispensé de la préposition *avec*. La dépendance sémantique du complément en *avec* vis-à-vis d'un autre actant s'observe dans cet emploi-là aussi. En effet, l'instrumental doit être représenté par un nom inanimé et concret, alors que l'agent est représenté par un nom animé. Il ne doit donc pas être supérieur ou égal à l'agent dans la hiérarchie de l'agentivité mise en évidence par Givón (1984) (cf. *supra* §1.3).

Par ailleurs, dans d'autres emplois dérivés de l'emploi instrumental, on peut observer certains phénomènes qui confirment la dépendance sémantique du complément en *avec* par rapport à l'actant auquel il est relié. En effet, dans son emploi causal (cf. chapitre 2, §2.4), le complément en *avec* marque cette dépendance par l'accord. Dans les

exemples suivants, l'accord en personne entre le sujet et le déterminant possessif figurant dans le complément en *avec* est de rigueur :

- (69-a) Tu *m'énerves* avec ta théorie sur les femmes. (C-J, 08-01-94)
- (69-b) ?? Tu *m'énerves* avec ma théorie sur les femmes.
- (70-a) Tu *nous fatigues* avec tes questions. (ex. cité dans Cadiot, 1990 : 157)
- (70-b) ?? Tu *nous fatigues* avec mes questions.
- (71-a) Il *croit m'éblouir* avec ses grands airs. (ex. cité dans *Petit Robert*)
- (71-b) ?? Il *croit m'éblouir* avec tes grands airs.

De même, dans son emploi de manière, le complément en *avec* sélectionne, pour le cas de *avec N*, les noms abstraits pouvant exprimer une disposition psychologique de l'actant auquel il est relié, ou la propriété d'un mouvement effectué par ce dernier ; pour le cas de *avec du N*, il sélectionne les noms abstraits pouvant représenter une disposition psychologique contrôlable par l'agent auquel il est relié (cf. *supra*, §1.2).

Les observations précédentes me permettent donc de formuler l'hypothèse que la préposition *avec* instaure une dépendance sémantique du terme qu'elle introduit par rapport à l'actant auquel elle le relie, et ce, à cause de ses propriétés syntaxiques. En effet, comme on l'a vu plus haut, le complément en *avec* permet de compléter, dans son emploi comitatif, la valence à trait de complexité si le sujet n'est pas représenté par un terme marqué par ce trait ; il apparaît également, dans son emploi instrumental, si l'agent est présent dans la construction verbale. Sa présence dépend ainsi du trait de valence ou du rôle sémantique d'un actant.

A ces deux propriétés, syntaxique et sémantique, s'ajoute également une propriété référentielle. Dans son emploi comitatif, le complément en *avec*, on l'a vu (cf. *supra* §1.3), exprime l'idée d'une addition qualitative. Il doit donc s'agir d'un élément non constitutif du procès, étant donné qu'on ne peut pas ajouter à un ensemble une propriété qui y est déjà contenue. Les éléments constitutifs du procès concernent ceux qui entretiennent une relation méronymique avec l'actant auquel est relié le complément en *avec*, ainsi que ceux qui expriment les propriétés inhérentes de cet actant ou les manières conçues comme typiques lorsque cet actant réalise le procès représenté par le prédicat.

On trouve toutefois dans le complément en *avec*, un nom entretenant une relation méronymique avec l'actant auquel il est relié, comme le montrent les exemples suivants, cités par Cadiot (1997) :

- (72) *L'arbre pousse avec ses racines une pierre tombale.*

(73) *Paul salue avec le menton / Il mange avec les doigts.*

Dans ce cas, comme il a été bien remarqué par Cadiot, le syntagme en *avec* représente un effet d'aliénation, l'autonomie référentielle du terme qui suit la préposition *avec*, ou encore une manière atypique du prédicat. De même, dans les exemples (55)-(56) cités plus haut, le terme qui suit la préposition *avec* fait partie intégrante de l'actant auquel il est relié. On note dans ce cas aussi, un effet de focalisation, le terme qui suit *avec* étant présenté comme une propriété saillante permettant de caractériser l'actant.

Cet effet d'aliénation, d'autonomie référentielle, ou de focalisation ne semble cependant pas être donné par la préposition *avec*. Il ne s'agit que d'un effet de sens, qui résulte du fait que la préposition *avec* présente le terme qui suit comme un élément non constitutif du procès. Par ailleurs, dans le cas du complément de manière *avec N*, le nom précédé de l'article \emptyset ne présente aucune autonomie référentielle. La préposition *avec* ne fait qu'indiquer, dans ce cas aussi, que la propriété donnée par le terme qui la suit n'est pas une propriété typique ou inhérente au procès.

L'analyse présentée jusqu'ici concerne surtout les compléments en *avec* qui se situent au niveau réactionnel. Au niveau macro-syntaxique, si on observe les mêmes propriétés sémantique et référentielle, la propriété syntaxique n'est bien évidemment pas tout à fait la même.

Au niveau de la macro-syntaxe, fondée sur la cohésion discursive, les unités minimales, d'après A. Berrendonner et M.-J. Reichler-Béguelin (1989), sont des *clauses*, et les unités maximales qui constituent une unité informationnelle sont des *périodes* (cf. chapitre 1, §1.2, note 3). A ce niveau-là, le complément en *avec* forme une clause, étant donné qu'il présente certaines connaissances qui doivent être présentes en mémoire discursive pour que l'acte d'énonciation puisse réussir. En effet, dans les exemples suivants :

- (74) *Avec une telle image de la femme, comment voulez-vous qu'ils puissent imaginer que d'autres aient envie de se lancer dans la bataille ? (La vie, 27-05-93)*
- (75) *Il est toujours calme et amusé avec sa jambe qui ne marche pas. (J-L, 12-08-93)*

le complément en *avec* transmet une information qui doit être préalablement acquise pour valider le contenu informationnel exprimé dans la construction verbale qui l'accompagne. Ainsi, il constitue, avec la construction verbale, deux unités minimales dans un acte d'énonciation. Il entretient avec l'autre unité une relation causale dans (74) et une relation concessive dans (75). Le type de relation dépend entièrement du

contenu informationnel, et non des éléments constitutifs de ce complément, ni de la préposition *avec*. La préposition *avec* est utilisée ainsi, au niveau macro-syntaxique, comme un opérateur de composition d'un acte d'énonciation : elle sert à fournir un élément constitutif qui sera considéré comme un présupposé, qui doit être combiné ensuite avec un autre élément constitutif pour former un acte d'énonciation.

Si la préposition *avec* ne joue pas tout à fait le même rôle au niveau rectionnel et au niveau macro-syntaxique, ses valeurs sémantique et référentielle sont les mêmes aux deux niveaux d'analyse linguistique. En effet, dans (74), le syntagme nominal qui suit la préposition *avec*, à savoir *une telle image de la femme*, dépend sémantiquement du sujet *ils* de la construction verbale : il s'agit d'une image de femme qu'ils ont. Cette dépendance sémantique est par ailleurs marquée, dans (75), par l'accord en personne entre le déterminant possessif du syntagme nominal qui suit la préposition *avec* (*sa jambe qui ne marche pas*) et le sujet (*il*) de la construction verbale. D'un point de vue référentiel, le complément en *avec*, exprimant souvent une causalité ou une concession, ne représente pas une propriété constitutive du procès avec lequel il forme un acte d'énonciation.

En résumé, la préposition *avec* présente les propriétés suivantes :

- sémantiquement, elle marque une dépendance sémantique du terme qui la suit par rapport à l'actant auquel elle le relie, et ce à cause de ses propriétés syntaxiques : la présence du complément en *avec* dépend, dans ses deux emplois prototypiques (comitatif et instrumental), du trait de valence ou du rôle sémantique d'un actant ;
- au niveau macro-syntaxique, elle fonctionne comme un opérateur de composition d'un acte d'énonciation, tout en marquant la dépendance sémantique du terme qui la suit par rapport à l'actant auquel elle le relie ;
- référentiellement, elle indique que le terme qui la suit n'est pas un élément constitutif du procès.

2.2. Les indéfinis nominaux [+ Humain] en coréen et en japonais

Les affinités entre interrogatifs et indéfinis se remarquent dans bien des langues. H. Frei, dans son petit fascicule de 1940, les note en effet, non seulement dans les langues telles que le chinois et le japonais, mais également dans les langues indo-européennes⁶⁸. En coréen comme en japonais, un même morphème peut être utilisé comme un interrogatif

⁶⁸ M. Coyaud et K. Ait-Hamou (1976) vérifient cette thèse dans plus d'une centaine de langues.

ainsi que comme un indéfini, et ce phénomène est bien montré dans Chang et Labrune (1994). Ces auteurs signalent en effet que les morphèmes indéfinis à statut nominal se trouvent principalement dans les quatre types d'emplois suivants : emploi en interrogation partielle (anglais, «*wh-*»), emploi d'«indéfini positif» (anglais, «*some + N*»), emploi d'«indéfini négatif» (anglais, «*no + N*») et emploi d'«indéfini virtuel» (anglais, «*any + N*»).

L'hypothèse défendue par Chang et Labrune est que les morphèmes indéfinis ont chacun une valeur constante et que leurs différents emplois proviennent de la structure syntaxique dans laquelle ils se trouvent, ainsi que de certains morphèmes avec lesquels ils se combinent. Nous sommes entièrement d'accord avec cette hypothèse, mais voudrions apporter quelques précisions sur certains points, et par là compléter l'étude des deux auteurs. Ceci étant dit, comme nous le verrons plus tard, les systèmes d'indéfinis en coréen et en japonais ne sont pas aussi identiques qu'ils semblent l'être à première vue, et ceci, contrairement à ce que tentent de montrer Chang et Labrune dans leur article.

Nous nous limiterons dans ce travail à l'étude des indéfinis nominaux dotés du trait sémantique [+ Humain], et ce, surtout pour les deux raisons suivantes : comme l'avaient déjà signalé Chang et Labrune, le coréen, contrairement au japonais, dispose de deux morphèmes indéfinis [+ Humain], à savoir *nuku* et *amu* ; l'explication qu'on pourrait trouver sur le fonctionnement de ces morphèmes a beaucoup de chance d'être valable pour d'autres indéfinis dotés du trait [- Humain], [Temps], [Lieu], [Manière], [Quantité], bien que ceci reste à vérifier. D'autre part, nous présenterons dans cette section seulement les emplois interrogatif, indéfini positif et indéfini négatif, en renvoyant pour l'emploi d'indéfini virtuel à I. Choi-Jonin et R. Takeuchi-Clément (2002).

Interrogatif / Indéfini

Comme le signalent Chang et Labrune, en japonais, le mot *dare*, s'il se trouve dans un énoncé interrogatif, est interprété comme une interrogation partielle. Dans ce cas, il est suivi d'une marque casuelle.

- (76) J *dare-ga kimasita-ka ?*
 DARE-S être venu-ST(Int)
 « Qui est venu ? »

Un énoncé interrogatif est marqué en japonais morphologiquement par un suffixe verbal *-ka*. En coréen, en revanche, l'énoncé construit de la

même manière peut donner au morphème indéfini soit une interprétation d'interrogation partielle soit une interprétation d'indéfini positif.

- (77) C nu(ku)-ga o-as^l-ibnik'a ?
 NUKU-S venir-Pft-ST(Int-H))
 « Qui est venu ? / Quelqu'un est-il venu ? »

Ces deux interprétations peuvent être distinguées par l'accentuation : dans l'interprétation de l'interrogation partielle, l'accent porte sur le mot *nuku*, alors que dans celle de l'indéfini positif, il porte sur le prédicat⁶⁹. On peut ainsi dire que la structure informationnelle est différente : dans le premier cas, c'est le sujet qui est considéré comme focus, alors que dans le deuxième cas, c'est le prédicat qui constitue le foyer de l'information demandée.

Indéfini positif

Comme on vient de le noter, le terme indéfini en coréen, contrairement au japonais, peut recevoir soit une interprétation d'interrogatif soit celle d'indéfini positif dans un énoncé interrogatif. Par contre, dans un énoncé assertif positif, il reçoit seulement l'interprétation d'indéfini positif.

- (78) C nuku-ril c^hac-nin kəs kat-e
 qn-Acc chercher-SA ND sembler-ST(Décl-NH)
 « Il semble qu'il cherche quelqu'un. »

Il peut avoir aussi une lecture d'indéfini positif, combiné avec le suffixe *-(n)ga*, qui peut par ailleurs marquer une interrogation indirecte :

- (79) C nuku-nga-ril c^hac-nin kəs kat-e
 qn-Int-Acc chercher-SA ND sembler-ST(Décl-NH)
 « Il semble qu'il cherche quelqu'un. »
- (80) C ki saram cib-e is^l-ninga mulə-po-a
 ce personne maison-Loc être-Int demander-Aux-ST(Décl-NH)
 « Demande s'il est à la maison. »

⁶⁹ D'après P. Chantraine (1945 : 135), l'indo-européen possédait un thème caractérisé par une labio-vélaire qui avait le double rôle d'indéfini (lorsqu'il était atone) et d'interrogatif (tonique). Ce thème comportait deux formes *k^wi- et *k^we-. De même, d'après les grammaires usuelles du grec ancien, *τίς* accentué d'un aigu sur *i* est interrogatif, et *τις*, enclitique, atone, est indéfini.

Les deux formes du coréen, *nuku* et *nuku-nga* ne semblent pas pour autant être des variantes libres. En effet, si elles sont interchangeable dans certains cas (cf. ex. 78-79), il n'en va pas toujours ainsi. Dans un contexte où le locuteur connaît l'identité du référent, mais ne veut pas la mentionner pour une raison ou une autre, la forme *nuku-nga* n'est pas acceptée. Soit la situation où A demande au téléphone à B d'aller voir un film, et que B le refuse en disant qu'il ne peut pas sortir parce qu'il y a quelqu'un qui est venu le voir. Dans ce contexte où B connaît forcément l'identité de ce quelqu'un, qu'il ne nomme pas, on ne peut pas utiliser la forme *nuku-nga*, mais seulement *nuku* :

- (81-a) C * *nuku-nga-ga o-a is'ə-sə...*
 qn-Int-S venir-SC être-SC (Cause)
 « Parce qu'il y a quelqu'un qui est venu me voir... »
- (81-b) C *nu(ku)-ga o-a is'ə-sə...*
 qn-S venir-SC être-SC (Cause)
 « Parce qu'il y a quelqu'un qui est venu me voir... »

Ainsi, les deux formes d'indéfini positif du coréen se distinguent par le fait que le locuteur connaît ou non l'identité du référent. Avec *nuku*, le locuteur peut connaître ou non l'identité du référent, alors qu'avec *nuku-nga*, le locuteur ne la connaît pas. Cette contrainte d'emploi provient, nous semble-t-il, de la valeur de *-nga*, qui, dans son emploi comme suffixe interrogatif, marque l'ignorance du locuteur quant à la validité de la prédication.

En japonais, l'indéfini positif est représenté par *dare-ka*, forme constituée de *dare*, employé pour l'interrogation partielle, et de *-ka*, suffixe interrogatif. Dans cette langue, la présence de *-ka* est obligatoire pour l'indéfini positif :

- (82-a) J *dare-ka-wo sagasi-te iru you desu*
 qui-Int-Acc chercher-SC être apparence Préd
 « Il semble qu'il cherche quelqu'un. »
- (82-b) J * *dare-wo sagasi-te iru you desu*
 qui-Int-Acc chercher-SC être apparence Préd

L'indéfini *dare-ka* du japonais fonctionne comme *nuku-nga* du coréen. En effet, on ne peut pas l'utiliser dans un contexte où le locuteur connaît forcément l'identité du référent. Dans ce cas, on a recours à des éléments nominaux tels que *hito* ('personne'), *okyakusan* ('invité'), *tomodati* ('ami'), etc. :

- (83-a) J * *dare-ka-ga ki-te iru kara*
 qui-Int-S venir-SC être SC(cause)

- (83-b) J hito-ga ki-te iru kara
 personne-S venir-SC être SC(cause)
 « Parce qu'il y a quelqu'un qui est venu me voir. »

De même, lorsqu'on cherche quelqu'un, on peut employer *nuku* en coréen et non *nuku-nga* :

- (84-a) C nuku gese-jo?
 qn être (+ Hon)-ST
 « Il y a quelqu'un? »
 (84-b) C *nuku-nga gese-jo?
 qn-Int être (+ Hon)-ST

Dans ce contexte, le locuteur adresse la parole à une personne dont l'existence n'est même pas certaine. Pourtant, en adressant la parole à cette personne, il fait comme si cette personne existait réellement. En japonais, c'est la forme *dare-ka* qui est utilisée dans ce contexte.

- (84-c) J *dare i-masu-ka ?
 qui être-Pol-ST
 (84-d) J dare-ka i-masu-ka?
 qui-Int être-Pol-ST
 « Il y a quelqu'un? »

Il semblerait alors que l'indéfini positif *nuku-nga* du coréen soit utilisé lorsqu'on met en avant l'ignorance du locuteur quant à l'identité du référent, alors que l'indéfini positif *nuku* est employé lorsqu'on met en avant la validation d'au moins un référent. En japonais, dans les deux cas, c'est la même forme *dare-ka* qui est employée.

Au vu de la description des indéfinis *nuku* (C) et *dare* (J) à valeur interrogative et à valeur d'indéfini positif que nous venons d'esquisser, nous serions tentées de formuler l'hypothèse suivante concernant leur valeur. Les valeurs des indéfinis peuvent être formulées, à l'instar de l'analyse de G. Kleiber (1995) des adverbes spatiaux du français *ici* et *là*, en deux parties, dont l'une est instructionnelle et l'autre, descriptive. *Dare* en japonais tout comme *nuku* en coréen a pour sens descriptif « la catégorie des référents humains ». Or, les deux indéfinis ne semblent pas avoir tout à fait le même sens instructionnel, qui précise le mode de référence.

Nuku en coréen, à la différence de *dare* en japonais, peut être employé aussi bien comme un interrogatif que comme un indéfini positif. Ces deux derniers partagent en fait une même valeur référentielle, à

savoir la référentialité suspendue⁷⁰. Ils se distinguent pourtant par d'autres instructions référentielles : l'interrogatif, à la différence de l'indéfini positif, stipule l'identification du référent demandée à l'interlocuteur, alors que l'indéfini positif, lui, à la différence de l'interrogatif, présuppose qu'il y a au moins un référent valable⁷¹. On pourrait alors formuler les instructions référentielles véhiculées par le *nuku* du coréen et le *dare* du japonais comme suit :

- *NUKU* : Référence suspendue
 - identifier le(s) référent(s)
 - il y a au moins un référent valable
- *DARE* : Référence suspendue
 - identifier le(s) référent(s)

Le *nuku* du coréen semble avoir ainsi un sens instructionnel plus spécifique que le *dare* du japonais. Ce dernier, à la différence du premier, ne précise pas que dans le processus d'identification référentielle, la case à remplir ne doit pas être vide. En japonais, afin de préciser que la référence suspendue n'est pas une référence nulle, on doit combiner *dare* avec la marque interrogative *-ka*. En effet, selon Kawaguchi (1979), *-ka* est essentiellement un opérateur de disjonction, ayant pour signification « parmi les termes disjoints (t1, t2, t3...ou tn), il y a au moins un *t* tel qu'il rend f(x) vrai par le remplacement de *x* par *t*. » Le morphème *-ka* semble ainsi coder deux sens instructionnels, à savoir « référence suspendue » et « existence d'au moins un référent valable ». L'instruction référentielle liée à l'indéfini positif « il y a au moins un référent valable » découle ainsi directement de l'un des sens instructionnels du morphème *-ka*. En coréen, par contre, elle est codée dans le sens lexical de *nuku*. C'est pourquoi, comme nous le verrons plus tard, l'existence du référent représenté par *nuku* ne peut pas être niée.

Indéfini négatif

En coréen, l'indéfini *nuku* ('qui, quelqu'un'), combiné avec l'enclitique *-to*, qui signifie approximativement « aussi » ou « même », est employé comme un indéfini négatif. Or, ce dernier peut aussi être représenté par l'indéfini *amu*, combiné avec l'enclitique *-to* :

⁷⁰ La référence suspendue a été remarquée en français par K. van den Eynde et al. (1987) pour les pronoms interrogatifs ainsi que pour les pronoms dits indéfinis tels que *quelqu'un*, *quelque chose*, etc.

⁷¹ Cette remarque est due à A. Culioli (1985 : 70), qui note que « *quelqu'un* signifie 'ça n'est pas personne' ». Autrement dit, *quelqu'un* présuppose une occurrence non nulle, quelle que soit la variation qualitative.

- (85-a) C *nuku-to na-ii salm-il desin*
 NUKU-TO moi-G vie-Acc à la place
sala cu-ci anh-nin-ta
 vivre Aux-ND Nég-Inacc-ST(Décl-NH)
 « Personne ne peut vivre ma vie à ma place. »
- (85-b) C *amu-to na-ii salm-il desin*
 AMU-TO moi-G vie-Acc à la place
sala cu-ci anh-nin-ta
 vivre Aux-ND Nég-Inacc-ST(Décl-NH)
 « Personne ne peut vivre ma vie à ma place. »

En japonais, c'est *dare-mo*, forme constituée de *dare* ('qui') et de *-mo* ('aussi, même'), qui est employé pour *nuku-do* ou *amu-do* du coréen :

- (85-c) J *dare-mo watasi-no jinsei-wo watasi-no-kawari-ni*
 DARE-MO moi-G vie-Acc moi-G-remplaçant-Dat
ikiru koto-wa deki-nai
 vivre fait(NF)-Th pouvoir-Nég
 « Personne ne peut vivre ma vie à ma place. »

Il faut noter cependant pour les exemples coréens que la portée de la négation n'est pas la même quand on emploie *nuku-to* et quand on emploie *amu-to*. Avec *nuku-to*, la négation porte sur le prédicat, et non sur *nuku-to*. L'existence des référents construits par *nuku* n'est pas niée, mais seulement aucun des référents identifiés ne satisfait la propriété exprimée par le prédicat. En revanche, avec *amu-to*, la négation porte sur la référence de celui-ci et signifie qu'aucun référent qui puisse satisfaire la propriété exprimée par le prédicat n'est identifié. Autrement dit, avec *nuku-to*, il existe des référents identifiés, mais aucun d'eux n'est satisfaisant, alors qu'avec *amu-to*, il n'y a aucun référent identifié. Cette explication devient encore plus convaincante avec les exemples suivants :

- (86-a) C *bay-e amu-to abs-ta*
 chambre-Loc AMU-TO ne pas être-ST(Décl-NH)
 « Il n'y personne dans la chambre. »
- (86-b) C * *bay-e nuku-to abs-ta*
 chambre-Loc NUKU-TO ne pas être-ST(Décl-NH)
 « Il n'y personne dans la chambre. »

Dans ces exemples, le prédicat est un prédicat existentiel négatif, contraire au prédicat existentiel positif *is'-ta* ('exister'). La notion de négation est marquée ici dans le sens lexical du prédicat *abs-ta*, et non

par un morphème de négation spécifique. Ce prédicat existentiel négatif combine donc dans son sens lexical à la fois la notion d'existence et celle de négation. La notion de négation ne peut affecter *nuku*, qui présuppose au moins un référent validable ; il serait en effet absurde d'attribuer la propriété de non existence à un référent identifié. C'est pourquoi, nous semble-t-il, *nuku* ne peut pas se combiner avec le prédicat existentiel négatif. En revanche, *amu*, qui peut recevoir la modalité de la négation, construisant ainsi un ensemble vide, ne présuppose pas au moins un référent validable. Ainsi, dans (86-a), le prédicat exprime l'existence d'un ensemble de référents vide⁷².

Les indéfinis *nuku* et *amu* du coréen, s'ils dénotent tous deux comme sens descriptif « la catégorie des référents humains », ne partagent pas le même sens instructionnel. Pour *nuku*, on l'a vu, il faut au moins un référent validable dans son opération d'identification, alors que pour *amu*, l'opération d'identification s'appuie sur des propriétés non différentielles ; ce dernier ne présuppose donc pas au moins un référent validable. Cette différence entre *nuku* et *amu* semble être due à leur différence catégorielle. En effet, *nuku* fait partie de la classe nominale, pouvant être employé tout seul comme un constituant sujet ou objet (cf. ex. 77 et 78). En revanche, *amu* fait partie d'une classe déterminative. Comme on peut le constater dans les exemples suivants, il dénote un référent humain lorsqu'il n'est suivi d'aucun élément nominal, alors que lorsqu'il réfère à une chose, à un endroit, à un moment ou à un livre, il doit être suivi d'un élément nominal :

(87-a)C	<i>amu-kəs-to</i> AMU-chose-TO « rien »	<i>amu-kəs-ina</i> AMU-chose-INA « n'importe quoi »
(87-b)C	<i>amu-de-to</i> AMU-endroit-TO « nulle part »	<i>amu-de-na</i> AMU-endroit-NA « n'importe où »
(87-c)C	<i>amu-t'ε-to</i> AMU-moment-TO « à aucun moment »	<i>amu-t'ε-na</i> AMU-moment-NA « n'importe quand »
(87-d)C	<i>amu-c^hεk-to</i> AMU-livre-TO « aucun livre »	<i>amu-c^hεk-ina</i> AMU-livre-INA « n'importe quel livre »

⁷² Cette opposition entre *nuku-do* et *amu-do* correspond *grosso modo* à celle qui existe entre la lecture partitive et la lecture existentielle des indéfinis en français, mise en évidence par G. Kleiber (2001). La lecture partitive, à la différence de la lecture existentielle, présuppose l'existence d'un ensemble de référents de départ, dont on sépare les entités qui vérifient le prédicat de ceux qui ne le font pas.

(87-e)C	<i>amu-</i>	<i>-to</i>	<i>amu-</i>	<i>-na</i>
	AMU-	-TO	AMU-	-NA
	« personne »		« n'importe qui »	

La fonction déterminative de *amu* semble avoir au moins deux conséquences sémantiques. Premièrement, un déterminatif peut servir à restreindre l'extension du référent dénoté par l'élément nominal devant lequel il apparaît. *Amu* semble en effet avoir pour rôle de distinguer une partie des référents du reste dans une catégorie notionnelle. Or, la restriction peut se faire soit d'un point de vue quantitatif soit d'un point de vue qualitatif. La restriction effectuée par *amu* s'appuie sur des propriétés non différentielles. Elle se fait donc d'un point de vue qualitatif. De ce fait, nous approuvons pleinement Chang et Labrune (1994), lorsqu'elles disent que *nuku* est indéfini quantitativement et *amu* est indéfini qualitativement⁷³.

En japonais, *dare*, contrairement à *nuku* du coréen, ne présuppose pas au moins un référent validable. Il se combine donc parfaitement avec un prédicat existentiel négatif⁷⁴, pouvant recevoir la modalité de la négation. Autrement dit, l'idée de négation exprimée par le morphème *-nai* porte sur la référence de *dare-mo*, et non sur le prédicat.

(88) J	<i>heya-ni-wa</i>	<i>dare-mo</i>	<i>i-nai</i>
	chambre-Loc-Th	DARE-MO	être-Nég
	« Il n'y a personne dans la chambre. »		

Dans un énoncé négatif du japonais dont le prédicat n'est pas un prédicat existentiel, comme dans (85-c), la négation peut donc porter soit sur le prédicat, soit sur *dare-mo*, alors que dans un énoncé négatif du coréen, elle porte sur le prédicat si l'énoncé comporte *nuku-to*, mais s'il comporte *amu-to*, la négation porte sur ce dernier.

En ce qui concerne les morphèmes *-mo* du japonais, et *-to* du coréen, leur valeur reste identique, que ce soit dans un énoncé affirmatif ou dans un énoncé négatif, à savoir 'accumulation, énumération, exhaustivité'. Seulement, l'effet de sens n'est pas le même selon le type d'énoncé dans lequel ils apparaissent.

⁷³ Pour une argumentation plus détaillée, voir I. Choi-Jonin & R. Takeuchi-Clément (2002).

⁷⁴ Le japonais distingue en fait deux formes de prédicat existentiel négatif, selon que le sujet réfère à un animé ou non. Pour les référents animés, la négation est marquée morphologiquement par *-nai*, qui suit le verbe existentiel *i-(ru)* ('être'). En revanche, pour les référents non animés, la forme *nai* marque à la fois l'idée de l'existence et la négation ; en face du verbe *aru* ('être' pour les non animés), on n'a pas **ara-nai*.

Avec le *nuku-to* du coréen, qui présuppose un ensemble de référents de départ, on commence par identifier un référent, puis on vérifie s'il peut recevoir la propriété exprimée par le prédicat négatif. Cette procédure d'identification suivie de vérification se répète jusqu'au moment où l'on épuise le paradigme des référents humains préalablement construit, et ce à cause de la présence du morphème *-to*. En revanche, avec *amu-to*, on tient compte d'abord de la propriété exprimée par le prédicat positif cette fois-ci, puis on passe en revue les référents contenus dans le paradigme des référents humains virtuel, jusqu'au moment où l'on épuise ce paradigme virtuel, alors que l'identification référentielle échoue à chaque fois. Dans ce cas aussi, c'est le morphème *-to* qui permet la répétition de la procédure de prise en compte de la propriété du prédicat, suivie de l'opération d'identificationnelle. Nous serions ainsi tentées de dire que *nuku-do* et *amu-do* du coréen ont chacun une procédure d'identification différente.

En japonais, les deux types de procédure d'identification exprimés par deux formes différentes en coréen sont effectués par la même forme *dare-mo* négatif. Ceci étant dit, l'ordre des mots permet de distinguer dans certains cas ces deux types de procédure en japonais. Par rapport à l'exemple (88), où *dare-mo* négatif exprime un ensemble vide qui pourrait satisfaire le prédicat, dans l'exemple suivant, où *dare-mo* est mis en tête, il désigne un ensemble de référents préalablement identifié, qui ne contient pourtant aucun élément pouvant recevoir la propriété du prédicat négatif. Cette interprétation semble être favorisée d'une part par la présence du thème (*heya-ni-wa*) à l'intérieur de la proposition, qui exprime dans ce cas un effet contrastif, et d'autre part par le complément locatif qui se trouve immédiatement antéposé au verbe, favorisant ainsi l'interprétation du verbe comme un verbe de localisation plutôt que comme un verbe existentiel.

- (89) J *dare-mo heya-ni-wa i-nai*
 DARE-MO chambre-Loc-Th être-Nég
 « Personne n'est dans la chambre. »

Par conséquent, le *dare-mo* de l'exemple (88) peut être comparé à l'*amu-to* du coréen, et le *dare-mo* de l'exemple (89), au *nuku-to* du coréen. Ceci étant dit, le prédicat coréen *abs-ta* ne peut pas être interprété comme un prédicat de localisation quand le sujet est représenté par un indéfini. D'où l'agrammaticalité de l'exemple coréen (86-b), par rapport à l'exemple japonais (89).

Au terme de cette étude, nous pouvons confirmer l'hypothèse avancée par Chang et Labrune (1994), selon laquelle les indéfinis ont chacun une valeur constante et leurs différents emplois interrogatif,

positif, virtuel et négatif dépendent de leur contexte d'emploi. Cependant, les systèmes d'indéfinis en japonais et en coréen ne sont pas aussi identiques que les deux auteurs tentent de le montrer, et ce, essentiellement à cause de différents sens instructionnels associés aux indéfinis de chacune des langues. En effet, alors que l'indéfini *dare* du japonais indique seulement, dans son sens instructionnel, l'identification d'un référent, l'indéfini *nuku* du coréen indique non seulement l'identification d'un référent, mais encore l'existence d'au moins un référent validable. Concernant l'indéfini *amu* du coréen, l'identification référentielle s'appuie sur des propriétés non différentielles et ne présuppose pas l'existence d'au moins un référent validable.

Par ailleurs, une analyse approfondie des contextes (morphosyntaxiques et discursifs) dans lesquels apparaissent les indéfinis nous a permis de préciser le mode de référence de chacun d'eux, et par là d'affirmer que le système d'indéfinis du coréen est plus spécifié que celui du japonais. Le coréen dispose de deux formes d'indéfinis positifs, *nuku* et *nuku-nga*, dont la première est utilisée lorsqu'on met en avant la validation d'au moins un référent, et la seconde, lorsqu'on met en avant l'ignorance du locuteur quant à l'identité du référent. En japonais, dans les deux cas, c'est la même forme *dare-ka* qui est utilisée. De même, l'indéfini négatif est représenté, en coréen, par deux formes différentes, *nuku-do* et *amu-do*, qui se distinguent selon la portée de la négation : la première ne peut pas recevoir la négation, contrairement à la seconde. En japonais, l'indéfini négatif *dare-mo* peut ou non recevoir la négation.

3. De la lexicalisation à l'organisation actantielle

Le terme *lexicalisation* est utilisé en gros de deux manières différentes. Il désigne, dans certains travaux linguistiques, une forme linguistique qui encode une propriété sémantique ; c'est dans ce sens-là que L. Talmy (1985) emploie ce terme, lorsqu'il analyse la façon dont les verbes de mouvement encodent, dans différentes langues, les composants sémantiques, tels que Motion, Path, Manner, Cause et Deixis⁷⁵. Par exemple, en anglais, les composants Motion et Path sont exprimés séparément par deux formes linguistiques (*go in*), alors qu'en français, les deux composants sont fusionnés dans une même forme linguistique (*entrer*).

⁷⁵ Voir pour les sous-catégorisations de Motion et de Path, I. Choi-Jonin & L. Sarda (à paraître).

Un autre emploi du terme concerne une forme lexicale composée : « La *lexicalisation* est le processus par lequel une suite de morphèmes (un syntagme) devient une unité lexicale » (Dubois et al., 1973 : 287). On parle également de « dégrammaticalisation », dans le sens où les composants d'un syntagme n'ont plus d'autonomie syntaxique. Les auteurs du *Dictionnaire de linguistique* citent pour illustrer ce phénomène les syntagmes figés comme *tout à fait*, *à mon corps défendant*, ainsi que le verbe *s'enfuir*, dans lequel les morphèmes *se* et *en* ne sont plus analysables comme des unités syntaxiques.

Dans cette section, le terme *lexicalisation* est utilisé dans la deuxième définition donnée plus haut, et on s'intéressera au phénomène de lexicalisation, qui affecte le système d'actants. Il sera question tout d'abord des verbes de mouvement d'orientation coréens, comparés à leurs équivalents français, puis de l'incorporation d'un auxiliaire en coréen.

3.1. Verbes de mouvement d'orientation en coréen et en français

Les verbes de mouvement coréens, on l'a vu (cf. chapitre 2, § 3.2), peuvent se présenter sous la forme d'un complexe verbal, dont l'une des formes verbales est un verbe de mouvement déictique. Or, dans certains cas, chacun des composants de ce complexe verbal garde son autonomie syntaxique, sélectionnant ses propres éléments de valence, et dans d'autres, il perd son autonomie syntaxique, et les actants dépendent du complexe verbal. Ces derniers cas présentent une lexicalisation, dans la mesure où bien que le composant représenté par un verbe de mouvement déictique puisse avoir un emploi autonome, le premier composant n'a plus aucune autonomie : il ne peut être employé que suivi d'un verbe de mouvement déictique. C'est le cas par exemple de certains verbes de mouvement, que nous avons appelés *verbes de mouvement d'orientation* (cf. I. Choi-Jonin & L. Sarda, à paraître). Dans les verbes de mouvement d'orientation frontale, *tilə-kata* ('entrer-aller') et *na-kata* ('sortir-aller'), le premier composant ne peut plus être employé sans être accompagné d'un verbe de mouvement déictique⁷⁶. Concernant les verbes de mouvement d'orientation verticale, *olla-kata* ('monter-aller') et *nerjə-kata* ('descendre-aller'), le premier composant peut être employé dans certains cas sans être suivi d'un verbe de mouvement déictique. Or,

⁷⁶ Il peut se combiner aussi avec d'autres verbes tels que *sə-* ('être debout') : *tilə-sə-ta* ('entrer-être debout-ST' : Litt. 'être debout après être entré'), *na-sə-ta* ('sortir-être debout-ST' : Litt. 'être debout après être sorti'), mais en aucun cas, il ne peut être employé seul sans être suivi d'un autre verbe.

le complexe verbal crée aussi son propre système actantiel, en acceptant certains noms comme objet qui ne sont combinables ni avec le premier composant du complexe verbal ni avec le second (cf. chapitre 2, §3.2). Les verbes de mouvement d'orientation frontale semblent ainsi atteindre un degré de lexicalisation plus avancé que ceux d'orientation verticale.

Le verbe coréen *tilə-kata* ('entrer') peut se combiner avec un objet au locatif, qui dénote une localisation :

- (90) *insu cib-e til-ə-ka-n-ta*
 Insoo maison-Loc entrer-SC-aller-Inacc-ST(Décl-NH)
 Litt : « Insoo entre à la maison. »

En français, le verbe *entrer* se combine difficilement avec la préposition *à*, qui peut marquer le point d'arrivée d'un mouvement, tout comme le locatif du coréen⁷⁷. Dans le cas de *Paul est entré à l'armée / à l'école*, le verbe exprime plutôt une activité qu'un mouvement, et l'objet prépositionnel, une institution plutôt qu'un simple lieu.

Cette constatation nous amène à reconsidérer le rôle du locatif coréen et de la préposition *à* du français. En effet, ils ne marquent pas en soi le point d'arrivée d'un mouvement ; ils peuvent marquer aussi bien une localisation statique qu'une localisation dynamique :

- (91-a) C *p'ol-in p^hari-e ka-n-ta*
 Paul-Th Paris-Loc aller-Inacc-ST(Décl-NH)
 F « Paul va à Paris. »
- (91-b) C *p'ol-in cib-e is'-ta*
 Paul-Th maison-Loc être-ST(Décl-NH)
 F « Paul est à la maison. »

Pour que le locatif coréen et la préposition *à* du français puissent marquer le point d'arrivée d'un mouvement, ils doivent donc être combinés avec un verbe de mouvement dynamique. Cette condition est nécessaire mais pas suffisante : le verbe doit aussi représenter un procès non ponctuel (Accomplissement), et non un procès ponctuel (Achèvement). En effet, le verbe français *entrer* exprime le franchissement d'un seuil, donc il représente un procès ponctuel. C'est pourquoi, semble-t-il, il se combine difficilement avec la préposition *à* dénotant une interprétation spatiale. Une autre explication possible réside dans le principe d'anticipation de la

⁷⁷ Bien qu'il ne soit pas totalement exclu d'avoir une interprétation spatiale, avec la combinaison *entrer + à* (*Paul est entré au restaurant*), ce type d'emploi est tout de même plus contraint en français qu'en coréen.

préposition *à* dans son emploi dynamique, principe mis en évidence par Cl. Vandeloise (1987). Selon ce dernier, la préposition *à* localiserait la cible (l'entité à localiser) à son but comme elle le ferait s'il était déjà atteint. L'anticipation d'une localisation nécessitant une certaine durée, elle ne devrait pas être compatible avec un procès ponctuel.

En coréen, le verbe *tilə-kata* ('entrer-aller') est composé de deux verbes, dont le premier est ponctuel, mais non le second, qui est un verbe de mouvement déictique. C'est donc le verbe de mouvement déictique qui autorise dans sa valence un objet au locatif, exprimant le point final d'un mouvement dynamique.

De même, les verbes coréens *tilə-kata* ('entrer-aller') et *na-kata* ('sortir-aller') peuvent se combiner parfaitement avec un objet au directionnel, alors que les équivalents français ne peuvent pas se combiner avec la préposition *vers* :

- (92) C *insu cib-iro til-ə-ka-n-ta*
 Insoo maison-Dir entrer-SC-aller-Inacc-ST(Décl-NH)
 Litt : « Insoo s'éloigne de moi et entre dans la maison. »
 ou « Insoo s'éloigne de moi vers la maison. »
 F *« Insoo entre vers la maison. »
- (93) C *insu cib-pak^l-iro na-a-ka-n-ta*
 Insoo maison-dehors sortir-SC-aller-Inacc-ST(Décl-NH)
 Litt : « Insoo s'éloigne de moi et sort à l'extérieur de la maison. »
 ou « Insoo s'éloigne de moi vers l'extérieur de la maison. »
 F *« Insoo sort vers la maison. »

Ici aussi, la possibilité combinatoire entre les verbes de mouvement d'orientation frontale et l'objet au directionnel est due à la présence du verbe de mouvement déictique dans le complexe verbal. L'objet au directionnel peut en effet apparaître dans un procès non ponctuel, et les verbes *entrer* et *sortir* représentent un procès ponctuel. Le verbe de mouvement déictique, présent dans le complexe verbal coréen, est un verbe non ponctuel et autorise dans sa valence un objet au directionnel.

En ce qui concerne les verbes de mouvement d'orientation verticale comme *monter* et *descendre*, ils peuvent se combiner avec un nom de lieu précédé de la préposition *à* ou *de*, tout comme les équivalents coréens, qui peuvent se combiner avec un nom de lieu suivi du suffixe locatif ou ablatif :

- (94) C *insu-ga səul-e olla-ka-s^l-ta*
 Insoo-S Séoul-Loc monter-aller-Pft-ST(Décl-NH)
 F « Insoo est monté à Séoul. »

- (95) C *insu-ga səul-esə nəŋj-ə-ka-s¹-ta*
 Insoo-S Séoul-Abl descendre-SC-aller-Pft-ST(Décl-NH)
 F « Insoo est descendu de Séoul. »

Les verbes coréens peuvent sélectionner, par ailleurs, un nom référant à un objet verticalement orienté pour son complément au locatif ou à l'ablatif :

- (96) C *insu-ga san-e olla-ka-s¹-ta*
 Insoo-S montagne-Loc monter-aller-Pft-ST(Décl-NH)
 F ??« Insoo est monté à la montagne. »
- (97) C *insu-ga san-esə nəŋj-ə-ka-s¹-ta*
 Insoo-S montagne-Abl descendre-SC-aller-Pft-ST(Décl-NH)
 F « Insoo est descendu de la montagne. »

En français, comme on peut le constater dans la traduction des exemples précédents, le verbe *monter* se combine difficilement avec un objet introduit par la préposition *à* quand ce dernier réfère à un objet verticalement orienté. Ici aussi, si le verbe coréen *olla-kata* ('monter-aller') accepte comme complément au locatif un objet verticalement orienté, c'est qu'il comporte le verbe de mouvement déictique : c'est ce dernier qui apporte dans la valence un complément locatif, représentant le but. En revanche, en français, le verbe *monter* ne dénote pas en soi un procès ayant une borne finale, même s'il représente un procès non ponctuel : dans *Le ballon monte*, il représente un procès non borné (Activité), alors que dans *Paul monte au grenier*, il représente un procès borné (Accomplissement). Le verbe *monter*, à la différence de son équivalent coréen, n'ayant pas dans sa valence un complément locatif représentant le but, montre ainsi plus de contraintes : il n'accepte, comme complément introduit par la préposition *à*, que des noms de lieu ; d'autres types de noms peuvent être introduits par la préposition *à*, s'ils sont précédés d'un nom de localisation interne⁷⁸ tel que *sommet* (*Paul monte au sommet de la montagne*).

Les verbes de mouvement d'orientation coréens, à la différence de leurs équivalents français, autorisent ainsi dans leur valence un actant représentant un but à atteindre, et ce, grâce à l'incorporation d'un verbe de mouvement déictique dans leur forme lexicale.

⁷⁸ Pour la notion du nom de localisation interne, voir M. Aurnague (1996, 2001).

3.2. Incorporation d'un auxiliaire en coréen

En coréen, on observe un autre phénomène intéressant en ce qui concerne non seulement la lexicalisation mais aussi la grammaticalisation. Il s'agit de l'auxiliation d'un verbe lexical et de l'incorporation d'un auxiliaire dans une formation lexicale. Ce sujet de recherche étant en cours de gestation, je me contenterai ici d'avancer quelques hypothèses qui méritent d'être plus développées.

Le phénomène de grammaticalisation est maintenant relativement bien connu, entre autres grâce aux travaux récents de Heine & Traugott (1991), Hopper & Traugott (1993) et Heine (1993). Or, c'est A. Meillet (1912 : 131) qui a introduit le terme pour expliquer « le passage d'un mot autonome au rôle d'élément grammatical »⁷⁹. La grammaticalisation est un processus linguistique par lequel les catégories grammaticales telles que cas, aspects, temps sont organisées et codées (cf. E. C. Traugott, 1996 : 181). Les exemples typiques concernent des cas où un item lexical ou une construction est employé, dans certains contextes, comme une catégorie grammaticale.

Le verbe coréen *ci-ta*, par exemple, illustre un cas de grammaticalisation. En coréen contemporain, il est utilisé aussi bien comme verbe recteur que comme auxiliaire. Employé comme verbe recteur, il peut avoir plusieurs sens : il peut signifier 'tomber, disparaître, apparaître, arriver'⁸⁰ :

- (98) *namusip^h-i ci-n-ta*
 feuille-S tomber-Inacc-ST(Décl)
 « Les feuilles tombent. »
- (99) *t'ε-ga s'ak ci-əs'-ta*
 saleté-S complètement disparaître-Pft-ST(Décl)
 « La saleté a entièrement disparu. »

⁷⁹ Voir pour l'histoire de la grammaticalisation, W. De Mulder (2001).

⁸⁰ Les exemples de (98)-(101) sont cités dans Lee Hee-Young (2003 : 172-173). Signalons cependant que le verbe *ci-ta* peut signifier également 'endosser, perdre à un jeu', que l'auteur ne mentionne pas :

na-nin cim-il tiy-e ci-əs'-ta
 moi-Th charge-Acc dos-Loc endosser-Pft-ST(Décl)
 « J'ai endossé la charge. »

ki-nin sihap-e ci-əs'-ta
 lui-Th jeu-Loc perdre-Pft-ST(Décl)
 « Il a perdu au jeu. »

- (100) *os-e əluk-i ci-əs'-ta*
 habit-Loc tache-S apparaître-Pft-ST(Décl)
 « Le vêtement est entaché. »
- (101) *olhe-nin cayma-ga ilc'ik ci-əs'-ta*
 cette année-Th mousson-S tôt arriver-Pft-ST(Décl)
 « Cette année, la mousson est arrivée tôt. »

Partant du sens lexical ‘tomber’, Lee Hee-Young (2003 : 173) considère que le verbe recteur *ci-ta* peut être traduit soit par ‘disparition’ soit par ‘apparition’ selon le point d’empathie du locuteur : s’il empathise sur le point de départ, on aurait le sens de ‘disparition’, et s’il empathise sur le point d’arrivée, on aurait le sens d’‘apparition’. Le verbe intransitif *ci-ta* impliquerait ainsi l’occurrence d’un événement non contrôlé par un agent.

Le même verbe peut également être employé comme auxiliaire, précédé d’un verbe recteur. Dans ce cas, il dénote, selon Lee Hee-Young (2003 : 175), un sens aspectuel, comparable à celui du verbe français *devenir*, et exprime un changement d’état. Les exemples suivants sont de l’auteur :

- (102) *cəpsi-ka k'ε-ə ci-əs'-ta*
 assiette-S casser-SC Aux-Pft-ST(Décl)
 « L’assiette est cassée. »
- (103) *kil-i nəlp-ə ci-əs'-ta*
 route-S large-SC Aux-Pft-ST(Décl)
 « La route est élargie. »

S’inscrivant dans la théorie de la grammaticalisation, l’auteur plaide pour la persistance du sens lexical lors de l’auxiliation. Ainsi, elle propose, comme sème de l’auxiliaire *ci-ta*, [survenir + gradation], sème plus métaphorique, plus abstrait, qui proviendrait du sens lexical du verbe *ci-ta*. Or, si l’on peut admettre que le sème [survenir] de l’auxiliaire *ci-ta* provient de son sens lexical, on peut par contre légitimement émettre un doute sur le sème [gradation], qui ne semble pas être codé dans le sens lexical du verbe en question. Il me semble que le verbe *ci-ta*, lorsqu’il est employé comme verbe recteur, exprime un changement d’état⁸¹ survenu au référent représenté par le sujet (ex. 98, 99) ou par le locatif (ex. 100 ; dans l’ex. 101, le lieu est sous-entendu). Employé comme auxiliaire, il exprime aussi un changement d’état, mais survenu seulement au référent représenté par le sujet (ex. 102-103).

⁸¹ Cette analyse me semble être aussi valable pour les exemples cités dans la note 30 : dans ces exemples, le verbe *ci-ta* exprime un changement d’état survenu au référent représenté par le constituant thématique.

Ce qu'il faut noter encore, c'est que dans l'exemple (102), le verbe recteur *k'ε-ta* ('casser') est un verbe transitif, et combiné avec l'auxiliaire *ci-ta*, il ne peut être employé que dans une construction intransitive, dénotant ainsi, d'après certains linguistes coréens comme Lee Hyun-Bok (1989 : 132-133) et Lee Hee-Young (2003 : 186-188), un effet passif. En revanche, dans l'exemple (103), le verbe recteur *nəlp-ta* ('être large') est intransitif et descriptif ; lorsque l'auxiliaire *ci-ta* se combine avec ce type de verbe, Lee Hyun-Bok considère qu'il joue le rôle d'un formateur d'un verbe processif et Lee Hee-Young lui attribue un effet inchoatif.

Or, en coréen, il existe un suffixe passif, suffixe de diathèse récessive, qui opère la réduction d'un actant d'un verbe transitif dans sa valence. Un verbe transitif peut se combiner à la fois avec un suffixe passif et avec l'auxiliaire *ci-ta*. Le verbe *jəl-ta* ('ouvrir'), par exemple, est un verbe transitif (ex. 104-a) et il peut se combiner avec le suffixe passif *-i* (ex. 104-b), avec l'auxiliaire *ci-ta* (ex. 104-c) et avec les deux en même temps (ex. 104-d) :

- (104-a) *na-nin mun-il jəl-əs¹-ta*
 moi-Th porte-Acc ouvrir-Pft-ST(Décl)
 « J'ai ouvert la porte. »
- (104-b) *mun-i cal jəl-i-n-ta*
 porte-S bien ouvrir-SPassifInacc-ST(Décl)
 « La porte s'ouvre bien. »
- (104-c) *mun-i cal jəl-ə ci-n-ta*
 porte-S bien ouvrir-SC Aux-Inacc-ST(Décl)
 « La porte s'ouvre bien. »
- (104-d) *mun-i cal jəl-i-ə ci-n-ta*
 porte-S bien ouvrir-SPassif-SC Aux-Inacc-ST(Décl)
 « La porte s'ouvre bien. »

La question qui se pose alors est de savoir quelle est la différence entre (104-b), (104-c) et (104-d). Dans (104-c) et (104-d), l'auxiliaire *ci-ta* a-t-il le même rôle que le suffixe passif, à savoir la réduction d'un actant ? Dans (104-d), la diathèse récessive est-elle marquée à la fois par le suffixe passif et par l'auxiliaire *ci-ta* ? Etant donné que l'auxiliaire en question se combine aussi avec des verbes intransitifs, n'y aurait-il pas une valeur unitaire, valable à la fois pour sa combinaison avec un verbe intransitif et avec un verbe transitif ?

Lee Hee-Young (2003 : 173) propose, on l'a dit plus haut, comme sème fondamental du verbe *ci-ta* employé comme verbe recteur, 'événement non contrôlé par un agent'. Elle remarque plus loin (*Ibid.* : 204) que le sème fondamental 'changement non contrôlé' du verbe *ci-ta*

persiste dans tous ses emplois, dont les différentes valeurs ou fonctions sont calculées en fonction des éléments avec lesquels il se combine, à savoir le verbe principal (le type de procès, la valence, la compatibilité avec le suffixe de diathèse), les rôles sémantiques des arguments, les suffixes temporels, l’adverbe. Pour ma part, j’ai avancé l’hypothèse que si le verbe *ci-ta* est employé comme verbe recteur, il exprime un changement d’état survenu au référent représenté par le sujet ou par le locatif, et s’il est employé comme auxiliaire, il exprime un changement d’état survenu au référent représenté seulement par le sujet. Quant au sème ‘non contrôle’ proposé par Lee Hee-Young, il ne me semble pas tout à fait pertinent, étant donné que l’auxiliaire *ci-ta* est parfaitement compatible avec un agent contrôlant le procès :

- (105) *i hakkjo-nin sip^hjuk-seki-e sənkjosa-til-eihajə*⁸²
 ce école-Th 16-siècle-Loc missionnaire-PI-SAgent
sew-ə ci-əs¹-ta
 fonder-SC Aux-Pft-ST(Décl)
 « Cette école a été fondée par les missionnaires au 16^e siècle. »

De même, la représentation des exemples (104-c) et (104-d), qui comportent l’auxiliaire *ci-ta*, ne me semble pas exclure une situation contrôlée par un agent.

L’auxiliaire *ci-ta* exprime donc un changement d’état survenu au référent représenté par le sujet d’une construction intransitive. Ce changement d’état peut être contrôlé ou non par un agent. Or, un changement d’état peut être représenté par d’autres moyens que l’auxiliaire *ci-ta*. C’est le cas, par exemple, des verbes de mouvement déictiques, employés comme auxiliaires⁸³. Dans les exemples suivants, les verbes *ka-ta* (‘aller’) et *o-ta* (‘venir’), employés comme auxiliaires, expriment un changement d’état du référent représenté par le sujet :

- (106) *koki-ka ta ik-ə ka-n-ta*
 viande-S tout cuire-SC Aux(‘aller’)-Inacc-ST(Décl)
 « La viande est presque cuite. / La viande va bientôt être cuite. »
 Litt : « La viande va vers la cuisson finale. »
- (107) *pε-ka cəmcəm kop^h-a o-n-ta*
 ventre-S de plus en plus avoir faim-SC Aux(‘venir’)-Inacc-ST(Décl)
 « J’ai de plus en plus faim. »

⁸² Le suffixe appelé Agentif est constitué de trois morphèmes : *-e* (Suffixe Locatif), *iha-* (radical du verbe signifiant ‘dépendre, s’appuyer sur’) et *-jə* (Suffixe conjonctif).

⁸³ Voir sur ce sujet Lee Hee-Young (2003, chapitre 6).

Litt : « Le ventre vient de plus en plus vers l'état affamé. »

Ce qui différencie l'auxiliaire *ci-ta* et les auxiliaires *ka-ta* ('aller') ou *o-ta* ('venir'), qui expriment tous deux un changement d'état, me semble être dû aux types sémantiques d'énoncés⁸⁴ avec lesquels ils ont une affinité. Selon R. Forest (1988 : 150-151), ce qui distingue l'emploi intransitif du verbe dit « symétrique » (*Il doit être enrhumé, il mouche beaucoup*) de l'emploi du « pronominal » (*Il se mouche beaucoup*), c'est que le premier représente un énoncé descriptif (description d'un tableau), alors que le second représente un énoncé actif (action ou changement d'état répété). De même, toujours selon le même linguiste, si on dit *Il a cassé la branche*, ou *La branche a été cassée par le voleur qui s'enfuyait*, ou *La branche s'est cassée*, on vise le changement d'état en tant que tel ; si on dit *La branche a cassé*, on met en scène un changement conforme à une virtualité inscrite dans l'entité considérée. En coréen, les énoncés dans lesquels figurent les verbes de mouvement déictiques employés comme auxiliaires (ex. 106-107) sont du type actif. En revanche, l'auxiliaire *ci-ta* figure plutôt dans des énoncés du type descriptif. Pour s'en convaincre, comparons les deux exemples précédemment cités avec les suivants :

- (108) *koki-nin p'alkah-e talku-n saksø-e kuwə-ja*
 viande-Th rouge-SAdv chauffer-SA gril-Loc griller-SC
masis^l-ke ik-hj-ə ci-n-ta
 être délicieux-SAdv cuire-SCaus-SC Aux-Inacc-ST(Décl)
 « Pour que la viande soit cuite délicieusement, il faut la faire griller sur un gril chauffé au rouge. »
- (109) *na-nin jəltu-si-man dø-mjən*
 moi-Th 12-heure-seulement devenir-SC
pε-ka kop^h-a ci-n-ta
 ventre-S avoir faim-SC Aux-Inacc-ST(Décl)
 « J'ai faim dès que sonne midi. »

L'auxiliaire *ci-ta* semble ainsi représenter un changement d'état, mais conforme à un processus déjà programmé, lequel processus pouvant être contrôlé ou non par un agent. Dans les exemples (104-c) et (104-d), cités plus haut, le rôle de l'auxiliaire *ci-ta* est d'exprimer un changement d'état normalement inscrit dans un programme (on a fait quelque chose,

⁸⁴ Le type sémantique d'énoncé est un concept proposé par Cl. Hagège (1982 : 46) ; ce linguiste le subdivise en deux grandes catégories : énoncé actif / énoncés non actifs, et ces derniers comprennent les énoncés équatif, attributif, situatif, existentiel et descriptif.

ou il s'est passé quelque chose pour que la porte s'ouvre mieux), alors que le suffixe passif, dans les exemples (104-b) et (104-d), a pour rôle de signaler le changement de diathèse. Lorsque la diathèse récessive implique nécessairement un changement d'état conforme à une virtualité inscrite dans l'entité considérée, on a recours, me semble-t-il, seulement à l'auxiliaire *ci-ta*. En effet, le verbe *k'ε-ta* ('casser'), cité dans l'exemple (102), ne se combine pas avec un suffixe passif. Or, une assiette a pour propriété potentielle d'être cassée. De ce fait, dans la construction intransitive du verbe *k'ε-ta* ('casser') apparaît seulement l'auxiliaire *ci-ta*, et non le suffixe passif. L'effet passif de l'auxiliaire *ci-ta*, dont parlent certains linguistes, lorsque cet auxiliaire figure dans une construction intransitive d'un verbe transitif, me semble donc être secondaire ; le rôle fondamental de l'auxiliaire en question est de mettre en avant un changement d'état conforme à un programme mis en œuvre.

Cette valeur sémantique de l'auxiliaire *ci-ta*, ainsi que son affinité avec les énoncés du type descriptif se retrouvent dans l'unité lexicale qui incorpore l'auxiliaire en question. Nous abordons maintenant la question de la lexicalisation de l'auxiliaire *ci-ta*. Il existe en coréen des verbes complexes dans lesquels on reconnaît l'auxiliaire *ci-ta*, alors que le reste du verbe ne peut pas (ou plus) être considéré comme un morphème. Il s'agit, par exemple, des verbes *c^hə-ci-ta* ('pendre', dans le sens de quelque chose qui pend), *pələ-ci-ta* ('arriver, avoir lieu, survenir', dans le sens d'un événement qui se produit), *sara-ci-ta* ('disparaître'). Dans ces verbes, les parties *c^hə*, *pələ*, *sara* ne sont pas analysables comme des morphèmes, étant donné qu'elles ne dénotent aucune signification, et qu'elles ne se combinent pas avec d'autres morphèmes que *ci-ta*.

Dans d'autres verbes complexes comportant *ci-ta*, ce dernier peut commuter avec *t'iri-ta*, qui apporte un sens agentif au verbe et qui s'emploie comme un verbe transitif. Ce type de verbe est donc moins lexicalisé que celui qui ne permet aucune commutation de *ci-ta*. En voici quelques exemples :

Intransitif	Transitif
<i>nəmə-ci-ta</i> ‘tomber’	<i>nəmə-t’iri-ta</i> ‘faire tomber’
<i>s’irə-ci-ta</i> ‘tomber (par terre)’	<i>s’irə-t’iri-ta</i> ‘faire tomber (par terre)’
<i>t’ələ-ci-ta</i> ‘tomber (de haut en bas)’	<i>t’ələ-t’iri-ta</i> ‘faire tomber (de haut en bas)’
<i>p’a-ci-ta</i> ‘tomber (dans un trou)’	<i>p’a-t’iri-ta</i> ‘faire tomber (dans un trou)’
<i>t’hə-ci-ta</i> ‘éclater’	<i>t’hə-t’iri-ta</i> ‘faire éclater’
<i>nilə-ci-ta</i> ‘pendre’	<i>nilə-t’iri-ta</i> ‘faire pendre’
<i>munə-ci-ta</i> ‘s’effondrer’	<i>munə-t’iri-ta</i> ‘faire tomber’
<i>p’hə-ci-ta</i> ‘se répandre’	<i>p’hə-t’iri-ta</i> ‘faire répandre’

Dans ces verbes aussi, la première partie, *nəmə*, *s’irə*, *t’ələ* etc., n’a aucune signification et ne peut être employée que suivie de *ci-ta* ou *t’iri-ta*.

Tous ces verbes complexes comportant *ci-ta* ont un sémantisme particulier que R. Forest (1988 : 152) appelle *entéléchique*, terme emprunté à Aristote « qui parle d’entéléchie pour désigner la réalisation de ce qui est en puissance dans quelque chose, et qui distingue ce concept de celui de mouvement ou de changement, envisagé pour lui-même et indépendamment des potentialités d’un être ». Ils ont en effet une affinité avec le type sémantique descriptif d’énoncé et mettent en oeuvre dans la description la conformité du changement à une virtualité inscrite dans la nature d’une entité. Ils nécessitent, par conséquent, dans leur valence un seul actant, qui représente cette entité ; ils sont donc tous intransitifs.

Les auxiliaires coréens ont attiré, depuis quelques années, l’attention de certains linguistes qui s’intéressent à la grammaticalisation (cf. entre autres, Rhee Seongha, 1996, Lee Hee-Young, 2003). En revanche, la lexicalisation des auxiliaires reste, à ma connaissance, un domaine assez vierge. Dans la présente section, j’ai esquissé quelques pistes de travail possibles concernant ce domaine, mis en rapport avec le phénomène de grammaticalisation. Il était question ici seulement de l’auxiliaire *ci-ta*, mais d’autres auxiliaires peuvent être étudiés, à mon avis, dans la même perspective.

Chapitre 4

Syntaxe et pragmatique

Dans une approche fonctionnelle, la fonction fondamentale de la langue est la fonction communicative. Un énoncé est formulé dans un contexte communicatif particulier, et le locuteur doit organiser les informations à transmettre de telle manière que le destinataire puisse les interpréter correctement, et ce, à moindre coût. Cette organisation des informations, ou la distribution des informations dans un énoncé est ce qu'on appelle la *structure informationnelle*.

Ce chapitre est consacré à l'interface entre syntaxe et pragmatique, plus particulièrement aux phénomènes de thématisation et de focalisation, marqués par des indices (morpho-)syntaxiques. Dans la première section seront précisées tout d'abord quelques notions utilisées dans ce chapitre, à savoir les unités de la structure informationnelle, ainsi que les critères de reconnaissance, puis les notions de jugement catégorique et de jugement thétiq ue, qui sont marquées morpho-syntaxiquement en coréen comme en japonais et qui me semblent fondamentales dans la description de la structure informationnelle notamment des langues comme le coréen. Dans la deuxième section, on abordera la question de la thématisation, en examinant d'une part trois types de thème en coréen, marqués différemment (cf. I. Choi-Jonin, 2001-d), et d'autre part, la locution prépositive *quant à* en français, souvent considérée comme marqueur thématique (cf. I. Choi-Jonin, 2003-a). Dans la troisième section, on s'intéressera à la focalisation ; après avoir précisé les différents types de focalisation, ainsi que la structure informationnelle de la clivée, on examinera les moyens utilisés en coréen pour traduire les clivées du français, ainsi que ce qui est traduit du coréen en français à l'aide des clivées (cf. I. Choi-Jonin, 2003-b). La construction clivée en français est en effet utilisée pour la focalisation d'un constituant, alors que le coréen ne dispose pas de construction comparable à celle-ci.

1. Structure informationnelle

1.1. Unités et critères de reconnaissance

On distingue généralement, dans une structure informationnelle, deux types de fonction pragmatique, marqués dans un énoncé. Ils correspondent à l'arrière-plan et au premier plan de la structuration d'un énoncé dont parle H. Nølke (2001 : 88-89). Selon ce linguiste, parmi les termes adoptés, la paire *thème-rhème*, dérivée directement des travaux d'Aristote⁸⁵, est sans doute la plus répandue, mais quant aux définitions proposées, on en trouve au moins onze, plus ou moins différentes et parfois combinées. Les définitions du thème et du rhème que cite H. Nølke sont les suivantes⁸⁶ :

	Thème	Rhème
a	le premier segment de l'énoncé	le reste
b	ce dont on parle	ce qu'on en dit
b1	topique	propos
c	présupposé	posé
d	segment non accentué	segment accentué
e	substrat (ou base)	focus
f	connu	non connu
g	lié contextuellement	non lié contextuellement
h	information antérieure	information nouvelle
i	information peu importante	information très importante
j	peu de Dynamisme Communicatif	beaucoup de DC

Certains linguistes considèrent que cette articulation binomiale n'est pas suffisante pour rendre compte de la structure informationnelle, et proposent une articulation trinomiale. C'est le cas de J. Perrot (1978) qui propose trois unités informationnelles, à savoir *support*, *apport* et *report*. L'unité *support* est caractérisée syntaxiquement par la *préjection*, c'est-à-dire qu'elle est éjectée devant l'énoncé, et par là, vidée de sa fonction syntaxique, mais thématifiée. Elle concerne le constituant *Pierre*, dans l'énoncé *Pierre, je l'ai vu*. L'unité *report* est également caractérisée par l'éjection hors de l'énoncé, mais cette fois-ci, par rejet. Dans *Je l'ai vu, Pierre*, le constituant *Pierre* illustre le cas du *report*, vidé, lui aussi,

⁸⁵ Les termes *thème-rhème* correspondent en fait à la paire *onoma*, support d'un jugement, et *rhèma*, qui représente le jugement porté sur *onoma*, les deux parties du discours mises en avant par Platon.

⁸⁶ Voir aussi l'appendice A de Vallduví (1993), pour des références sélectives groupées selon les termes employés.

de sa fonction syntaxique, mais doté de la fonction discursive, rappel (thématique). Le support et le report se distinguent de l'antéposition de l'objet sans préjection. Notons que dans le cas de l'éjection, le constituant éjecté est représenté par un pronom anaphorique dans l'énoncé. C'est pourquoi l'élément éjecté est en quelque sorte désyntaxisé. Or, dans *Pierre, j'ai vu*, le constituant *Pierre* reste dans l'énoncé, toujours selon J. Perrot, et garde donc sa fonction syntaxique, objet. Il correspondrait à un rhème emphatisé. Ceci dit, pour J. Perrot, la reconnaissance d'une unité discursive est tributaire du contour prosodique. Le contour terminal qui caractérise la modalité d'énonciation (assertion, interrogation, etc.) se manifeste au niveau du rhème. Ainsi, la même structure syntaxique avec préjection *Pierre, je l'ai vu*, peut recevoir deux interprétations discursives différentes selon le contour prosodique. Si le contour terminal affecte *Pierre* et que la séquence *je l'ai vu* est affectée par un contour plat du simple rappel, le constituant *Pierre* est un rhème emphatisé (ou un élément rhématique focalisé). En revanche, si le contour terminal affecte la séquence *je l'ai vu*, le constituant *Pierre* est thématiqué.

E. Vallduví (1993) propose également une articulation trinominale pour la description d'une structure informationnelle. Il distingue d'abord deux unités informationnelles, à savoir Focus et Ground, mais considère que l'unité Ground est composée de deux sous-unités, Link et Tail. Le composant Link correspond, me semble-t-il, au Thème, ou au support de J. Perrot, et le Focus correspond au rhème, ou à l'apport. En effet, la plupart des exemples cités dans Vallduví (1993) sont du type Question-Réponse, et la question, du type partiel. Il est donc tout à fait normal que le constituant correspondant à la réponse de l'interrogation partielle soit interprété comme Focus. Voici un exemple cité par l'auteur (p. 10), qui illustre la structure Link-Focus :

- (1-a) *What about the president ?*
 (1-b) [*L The president*] [*F hates CHOCOLATE*].⁸⁷

Link et Tail, composants de Ground, sont, tous deux, non informatifs, connus, ou attendus, à la différence de Focus, qui, lui, est caractérisé comme étant informatif, nouveau, dominant, ou contraire à ce qui est attendu (p. 4). Link et Tail se distinguent par ce qu'ils indiquent : Link indique où doit aller *I_s* (Information véhiculée par une phrase

⁸⁷ L'auteur utilise les crochets pour délimiter les unités informationnelles, à savoir, Link, Tail et Focus (ou le domaine focalisé), et les petites capitales, pour indiquer les items lexicaux associés à la saillance focale, qui correspondent, me semble-t-il, aux éléments rhématiques focalisés.

donnée, c'est-à-dire le Focus) à l'intérieur du stock de connaissances de l'interlocuteur, et Tail indique *comment* il doit y entrer (p. 8). Ainsi, dans l'exemple suivant, cité par l'auteur (p.10) :

- (2-a) *What about the president ? How does he feel about chocolate ?*
- (2-b) *The President [_F HATES] chocolate.*

le constituant *the president* correspond à Link, le verbe *hates*, à Focus, et le constituant *chocolate*, à Tail.

En fait, la distinction des trois unités informationnelles de Vallduví semble être cruciale pour la description des données du catalan. Selon l'auteur, en catalan, seul l'élément se trouvant à l'intérieur de la proposition nucléaire (*core clause*) peut être interprété comme Focus. Les éléments détachés de la proposition nucléaire (qui sont repris par une proforme dans la proposition) ne peuvent donc pas être interprétés comme Focus. Or, le détachement peut se faire soit à gauche soit à droite de la proposition. Au détachement gauche correspond Link, et au détachement droit, Tail.

Dans d'autres langues que le catalan, Link et Tail ne se trouvent pas systématiquement à gauche et à droite du Focus, et ils peuvent même se trouver à l'intérieur de la proposition, sans être détachés. De ce fait, les trois unités informationnelles que Vallduví a dégagées en catalan à partir de caractéristiques syntaxiques, sont utilisées d'un point de vue purement informationnel lorsqu'elles sont appliquées à d'autres langues. C'est ainsi que Choi Hye-Won (1999 : 77) propose de distinguer Ground et Focus selon les paramètres [\pm Nouveau], et Link et Tail selon les paramètres [\pm Saillant] (« Prominent »).

Or, si on quitte les exemples du type Question partielle-Réponse et qu'en plus, l'on se donne pour tâche de travailler avec un corpus, la question de savoir s'il s'agit d'une information nouvelle ou non, d'une information saillante ou non, n'est pas toujours facile à résoudre. Je préfère donc m'appuyer, comme l'a préconisé J. Perrot, sur des critères « plus linguistiques ». En coréen, différents types de marquage des constituants d'un énoncé, ainsi que la variation positionnelle des constituants me semblent fournir des indices formels permettant de déterminer la structure informationnelle. La prosodie peut également être utilisée pour reconnaître telle ou telle unité informationnelle, mais je l'utiliserai le moins possible, non qu'elle ne soit pas un critère fiable, mais parce qu'elle peut rester quelque peu subjective si on ne s'appuie pas sur une étude de prosodie sérieuse.

1.2. Jugement catégorique / jugement thétiq

C'est Kuroda (1973) qui a mis en évidence les deux types de jugement logique, représentés par deux types de phrase en japonais. Il s'agit de la phrase en *-wa*, appelé couramment marque thématique, et de la phrase en *-ga*, appelé marque nominative. La première représente le jugement catégorique et la seconde, le jugement thétiq. En coréen, on trouve exactement le même phénomène.

Avec le jugement catégorique, le référent du « sujet logique » est construit en dehors de la proposition et constitue le support énonciatif. Il doit représenter par ailleurs un référent défini d'un point de vue sémantique, qu'il soit spécifique ou générique. En coréen, la marque thématique *-(n)in* peut être employée pour marquer le référent du support énonciatif, ou jugement catégorique. En effet, elle peut accompagner un terme générique tout comme un terme spécifique, tous deux définis d'un point de vue sémantique :

- (3) *kojaŋi-nin jəŋlihan toŋmul-i-ja*
 chat-Th être intelligent animal-être-ST(Décl)
 « Les chats sont des animaux intelligents. »
- (4) *uri cip kojaŋi-nin jəŋlih-e*
 notre maison chat-Th être intelligent-ST(Décl)
 « Mon chat est intelligent. »

Le constituant marqué par *-nin* représente « un référent dont l'identité a été établie antérieurement à l'énonciation des phrases » (Kuroda, 1973 : 91). Le terme spécifique défini réfère à une entité particulière dont on connaît l'identité et le terme générique, à une classe de référents dont l'existence est présupposée.

Avec le jugement thétiq, seul le « prédicat logique » est présenté et non le « sujet logique ». Ce type de jugement présente un événement, ainsi que les participants impliqués dans cet événement. L'exemple japonais de Kuroda comporte les constituants accompagnés d'une marque casuelle, en l'occurrence, nominatif et accusatif. En coréen, une phrase comportant des constituants suivis d'une marque casuelle semble aussi représenter le jugement thétiq. Considérons l'exemple suivant :

- (5) *kojaŋi-ka cwi-ril cab-nin-ta*
 chat-S souris-Acc attraper-Inacc-ST(Décl)
 « Un / le chat est en train d'attraper une / la souris. »

Le sujet ainsi que l'objet peuvent être interprétés aussi bien comme indéfini spécifique que comme défini spécifique. Or, le sujet logique du

jugement catégorique ne peut pas représenter un référent spécifique indéfini. Par conséquent, un référent spécifique indéfini ne peut apparaître que dans le jugement thétique. Kuroda (1973 : 97) précise cependant que ce type de phrase peut être interprété comme générique, mais dans ce cas, le constituant suivi du nominatif doit être interprété comme constituant le « focus ». En effet, l'exemple (5) peut être employé comme correction d'un énoncé tel que le suivant :

- (6-a) *cwi-nin kojaŋi-ril cab-nin-ta*
souris-Th chat-Acc attraper-Inacc-ST(Décl)
« La souris attrape (en général) le chat. »
- (6-b) *anija ! kojaŋi-ka cwi-ril cab-ci*
non ! chat-S(Nom) souris-Acc attraper-ST(Décl)
« Mais non ! C'est le chat qui attrape la souris. »

En coréen, les marques dites casuelles n'accompagnent pas toujours les constituants actantiels. Comme on peut le constater dans les exemples suivants, la présence des suffixes casuels surtout nominatif, accusatif, quelquefois datif (surtout avec le verbe signifiant 'donner') et même locatif n'est pas obligatoire, s'il s'agit d'actants. Avec la présence du suffixe casuel, on peut noter un effet de focalisation. Mais il est vrai aussi que cet effet est plus net avec le nominatif ou l'accusatif qu'avec le datif ou le locatif. Considérons les exemples suivants :

- (7-a) *cæmini-ka wa-jo*
Cæmin-S(Nom) venir-ST(Décl)
« Cæmin arrive ! » (*La vie*, 02, 18/41)
- (7-b) *cæmini wa-s'-əyo*
Cæmin venir-Pft-ST(Décl)
« Cæmin est revenu. » (*La vie*, 02, 16/41)
- (8) *na-t'emune jak mək-əs'-əjo. [...]*
moi-à cause de poison manger-Pft-ST(Décl)
jak-il mək-əs'-ta-ku-jo
poison-Acc manger-Pas-ST(neutre)-DI-ST(Décl)
« (Il) a avalé du poison à cause de moi. Je vous dis qu'il a pris du poison. » (*Shy lover*, 4)

Dans l'exemple (7-a), le sujet grammatical suivi de la marque nominative, comparé avec le sujet non suivi de cette marque, comme dans (7-b), marque quelque chose d'inattendu. En effet, dans le contexte discursif où est énoncé (7-a), le locuteur n'était pas au courant que le personnage Cæmin était sorti de prison et en le voyant arriver, il était surpris. En revanche, dans (7-b), la locutrice était déjà au courant qu'il était revenu et elle transmet cette nouvelle à son interlocuteur. Le sujet

marqué par le nominatif représente ainsi une information inattendue, une surprise. Il constitue donc le Focus, dans la partie rhématique représentée par la proposition thétiq ue.

De m eme, dans (8), la locutrice r ep ete deux fois un m eme contenu informationnel,  a savoir le fait que son ami a aval e du poison, mais elle pr esente d'abord l' ev enement en question, puis, en mettant l'accent sur l'objet « poison », elle pr esente l' ev enement comme  etant incroyable. Ce qui est  a noter dans (8), c'est que l'objet n'est pas d efini : le poison en question n'est pas un certain poison d efini dont l'identit e a d ej a  et e  etablie ant erieurement  a l' enonciation de la proposition. Dans ce cas, ce qui est focalis e, ce n'est pas l'objet lui-m eme, mais la pr edication enti ere.

Kuroda analyse en fait la structure th etique, repr esent ee dans l'exemple suivant japonais qu'il cite, comme suit :

- (9) *inu-ga hasitte iru*
 chien-Nom courir-Pr ed
 « Un/Le chien est en train de courir »
 (10-a) *Running of X (La course actuelle de X)*
 (10-b) *X is a dog (X est un chien)*

Dans ce sch ema, le jugement th etique consiste en deux actes : d'abord la reconnaissance d'un  ev enement, puis l'identification d'un (ou des) participant(s) impliqu e(s) dans cet  ev enement. Or, en cor een, un jugement th etique semble se faire en deux  etapes seulement quand on porte une attention sp eciale aux participants. Dans ce cas, la marque casuelle doit accompagner le constituant appropri e. Si le jugement th etique consiste en un seul acte, on reconna it les participants en m eme temps que l' ev enement, que l'on pourrait sch ematiser comme « Running of dog »,  a la place de (10-a) et (10-b). Dans ce cas, les constituants actantiels apparaissent sans marque casuelle.

L'acte d'identification, qui constitue le deuxi eme acte du jugement th etique en deux  etapes, semble fortement li e  a la focalisation. En effet, dans le cas d'un focus contrastif, du type « A mais non B », la pr esence du suffixe casuel est obligatoire, comme on peut le constater dans l'exemple suivant :

- (11-a) A : *j akwn-in ? j ak an-k'aci kac-ko ka-s'-na ?*
 passeport-Th ? passeport-jusqu' a avoir-SC aller-Pft-ST(Int) ?
 « Et le passeport ? (Elle) a pris m eme le passeport ? »
 B : *anibnita. h ocaynim*
 non M. le Pr esident
j akw an-in ce-ka kac-ko is'-ibnita
 passeport-Th moi-S avoir-SC  etre-ST(D ecl)

« Non, Monsieur le Président. Le passeport, c'est moi qui l'ai. »
(*La vie*, 1, 10/40)

(11-b)* *jəkwən-in cə kac-ko is¹-ibnita*
passeport-Th moi avoir-SC être-ST

Le même phénomène se remarque également dans une phrase comparative :

(12-a) A : *ənni-n caki seɣkək-poda*
soeur-Th soi pensée-Comp
cubən saram-til-il tə seɣkək-ha-ci ?
autour personne-PI-Acc plus pensée-faire-ST(Int)
« Soeur, toi, tu penses plus aux autres qu'à toi, n'est-ce pas ? »

(12-b) ?? *ənni-n caki seɣkək-poda*
soeur-Th soi pensée-Comp
cubən saram-til tə seɣkək-ha-ci ?
autour personne-PI plus pensée-faire-ST

Par ailleurs, les marques casuelles, qui sont utilisées pour marquer le focus contrastif d'un constituant, semblent être utilisées en vue de mettre l'accent sur l'événement⁸⁸, avec des effets émotionnels, comme nous l'avons observé dans les exemples (7) et (8). C'est aussi ce moyen qui est utilisé lorsqu'on veut mettre l'accent sur un événement représenté par un verbe intransitif, en ayant recours à la nominalisation du verbe ou à l'objet interne. En effet, dans l'exemple suivant :

(13) A : *acik ca-kois¹-ipnita*
encore dormir-Prog-ST(Décl)
« (Elle) dort encore. »

B : ***cam-il ca ?***
sommeil-Acc dormir ?
ki ɛ-ka piheɣki-esə cam-il ca ?
ce fille-S avion-Loc sommeil-Acc dormir ?
« (Elle) dort ? Cette fille dort dans un avion ? »

le locuteur B n'arrive pas à croire que sa fille est en train de dormir dans un avion. Cette valeur de surprise est rendue par la présence de l'accusatif qui suit l'objet interne du verbe signifiant 'dormir'.

⁸⁸ Ce phénomène semble se remarquer aussi en wolof. Selon S. Robert (1993), la conjugaison dite *Empathique du sujet* sert non seulement à identifier le sujet (avec l'effet contrastif du type « A mais non B »), mais aussi à définir la situation au travers du sujet, avec des effets argumentatifs très nets (effet d'accusation et de disculpation).

Le jugement thétiq ue peut donc être divisé en deux types en coréen ; celui qui consiste en la simple reconnaissance d'un événement, en même temps que les participants de cet événement, et celui qui consiste d'abord en la reconnaissance d'un événement, puis en l'identification des participants. Dans le premier cas, contrairement au second, les constituants actantiels ne sont pas accompagnés de leur suffixe casuel⁸⁹.

Avec le jugement catégorique, le locuteur porte d'abord son attention sur une entité dont l'identité est déjà assurée et relie à cette entité l'occurrence de l'événement. Le sujet logique du jugement catégorique n'est donc pas présenté comme étant inclus dans l'événement. Ainsi, le sujet logique du jugement catégorique peut correspondre au thème (ou support) discursif et le prédicat logique du jugement catégorique ou du jugement thétiq ue, au rhème (ou apport) discursif. Quant au focus, nous le considérons comme rhème emphatisé, ou plus précisément comme un constituant figurant dans la partie rhématique, qui est posé comme sélectionné, soit à titre exclusif, soit à titre préférentiel⁹⁰. Il peut aussi être considéré comme quelque chose d'inattendu, qui acquiert par là une valeur émotionnelle. Thème, Rhème, Focus, ainsi définis, semblent être reconnaissables, en coréen, par des moyens morpho-syntaxiques. Cela dit, on doit avoir recours aussi, dans certains

⁸⁹ Lee Hyo-Sang & Thompson S. A. (1989 : 121) remarquent, en ce qui concerne le marquage de l'accusatif en coréen, que plus la quantité du partage (« sharedness ») est grande, c'est-à-dire, expériences partagées, contexte partagé, arrière-plan culturel partagé, moins il est nécessaire de spécifier les relations grammaticales. L'analyse de M. Prost (1981), concernant « l'omission » de l'accusatif en japonais, va dans le même sens. Pour elle, si le complément d'objet représente une information prédictible pour l'interlocuteur, l'omission de l'enclitique s'avère possible. Ces linguistes, qui se sont intéressés spécialement à l'absence de l'accusatif, semblent considérer que cette dernière est en quelque sorte le résultat d'une transformation qui consiste à enlever la marque accusative quand on a affaire à une information particulière. C'est également l'hypothèse défendue par A. H. Kim (1985 : 127). Ma position est différente de celle-ci. Pour moi, la structure de base, s'il y en a une, est plutôt la structure non marquée, à savoir la structure dans laquelle les constituants actantiels ne sont pas suivis du suffixe casuel. En effet, c'est dans la structure marquée, comportant les constituants actantiels suivis du suffixe casuel, que se remarquent les effets discursifs particuliers tels que la focalisation. Cette question sera traitée plus en détail dans une autre étude.

⁹⁰ Le rhème emphatisé est ainsi défini par J. Perrot (1978 : 94), qui l'illustre par les exemples suivants : *la nappe je mets*, signifie 'je choisis de mettre la nappe et pas autre chose', 'c'est la nappe que je mets', donc l'objet antéposé *la nappe* est sélectionné à titre exclusif ; *si j'avais de l'argent, ma salle de bains je referais*, signifie 'je donnerais priorité à la réfection de ma salle de bains', donc l'objet antéposé *ma salle de bains* est sélectionné à titre préférentiel.

cas, au contour prosodique afin de désambiguïser les fonctions discursives.

2. Thématisation

Nous venons de voir qu'en coréen, la marque thématique *-(n)in* peut être employée pour marquer le référent du support énonciatif ou du jugement catégorique. Elle peut ainsi accompagner un terme générique ou un terme spécifique, tous deux sémantiquement définis. Les constituants suivis de *-(n)in* sont donc employés dans un discours comme les référents dont l'identification a déjà été effectuée antérieurement, indépendamment de l'énonciation de la proposition. Il peut donc s'agir de référents déjà introduits dans un discours.

Or, en ce qui concerne les référents déjà introduits dans un discours, il y a lieu d'en distinguer deux types : celui qui constitue le centre discursif, ou thème continu, et celui qui est réactualisé dans le discours, ou changement de thème. Le premier type correspond au *psychological focus* de Gundel (1999), représenté souvent par un pronom personnel non accentué ou par une anaphore zéro. Le second correspond à la *dislocation gauche avec rupture* du français, analysée par Nølke (1997 : 292) comme thème focalisé, qui « marque (normalement) qu'on change de thème par rapport à l'énoncé précédent pour revenir à un thème antérieur »⁹¹. Il peut s'agir également, me semble-t-il, d'un thème considéré par le locuteur comme étant disponible dans le discours, bien qu'il ne soit pas introduit explicitement dans un contexte antérieur. Je préférerai donc appeler le deuxième type de thème *thème réactualisé*.

Le thème réactualisé peut, à son tour, être distingué en deux types selon qu'il met ou non en jeu d'autres référents disponibles dans le discours. On peut en effet réactualiser un thème, en le présentant comme un élément faisant partie d'un même paradigme, c'est-à-dire comme un des référents discursifs disponibles dans le discours, mais on peut aussi ne pas tenir compte d'autres candidats thématiques lors de la

⁹¹ Nølke (1997 : 286) illustre ce cas par l'exemple suivant : *Ce drame entre la glèbe et l'homme, que Millet suit avec une mâle émotion, il n'est agrémenté d'aucun effet pittoresque.* (Blinkenberg, 1928, p. 41) L'exemple *Pierre il est toujours prêt à nous aider* peut, selon ce linguiste, être prononcé avec ou sans rupture intonative avec le sujet détaché. La dislocation gauche sans rupture est considérée, toujours par Nølke, comme un mécanisme automatisé sans valeur communicative particulière. Dans ce cas, comme le remarque Ch. Molinier (c.p.), on n'a plus affaire à une dislocation du sujet ; le pronom clitique semble fonctionner comme une marque morphologique de la personne, préposée au verbe.

réactualisation d'un thème. Nous appellerons le premier type *réactualisation thématique paradigmatique*, à l'instar de « l'adverbe paradigmatique » de Nølke (1983), et le second, *réactualisation thématique simple*.

En français, le thème continu est marqué, généralement, par un pronom clitique et le thème réactualisé, qu'il soit paradigmatique ou simple, par la dislocation gauche avec rupture. Il existe cependant en français des marqueurs spécialisés pour le thème paradigmatique tels que la locution prépositive *quant à*. Cette dernière fera l'objet d'une étude au §2.2 de la présente section. En coréen, les trois types de thème me semblent être marqués différemment, et c'est ce que je vais développer dans ce qui suit.

2.1. Thèmes en coréen

Considérons le dialogue suivant, extrait d'un scénario d'un feuilleton télévisé, qui me permettra d'illustrer les trois types de thème en coréen, présentés ci-dessus :

- (14-a) M : *mal-he-po-a !*
parole-faire-AuxM-ST(Décl)
« raconte ! »
- (14-b) S : *mwə-l ?*
quoi-Acc
« quoi ? »
- (14-c) M : *cemini op^la mjənhø ka-s^l-əs^l-ta-mjənsə ?⁹²*
Cæmin gd frère visite aller-Pft-Pft-ST(neutre)-SC
« il paraît que (tu) es allé voir grand frère Cæmin ? »
- (14-d) S : *kiresə ?*
« alors ? »
- (14-e) M : *ka-s^l-ta o-as^l-imjən pogo-ril he-jaci.*
aller-Pft-ST venir-Pft-SC compte-rendu-Acc faire-ST(Décl)
« Si (tu) (en) es revenu, (tu) aurais dû (m'en) rendre compte. »
- (14-f) *mwə-rɛ ?*
quoi-ST(DI)
« Qu'est-ce qu'(il) a dit ? »
- (14-g) *wɛ kat^hi an-o-as^l-nja-ko kərə-ci ?*
pourquoi ensemble Nég-venir-Pas-ST(Int)-DI faire-ST

⁹² En coréen, le sujet n'est souvent pas marqué s'il s'agit de l'interlocuteur, comme on peut le constater dans les exemples (14-c) et (14-e). Il en va de même pour la première personne. On a affaire ici, pourrait-on dire, à un *déictique zéro*.

« (il) a dit pourquoi (je) ne suis pas venue avec (toi), n'est-ce pas ? »

- (14-h) *kamki-n ta na-as'-te ?*
 rhume-Th tout guérir-Pft-ST(DI)
 « a-t-(il) dit que son rhume est guéri ? »
- (14-i) *op'a se os ip-əs'-ci ?*
 frère neuf habit porter-Pft-ST(Int)
 « Grand frère portait un vêtement neuf, n'est-ce pas ? »
- (14-j) *ki som-os ne-ka pone-cu-n-kə-ta !*
 ce coton-habit moi-Nom envoyer-AuxM-SA-chose-ST
 « Ce vêtement ouaté, c'est moi qui (le) (lui) ai envoyé ! »
 (*La vie*, 01, 17/40)

Dans l'exemple (14-f), à l'actant sujet correspond *cəmin op'a* ('grand frère Cəmin'), qui n'est pas marqué. Il s'agit d'une anaphore zéro, que la locutrice emploie comme s'il s'agissait d'un thème continu, alors que dans le contexte précédent (ex. 14-c), il a été introduit comme un élément rhématique, c'est-à-dire un élément faisant partie du « prédicat logique » du jugement thétique, ce dernier correspondant à l'apport de J. Perrot. On est en fait face à un exemple de « forcing discursif ». L'exemple (14-f) peut en fait recevoir un thème à constituant nu, en tant qu'un thème réactualisé, puisqu'il s'agit d'un référent déjà introduit dans le discours :

- (14-f') *cəmin op'a mwə-re ?*
 Cəmin gd frère quoi-ST(DI)
 « Qu'est-ce qu'a dit grand frère Cəmin ? »

La marque thématique *-nin* peut difficilement suivre le thème dans ce contexte, étant donné qu'il n'y a pas d'autres référents disponibles dans le discours pouvant être caractérisés par le prédicat *mwə-re ?* ('quoi' suivi du suffixe de discours rapporté) :

- (14-f'') ?? *cəmin op'a-nin mwə-re ?*
 Cəmin gd frère-Th quoi-ST(DI)
 « Qu'est-ce qu'a dit grand frère Cəmin ? »

L'emploi de l'anaphore zéro dans (14-g) est tout à fait normal, dans la mesure où il réfère au même thème que celui de l'énoncé précédent, à savoir *cəmin op'a* ('grand frère Cəmin').

Dans l'exemple (14-h) figure un constituant suivi de la marque thématique, *kamgi-n* ('rhume-Th')⁹³. La locutrice M fait référence ici à un des états antérieurs de frère Cæmin, comme s'ils étaient déjà évoqués dans le contexte antérieur. Or, son interlocuteur peut très bien ne pas en être au courant. Ici encore, la locutrice force son interlocuteur à interpréter l'élément thématique comme une connaissance commune. Ce thème, présenté suivi de la marque thématique, doit donc être interprété comme un état de frère Cæmin parmi d'autres, connus de la locutrice et de son interlocuteur. Il s'agit de la réactualisation thématique paradigmatique. Le nom *kamki* ('rhume') est donc interprété comme un élément choisi parmi d'autres faisant partie d'un même paradigme, c'est-à-dire le paradigme des états antérieurs de frère Cæmin.

Dans l'exemple (14-i), la locutrice revient au thème *op'a* ('grand frère') sans le placer dans un paradigme thématique, d'où l'emploi du thème à constituant nu. Dans le même exemple, l'autre constituant nu *se os* ('vêtement neuf') est introduit, par contre, comme un élément rhématique. En effet, l'élément thématique *op'a* se démarque du reste de l'énoncé par une rupture intonative, alors que l'élément rhématique *se os* forme un même groupe prosodique avec le verbe.

L'élément rhématique *se os* de l'exemple (14-i) est utilisé, dans l'énoncé suivant (14-j), comme un élément thématique simple, avec une autre dénomination *ki som os* ('ce vêtement ouaté'). Le constituant thématique est présenté sans marque thématique, dans la mesure où il ne s'agit pas d'un thème choisi parmi d'autres, pouvant être caractérisés par le prédicat *pone-ta* ('envoyer').

L'examen de ce petit extrait d'un scénario confirme l'existence de trois types de marquage de thème en coréen :

- le thème continu est marqué par l'anaphore \emptyset ;
- la réactualisation d'un thème paradigmatique est marquée par la marque thématique *-nin* ;
- la réactualisation d'un thème simple est marquée par un détachement thématique, à savoir, par un constituant nu, démarqué du reste de l'énoncé par une rupture intonative.

⁹³ Rappelons que la marque thématique du coréen connaît deux allomorphes : *-nin*, qui apparaît après une voyelle, et *-n*, après une consonne. Or, à l'oral, la forme *-nin* peut être réduite en *-n*.

En ce qui concerne le thème contrastif, il s'agit en fait d'un cas particulier d'un thème paradigmatissant⁹⁴. Considérons l'exemple suivant :

- (15) M : *na onil op'a-hant^he tu-bən nolla-s'-ə.*
 moi aujourd'hui gd frère-Dat deux-fois être surpris-Pft-ST(Décl)
 « Je suis étonnée deux fois aujourd'hui par grand frère. »
mwə-n-ci al-a ?
 quoi-SA-ND savoir-ST(Int) ?
 « Tu sais ce que c'est ? »
hana-n cohin-gə-gu t'o hana-n nap'in-gə-ja.
 une-Th être bon-chose-SC encore une-Th être mauvais-chose-ST
 « L'une est bonne, et l'autre, mauvaise. »
 (*La vie*, 02, 7/41)

Les deux constituants thématiques, marqués par le suffixe thématique *-(ni)n*, sont ici les deux constituants formant un même paradigme thématique. Ce qui est contrasté dans cet énoncé, ce sont bien les prédicats qui caractérisent les deux thèmes. Chaque thème marqué par *-(ni)n* représente un des constituants d'un paradigme thématique, on a donc bien affaire à la réactualisation d'un thème paradigmatissant.

Avec le thème paradigmatissant, on peut avoir un autre effet contrastif particulier, à savoir une sélection minimale. Dans l'exemple suivant, le constituant suivi de la marque thématique *-nin* est présenté comme un référent qui doit être concerné par le prédicat, mais il sous-entend qu'il y en a d'autres qui sont concernés. Il s'agit donc d'un référent qui doit au moins être sélectionné dans le paradigme auquel il appartient.

- (16) S : *cəmin-hjəŋ abəci-nin manna-jaci.*
 Cəmin-frère père-Th rencontrer-ST
 « Frère Cəmin, (tu devrais) aller voir au moins ton père. »
 (*La vie*, 02, 2/41)

Cet effet contrastif d'une sélection minimale se remarque automatiquement lorsqu'un élément adverbial quantitatif est suivi de la marque thématique *-nin*, comme on peut l'observer dans l'exemple suivant :

⁹⁴ Le thème paradigmatissant peut avoir d'autres effets discursifs ou argumentatifs. A ce sujet, voir You Jong-Suk (1994).

- (17) A : *kuc^hecəkiro nuka hwacəysil-e naga-s¹-ibnik¹a ?*
 concrètement qui toilettes-Loc sortir-Pft-ST (Int)
 « Concrètement, qui était sorti (de la chambre) pour aller aux toilettes ? »
- B : *paŋ-e is¹-tə-n saram-til-in*
 chambre-Loc être-SM-SA personne-Pl-Th
nukuna han-bən-s¹ig-in tanjə-o-as¹-əjo
 tout le monde une-fois-Dist-Th passer-venir-Pft-ST
 « Tous ceux qui étaient dans la chambre y (aux toilettes) sont passés au moins une fois. »
 (*La main invisible*, 18)

Dans cet exemple, le constituant adverbial suivi de la marque thématique *hanbəns¹ig-in* (une fois-Th) sous-entend que tous ceux qui étaient dans la chambre y sont passés (aux toilettes, dans le texte) au moins une fois, sinon plus. Il est ainsi mis en contraste avec d'autres quantitatifs.

L'effet contrastif d'un thème ne peut être marqué que par un thème paradigmatissant, et on comprend aisément le pourquoi. Il ne peut être remarqué que lorsqu'on met en opposition un élément avec d'autres du même paradigme. De ce fait, il ne peut jamais être marqué par un thème continu (anaphore Ø) ou par une dislocation thématique (constituant thématique nu).

En ce qui concerne la position du thème, elle semble varier en coréen selon le type de thème, si toutefois le thème est représenté par un constituant. En effet, le thème continu, représenté par l'anaphore zéro, n'est pas marqué par une unité segmentale ; on a donc seulement la partie rhématique qui est exprimée. Avec le détachement thématique, représenté par un constituant thématique nu, ce dernier apparaît toujours à gauche de la partie rhématique. Reconsidérons les exemples (14-i) et (14-j), qui illustrent le cas de la réactualisation thématique simple :

- (14-i) *op¹a* | *se os ip-əs¹-ci ?*
 gr frère | neuf habit porter-Pft-ST(Int)
Th | **Rh**
 « Grand frère portait un vêtement neuf, n'est-ce pas ? »
- (14-j) *ki som-os* | *nε-ka pone-n-kə-ta !*
 ce coton-habit | moi-S envoyer-SA-chose-ST(Décl)
Th | **Rh**
 « Ce vêtement ouaté, c'est moi qui (le) (lui) ai envoyé ! »

Les thèmes simples, *op¹a* dans (14-i) et *ki som-os* dans (14-j), figurent à gauche de la partie rhématique, à savoir *se-os ip-əs¹-ci ?* dans (14-i) et

nε-ka pone-n-kə-ta dans (14-j). Ils ne peuvent pas être insérés à l'intérieur de la partie rhématique :

(14-i') ??	<i>se os</i>	op'a		<i>ip-əs'-ci ?</i>
	Rh	Th		Rh
(14-j') ??	<i>nε-ka</i>	ki som-os		<i>pone-n-kə-ta !</i>
	Rh	Th		Rh

En revanche, le thème paradigmatissant peut figurer aussi bien à gauche de la partie rhématique qu'à l'intérieur de celle-ci. Dans l'exemple (17) déjà cité, on trouve deux constituants suivis de la marque thématique *-nin* dont l'un figure à gauche de la partie rhématique et l'autre, à l'intérieur de celle-ci :

(17)	paŋ-e	is'-tə-n	saram-til-in
	chambre-Loc	être-SM-SA	personne-Pl-Th
		Th	
	<i>nukuna</i>	han-bən-s'ig-in	<i>tanjə-o-as'-əjo</i>
	tout le monde	une-fois-Dist-Th	passer-venir-Pft-ST
	Rh	Th	Rh

« Tous ceux qui étaient dans la chambre y (aux toilettes) sont passés au moins une fois. »

Un constituant thématique peut également apparaître en coréen à droite de la partie rhématique, c'est-à-dire en position post-verbale⁹⁵. Il correspond alors au rappel thématique ou à l'unité report de J. Perrot. Dans cette position peut apparaître aussi bien le thème simple (constituant thématique nu), que le thème paradigmatissant (constituant suivi de la marque *-nîn*).

(18)	A :	<i>cin acumma-n əməni c^hinku-pun i-si-əs'-əjo</i>
		Cin Madame-Th mère ami-Hon être-Hon-Pft-ST
		<i>apənim c^hinku-pun i-se-jo ?</i>
		père ami-Hon être-Hon-ST
		« Madame Cin est-elle l'amie de Mère ou celle de Père ? »
	B :	<i>əmma c^hinku-pun i-si-nte,</i>
		maman amie-Hon être-Hon-SC
		« C'est une amie à maman, et »

⁹⁵ Le coréen est une langue à l'ordre rigide SOV. En d'autres termes, la fin de l'énoncé est marquée par un prédicat suivi d'un suffixe dit terminal. Ceci dit, la position post-verbale peut être ouverte dans certains cas, par exemple, pour le rappel thématique ou même pour une focalisation.

imo-kat^h-in-pun-i-ci **uri-hant^hε-n**

tante-être comme-SA-Hon-être-ST nous-Dat-Th

« elle est comme une tante, pour nous. »

(*Shy lover*, 13)

(19) A : *mwān s'angillasi-nja ? coh-ta, ətī po-ca.*

quel lunette de soleil-ST être bon-ST voir-ST

« Quelles lunettes de soleil ! C'est joli. Fais voir. »

B : *po-ki-nin, pis'a-n-kə-ja ikə*

voir-ND-Th être cher-SA-chose-ST cette chose

« Comment ça, fais voir ! C'est cher, ce truc. »

(*Shy lover*, 20)

Selon l'analyse de Nølke (1997), la dislocation droite du sujet en français peut servir au moins deux buts, à savoir le rappel du thème et l'introduction d'une valeur émotionnelle. Si ces deux fonctions sont cumulables en français, elles semblent être marquées différemment en coréen. Les exemples (18) et (19) illustrent la fonction du rappel thématique. Dans ces exemples, le constituant thématique est postposé au rhème. Comparons ces exemples avec le suivant :

(20) **cənhwa-n** *wε* *mos-ha-ninjku* **cənhwa-nin**

téléphone-Th pourquoi Nég-faire-ST téléphone-Th

« Et le téléphone, pourquoi ne peut-il même pas donner un coup de téléphone ? »

(*Shy lover*, 11)

Dans cet exemple, le constituant thématique est représenté deux fois, à gauche et à droite du rhème. Dans ce cas, la valeur émotionnelle (d'indignation) se remarque très nettement, alors qu'elle est rendue moins clairement lorsque le constituant thématique apparaît seulement à droite du rhème.

Ce qui est intéressant à noter, c'est qu'en français, la dislocation droite est une reprise du constituant clitique, comme dans *Je ne suis pas bête, moi !*, et que, comme le note Nølke, l'émotion est souvent associée à la répétition. En coréen, langue qui n'a pas de clitique et qui ne nécessite pas que les positions actantielles soient obligatoirement remplies, la dislocation droite du thème ne suffit pas à elle seule pour rendre cette valeur émotionnelle. Pour obtenir cette valeur, le thème est justement répété, à gauche et à droite du rhème.

Or, la valeur émotionnelle associée à la répétition n'est pas réservée, en coréen, au thème. Un constituant adverbial, répété deux fois, une fois dans la proposition et une autre fois à droite de celle-ci, dénote également cette valeur :

- (21) *mam-teru he-ra mam-teru*
 intention-selon faire-ST intention-selon
 « Fais comme tu veux. »
 (*Shy lover*, 17)

De même, un constituant suivi d'une marque casuelle, qui a déjà une valeur émotionnelle, peut être répété à droite de la proposition et semble ainsi renforcer cette valeur :

- (22) *ani cari-ka ki mjəc-pun-i*
 quelle place-S ce combien-minute-S
an do-ninjku, ij ? ani cari-ka
 Nég devenir-ST hein ? quelle place-S
 « En quelle circonstance, ne peut-il pas se donner ces quelques minutes, hein ? (peux-tu me le dire ?) »
 (*Shy lover*, 11)

En résumé, les points essentiels que j'ai essayé de mettre en évidence dans cette étude sont les suivants :

- La structure informationnelle en coréen est organisée d'abord en deux unités, Thème et Rhème. Au thème correspond le sujet logique du jugement catégorique et au rhème, le prédicat logique du jugement catégorique ou du jugement thétiq. Le Rhème peut comporter dans certains cas, mais pas toujours, un rhème emphatisé ou Focus. C'est ainsi que j'ai postulé que le coréen représente deux types de jugement thétiq, selon qu'il consiste en la simple représentation d'un événement ou en double actes ; dans le premier cas, les participants sont inclus dans la représentation de l'événement (pas d'élément focalisé dans la partie rhématique dans ce cas), alors que dans le second cas, on représente d'abord un événement puis identifie les participants. L'élément qui fait l'objet de l'acte d'identification constitue l'élément focalisé dans la partie rhématique.
- Les unités informationnelles sont reconnaissables à l'aide de moyens morpho-syntaxiques ou prosodiques.
- Le coréen marque différemment trois types de thèmes, à savoir le thème continu, le thème paradigmatissant et le thème simple. Le premier type est marqué par l'anaphore zéro, le second, par un constituant suivi de la marque thématique *-nin*, et le troisième, par un constituant nu, disloqué à gauche de la partie rhématique et démarqué de celle-ci par une rupture intonative.

- Le thème contrastif n'est qu'un cas particulier du thème paradigmatisant.
- Contrairement au thème simple qui apparaît seulement à gauche de la partie rhématique, le thème paradigmatisant apparaît aussi bien à gauche qu'à l'intérieur de celle-ci.
- En position de rappel thématique, c'est-à-dire à droite de la partie rhématique, peuvent figurer aussi bien le thème simple que le thème paradigmatisant.
- La dislocation droite peut dénoter, en coréen, une valeur émotionnelle si le même constituant est déjà présent soit à gauche de la partie rhématique (quand il s'agit du thème), soit à l'intérieur de celle-ci (quand il s'agit d'un thème emphatisé ou d'un Focus).

En ce qui concerne le thème, j'ai évoqué seulement quelques caractéristiques :

- Les constituants figurant dans la partie rhématique peuvent ou non être suivis d'une marque dite casuelle. Les constituants nus, faisant partie du thème, ne se démarquent pas d'un point de vue prosodique du reste du thème et ce, contrairement au thème simple, représenté, lui aussi, par un constituant nu.
- Les constituants suivis d'une marque casuelle (souvent nominatif ou accusatif) peuvent dénoter une valeur emphatique, que l'on pourrait considérer comme un effet de Focus.

La question de la focalisation sera abordée au §3 du présent chapitre.

2.2. La locution prépositive *quant à* en français

La locution prépositive *quant à*, encore peu décrite à ma connaissance, est souvent signalée comme introducteur d'un thème discursif (Cadiot & Fradin, 1990). Elle figure ainsi, selon la grammaire Riegel, Pellat et Rioul (1994 : 426-430) en tête de la phrase, par suite du détachement d'un constituant, et marque une rupture thématique dans le déroulement d'un texte. Pour Cl. Blanche-Benveniste et al (1990 : 130), il s'agit d'un des éléments linguistiques spécialisés dans le rôle de « préfixe », qui s'adjoint au « noyau » au niveau de l'analyse de macro-syntaxe. De ce fait, *quant à* est considéré par beaucoup de linguistes et grammairiens comme synonyme d'autres introducteurs de thème tels que *pour*, *pour ce qui est de* ou *en ce qui concerne*⁹⁶.

⁹⁶ Voir cependant pour la différence entre *pour* et *quant à*, Cadiot et Fradin (1990), ainsi que pour la différence entre *en ce qui concerne* et *quant à*, Fløttum (2003).

Or, le constituant introduit par *quant à* peut figurer soit en position extraphrastique soit en position intraphrastique (cf. ex. 25). En position extraphrastique, il apparaît en position frontale (cf. ex. 23), en position post-lexicale (cf. ex. 24) et très rarement en position finale (cf. ex. 26) :

- (23) Quant à sa proposition, *il faut l'examiner.* (Lexis)
- (24) *le ministre public [...] semble* quant à lui *rejeter cette thèse* (Oral: GARS, *Plaidoyer* 61-62)
- (25) *Et, lorsqu'on a l'occasion de reprendre cette question avec des informateurs, on s'aperçoit qu'il y aurait pourtant là quantité de choses intéressantes à faire apparaître, qui éclairent beaucoup* quant aux mécanismes les plus fondamentaux sous-tendant l'organisation des systèmes nominaux. (Creissels, 1991: 214)
- (26) *Zingaro ne résolvait rien*, quant à lui. (FT : Bayon / *Le lycéen* / 1987 : 330)⁹⁷

Quant à en position finale ne sera pas pris en considération ici, faute de données suffisantes ; dans mon corpus constitué d'environ 380 exemples, je n'en ai trouvé qu'un.

Le but de la présente étude est de montrer que les conditions d'emploi de *quant à* ne sont pas tout à fait les mêmes selon la position syntaxique dans laquelle il figure. L'ordre syntaxique semble en effet contribuer à un fonctionnement référentiel et un effet discursif différents.

Je me limiterai ici à examiner la construction en *quant à* comportant un syntagme nominal, un nom propre et un pronom à la troisième personne, appelé par M. Maillard (1974), à la suite de Damourette et Pichon, pronom délocutif. Les pronoms locutifs et allocutifs, désignant les personnes d'énonciation comme *moi*, *toi*, *nous*, *vous*, sont donc écartés dans cette étude. Ils ont un comportement spécifique qui mérite d'être étudié à part et ceci est dû à leur fonction déictique qui consiste à désigner les référents automatiquement identifiables dans une situation de communication en tant que locuteur et allocutaire. Je ne traiterai donc pas non plus les cas qui relèvent d'un discours indirect, dans lequel *quant à* introduit l'énonciateur, correspondant, dans un discours direct, aux pronoms personnels locutifs *moi* ou *nous*. Ce cas est illustré dans les exemples (27) et (28) :

- (27) *Il dit que* quant à lui *il a été l'instrument de son propre malheur.* (FT : Duras M. / *L'Amant* / 1984 : 54)
- (28) Quant à Harendra, *rien ne se pressait.* (FT : Matzneff G. / *Ivre du vin perdu* / 1981 : 121 / 6)

⁹⁷ Les exemples FT proviennent de Frantext.

Quant à en position frontale

En position frontale, *quant à* est suivi le plus souvent d'un constituant nominal défini (nom propre, syntagme nominal défini, possessif ou démonstratif, pronom personnel) ou d'un verbe infinitif. Les syntagmes nominaux indéfinis et partitifs sont quasiment absents dans mon corpus.

Le constituant qui suit *quant à* peut être repris dans la construction verbale par un pronom clitique, ayant différentes fonctions syntaxiques ; il est repris par *il* dans (29), par *y* dans (30) et par *en* dans (31) :

- (29) Quant à Jaroslav Jeru, *il sera plusieurs années l'attaché de presse de l'ambassade tchèque de Paris...* (Nouv. Obs., 20-26 août 1998 : 41)
- (30) Quant à ses fréquentations homosexuelles, *je n'y croyais pas trop.* (Embareck M. / *Sur la ligne blanche* / 1984 : 23)
- (31) Quant à lui, *tu comprendras que nous devons nous en débarrasser.* (Lanzmann J. / *La horde d'or* / 1994 : 396)

Par ailleurs, un même constituant précédé de *quant à* peut être repris par deux pronoms clitiques ayant deux fonctions syntaxiques différentes. Dans l'exemple suivant :

- (32) Quant à ses souvenirs, *il n'allait pas s'amuser à les évoquer alors qu'il s'employait consciencieusement à leur tordre le cou, à les noyer dans l'alcool.* (FT : Page A. / *Tchao Pantin* / 1982 : 38)

le syntagme nominal *ses souvenirs* qui suit *quant à* est repris d'abord par le pronom clitique à fonction objet direct *les*, puis par le pronom clitique à fonction datif *leur*, enfin de nouveau par *les*. Il peut de plus ne pas être repris par un pronom clitique, n'ayant ainsi aucun lien morpho-syntaxique avec un des constituants de la construction verbale. Les exemples suivants illustrent ce phénomène.

- (33) *quant à la punition + donc je n'avais pas le droit de parler : je ne mangeais le matin le midi et le soir que de la soupe de maïs ++* (Oral : GARS, Internat, 5-7)
- (34) Quant à la disparition du fameux dossier, *que je sache, monsieur, je ne possédais ni la clé du coffre, ni sa combinaison.* (FT : Lanzmann J. / *La horde d'or* / 1994 : 173)

Le constituant en *quant à* fonctionne ainsi plutôt comme Thème Détaché⁹⁸, selon les termes employés par P. Cadiot et B. Fradin (1990) et non comme un constituant disloqué par l'opération de topicalisation, qui doit entretenir une relation syntaxique, en plus d'une relation référentielle, avec un des constituants de la phrase qui suit. Dans le cadre de l'approche pronominale élaborée par Cl. Blanche-Benveniste (1990 : 80-83), le premier est appelé « associé lexical » et le second, « double marquage ».

Beaucoup de linguistes et grammairiens ont noté cette fonction thématique de *quant à* en position frontale. Cependant P. Cadiot et B. Fradin (1990 : 237-240), dans leur étude sur *pour* thématique, remarquent que si *quant à*, comme *pour*, a la capacité d'introduire un thème discursif, il s'en distingue par les deux conditions d'emploi suivantes : il requiert un effet de liste et il n'opère pas de partition dans le réel que dénote le N^o qu'il introduit.

Ces deux conditions sont certes nécessaires, mais ne me semblent pas suffisantes. Le constituant en *quant à* présuppose effectivement l'existence d'autres éléments discursifs dans l'ensemble où il figure. Il ne doit donc pas être le seul élément figurant dans cet ensemble, d'où l'effet de liste. Le constituant qui suit *quant à* réfère donc à une partie de cet ensemble et correspond à un thème paradigmatique (cf. *supra*, §2.1). Toutefois, contrairement à ce qu'affirment Cadiot et Fradin (1990 : 237), *quant à* n'introduit pas « le n^{ième} élément d'une liste déjà accessible » : il ne peut jamais être le premier élément de la liste. On peut s'en convaincre facilement en comparant les exemples suivants :

- (35) *Bien sûr, cette conception de l'évaluation n'est pas neutre. Elle prolonge les recommandations développées par Philippe Meirieu et son équipe, suite à la consultation sur les lycées. En toute mauvaise foi, elle ligue contre elle les partisans d'une conservation des élites et les zéloteurs de l'immobilisme social. Les premiers ne pourront jamais admettre que la réussite n'est plus liée à l'héritage mais à la combinaison du savoir-faire des enseignants et de la curiosité des élèves. Quant aux seconds, ils campent sur la volonté de ne rien changer à leur monde de privilèges acquis sur les dysfonctionnements du système. (Le monde de l'éducation, sept. 1998 : 27)*
- (35') * *En toute mauvaise foi, elle ligue contre elle les partisans d'une conservation des élites et les zéloteurs de l'immobilisme social. Quant aux premiers, ils ne pourront jamais admettre que la réussite n'est plus liée à l'héritage mais à la combinaison du*

⁹⁸ Selon la distinction *topic / repère* faite par S. Prévost (2003), *quant à* en position frontale joue, pour moi, le rôle de repère plutôt que celui de topic.

savoir-faire des enseignants et de la curiosité des élèves. Les seconds, ils campent sur la volonté de ne rien changer à leur monde de privilèges acquis sur les dysfonctionnements du système.

Ce qui rend inacceptable l'exemple (35'), c'est tout simplement que le premier élément de la liste est introduit par *quant à* : *quant aux premiers*. Le constituant en *quant à* en position frontale présuppose ainsi un prédécesseur dans un ensemble défini, sans pour autant présupposer un successeur : il peut correspondre au dernier élément de la liste, tout comme à un élément ordonné au milieu d'une liste⁹⁹.

Voyons maintenant la seconde condition de *quant à*, notée par Cadiot et Fradin. Selon ces derniers, la locution *quant à*, à l'inverse de *pour*, n'a pas vocation d'introduire un élément quantifiant à l'intérieur de l'ensemble de référence initial. Or, un syntagme nominal tel que *le reste* ou *l'autre* peut sans aucun problème être introduit par *quant à*, alors qu'il dénote une partition. Les exemples suivants en témoignent.

- (36) - *Ouais, peut-être... Et le type à la moto, vous l'avez identifié?*
- *Oui. Un certain Azema. Ça vous dit quelque chose ?*
- *Non rien du tout.*
- *Il avait un casier chez nous. Quant à l'autre... il risque de courir un moment.* (FT : Page A. / Tchao Pantin / 1982 : 104)
- (37) [Sherlock Holmes explique à Watson les déductions qu'il a faites à partir d'un chapeau d'homme]
[...] - *Quant au reste, l'âge, les cheveux grisonnants, récemment coupés, l'emploi de la brillantine au citron, tout cela ressort d'un examen attentif de l'intérieur du chapeau, dans sa partie intérieure.* (Conan Doyle, *Sherlock Holmes, L'escarboucle bleue*, 61)

Il faut cependant préciser qu'on a affaire là à un nom qui présuppose un prédécesseur dans un ensemble d'éléments ordonnés et non un successeur : il s'agit des termes qui clôturent la liste. Un syntagme nominal impliquant une partition, mais qui ne présuppose aucun prédécesseur comme *l'un*, contrairement à *l'autre*, ne peut pas être introduit par *quant à*. De même sont exclus de la construction en *quant à* les quantificateurs tels que *la plupart*, *une partie*, *la majorité* ainsi que l'identificationnel mais non défini *certain*, qui ne présupposent ni le prédécesseur ni le successeur. Cette présupposition de l'existence d'au moins un prédécesseur qui caractérise la locution prépositive *quant à* ne

⁹⁹ Selon Fløttum (2003), *quant à* marquerait typiquement le dernier élément d'une série. Or, dans mon corpus, il existe des exemples qui comportent *quant à* renvoyant à un élément ordonné au milieu d'une liste. Un tel emploi, il est vrai, n'est pas très fréquent.

concerne pas ses soi-disant synonymes comme *pour*, *pour ce qui est de* ou encore *en ce qui concerne*.

Quant à en position post-lexicale

Examinons à présent *quant à* en position post-lexicale. Les exemples suivants illustrent ce cas :

- (38) *L'ovni lança d'une voix criarde, à laquelle ils reconnurent la pie, une abominable cacophonie, où le spectateur pouvait reconnaître, quant à lui, une parodie de jazz.* (FT : Thorez P. / *Les enfants modèles* / 1982 : 162)
- (39) *Le sacrement qui propage ce malheur n'est, quant à lui, qu'une fiction, une obscénité au niveau d'une névrose particulière que l'exemple et l'étalement des récentes techniques ont implantée.* (FT : Char R. / *Recherche base et sommet* / 1981 : 745)

La seule catégorie grammaticale qui peut apparaître après *quant à* dans cette position est un pronom délocutif, à fonction anaphorique.

Le pronom *lui*, *eux*, *elle* ou *elles* qui apparaît après *quant à* en position post-lexicale peut référer aussi bien à un être humain qu'à un être non humain. Il se distingue ainsi du pronom qui apparaît après *quant à* en position frontale. Ce dernier ne peut référer qu'à un être humain. Cette différence de trait sémantique des pronoms personnels selon les positions syntaxiques a été déjà remarquée par Cl. Blanche-Benveniste et al. (1984 : 49), à propos des emplois des pronoms non précédés de *quant à*. En effet, le pronom *lui* en position post-lexicale peut référer aussi bien à un être humain qu'à un être non humain :

- (40-a) *Paul, lui, il est solide.*
(40-b) *Le mur, lui, il est solide.*

En revanche, le pronom *lui*, placé en position frontale, ne peut référer qu'à un être humain :

- (41-a) *Lui, Paul, il est solide.*
(41-b) **Lui, le mur, il est solide.*

Cette différence de trait reste valable, même si les pronoms délocutifs sont introduits par *quant à* :

- (40-c) *Paul, quant à lui, il est solide.*
(40-d) *Le mur, quant à lui, il est solide.*
(41-c) *Quant à lui, Paul, il est solide.*

(41-d) *Quant à lui, le mur, il est solide.

D'autre part *quant à* en position post-lexicale nécessite deux conditions d'emploi, à savoir un effet de liste et un effet de contraste portant sur la prédication de l'item lexical qui précède *quant à*. L'effet de liste, qui présuppose un prédécesseur dans un ensemble défini, est requis aussi bien par *quant à* en position frontale que par *quant à* en position post-lexicale. En revanche, l'effet de contraste portant sur la prédication n'apparaît qu'avec *quant à* en position post-lexicale. En effet, *quant à* en position frontale accepte sans difficulté, dans la prédication qui suit, une description qui ne permet pas de singulariser le thème détaché par rapport aux autres éléments figurant dans la même liste. Dans l'exemple (42), la présence de l'adverbe *aussi* confirme cela ; dans (43), la construction *il n'est guère plus pertinent* exprime une quasi identité des propriétés attribuées au premier élément de la liste et au second, introduit par *quant à* en position frontale.

(42) Quant à l'amour, il a fui, lui aussi : [...] (FT : Romilly J. de / *Les œufs de Pâques* / 1993 : 207)

(43) Deux modèles sont le plus souvent proposés. Celui du spécialiste en communication, expert dans la transmission d'informations. Modèle inadéquat si l'on considère que la connaissance véritable ne se réduit pas à l'information. [...] Quant au modèle de la pédagogie par objectifs, il n'est guère plus pertinent : [...] (*Le monde de l'éducation*, sept. 1998 : 39)

La locution *quant à* en position post-lexicale nécessite, elle, une prédication, différente de celles données aux autres éléments de la même liste. L'acceptabilité des exemples de (42) et (43) devient douteuse, dès lors que l'on remplace *quant à* en position frontale par *quant à* en position post-lexicale :

(42') ?? *L'amour*, quant à lui, il a fui, lui aussi : [...]

(43') ?? *Le modèle de la pédagogie par objectifs*, quant à lui, n'est guère plus pertinent: [...]

Quant à en position post-lexicale, à la différence de *quant à* en position frontale, sert ainsi à mettre en évidence la différence prédicationnelle qui s'applique à son antécédent par rapport aux autres appartenant au même ensemble discursif que lui.

D'autre part, *quant à* en position post-lexicale n'accepte pas la coordination, et ce contrairement à *quant à* en position frontale. Les exemples suivants en témoignent.

- (44) Quant à Claude et à l'Arquebuse, *ils pourraient toujours venir me rejoindre en Polynésie.* (FT : Jardin A. / *Bille en tête* / 1986 : 144)
(44') * *Claude et l'Arquebuse, quant à elle et à lui, pourraient toujours venir me rejoindre en Polynésie.*

Quant à en position post-lexicale sature ainsi le paradigme avec un seul élément pronominal : l'acceptabilité de (44') ne pose aucun problème, si on remplace *quant à elle et à lui* par *quant à eux*.

Quant à en position post-lexicale se distingue également de *quant à* en position frontale par la possibilité qu'il a d'apparaître dans une subordonnée autre que celle introduite par un verbe de parole. Dans l'exemple (38), *quant à* en position post-lexicale apparaît en effet dans une relative ; dans l'exemple (45), il figure dans la partie qui suit la particule *que* dans une construction clivée ; il apparaît également dans une proposition subordonnée à infinitif, comme le montre l'exemple (46).

- (45) *C'était par ce genre de démonstration que Jojo, quant à lui, pensait en imposer.* (FT : Rolin J. / *L'organisation* / 1996 : 17)
(46) *Entre deux rondes de la monitrice qui vérifiait que tout le monde dormait, l'infirmière passait la tête afin de contrôler, quant à elle, que nous étions bien étendus sur le côté droit.* (FT : Thorez P. / *Les enfants modèles* / 1982 : 59)

Quant à en position frontale est exclu de ce type de subordonnées, comme on peut le constater dans les exemples suivants :

- (38') * *L'ovni lança d'une voix criarde, à laquelle ils reconnurent la pie, une abominable cacophonie, où quant au spectateur, il pouvait reconnaître une parodie de jazz.*
(45') * *C'était par ce genre de démonstration que quant à Jojo, il pensait en imposer.*
(46') ?? *Entre deux rondes de la monitrice qui vérifiait que tout le monde dormait, l'infirmière passait la tête afin de quant à elle contrôler que nous étions bien étendus sur le côté droit.*

Le seul type de subordonnée qui accepte *quant à* en position frontale semble être une complétive introduite par un verbe de parole. Il s'agit des cas qui relèvent d'un discours indirect, qui a été signalé plus haut (cf. ex. 27).

Quant à en position intraphrastique

La construction en *quant à* peut occuper la position syntaxique d'un complément verbal (ex. 47), nominal (ex. 48) ou adjectival (ex. 49) :

- (47) *Et, lorsqu'on a l'occasion de reprendre cette question avec des informateurs, on s'aperçoit qu'il y aurait pourtant là quantité de choses intéressantes à faire apparaître, qui éclairent beaucoup quant aux mécanismes les plus fondamentaux sous-tendant l'organisation des systèmes nominaux.* (Creissels, 1991 : 214)
- (48) *J'aurais pu nourrir des doutes quant à la conduite de ma mère...* (FT : Boudard A. / Mourir d'enfance / 1995 : 125)
- (49) *C'est pourtant bien ce qu'il était devenu dans les années 70-80. Mal rétribués, compte tenu de l'augmentation de leurs qualifications universitaires, menacés dans leur prestige social par la montée en puissance des ingénieurs, techniciens et cadres, chahutés par une évolution sociale qui les laissait incertains quant à leur fonction, instituteurs et professeurs du second degré s'enfonçaient dans le trop fameux «malaise enseignant» analysé dès 1979 par la sociologue Ida Berger.* (Le monde de l'éducation, sept. 1998 : 40)

Dans ce cas, l'effet de liste requis pour *quant à* en position frontale ainsi qu'en position post-lexicale ne constitue pas une condition nécessaire. En effet, l'exemple suivant figure au début d'un texte :

- (50) *Et si vous hésitez quant à votre prochain achat, écoutez vos tubes préférés en ligne, du dernier album de Pascal Obispo en public à celui de Suprême NTM, en passant par Deep Forest ou Céline Dion.* (Mot de passe, Wanadoo, automne, 98 : 12)

D'autre part, un syntagme nominal dénotant une partition ne peut pas suivre *quant à* figurant dans cette position intraphrastique, et cela même s'il s'agit d'une partition définie comme *l'autre* ou *le reste*. En effet, dans (50) n'est accepté aucun quantificateur dénotant une partition :

- (50') *Si vous hésitez (*quant à certains achats, + *quant à tout achat, + *quant à la plupart des achats + *quant à une partie de l'achat + *quant à la moitié de l'achat+ *quant à l'autre achat+ *quant au reste de l'achat)*

On ne relève ainsi comme constituants qui suivent *quant à* en position intraphrastique que les syntagmes nominaux définis ou possessifs.

Ce qui est intéressant à noter, c'est que dans beaucoup de cas, *quant à* en position intraphrastique remplace la préposition *sur* ou *de*, préposition requise par le terme recteur. Dans l'exemple suivant, le complément introduit par *quant à* apparaît dans une construction comparative avec le complément introduit par *sur*, ce qui montre leur appartenance au même paradigme.

- (51) *Cela rassura Domenica, moins quant à ma capacité d'adéquation à l'esprit des lieux, que sur les qualités de ma personne.* (FT : Biancotti H. / *Le pas si lent de l'amour* / 1995 : 292)

Il ne me semble pas pour autant que *quant à* soit devenu une locution « passe-partout », susceptible de remplacer purement et simplement n'importe quelle préposition, comme le confirme A. Jaeggi (1956 : 148). Il existe en effet une différence entre la locution prépositive *quant à* et la préposition *sur* ou la préposition *de*, qui apparaissent dans une même position intraphrastique. Dans l'exemple (51), le complément introduit par *quant à* ne peut pas constituer le point de référence, d'où l'inacceptabilité de (51') :

- (51') **Cela rassura Domenica, moins sur ma capacité d'adéquation à l'esprit des lieux, que quant aux qualités de ma personne.*

D'autre part, le complément introduit par *quant à*, bien qu'il apparaisse dans une position intraphrastique, ne fonctionne pas tout à fait comme les autres compléments régis par le verbe. Les compléments introduits par *sur* et *de* sont susceptibles d'être extraits dans la construction clivée, alors que le complément en *quant à* ne l'est pas :

- (52-a) **C'est quant à ses projets qu'il ne m'a rien dit.*
(52-b) *C'est sur ses projets qu'il ne m'a rien dit.*
(52-c) *C'est de ses projets qu'il ne m'a rien dit.*

Cependant, tout comme les compléments introduits par *sur* et *de*, le complément en *quant à* peut être dans la portée de l'interrogation ou de la négation. Ainsi, à la question *Est-ce qu'il t'a dit quelque chose quant à ses projets?*, on peut répondre *Non, pas quant à ses projets*, de même qu'aux questions *Est-ce qu'il t'a dit quelque chose sur ses projets?*, *Est-ce qu'il t'a dit quelque chose de ses projets?*, on peut répondre *Non, pas sur ses projets*, *Non, pas de ses projets*. Le complément en *quant à* s'intègre ainsi à la rection verbale. S'il peut difficilement être mis dans la construction clivée, c'est, me semble-t-il, qu'il acquiert une fonction discursive supplémentaire en plus de sa fonction syntaxique. Il se

présente en effet comme un domaine de validation du prédicat¹⁰⁰. D'où son effet globalisant et non individualisant, ce qui rend impossible le fait qu'il figure dans la construction clivée¹⁰¹. En effet, *quant à* intraphrastique fait montre d'une contrainte sur les noms qui le suivent : ces derniers doivent dénoter un effet globalisant et non individualisant. Dans tous les exemples cités comportant le *quant à* intraphrastique, les noms qui suivent ce dernier sont tous du type globalisant (*mécanisme, conduite, fonction, achat, capacité, projet*). Les noms individualisants, tels que *visage, loup, sort*, apparaissent difficilement dans cette position :

- (53-a) *Une joie subite éclaira son visage. (Petit Robert)*
- (53-b) * *Une joie subite éclaire quant à son visage.*
- (54-a) *Elle a écrit un livre sur le loup.*
- (54-b) ?? *Elle a écrit un livre quant au loup.*
- (55-a) *Elle est contente de son sort.*
- (55-b) ?? *Elle est contente quant à son sort.*

L'effet globalisant / individualisant du complément peut être déterminé par ailleurs par l'association du prédicat et du complément. Le nom *avenir* semble être plus global dans *avoir confiance dans son avenir* que dans *faire confiance à l'avenir*. La locution prépositive *quant à* peut en effet apparaître plus facilement dans le premier cas que dans le second :

- (56-a) *Elle a confiance dans son avenir*
- (56-b) *Elle a confiance quant à son avenir*
- (57-a) *Elle fait confiance à l'avenir.*
- (57-b) ?? *Elle fait confiance quant à l'avenir.*

En résumé, la locution prépositive *quant à* n'a pas tout à fait les mêmes fonctionnements référentiels ni discursifs, selon la position syntaxique qu'elle occupe. En position frontale et en position post-lexicale, elle fonctionne comme un thème paradigmatissant, en présupposant l'existence d'autres éléments discursifs dans l'ensemble où elle figure, d'où l'effet de liste ; elle doit par ailleurs présupposer au moins un prédécesseur dans cet ensemble, d'où son impossibilité d'introduire le premier élément de la liste.

¹⁰⁰ Je tiens à remercier Ch. Molinier qui m'a suggéré l'idée de domaine pour expliquer ce cas. Cette idée m'a permis de résoudre les questions que j'ai laissées en suspens dans mon article (2003 a).

¹⁰¹ La construction clivée n'accepte ni une quantification totalisante (*tout*) ni une quantification nulle (*rien*) : **c'est tout que j'ai pris* ; **ce n'est rien que j'ai pris*.

Ceci dit, *quant à* en position frontale et *quant à* en position post-lexicale se distinguent par les propriétés suivantes : *quant à* en position post-lexicale ne peut être suivi que d'un pronom délocutif, alors que *quant à* en position frontale peut être suivi d'un constituant nominal, tel qu'un nom propre, un syntagme nominal ou un pronom. Lorsqu'un pronom délocutif apparaît derrière *quant à* en position frontale, il ne peut référer qu'à un être humain, alors que s'il apparaît derrière *quant à* en position post-lexicale, il peut référer non seulement à un être humain mais aussi à un être non humain. Par ailleurs, *quant à* en position post-lexicale nécessite, en plus de l'effet de liste, un effet de contraste, effet non requis pour *quant à* en position frontale. *Quant à* en position post-lexicale n'accepte pas la coordination, et ce contrairement à *quant à* en position frontale. Enfin, *quant à* en position post-lexicale se distingue également de *quant à* en position frontale par sa possibilité d'apparaître dans une subordonnée autre que celle introduite par un verbe de parole.

Concernant la construction en *quant à* intraphrastique, elle ne fonctionne pas comme un thème, mais plutôt comme un élément rhématique, qui circonscrit un domaine de validation du prédicat. De ce fait, elle ne nécessite pas l'effet de liste, condition nécessaire pour *quant à* extraphrastique (en position frontale et en position post-lexicale). D'autre part, si *quant à* en position frontale accepte certains types de partition, *quant à* intraphrastique n'accepte aucun quantificateur impliquant une partition, et ce, probablement à cause de l'effet globalisant qui lui est associé.

3. Focalisation

Selon H. Nølke (2001 : 91-92), « le focus, résultat de la focalisation, est caractérisé par trois propriétés, constitutives et interdépendantes.

La première est **syntagmatique** : le focus se manifeste dans l'énoncé comme touchant une partie continue de la chaîne linéaire. Il peut s'agir d'une série de mots, d'un seul mot ou d'une partie d'un mot. L'interprète doit repérer l'étendue du focus.

La deuxième est **paradigmatique** : le focus est présenté comme résultat d'un choix fait entre les éléments d'un paradigme. L'interprète doit rétablir ce paradigme.

La troisième est **intentionnelle** : le choix paradigmatique a été effectué dans un certain but : la *visée de la focalisation*. L'interprète doit comprendre cette visée. »

Ainsi défini, le focus, toujours selon H. Nølke, peut toucher aussi bien le thème (ou une partie du thème) que le rhème (ou une partie du rhème). L'auteur note en effet qu'il existe en français un certain type de focalisateur syntaxique qui marque des foci thématiques (*Ibid.* : 102) et il cite les exemples suivants pour illustrer ce phénomène :

- (58) *Quant à Pierre, il ne peut plus rester ici.*
- (59) *Pierre, les gendarmes l'ont arrêté ce matin.*
- (60) *Max, pour sa part, en était tout à fait content.*
- (61) *Paul, lui, n'a pas battu le chat avec le bâton.*

Il s'agit, pour moi, de thèmes paradigmatiques (cf. §2), dans la mesure où dans ces exemples, « le thème est le résultat d'un choix (nouveau) entre plusieurs thèmes possibles » (*Ibid.* : 103). Le thème continu et le thème simple, tels que je les ai définis (cf. §2), ne mettant pas en jeu d'autres candidats thématiques possibles, ne peuvent pas être focalisés.

J'ai réservé, pour ma part, le terme focus à un constituant figurant dans la partie rhématique (ou le prédicat logique du jugement catégorique, ainsi que du jugement thétiq ue), qui est posé comme sélectionné, soit à titre exclusif, soit à titre préférentiel (cf. §1.2). La définition que j'ai adoptée pour le focus rejoint globalement celle de H. Nølke, excepté le domaine de focalisation. La mienne exclut le thème, alors que celle de H. Nølke l'inclut. Or, comme le remarque H. Nølke (*Ibid.* : 93), « par suite de sa propriété paradigmatique, toute focalisation constitue un acte d'identification », lequel acte peut effectivement concerner le thème, s'il s'agit d'un thème paradigmatique. La définition du focus que j'ai donnée en §1.2 doit donc être légèrement amendée : le focus peut toucher un constituant figurant dans la partie rhématique, qui est posé comme sélectionné, soit à titre exclusif, soit à titre préférentiel, ou un thème paradigmatique.

3.1. Types de focalisation

K. Lambrecht (1994 : 223) distingue 3 types de structures de focalisation, à savoir focalisation du prédicat, focalisation d'un argument et focalisation d'une phrase. Afin d'illustrer ces trois types, il présente, pour chaque type, des énoncés de 4 langues (anglais, italien, français et japonais) :

PREDICATE-FOCUS STRUCTURE

- What happened to your car?*
- a. *My car/It broke DOWN.*
- b. *(La mia macchina) si è ROTTA.*
- c. *(Ma voiture) elle est en PANNE.*

d. (*Kuruma wa*) *KOSHOO-shi-da*.

ARGUMENT-FOCUS STRUCTURE

I heard your motorcycle broke down?

a. *My CAR broke down.*

b. *Si è rotta la mia MACCHINA. / E la mia MACCHINA che si è rotta.*

c. *C'est ma VOITURE qui est en panne.*

d. *KURUMA ga koshoo-shi-da.*

SENTENCE-FOCUS STRUCTURE

What happened?

a. *My CAR BROKE DOWN.*

b. *Mi si è rotta (ROTTA) la MACCHINA.*

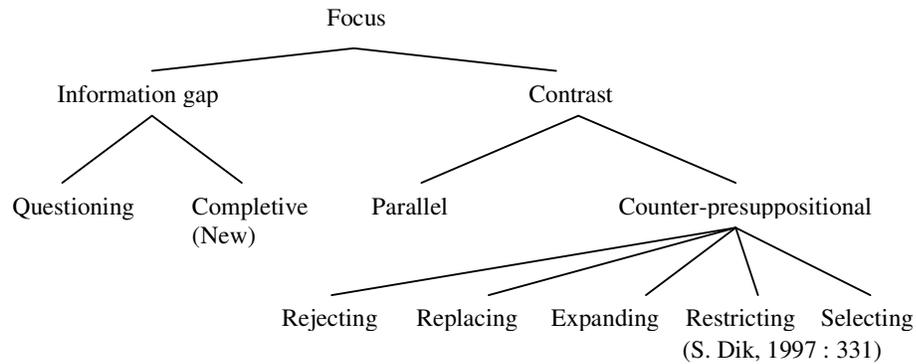
c. *J'ai ma VOITURE qui est en PANNE.*

d. *KURUMA ga KOSHOO-shi-da.*

Parmi ces trois types de structures de focalisation, la focalisation d'un argument est la seule qui corresponde à la définition de focalisation que j'ai donnée, ainsi que dans une certaine mesure, à celle de H. Nølke. Pour moi, le focus peut toucher une partie rhématique, et non toute la partie rhématique ; pour H. Nølke (2001 : 91), « le focus se manifeste dans l'énoncé comme touchant une partie continue de la chaîne linéaire ». Il peut s'agir, pour H. Nølke, d'une série de mots, d'un seul mot ou d'une partie d'un mot. La position de ce linguiste rejoint globalement celle de Chomsky (1972 : 53), selon qui, « le focus est un syntagme contenant le centre d'intonation, et la présupposition, une expression obtenue en remplaçant le focus par une variable ». Pour ma part, j'ai considéré comme focus un constituant figurant dans la partie rhématique, faisant l'objet de l'acte d'identification d'une entité ou d'une propriété. Le focus, tel que je l'ai défini, correspond alors plutôt au *domaine de focalisation* de H. Nølke (*Ibid.* : 95), dans la mesure où ce dernier est généré par la syntaxe. Il correspond aussi globalement au « scope of the Focus function » de S. Dik (1997 : 330-331), qui détermine la partie focalisable dans la structure d'une phrase (*clause structure*). D'après ce linguiste, on peut trouver différentes stratégies de focalisation dans des langues, selon que le focus tombe sur les π -opérateurs (en particulier, temps, mode, aspect et polarité), le prédicat, ou les termes (sujet ou autres constituants) ; lorsque le focus tombe sur les termes, il peut y avoir également une différence de stratégie entre la focalisation du sujet et celle des autres termes.

D'autre part, l'exemple donné par K. Lambrecht pour illustrer la focalisation d'un argument est du type correction. Or, il existe différents buts communicatifs visés par la focalisation. S. Dik (1997 : 330-335)

distingue en effet sept types de focus, selon le point de vue communicatif :



	TYPE OF FOCUS	P _s	(P _A) _s	EXPRESSION
i	Questioning	????	X	????
ii	Completive	X	????	X !
iii	Rejecting	not X	X	not X !
iv	Replacing	Y	X	(not X, but) Y !
v	Expanding	X and Y	X	also Y !
vi	Restricting	X	X and Y	only X !
vii	Selecting	X	X or Y	X !

(S. Dik, 1997: 332)

cf. P_s : pragmatic information of Speaker ; (P_A)_s: S's picture of the pragmatic information of Addressee

Le premier type de focus (*Questioning Focus*) concerne, selon S. Dik, la question totale ou partielle, le deuxième type (*Completive Focus*), la réponse donnée à une question, le troisième type (*Rejecting Focus*), la négation, le quatrième type (*Replacing Focus*), en plus de la négation, la correction, le cinquième type (*Expanding Focus*), l'addition, le sixième type (*Restricting Focus*), la restriction, et le septième type (*Selecting Focus*), la sélection.

En français, la construction clivée peut être utilisée non seulement pour la correction (*Replacing Focus*), mais aussi pour compléter l'information (*Completive Focus*) et pour sélectionner une des informations (*Selecting Focus*) :

- (62) X : *Jean a acheté des pommes*
Y : *Non, ce sont des bananes qu'il a achetées.*
- (63) X : *Qui chante ?*
Y : *C'est Pierre qui chante.*
- (64) X : *As-tu rencontré Pierre ou Paul ?*

Y : *C'est Pierre que j'ai rencontré.*

En coréen, pour ces 3 types de focalisation, à savoir, correctif, complétif et sélectif, la marque casuelle nominatif ou accusatif peut être utilisée :

- (65) X : *nə sakwa sa-as¹-ta-mjənsə ?*
 toi pomme acheter-Pft-ST(neutre)-SC (DI)
 « Il paraît que tu as acheté des pommes ? »
 Y : *anija ! banana-ril sa-as¹-ə !*
 non banane-Acc acheter-Pft-ST(Décl)
 « Non ! J'ai acheté des bananes. »
- (66) X : *nu-ka noreh-ε ?*
 qui-S chanter-ST
 « Qui chante ? »
 Y : *minho-ka*
 Minho-S
 « C'est Minho. »
- (67) X : *p^hieri-ril manna-s¹-ə p¹ol-il manna-s¹-ə ?*
 Pierre-Acc rencontrer-Pft-ST(Décl) Paul-Acc rencontrer-Pft-ST(Décl)
 « As-tu rencontré Pierre ou Paul ? »
 Y : *p^hieri-ril manna-s¹-ə*
 Pierre-Acc rencontrer-Pft-ST(Décl)
 « C'est Pierre que j'ai rencontré. »

Les deux types de focalisation, additif (*Expanding Focus*) et restrictif (*Restricting Focus*) sont marqués en français et en coréen lexicalement ou par des morphèmes spécifiques : *aussi, seulement* (ou *ne...que*) en français et *-to, -man* en coréen.

Les clivées du français, ainsi que les marques nominatif et accusatif, semblent ainsi être utilisées pour la focalisation d'un constituant, du type correctif, complétif et sélectif. Pour H. Nølke (2001 : 93), la structure clivée du français est un type intermédiaire entre la *focalisation neutre* et la *focalisation spécialisée*. Il distingue ces deux types de focalisation, selon qu'ils demandent ou non, formellement, une structure spéciale d'une part, et d'autre part, selon que la focalisation est utilisée pour une *identification faible* ou *forte* : l'*identification faible* effectuée par la *focalisation neutre* « crée un sous-entendu concernant les autres éléments du paradigme », et concerne les focalisations dites de l'énoncé (*Paul s'est promené dans la forêt*), de la négation (*Paul n'a pas battu le chat avec le bâton*), de l'impératif (*Venez demain !*) et de la question (*Viendras-tu demain ?*) ; l'*identification forte* effectuée par la *focalisation spécialisée* « crée une véritable implication logique (probablement une véritable présupposition) », et concerne les focalisations dites de contraste (*Luc est toujours malade, alors que Paul est guéri ; Pierre ne*

l'a pas confirmé, il l'a affirmé), de l'adverbial (*Même Paul a compris*) et du clivage (*C'est la robe blanche que j'aimerais acheter*). La clivée se distingue cependant, toujours selon H. Nølke, des autres moyens utilisés pour la focalisation spécialisée, par sa visée ; pour la focalisation spécialisée, d'autres visées s'ajoutent à l'acte d'identification, visée fondamentale pour une focalisation ; pour la clivée, sa seule et unique visée est l'identification et de ce point de vue-là, elle fonctionne comme la focalisation neutre, alors qu'elle fonctionne comme la focalisation spécialisée d'un point de vue formel (elle demande une structure spéciale) et d'un point de vue identificationnel (elle effectue une identification forte). La clivée se caractérise, selon Nølke, par sa structure spéciale utilisée pour la focalisation et par sa visée qui est l'identification forte.

En coréen, les marques nominatif et accusatif sont considérées dans certains travaux, notamment ceux qui s'inscrivent dans la théorie *Role and Reference Grammar* (cf. Park Ki-Seong, 1995 ; Han Jeong-Han, 1999), comme des marqueurs ayant une double fonction, à savoir la fonction syntaxique (sujet et objet) et la fonction pragmatique (focalisation). En effet, dans les exemples (65) à (67) précédemment cités, la marque nominatif ou accusatif semble marquer à la fois la fonction syntaxique sujet ou objet direct et la fonction de focalisation.

Les clivées du français, à première vue, sont alors traduisibles en coréen par les marques nominatif et accusatif, et inversement, les marques nominatif et accusatif du coréen, par les clivées du français, au moins en ce qui concerne le sujet et l'objet direct focalisé. Il m'a semblé néanmoins intéressant de confronter la traduction du français en coréen avec l'original français, et la traduction du coréen en français avec l'original coréen, afin de vérifier notamment les deux points suivants :

- le sujet et l'objet direct clivés en français sont-ils toujours traduisibles en coréen par les marques nominatif et accusatif ? Et inversement, les constituants marqués par le nominatif et l'accusatif sont-ils toujours traduisibles en français par les clivées ?
- comment traduit-on les autres constituants que le sujet et l'objet direct en coréen, lorsqu'ils apparaissent dans la construction clivée ?

Avant d'aborder ce sujet, il me paraît important d'examiner d'abord la structure informationnelle de la clivée en français.

3.2. Structure informationnelle de la clivée en français

La construction clivée est souvent analysée comme une structure qui divise le contenu d'une proposition en deux constituants informationnels. En effet, selon K. Lambrecht (1994 : 230), dans *c'est*

ma voiture qui est en panne, la première partie de la clivée (*c'est ma voiture*) a syntaxiquement et prosodiquement une structure de la focalisation du prédicat, alors que la seconde partie (*qui est en panne*) n'est pas du tout accentuée, n'a donc pas de focus du tout. En d'autres termes, la seconde partie est présupposée (*x est en panne*) et la première partie, assertée (*x est ma voiture*) ; la relation entretenue entre « le sujet pragmatique » et « le prédicat pragmatique » de l'assertion est identificationnelle (cf. *Ibid.* : 232).

Le contexte fourni pour justifier cette structure informationnelle est souvent du type Question-Réponse. Or, lorsqu'on travaille sur un corpus, on s'aperçoit que la deuxième partie de la clivée ne constitue pas systématiquement une présupposition. Considérons l'exemple suivant :

- (68) *Pendant les vacances, Jacques Curie venait le trouver pour reprendre la bonne collaboration à laquelle tous deux sacrifiaient ces périodes de liberté. Parfois aussi, c'était Pierre qui allait retrouver Jacques, [...] (Pierre Curie, 33)*

Dans cet exemple, la deuxième partie de la clivée ne constitue pas une présupposition ; compte tenu du contexte fourni dans le texte, *x allait retrouver Jacques* n'est pas présupposé. Ce qui est en revanche mis en jeu ici, c'est le changement agent-patient pour un même événement, à savoir « rencontre ». En effet, dans l'énoncé précédant la clivée, c'est Jacques qui allait trouver Pierre. Ce genre de phénomène n'est pas réservé au texte narratif. L. Danon-Boileau et al. (1991 : 118) signalent justement un exemple de clivée oral, dont la deuxième partie ne peut pas non plus être considérée comme étant présupposée :

- (69) BP – *alors y a et quand elle/elle engueule les/les administrateurs qui l'ont bernée y a y a cinq pages absolument superbes...*
MD – *vous savez elle n'avait pas d'interlocuteurs donc c'est à nous qu'elle disait tout ça*

Dans cet exemple aussi, la deuxième partie de la clivée ne constitue pas une présupposition telle que *elle disait tout ça à x*. En revanche, la clivée est précédée de l'énoncé *elle n'avait pas d'interlocuteurs*, qui implique *elle ne pouvait dire tout ça à personne*. Elle est donc mise en contraste avec le contenu propositionnel de l'énoncé précédent. Dans les exemples

(68) et (69), la clivée semble être utilisée pour la focalisation comparable au *Parallel Focus* de S. Dik¹⁰².

La structure informationnelle de la clivée me semble alors changer selon le type de focalisation mis en jeu. Dans le cas de focalisations du type correctif, complétif et sélectif, la deuxième partie de la clivée est présupposée, elle peut donc ne pas être présente dans l'énoncé : *Paul chante. Non ! C'est Pierre (qui chante) ; Qui chante ? C'est Pierre (qui chante) ; As-tu rencontré Paul ou Pierre ? C'est Pierre (que j'ai rencontré)*. Dans ce cas, le constituant mis entre *c'est ... qui/que* constitue le focus et la séquence qui suit la particule *qui/que* est le report, selon le terme de J. Perrot (cf. §1.1).

Dans le cas d'une focalisation du type parallèle, la deuxième partie de la clivée n'est pas présupposée, elle doit donc être présente dans l'énoncé : *elle n'avait pas d'interlocuteurs donc c'est à nous qu'elle disait / * elle n'avait pas d'interlocuteurs donc c'est à nous*. Dans ce cas, le constituant mis entre *c'est ... qui/que* constitue toujours le focus, mais la séquence qui suit la particule *qui/que* ne constitue pas le report, mais l'apport ; autrement dit, aussi bien la première partie que la seconde de la clivée font partie du rhème, mais la première partie est une partie rhématique emphatisée¹⁰³. Ce type de clivée semble représenter le jugement thétiq ue effectué en deux étapes, mentionné plus haut (cf. §1.2), lequel consiste d'abord en la reconnaissance d'un événement, puis en l'identification d'un (ou des) participant(s) impliqué(s) dans cet événement.

Rappelons qu'en coréen, dans le cas du jugement thétiq ue en deux étapes, la marque casuelle, notamment nominatif et accusatif, doit accompagner le constituant approprié. Encore une fois, on constate une similitude fonctionnelle entre la clivée du français et les marques casuelles du coréen. Comme il a été annoncé plus haut, je me propose d'examiner dans la section suivante les moyens utilisés pour traduire les clivées du français, ainsi que ce qui est traduit du coréen en français à l'aide des constructions clivées.

¹⁰² « *Parallel Focus* is assigned to corresponding constituents in parallel constructions as in *John and Bill came to see me. JOHN was NICE, but BILL was rather BORING* » (S. Dik, 1997 : 332)

¹⁰³ Les termes « vedette », « glose » de Damourette et Pichon semblent particulièrement adéquats dans ce cas.

3.3. Focalisation d'un constituant en français et en coréen

Les ouvrages qui m'ont servi de corpus pour la présente étude sont les suivants :

- Essai écrit en français : *Pierre Curie* par Marie Curie, 1996, Odile Jacob.
- Traduction du français en coréen : *ne saraj p^hieri k^hujiri* « Mon amour Pierre Curie », traduit en coréen par Neri Geum, 2000, KungRee
- Roman écrit en coréen : *ammai malt'ug*, dans *Les œuvres complètes* de Pak Wansô, 1994, Segesa.
- Traduction du coréen en français : Pak Wansô, *Le piquet de ma mère*, 1993, traduit en français par Kang Gobae et Hélène Lebrun, Actes sud.

Le corpus est constitué de 110 exemples, comprenant d'une part toutes les constructions clivées du français relevées systématiquement dans l'original écrit en français (30 occurrences) et dans la traduction du coréen en français (25 occurrences), et d'autre part, les phrases correspondantes dans les textes en coréen. J'ai ainsi pu comparer les clivées du français avec les phrases en coréen, afin de savoir comment on traduit en coréen les clivées du français (dans la traduction fr → kr), et ce qui est traduit du texte coréen par des clivées en français (dans la traduction kr → fr). L'examen du corpus montre que la traduction des clivées du français en coréen n'a pas recours au même moyen selon le type de constituant. De même, ce qui est traduit du texte coréen par des clivées en français ne correspond pas toujours aux constituants marqués par le nominatif ou l'accusatif. Rappelons que le coréen ne dispose pas de structure comparable à la clivée du français ; en revanche, il dispose de la structure dite pseudo-clivée.

Traduction des clivées du français en coréen

Le sujet clivé

Quand le sujet est clivé, on a souvent recours dans la traduction en coréen à la marque nominatif (4 exemples sur 7). Voici un exemple qui illustre ce cas :

(70-f) *Parfois aussi, c'était Pierre qui allait retrouver Jacques, [...]*
(p. 33)

(70-k) *it 'agim-in p^hieri-ka hjəŋ cjak^hi-ril mannar-ə*
parfois-Th Pierre-S frère aîné Jacques-Acc rencontrer-SC
kaki-to he-s'-ninte [...]
aller-aussi faire-Pft-SC (p. 34)

En coréen, le sujet peut être suivi non seulement de la marque nominatif mais aussi de la marque thématique. Il peut aussi n'être suivi d'aucune marque fonctionnelle. Dans l'exemple (70-k), qui traduit le sujet clivé du français par la marque nominatif, la marque thématique ou nulle ne peut remplacer la marque nominatif.

Le sujet clivé du français est aussi traduit en coréen par la marque thématique :

- (71-f) *C'est ce portait qui devait t'accompagner dans la tombe, [...]* (p. 178)
- (71-k) **i sacin-in** mutəm-iro tajsin-il t'ara-ka-ja ha-pnita
ce photo-Th tombe-Dir vous-Acc suivre-aller-SC faire-ST (p. 200)

Dans (71-k), qui est la traduction de (71-f), l'emploi nominatif à la place de la marque thématique rend l'énoncé peu naturel dans ce contexte. L'emploi de la marque thématique semble cependant être justifié si l'on tient compte du contexte précédent. En effet, comme on peut le constater dans l'exemple suivant, le constituant *ce portrait*, qui se trouve inséré dans la construction clivée, est déjà mentionné dans l'énoncé précédent, présenté dans le même paradigme avec un autre syntagme nominal *quelques fleurs*. Or, la marque thématique *nin* du coréen permet de reprendre une des entités déjà mentionnées dans le contexte antérieur et j'ai appelé ce type de thème *thème paradigmatissant* (cf. §2.1).

- (71') *Puis quelques fleurs dans ta bière, et le petit portrait de moi «petite étudiante bien sage» comme tu disais, que tu aimais tant. C'est ce portait qui devait t'accompagner dans la tombe, car c'était le portrait de celle que tu avais choisie pour ta compagne, de celle qui a eu le bonheur de te plaire tant que tu n'as pas hésité à lui faire l'offre de partager ta vie, alors que tu ne l'avais encore vue que quelque fois.* (p. 178)

Le sujet clivé du français est traduit dans l'exemple suivant à l'aide d'une proposition subordonnée causale :

- (72-f) *Pierre Curie fut donc très tenté d'accepter, et c'est l'intérêt immédiat de nos recherches sur le radium qui lui fit prendre finalement la décision opposée.* (p. 90)
- (72-k) kiresə p^hieri k^hyiri-nin ki cari-ril patatili-ko sipə-s^l-ina
donc Pierre Curie-Th ce poste-Acc accepter-SC avoir envie-Pft-SC
kit'e uri-ii kwansimsa-i-n latjum-e kwanha-n jənkū-ka
alors nous-G intérêt-être-SA radium-Loc concerner-SA recherches-S
tə cuŋjo-he-s^l-ki d'emune
plus important-faire-Pft-SN à cause de

ki-nin kjəlkuk cucəanc-ko mal-as'-ta
 lui-Th finalement abandonner-SC finir par-Pft-ST (p. 93)
 (« parce que nos recherches sur le radium qui nous intéressaient alors
 étaient plus importantes »)

Ce qui est à noter ici, c'est la forme verbale de la deuxième partie de la clivée qui est factitive. En coréen, la construction factitive est constituée, comme en français, du verbe principal accompagné du verbe auxiliaire *hata*, correspondant à 'faire', même si l'ordre de l'auxiliaire et du verbe principal est l'inverse du français : V + *hata*, et que le verbe principal doit prendre la forme adverbiale en *V-ke*. Ceci dit, le sujet de la construction factitive du coréen semble nécessiter une agentivité supérieure à l'équivalent français. En effet, le sujet clivé de l'exemple français précédent, *l'intérêt immédiat de nos recherches sur le radium*, représente plutôt une situation (*le fait qu'il avait comme intérêt immédiat nos recherches sur le radium*). Cette situation, n'ayant pas d'agentivité, peut difficilement assumer le rôle du sujet de la construction factitive en coréen. Elle est donc traduite par une proposition subordonnée causale, et non par un constituant nominal d'une construction factitive (*Parce que nos recherches sur le radium qui nous intéressaient alors étaient plus importantes, il a fini par abandonner le projet*).

L'objet direct clivé

Un seul exemple figure dans mon corpus et l'objet direct clivé est traduit en coréen par l'anaphore zéro. En fait, il correspond d'un point de vue référentiel au sujet de la phrase précédente. En coréen, la clivée est traduite par une construction passive, afin de garder le même sujet que celui de la phrase précédente. C'est ainsi que le constituant clivé en français est tout simplement omis en coréen et est traité comme un thème continu, représenté par l'anaphore zéro.

(73-f) *Ils [les rayons γ] sont très pénétrants, et ce sont eux que l'on utilise le plus souvent dans les méthodes thérapeutiques jusqu'ici élaborées.* (p. 101)

(73-k) *kammasən-in meu tʰukwarjək-i kʰi-mjə*
 rayons gamma-Th très pouvoir de pénétrer-S être grand-SC
 (« les rayons gamma sont très pénétrants »)
t'o cikim-k'aci kepalton cʰirjopaŋpəp-esə
 aussi maintenant-jusqu'à être élaboré méthodes thérapeutiques-Loc
 (« parmi les méthodes thérapeutiques jusqu'ici élaborées »)
kacaŋ cacu sajoŋtə-ko-is'-ta
 le plus souvent être utilisé-SC-être-ST (p. 104)
 (« sont utilisés le plus souvent »)

L'objet oblique clivé

Le corpus comprend pour ce cas aussi un seul exemple :

(74-f) *C'est en mon imagination que j'aurais le plus confiance pour me tirer de l'ornière, mais j'ai bien peur qu'elle ne soit morte.* (p. 26)

(74-k) *kusib-esə na-ril k'iləne-ki qihəsə*
 ornière-Abl moi-Acc tirer-SN pour
na-ii saḡsaḡljək-il mit-əs'-ninte
 moi-G imagination-Acc croire-Pft-SC
 (« alors que j'ai cru en mon imagination pour me tirer de l'ornière, ... »)

Ce qui est clivé dans cet exemple, c'est le complément de la locution verbale *avoir confiance*. Or, cette dernière est traduite en coréen par le verbe transitif *mit-ta* correspondant à 'croire'. De ce fait, le constituant clivé est traduit par la marque accusatif d'une part, et de l'autre par sa position préverbale.

Le complément temporel clivé

Le complément temporel clivé du français est traduit en coréen par trois moyens différents. Le premier est le recours à la structure pseudo-clivée, le second consiste à placer le complément temporel en position initiale et le troisième exploite, comme le second, la position initiale, mais en transformant le complément temporel en une proposition subordonnée.

La structure pseudo-clivée du coréen est celle d'une phrase identificionnelle, constituée d'un thème et d'un prédicat nominal suivi de l'équivalent du verbe *être*. La position thématique est occupée par une proposition nominalisée dont le nom tête est représenté par un nom dépendant¹⁰⁴. Le schéma suivant montre cette structure :

P kəs-in SN ita
 chose-Th être
 [Ce qui P , c'est SN]

¹⁰⁴ Le nom dépendant du coréen n'a pas d'autonomie syntaxique, ne pouvant pas être employé tout seul sans être précédé d'une détermination. Le nom *kəs* en fait partie et a pour sens lexical 'chose'. Il peut aussi être employé comme une proforme affectée du trait [- Animé] et au sens abstrait.

La moitié des exemples français comprenant un complément temporel clivé est traduite en coréen à l'aide de la structure pseudo-clivée. En voici un exemple :

(75-f) *C'est en 1883 que Pierre Curie quitta la capitale pour aller habiter avec ses parents les environs de Paris : [...] (p. 15)*

(75-k) *p^h ieri-ka p^h ari kjoø-esə pumonim-kwa sal-ki yihe*
 Pierre-S Paris banlieue-Loc parents-avec vivre-SN pour
p^h ari-ril t'əna-n kəs-in
 Paris-Acc quitter-SA chose-Th
 (« L'année (Litt : la chose) où Pierre a quitté Paris pour vivre avec ses parents en banlieue parisienne »)
1883 njən i-əs'-ta
 1883 année être-Pft-ST
 (« était 1883. ») (p. 16)

Dans trois exemples sur dix cependant, on trouve, pour la traduction du complément temporel clivé du français en coréen, le complément placé en tête de la phrase :

(76-f) *[...] ; il occupa cette situation pendant cinq ans, et c'est alors qu'il fit ses premières recherches expérimentales. (p. 22)*

(76-k) *i t'ε ki-ii c^h əs silhəm jəнку-ril hε-s'-ta*
 ce moment lui-G premier expérimentation recherche-Acc faire-Pft-ST
 (p. 21-22)
 (« Alors il fit ses premières recherches expérimentales. »)

Deux hypothèses peuvent être formulées à propos de ce type d'exemples : soit la position initiale peut être considérée, en coréen, comme une position focale ; soit la traduction en coréen ne tient pas compte de la structure clivée de l'original français. Or, d'après Alan H. Kim (1985), c'est la position préverbale qui reçoit le constituant focalisé en coréen. Dans l'exemple précédent, ce serait alors le constituant suivi de l'accusatif qui est focalisé. Cependant d'après H.-W. Choi (1999), c'est le constituant déplacé de sa position « canonique » qui est focalisé, l'ordre canonique en coréen, pour cette linguiste, étant [Sujet - Adjoint – Objet oblique – Objet indirect – Objet direct -Verbe]. L'exemple (76-k) représenterait alors l'ordre canonique, le complément temporel (l'adjectif) précédant l'objet direct. Il exprimerait alors un énoncé neutre d'un point de vue informationnel, dans lequel aucun constituant n'est focalisé. Pourtant, vu le contexte, c'est bien le complément temporel placé en position initiale qui est mis en relief, dénotant un effet de contraste (*ce moment, et non un autre*). D'ailleurs, comme on le verra par la suite, pour traduire en coréen d'autres types de circonstant clivés du français, on a souvent recours à la mise en position initiale.

Dans deux exemples sur dix, on trouve aussi dans la traduction du complément temporel clivé du français en coréen, la mise en position initiale de ce complément, mais transformé en une proposition subordonnée :

(77-f) *C'est seulement en 1905 qu'il devint membre de l'Institut, dont il ne fit même pas partie pendant une année.* (p. 103)

(77-k) *ki-nin 1905 njən-e ka-səja*
 lui-Th 1905 année-Loc aller-SC
hagsulwən-ii hōwən-i tō-əs¹-ina.....
 institut-G membre-S devenir-Pft-SC (p. 106)
 (« Litt : Seulement en arrivant à l'année 1905, il devint membre de l'Institut. »)

Dans la traduction en coréen, le complément temporel suivi du verbe signifiant 'aller' suffixé du conjonctif *səja* permet justement de rendre l'idée d'une attente, exprimée en français par l'adverbe *seulement*.

Le complément locatif clivé

Le complément locatif clivé du français est traduit en coréen, dans 3 exemples sur 5, par la mise en position initiale du complément, parfois renforcé par l'adverbe *paro* ('justement') :

(78-f) *Mais le plus souvent, il travaillait dans un passage exigü compris entre un escalier et une salle de manipulations ; c'est là qu'il fit, en particulier, son long et célèbre travail sur le magnétisme.* (p. 44)

(78-k) *paro jəki-esə*
 justement ici-Loc
ki-nin ki jumjəŋhan cakicək səŋcil-e tehan jənku-ril hε-s¹-ta
 lui-Th ce célèbre magnétisme-sur recherches-Acc faire-Pft-ST
 (p. 45)
 (« Litt : Justement ici, il fit son célèbre travail sur le magnétisme. »)

Dans un exemple cependant, il est traduit par la mise en position préverbale du complément, précédé de l'adverbe *paro* ('justement') :

(79-f) *C'est là que Pierre Curie vécut jusqu'à la fin de sa vie.* (p. 66)

(79-k) *p^hieri k^hŷiri-nin ki-ii salm macimag-k¹aci*
 Pierre Curie-Th lui-G vie fin-jusqu'à
paro ki cib-esə sal-as¹-ta
 justement ce maison-Loc vivre-Pft-ST (p. 70)
 (« Litt : Pierre Curie, jusqu'à la fin de sa vie, a vécu justement dans cette maison. »)

On peut aussi recourir à la structure pseudo-clivée du coréen pour traduire le locatif clivé du français :

- (80-f) [...] (*n'est-ce pas à St. Rémy que nous l'avons lu ?*) [...] (p. 173)
 (80-k) *uri-ka ki nonmun-il ilk-in kos-i seŋremi-ka ani-əs¹-tən-kajo ?*
 nous-S ce article-Acc lire-SA endroit-S St. Rémy-S VNég-Pft-SM-ST
 (p. 193)
 (« L'endroit où nous avons lu cet article n'était-il pas St. Rémy? »)

Le gérondif clivé

Le gérondif clivé du français est traduit en coréen par la mise en position initiale du constituant :

- (81-f) *Ses études classiques, au contraire, ont été assez négligées, et c'est principalement en lisant qu'il acquit ses connaissances de littérature et d'histoire.* (p. 18)
 (81-k) *togsə-ril ha-mjə*
 lecture-Acc faire-SC
munhak-kwa jəgsa-e tēhan cisik-il ət-əs¹-ta
 littérature-et histoire-sur connaissanc-Acc acquérir-Pft-ST (p. 18)
 (« Litt : En faisant de la lecture, il acquit ses connaissances de littérature et d'histoire. »)

La proposition clivée

Dans la traduction, la subordonnée clivée est tout simplement omise. Mais, elle peut être traduite au moyen d'une pseudo-clivée :

- (82-f) *C'est peut-être parce qu'il savait se juger et se recueillir en lui-même qu'il était parfaitement capable d'apprécier avec lucidité les mobiles d'action, les intentions et les pensées des autres, et s'il pouvait négliger des détails, il se trompait rarement sur le fond.* (p. 70)
 (82-k) *ki-ka tarin saram-til-ii heŋtoŋ toŋki-na iito*
 lui-S autre personne-Pl-G action mobile-ou intention
seŋkak-til-il k¹wet¹ulhə-pol-su is¹-əs¹-tə-n kəs-in
 pensée-Pl-Acc pénétrer-voir-capacité être-Pft-SM-SA chose-Th
 (« S'il était capable de percevoir les mobiles d'action, les intentions ou les pensées des autres »)
paro casin-il cəŋhwakhi p^h antanhal-cul al-ko
 justement soi-Acc correctement juger-capacité savoir-SC
casəŋhal-cul al-as¹-ki t¹emun-i-əs¹-tən kəs¹
 se recueillir-capacité savoir-Pft-SN cause-être-Pft-SM-SA chose
kat-ko
 sembler-SC (p. 74)

(« c'est peut-être parce qu'il savait se juger et se recueillir en lui-même. »)

Autres constituants clivés (Manière, Cause, Instrument)

D'autres constituants exprimant la manière, la cause ou l'instrument, lorsqu'ils sont clivés, sont dans la plupart des cas traduits en coréen par la mise en position initiale. Dans l'exemple suivant, le sujet nominatif *ne-ka* forme avec le verbe *ha-* (« faire ») une proposition adnominale, dans laquelle est enchâssée la proposition représentée sous la forme d'un discours rapporté, mise entre crochets. Le constituant correspondant au constituant clivé du français est placé en position initiale dans cette proposition subordonnée :

(83-f) [...], *mais ce n'est pas par égoïsme d'ami que je vous dis de revenir.* (p. 58)

(83-k) *ne-ka [ikicək-in c^h inku-rosə*
 moi-S égoïste-être-SA ami-Inst
tapsin-eke tolawa talla-ko] ha-nin kəs man-in
 vous-Dat revenir demander-DI faire-SA chose seulement-Th
anira-pnita
 VNég-ST

Ce qui est traduit du coréen par des clivées en français

Le sujet nominatif

Rappelons qu'en coréen, le sujet peut être suivi de la marque nominatif ou thématique, tout comme il peut n'être suivi d'aucune marque fonctionnelle. Lorsque le sujet est marqué par le nominatif, il est toujours traduit par le sujet clivé en français :

(84-k) *kirən atil-i kacaŋ simhan momjəl-il tam-in jok-i-n*
 comme ça fils-S le plus fort mépris-Acc mettre-SA injure-être-SA
hurecasik sori-ril til-in kəs i-ta
 fils de putain son-Acc entendre-SA ND être-ST (p. 41)

(84-f) *Et c'était ce fils qui s'était fait traiter de « fils de putain », cette injure qui contenait tout le mépris du monde...* (p. 78)

Le thème paradigmatissant

Le corpus comprend aussi un exemple du thème du coréen traduit par le sujet clivé du français :

(85-k) *t'agyi mac-in kəs-to punha-ciman, hurecasik sori-nin*
 gifle recevoir-SA ND-aussi être vexant-SC fils de putain son-Th

amma-ii caconsim-e kip^hin sayc^hə-ril ip-hi-əs¹-ta
 maman-G amour-propre-Loc profond blessure-Acc mettre-SCaus-Pft-ST
 (p. 41)

(85-f) *Il y avait l'affront des gifles, bien sûr, mais c'est surtout ce « fils de putain » qui avait atteint l'amour-propre de maman.* (p. 78)

On a vu plus haut que le sujet clivé du français qui reprend une des entités déjà introduites dans le contexte précédent est traduit en coréen par le thème paradigmatissant, marqué par la marque thématique *nin* (ex. 71). Le même phénomène s'observe dans l'exemple précédent : le thème paradigmatissant *hurecasik sori-nin* du coréen est traduit par le sujet clivé du français, et l'effet paradigmatissant, qui présuppose l'existence d'autres éléments dans l'ensemble dont est extrait notre thème, semble être rendu en français d'une part par l'emploi de l'anaphore démonstrative, et de l'autre par l'adverbe *surtout*. Je serais ainsi tentée de dire qu'on a affaire ici à un thème focalisé, représenté en coréen par le marqueur thématique *nin* et en français par la combinaison de la clivée et de l'anaphore démonstrative, éventuellement renforcée par un adverbe paradigmatissant tel que *surtout*.

Or, dans l'exemple (84), c'est le sujet nominatif du coréen qui est traduit en français par la combinaison de la clivée et de l'anaphore démonstrative. Par ailleurs, l'entité représentée par le constituant sujet est, certes, déjà introduite dans le contexte précédent, mais il ne s'agit pas d'un des thèmes possibles. On a donc affaire là plutôt à un thème continu qu'à un thème paradigmatissant. L'emploi de l'anaphore démonstrative mise dans la clivée en français semble donc être plus large que celui du thème paradigmatissant en coréen.

D'après les études portant sur l'anaphore démonstrative¹⁰⁵ (cf. Cl. Blanche-Benveniste et A. Chervel, 1966 ; F. Corblin, 1987 : 199 ; G. Kleiber, 1984 ; M.-J. Reichler-Béguelin, 1995), les expressions nominales du SN anaphorique démonstratif opèrent une classification ou reclassification des entités auxquelles elles réfèrent. Ainsi s'établit une relation classificatoire entre le référent déjà identifié dans le contexte antérieur mais conçu comme non classifié ou non nommé et le substantif recteur (G. Kleiber, 1984).

La relation classificatoire entre le référent et l'expression nominale est, selon G. Kleiber (1984 : 65), présupposée (non assertée) et s'établit sur un mode indéfini : la description démonstrative est l'abréviation

¹⁰⁵ Le mode de fonctionnement anaphorique d'un SN démonstratif est résumé dans I. Choi-Jonin et V. Lagae (1997). Je renvoie le lecteur à cet article pour une bibliographie plus complète sur le sujet.

d'une structure copulative à attribut indéfini du type *c'est un/du N*. Le mode indéfini associé à la classification du référent visé permet d'effectuer par conséquent une quantification partitive en saisissant le référent en contraste interne, par opposition aux autres membres de la classe à laquelle il appartient (Cl. Blanche-Benveniste et A. Chervel, 1966 ; G. Kleiber, 1984 : 76-80 ; F. Corblin, 1987 : 219-225).

Selon L. Danon-Boileau (1990 : 103-105), le démonstratif met en jeu une propriété qui différencie l'occurrence construite de toute autre occurrence du même « type » ; une telle expression construit une référence en prenant appui sur l'usage discriminant d'une propriété différentielle qui demeure non explicitée mais qui est crucialement en jeu dans la suite de l'énoncé, tout le reste de l'énoncé étant une façon de « développer » cette propriété différentielle.

De même, la procédure indexicale de l'adjectif démonstratif entraîne un détachement du référent visé vis-à-vis de la circonstance d'évaluation (G. Kleiber, 1986 : 61), un changement de point de vue (J.-M. Marandin, 1986 : 83), ou encore la focalisation d'un élément dans le modèle contextuel « cible » et non dans le modèle « source » (W. De Mulder, 1990 : 153). Le démonstratif opère ainsi une modification de la représentation du référent visé sur le plan discursif. Selon A. A. Maes et G. M. Noordman (1995), cette modification peut se faire par l'activation d'une propriété du référent. Ce qui est mis en jeu dans ce cas, c'est la nouveauté informationnelle qui doit accompagner l'emploi démonstratif : sens contrastif intercatégoriel, apport d'une propriété non inférable à partir du nom de première mention, changement de l'orientation thématique, présentation du référent dans une nouvelle classe supérieure (cf. A. Theissen, 1996 : 307-335).

On s'aperçoit ainsi qu'en français, l'anaphore démonstrative peut être employée à la fois pour la modification de la représentation d'une entité déjà introduite dans le contexte antérieur, modification qui peut se faire par l'activation d'une propriété du référent, et pour le changement de l'orientation thématique, qui peut se faire par la réactualisation d'un des thèmes déjà mentionnés dans le contexte antérieur. La construction clivée, elle, met en évidence le choix effectué parmi les propriétés du référent ou parmi les candidats thématiques possibles. En coréen, s'il s'agit d'une reclassification du référent qui s'appuie sur l'activation d'une propriété du référent, c'est la marque nominatif qui est utilisée, alors que s'il s'agit d'un changement de thèmes, qui s'appuie sur la réactualisation d'un des thèmes déjà introduits, c'est la marque thématique *nin* qui est utilisée.

La pseudo-clivée

Les pseudo-clivées du coréen sont traduites en français dans 10 exemples sur 14 par une clivée, et seulement dans 4 exemples sur 14, par une pseudo-clivée. En voici quelques exemples :

- (86-k) *aməni-ka cəŋcak ilh-in-kə-n*
 mère-S en réalité perdre-SA-ND-Th
kinkə-ka anil-k'a-ha-nin seŋkak-to til-əs'-ta.
 assise de la vie-S êtreNég-ST(Int)-faire-SA pensée-aussi rentrer-Pft-ST
 (p. 58)
 « Nous nous demandions si ce que la mère avait perdu en réalité n'était pas finalement les assises de sa vie »
- (86-f) *Nous en venions à nous demander si, en réalité, ce n'étaient pas les assises de sa vie qu'elle avait perdues.* (p. 119)
- (87-k) *kirəna po-ki-n c^həim-i-əs'-ta*
 mais voir-SN-Th première fois-être-Pft-ST (p. 44)
 « Litt : mais voir, c'était la première fois »
- (87-f) *C'était la première fois que j'en voyais.* (p. 84)
- (88-k) [...] *nə-ka ka-ja-ha-l hakkjo-nin mədoy-hakkjo-i-əs'-da*
 moi-S aller-SM-faire-SA école-Th Maedong-école-être-Pft-ST
 (p. 46)
 « L'école où je devais aller, c'était l'école de Maedong »
- (88-f) [...] *c'est à l'école de Maedong que je devais aller.* (p. 88)
- (89-k) *ki cuŋ-esə nə-ka cəŋmal kac-ko sip^h-əs'-tə-n kə-n*
 parmi-Loc moi-S vraiment avoir-SC vouloir-Pft-SM-SA ND-Th
cinamc^həl p'un-i-əs'-ta
 aimant seulement-être-Pft-ST (p. 13)
 (Litt : « Parmi tout cela, ce que j'avais vraiment envie d'avoir, il n'y avait que l'aimant »
- (89-f) *Ce qui me faisait le plus envie, c'était l'aimant.* (p. 12)

Dans les exemples (86)-(88), la traduction de la pseudo-clivée du coréen par l'équivalent du français n'est pas toujours naturelle. Par ailleurs, par rapport à l'exemple (87-k) du coréen, qui met en position prédicative de la pseudo-clivée un complément temporel, la pseudo-clivée du français ne permet pas une telle disposition (* *Là où j'en voyais* / * *le moment où j'en voyais* / * *ce que j'en voyais, c'était la première fois*). Le meilleur moyen en français susceptible de traduire ce type de pseudo-clivée semble être effectivement la clivée du complément temporel. La zone d'application de la pseudo-clivée du coréen semble ainsi être plus large que celle de l'équivalent du français.

Position initiale

Le français recourt encore à la clivée dans la traduction d'un complément temporel ou causal du coréen mis en position initiale :

- (90-k) *na-nin ki os-il tasi-n an ip^h-ko*
 moi-Th ce habit-Acc de nouveau-Th Nég mettre-SC
yərim-pajhak-il pone-ko-na-sə
 été-vacances-Acc passer-SC-Aux-SC
səul-to tol-a o-nin nal
 Séoul-Dir retourner-SC venir-SA jour
tasi k'əne ip^h-əs'-ta
 de nouveau sortir-SC mettre-Pft-ST (p. 55)
 « Je ne remis jamais cet habit, et après avoir passé les vacances d'été, le jour du retour à Séoul, je le ressortis pour le mettre »
- (90-f) *Je ne remis pas cette robe de toutes les vacances et ce n'est que le jour où je repartis pour Séoul que je la ressortis.* (p. 110)

Position préverbale

Le constituant mis en position préverbale du coréen est également traduit en français à l'aide d'une clivée. Il concerne surtout un complément de cause, de manière ou d'instrument :

- (91-k) *na-nin ki k^hi k^hin ai-e tehan kjəŋ^han-il*
 moi-Th ce taille grand enfant-envers admiration-Acc
irəhke nat^hanə-s'-ta
 ainsi montrer-Pft-ST (p. 38)
 « J'ai montré ainsi mon admiration pour cette grande fille »
- (91-f) *C'est par cette question que j'exprimai mon admiration pour la grande fille.* (p. 73)

Bilan

Le tableau suivant montre à la fois les moyens utilisés en coréen pour traduire les clivées du français et ce qui est traduit du coréen par des clivées en français.

Si l'on fait abstraction du thème continu marqué par l'anaphore zéro, les moyens qui peuvent être utilisés en coréen pour traduire les clivées du français sont au nombre de 4 : le nominatif et l'accusatif ; la marque thématique *nin* ; la pseudo-clivée ; la position initiale et préverbale.

Fr → Kr	Occ	%	Kr → Fr	Occ	%
Sujet clivé → Nominatif	5/7	71%	Nominatif → Sujet clivé	4/8	50%
Sujet clivé → Thème	1/7	14%	Thème → Sujet clivé	1/8	12,5%
			Pseudo-cl → Sujet clivé	3/8	37,5%
CT clivé → Pseudo-cl	6/10	60%	Pseudo-cl → CT clivé	4/5	80%
CT clivé → Pos I	1/10	10%	Pos I → CT clivé	1/5	20%
CT clivé → Prop (Pos I)	3/10	30%			
CL clivé → Pos I	3/5	60%			
CL clivé → Pos PréV	1/5	20%			
CL clivé → Pseudo-cl	1/5	20%	Pseudo-cl → CL clivé	1/1	100%
Autres clivés → Pos I	2/3	67%	Pos I → Autres clivés	1/5	20%
			Pos PréV → Autres clivés	4/5	80%
Gérondif clivé → Pos I	2/2	100%			
Prop clivée → Pseudo-cl	1/1	100%			
OD clivé → Ø	1/1	100%	Pseudo-cl → OD clivé	1/1	100%
OI clivé → Accusatif	1/1	100%			
Clivée → Pseudo-cl	8/30	27%	Pseudo-cl → Clivée	10/14	71%
			Pseudo-cl → Pseudo cl	4/14	29%

On peut aussi constater qu'en coréen :

- la marque thématique *nin* est utilisée pour un thème focalisé, marqué en français à l'aide d'une clivée combinée à l'anaphore démonstrative ;
- l'accusatif, contrairement au nominatif, est très rarement utilisé pour marquer la focalisation exprimée par les clivées du français ;
- la focalisation des circonstants représentant le temps, le lieu, la cause, la manière, l'instrument etc. est marquée souvent par leur position initiale ou préverbale ;
- le nombre des pseudo-clivées du coréen traduites par les clivées du français est bien supérieur à celui des clivées du français traduites par les pseudo-clivées du coréen (71% contre 27%) : par exemple, dans la traduction du français en coréen, le pourcentage du sujet clivé traduit au moyen du nominatif est de 71% et aucun sujet clivé n'est traduit par la pseudo-clivée. En revanche, dans la traduction du coréen en français, ce qui est traduit par le sujet clivé du français représente dans 50% des cas le nominatif et dans 37,5% la pseudo-clivée.

Cette constatation m'amène à poser les deux questions suivantes, la première, d'ordre typologique, et la seconde, d'ordre comparatif entre le français et le coréen.

D'après Alan H. Kim (1985), dans les langues à ordre SOV, la position focale serait la position qui précède immédiatement le verbe. Or, d'après Hetzron (1975), elle serait universellement en fin de phrase. Herring & Paolillo (1995), confrontant ces deux thèses, examinent deux langues à ordre SOV (le sinhala et le tamil) et montrent que la position focale dépend du type de focalisation. S'il s'agit de la focalisation d'identification, du type Question-Réponse, la position focale serait

préverbale. Elle serait en revanche finale, s'il s'agit de la focalisation de présentation d'un référent, observable dans une construction au sujet postverbal du type *le long d'un clair ruisseau buvait une colombe*, ou dans une construction pseudo-clivée (*ce que j'ai vu, c'est un petit éléphant*). Or, la position initiale semble être utilisée en coréen, langue à ordre SOV, pour la focalisation d'un constituant, surtout quand il s'agit d'un circonstant représentant le temps, le lieu, la cause, la manière, l'instrument etc. Une proposition adverbiale correspondant au gérondif du français peut également être focalisée en position initiale. D'ailleurs, la position du nominatif, utilisé très souvent en coréen pour focaliser le sujet, est initiale. On peut donc se demander si la position focale ne dépend pas aussi du type de constituant focalisé, en plus du type de focalisation.

D'un point de vue comparatif, maintenant, on peut se poser les questions suivantes :

- dans quelle mesure la clivée du sujet en français est-elle équivalente au sujet marqué par le nominatif en coréen ?
- dans quelle mesure la pseudo-clivée du français est-elle équivalente à la pseudo-clivée du coréen?

En effet, dans la traduction du coréen en français, ce qui est traduit par le sujet clivé est souvent soit le sujet marqué par le nominatif, soit la structure pseudo-clivée. De même, la pseudo-clivée du coréen est souvent traduite par la clivée du français : 10 occurrences sur 14 sont traduites par la clivée, et seulement 4 occurrences sur 14 sont traduites par la pseudo-clivée. On pourrait avancer l'hypothèse selon laquelle les clivées du français recouvrent à la fois le sujet nominatif et une partie de la pseudo-clivée du coréen, ce qu'on pourrait représenter par le schéma suivant :

Français	Clivée <i>C'est ... qui/que</i>	Pseudo-clivée <i>ce qui..., c'est ce que ce dont ce à quoi etc.</i>
Coréen	SN-Nominatif <i>SN-ka/i</i>	Pseudo-clivée <i>... kəs-ini-ta Th Rh</i>

Les questions soulevées au terme de cette étude semblent mériter des recherches approfondies, qui ne me paraissent pas dénuées d'intérêt.

Perspectives

Syntaxe entre sémantique et pragmatique, le titre de ce mémoire reflète l'orientation de mes recherches, orientation qui s'est dessinée progressivement au fil de cette dizaine d'années passées. Parallèlement à celle-ci, le champ de mes investigations s'est élargi, de la description du français à une description comparative entre le français et le coréen, et entre le coréen et le japonais. On aura constaté après la lecture de ce mémoire que mes travaux sont principalement descriptifs, mais ceux-ci n'excluent pas la modélisation linguistique. Pour conclure ce mémoire, je présenterai dans ce qui suit mes travaux de description en cours et à venir, puis ma réflexion concernant quelques modèles linguistiques existants.

Descriptions

Quelques-uns des sujets qui me paraissent intéressants à approfondir ont été annoncés dans ce mémoire. Tout d'abord, l'étude sur la focalisation d'un constituant en français et en coréen (ch. 4, § 3.3) m'a permis de constater que la structure pseudo-clivée a une étendue plus large en coréen qu'en français, et ce probablement à cause de l'absence de la clivée en coréen, contrairement au français. Une étude comparative sur ce sujet me semble présenter un triple intérêt : tout d'abord, elle permettra de mieux cerner la fonction informationnelle de cette structure, par rapport à la clivée en français ; puis elle permettra de comprendre dans quels cas on a recours à la pseudo-clivée du coréen pour traduire la clivée du français, et dans quel cas on a recours à la clivée du français pour traduire la pseudo-clivée du coréen ; enfin, elle permettra également de mieux comprendre les structures informationnelles des deux langues.

Un autre sujet annoncé concerne la question de la grammaticalisation et de la lexicalisation des auxiliaires en coréen. J'ai présenté quelques pistes de recherches, en prenant pour exemple le verbe

–*cita* (ch. 3, § 3.2). D’autres verbes peuvent être étudiés dans la même perspective. Par exemple, le verbe *məkta* (‘manger’), employé comme auxiliaire, dénote une valeur « préjudiciable » (l’action représentée par le verbe principal est effectuée au détriment de quelqu’un) : *icə məkta* (‘oublier manger’ : ‘oublier au détriment de quelqu’un’) ; le même verbe peut se trouver également incorporé dans une forme verbale : *k^la-məkta* (‘oublier’ : la forme *k^la* ne signifie pas ‘oublier’, elle forme un lexème verbal avec *məkta*.) De même, le verbe *cuta* (‘donner’), employé comme auxiliaire, implique une valeur bénéfactive : *məkə cuta* (‘manger donner’ : ‘manger pour quelqu’un’) ; le verbe *kjən-cuta* (‘comparer’) semble incorporer le verbe *cuta* (‘donner’). Dans certains cas, on peut se demander s’il s’agit d’un auxiliaire ou d’un composant d’un lexème verbal. C’est le cas par exemple de *nəm-c^hita* (‘déborder’ : la forme *nəm* peut être considérée comme le radical verbal signifiant ‘passer, franchir’ ; *c^hi-ta*, employé comme verbe plein a pour signification entre autres ‘frapper’). Ce qui serait intéressant à étudier à travers ces données, ce sont les conditions nécessaires à la lexicalisation de certains morphèmes, qui ont déjà subi la grammaticalisation.

Concernant la question liée à la description syntaxique, mes recherches actuelles se concentrent surtout sur l’oral. Ces recherches, entamées dans le cadre du projet d’ACI « Étude variationniste de l’accentuation et des interfaces Phonologie / Syntaxe / Sémantique en français contemporain : Description et Modélisation », m’ont amenée à me pencher principalement sur les deux sujets suivants.

Le premier est la reconnaissance des unités macro-syntaxiques, travail qui est en cours actuellement en collaboration avec Elisabeth Delais-Roussarie, spécialiste en prosodie¹⁰⁶. Il s’agit de chercher des indices prosodiques permettant de reconnaître des unités macro-syntaxiques, et qui pourraient être intégrés dans un analyseur syntaxique. Mon premier travail a consisté à déterminer les unités macro-syntaxiques et à fournir un échantillon de corpus pré-segmenté. En me basant sur les travaux d’A Berrendonner et M.-J. Reichler-Béguelin, ainsi que sur ceux de Cl. Blanche-Benveniste (cf. ch. 1, § 1.2), j’ai pris en considération trois unités : *clause*, *clause élargie*, *période*. Les unités *clause* et *période* sont celles qui sont mises en évidence par Berrendonner et Reichler-Béguelin. J’ai introduit l’unité *clause élargie*, comme unité intermédiaire entre *clause*, unité minimale, et *période*, unité maximale, afin de rendre compte de la relation observable entre certaines *clauses* : il s’agit de la

¹⁰⁶ Le premier résultat de ce travail sera présenté au colloque JEP2004, qui aura lieu à Fès, 19-22 avril 2004.

relation qu'entretiennent certaines unités qui n'ont pas d'autonomie syntaxique (cf. les notions de *préfixe* et *suffixe* de Cl. Blanche-Benveniste) avec une autre, qui, elle, manifeste une autonomie syntaxique (cf. la notion de *noyau* de Cl. Blanche-Benveniste). Le résultat de l'analyse prosodique est plutôt encourageant. L'analyse effectuée par E. Delais-Roussarie a en effet fait ressortir des régularités concernant les contours mélodiques (frontières gauche et droite de chaque unité)¹⁰⁷ : à l'initiale de chaque période s'observe un ton absolu M dans 80% des cas, tandis que ce sont principalement les tons L et B qui sont réalisés au début des clauses et des clauses élargies ; à la frontière droite, la période a un contour global essentiellement descendant (L ou B), tandis que les clauses élargies et les clauses portent un contour montant ; la clause élargie et la clause se distinguent principalement par la frontière droite : la clause élargie s'achève majoritairement sur un ton Top, alors que la clause s'achève majoritairement sur un ton haut relatif (H). Ce premier travail doit bien évidemment être complété par d'autres analyses plus fines. Mon prochain objectif sera de distinguer, à l'intérieur d'une clause, plus particulièrement celle fonctionnant comme *préfixe*, d'autres unités macro-syntaxiques, telles que les divers éléments « cadratifs », pour reprendre le terme employé par M. Charolles.

Le second sujet concerne la relation de subordination. En effet, on observe assez fréquemment à l'oral la subordination sans marquage segmental du type *je suis arrivée à Toulouse j'avais deux ans*. La typologie et la description syntaxique de ce phénomène ont déjà fait l'objet d'un article de J. Deulofeu (1989). Le but de mes recherches sur ce sujet est de compléter, à travers l'examen des corpus oraux établis en Alsace et à Toulouse, la typologie de la construction en question d'une part, et d'autre part, de décrire l'interface entre la syntaxe et la pragmatique. La subordination sans marque segmentale me semble, en effet, refléter une organisation informationnelle différente de celle marquée morphologiquement.

¹⁰⁷ Le système de transcription formelle de la prosodie repose sur un inventaire de huit symboles : trois d'entre eux indiquent des propriétés absolues liées au registre des locuteurs (**Bottom**, **Mid** et **Top**) ; cinq autres codent des informations de hauteur relative (**Up** ou ascendant, **Down** ou descendant, **Same**, **Higher** et **Lower**).

Modélisation

Parmi les modèles linguistiques existants, ceux qui correspondent le mieux à mes options théoriques sont les approches fonctionnelles. Ces dernières, qui considèrent le langage comme une partie intégrante de la compétence communicative des sujets parlants, cherchent en effet à relier le module syntaxique aux modules sémantique et pragmatique. D'un point de vue fonctionnel, précise S. Dik (1997 : 3-4), la linguistique doit rendre compte de deux types de systèmes de règles, tous deux ratifiés par des conventions sociales : (i) règles qui gouvernent la constitution des expressions linguistiques (règles sémantiques, syntaxiques, morphologiques et phonologiques) (ii) règles qui gouvernent le système de l'interaction verbale dans lequel ces expressions linguistiques sont utilisées (règles pragmatiques). Le principe de base du modèle fonctionnel est que les expressions linguistiques doivent être décrites et expliquées dans le cadre général fourni par le système pragmatique de l'interaction verbale.

Les fonctions prises en compte dans ces modèles sont par conséquent de trois ordres : fonctions sémantiques (Agent, Patient, Bénéficiaire, etc.), qui spécifient les rôles joués par les participants d'une prédication ; fonctions syntaxiques (Sujet, Objet), qui spécifient les perspectives sous lesquelles un procès est présenté ; fonctions pragmatiques (Thème, Topique, Focus, etc.), qui spécifient les statuts informationnels (cf. S. Dik : 1997 : 26).

Les points exposés ci-dessus se trouvent globalement dans toutes les approches fonctionnelles, parmi lesquelles on peut citer celles de S. Dik, de T. Givón, de R. Van Valin (*Role and Reference Grammar*), et de M.A.K. Halliday. Si ces approches partagent un certain nombre de points communs, elles se démarquent pourtant entre autres par des différences méthodologiques, et par celles concernant la relation entre différents niveaux linguistiques. Par exemples, la grammaire fonctionnelle de S. Dik, bien qu'elle reconnaisse l'existence du phénomène syntaxique, ne postule pas explicitement un niveau de représentation syntaxique. En revanche, dans la *Role and Reference Grammar*, une phrase a non seulement une représentation sémantique mais aussi une représentation syntaxique.

Parmi les grammaires fonctionnelles, celles que je connais le mieux sont celles de S. Dik et de T. Givón, et celle que je connais le moins est celle de M.A.K. Halliday. Quant à la *Role and Reference Grammar*, même si je ne suis pas tout à fait ignorante pour ce modèle, mes connaissances doivent être encore plus approfondies. Il serait en fait intéressant de comparer ces modèles, afin de mesurer leur capacité de rendre compte de la description des données réelles. Par ailleurs, un

ouvrage récent de Ch. S. Butler (2003) présente trois approches fonctionnelles (celles de Dik, de Van Valin et de Halliday), et les compare d'un point de vue théorique. Un de mes projets de recherche consiste à connaître mieux ces différentes approches, puis à mettre à l'épreuve un des sujets sur lesquels j'ai déjà travaillé (la préposition *avec*, par exemple) dans le cadre de chacun des trois modèles, ce qui me permettra de mesurer réellement leur pertinence par rapport aux données linguistiques. Parmi les critères d'évaluation d'une théorie linguistique, celui qui me paraît fondamental, mais souvent négligé dans des modèles de type formel, est la capacité de rendre compte des données réelles.

Liste d'abréviations

Abl : Ablatif	Pas : Passé
Acc : Accusatif	Pft : Parfait
AT : Aspecto-Temporel	Pl : Pluriel
AuxM : Auxiliaire Modal	Pol : Mot de Politesse
Com : Comitatif	Préd : Mot Prédicatif
Comp : Comparatif	Prés : Présomptif
Conj: Conjonctif	Prog : Progressif
Dat : Datif	Pst : Présent
Décl : Déclaratif	S : Sujet
DI : Marqueur du Discours Indirect	SA : Suffixe Adnominalisant
Dir : Directionnel	SAdv : Suffixe Adverbial
Dist : Distributif	SAgent : Suffixe Agentif
G : Génitif	SC : Suffixe Conjonctif
Hon : Honorifique	SCaus : Suffixe Causatif
Hyp : Hypothétique	SH : Suffixe Honorifique
Imp : Impératif	SM : Suffixe Modal
Inacc : Inaccompli	SN : Suffixe Nominalisant
Inst : Instrumental	SPassif : Suffixe Passif
Int : Interrogatif	ST : Suffixe Terminal
Loc : Locatif	Test : Testimonial
ND : Nom Dépendant	Th : Thème
Nég : Négation	VNég: Verbe Négatif
NH : Non Honorifique	
Nom: Nominatif	

Bibliographie

- Anscombre J.-Cl., 1986, L'article zéro en français : un imparfait du substantif ? *Langue française* 72, 4-39
- Anscombre J.-Cl., 1991a, L'article zéro sous préposition, *Langue française* 91, 24-39
- Anscombre J.-Cl., 1991b, La détermination zéro : quelques propriétés, *Langages* 102, 103-124
- Antoine G., 1958, *La coordination en français*, Paris, Ed. d'Artrey
- Arrivé M., Chevalier J.-Cl., 1970, *La grammaire*, Paris, Klincksieck
- Aurnague M., 1996, Les noms de localisation interne, tentative de caractérisation sémantique à partir de données du basque et du français, *Cahiers de lexicologie* 69, 159-192
- Aurnague M., 2001, *Entités et relations dans les descriptions spatiales : l'espace et son expression en basque et en français*, Habilitation à Diriger les Recherches, Université de Toulouse- Le Mirail
- Austin P., 1982, Transitivity and cognate objects in Australian languages, in Hopper P. J., Thompson S. A. (eds.), *Studies in Transitivity*, New York, Academic Press, 37-47 (*Syntax and Semantics* 15)
- Béguelin M.-J., 2000, *De la phrase aux énoncés : grammaire scolaire et descriptions linguistiques*, Bruxelles, De Boeck Duculot
- Berrendonner A., 1990, Pour une macro-syntaxe, *Travaux de linguistique* 21, 25-36
- Berrendonner A., 1993, La phrase et les articulations du discours, *Le français dans le monde, Recherches et applications*, 20-26
- Berrendonner A., 1995, Quelques notions utiles à la sémantique des descripteurs nominaux, *TRANEL* 23, *Du syntagme nominal aux objets-de-discours, SN complexes, nominalisations, anaphores*, Université de Neuchâtel, 9-39
- Berrendonner A., Reichler-Béguelin M.-J., 1989, Décalages : les niveaux de l'analyse linguistique, *Langue française* 81, *Structurations de textes : connecteurs et démarcations graphiques*, 99-125
- Blanché R., 1968, *Introduction à la logique contemporaine*, Paris, A. Colin
- Blanche-Benveniste Cl., A. Chervel, 1966, Recherches sur le syntagme substantif, *Cahiers de lexicologie* 9/2, 3-37

- Blanche-Benveniste Cl., 1980, La complémentation verbale : valence, rection et associés, *Recherches sur le français parlé* 3, Groupe Aixois de Recherches en Syntaxe, Université de Provence, 57-98
- Blanche-Benveniste Cl., Bilger M., Rouget Ch., Van den Eynde K., 1990, *Le français parlé. Études grammaticales*. Paris, Ed. du CNRS
- Blanche-Benveniste Cl., Deulofeu J., Stéfanini J., Van den Eynde K., 1984, *Pronom et Syntaxe, L'approche pronominale et son application au français*, Paris, SELAF
- Boons J.-P., Guillet A., Leclère Ch., 1976, *La structure des phrases simples en français. Constructions intransitives*, Genève-Paris, Droz
- Borillo A., 1998, La construction absolue méronymique, *Prédication, assertion, information*, in M. Forsgren, K. Jonasson, H. Kronning (éds.), *Actes du colloque d'Uppsala en linguistique française, 6-9 juin 1996*, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis, 81-92 (*Studia Romanica Upsaliensia* 56)
- Brøndal V., 1943, *Essais de linguistique générale*, Copenhague, E. Munksgaard
- Brown K., Miller J., 1996, *Concise Encyclopedia of Syntactic Theories*, Oxford, Pergamon
- Brunot F., 1926, *La pensée et la langue*, Paris, Ed. Masson et Cie.
- Butler Ch. S., 2003, *Structure and Function. A Guide to Three Major Structural-Functional Theories. Part I. Approaches to the simplex clause. Part II. From clause to discourse and beyond*, Amsterdam, John Benjamins
- Cadiot P., 1990, La préposition *avec* : grammaire et représentation, *Le français moderne* 58, 152-173
- Cadiot P., 1991, *A la hache ou avec la hache ? Représentation mentale, expérience située et donation du référent*, *Langue française* 91, *Prépositions, représentations, référence*, 7-23
- Cadiot P. 1993, *De et deux de ses concurrents : avec et à*, *Langages* 110, *La couleur des prépositions*, 68-106
- Cadiot P., 1997, *Les prépositions abstraites en français*, Paris, Armand Colin
- Cadiot P., 1999, Espaces et prépositions, *Revue de Sémantique et Pragmatique* 6, *Approches sémantiques des prépositions*, 43-70

- Cadiot P., Fradin B., 1990, POUR et la thématization, in Jean-Claude Anscombe et Gino Zaccaria (éds.), *Fonctionnalisme et pragmatique, A propos de la notion de thème*, Milan, Edizioni Unicopoli, 197-252
- Chang I.-B., Labrune L., 1994, Les « indéfinis » en coréen et en japonais, *Faits de langues* 4, *L'indéfini*, 73-80
- Chantraine P., 1945, *Morphologie historique du grec*, Paris, Klincksieck
- Charolles M., Choi-Jonin I., 1995, Anaphore associative indéfinie, *Cahiers de Praxématique* 24, G. Kleiber et C. Schnedecker (éds.), *Référence, inférence : l'anaphore associative*, 43-68
- Chervel A., 1977, *Histoire de la grammaire scolaire : ... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*, Paris, Payot
- Choi, Hye-Won (1999), *Optimizing Structure in Context. Scrambling and Information Structure*, CSLI Publications, Stanford, California
- Choi Hyun-Be, 1929, *uli malpon* [« Notre Grammaire »], Séoul, Jeongeum Munhwasa
- Choi I., 1990, Des traits sémantiques [\pm permanent] : analyse du nexus nominal dans la construction du verbe *être*, *Recherches sur le français parlé* 10, Groupe Aixois de Recherches en Syntaxe, Université de Provence, 75-96
- Choi I., 1991, *Étude des compléments de manière non prépositionnels du type les yeux fermés*, Thèse de Doctorat nouveau régime, Université de Provence (Aix-Marseille 1)
- Choi-Jonin I., 1993, Que cache et que révèle l'analyse par ellipse : le cas de la construction absolue du type *les mains dans les poches*, *Travaux de linguistique et de philologie* 31, 271-284
- Choi-Jonin I., 1994, L'anaphore associative et le trait sémantique *animé*, in Schnedecker C., al. (éds.), *L'anaphore associative. Aspects linguistiques, psycholinguistiques et automatiques*, Klincksieck, 251-270 (*Recherches linguistiques* 19)
- Choi-Jonin I., 1995, La préposition *avec* : opérateur de (dé)composition, *SCOLIA* 5, 109-129
- Choi-Jonin I., 1998a, Anaphore associative dans une prédication simple : le cas du complément *avec le N*, in M. Bilger, K. van den Eynde et F. Gadet (éds.), *Analyse linguistique et approches de l'oral. Recueil d'études offert en hommage à Claire Blanche-Benveniste*, Peeters, Leuven-Paris, 199-209

-
- Choi-Jonin I., 1998b, Objet interne et transitivité, *Prédication, assertion, information*, in M. Forsgren, K. Jonasson, H. Kronning (éds.), *Actes du colloque d'Uppsala en linguistique française, 6-9 juin 1996*, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis, 121-128 (*Studia Romanica Upsaliensia* 56)
- Choi-Jonin I., 2000, *Consommer avec modération vs consommer modérément* : il y a manière et manière, *SCOLIA* 12, 111-132
- Choi-Jonin I., 2001a, Pronom ou adverbe : où situer les interrogatifs spatio-temporels ?, in B. Colombat et M. Savelli (éds.), *Métalangage et terminologie linguistique*, Actes du colloque international de Grenoble (Université Stendhal - Grenoble III, 14-16 mai 1998), Louvain, Peeters, 977-991
- Choi-Jonin I., 2001b, Nexus nominal à fonction attribut, in C. Buridant, G. Kleiber et J.C. Pellat (éds.), *Par monts et par vaux, Itinéraires linguistiques et grammaticaux*, Mélanges de linguistique générale et française offerts au Professeur Martin Riegel pour son soixantième anniversaire par ses collègues et amis, Louvain, Peeters, 95-110 (*Bibliothèque de l'Information Grammaticale* 45)
- Choi-Jonin I., 2001c, L'aspect progressif en coréen, *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 96/1, 389-418
- Choi-Jonin I., 2001d, Thèmes en coréen, *Cahiers de Grammaire* 26, J. Busquets, F. Lambert, A. Le Draoulec (éds.), *Sémantique et Discours*, 75-99
- Choi-Jonin I., 2002a, *Avec du courage* ou *avec courage* : construction et interprétation des compléments de manière, *SCOLIA* 14, Marie-José Béguelin, Alain Berrendonner et Marc Bonhomme (éds.), *études de syntaxe, de sémantique et de rhétorique*, Actes des Rencontres de Linguistique BENEFRI-Strasbourg, Münchenwiler (Villars-les-Moines), 20-22 mai 1999, 53-70
- Choi-Jonin I., 2002b, Comment définir la préposition *avec* ?, *SCOLIA* 15, Lucien Kupferman (éd.), *La Préposition française dans tous ses états-4*, Actes du Colloque PREP AN 2000, 7-20
- Choi-Jonin I., 2002c, Comitatif et jonctif en français et en coréen, *Cahiers de grammaire* 27, 11-28
- Choi-Jonin I., 2003a, Ordre syntaxique et ordre référentiel : emplois de la locution prépositive *quant à*, in B. Combettes, C. Schnedecker, A. Theissen (éds.), Actes du Colloque international de Metz (18, 19, 20 mars 1999), *Ordre et distinction dans la langue et le discours*, Paris, Honoré Champion, 133-147

-
- Choi-Jonin I., 2003b, A propos de focalisation d'un constituant en français et en coréen, *in* Michael Herslund (éd.), *Aspects linguistiques de la traduction*, Presses Universitaires de Bordeaux, 125-147
- Choi-Jonin I., à paraître, Etude comparative sur les termes de couleur en français et en coréen, *Langue française*
- Choi-Jonin I., Delhay C., 1998, *Introduction à la méthodologie en linguistique. Application au français contemporain*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg
- Choi-Jonin I., Lagae V., 1997, L'adjectif épithète dans un SN anaphorique démonstratif, *SCOLIA* 10, 121-146
- Choi-Jonin I., Park O.-H., You J.-S., 1994, Les prédicatifs en coréen, *SCOLIA* 2, 13-53
- Choi-Jonin I., Sarda L., à paraître a, The expression of Motion, Path and Deixis components by orientation motion verbs : a cross-linguistic account in French and Korean, *Actes de colloque Categorization of Spatial entities in Language and Cognition*, Amsterdam, John Benjamins
- Choi-Jonin I., Sarda L., à paraître b, Motion Verbs in French and Korean, *Proceedings of the International Conference on Adpositions of Movement* (Catholic University of Leuven, January 14-16 2002), Amsterdam, John Benjamins (*Studies in Language Companion Series*)
- Choi-Jonin I., Takeuchi-Clément R., 2002, Les indéfinis nominaux [+Humain] en coréen et en japonais: NUKU/AMU et DARE, *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 97/1, 453-485
- Chomsky N., 1957 (1969), *Structures syntaxiques*, Paris, Seuil
- Chomsky N., 1965 (1971), *Aspects de la théorie syntaxique*, Paris, Seuil
- Chomsky N., 1972 (1975), *Questions de sémantique*, Paris, Seuil
- Chomsky N., 1977 (1980), *Essais sur la forme et le sens*, Paris, Seuil
- Chomsky N., 1987, *La nouvelle syntaxe*, Présentation et commentaire d'A. Rouveret, (titre original : *Some Concepts and Consequences of the Theory of Government and Binding*, 1982, MIT Press), Paris, Seuil
- Corblin F., 1987, *Indéfini, défini, et démonstratif*, Genève-Paris, Droz
- Coyaud M., Ait-Hamou K., 1976, Indéfinis et interrogatifs, *Semantikos* 1/3, 83-88
- Creissels D., 1995, *Éléments de syntaxe générale*, Paris, P.U.F

- Culioli A., 1985, *Notes du séminaire de DEA (1983-1984)*, Université de Paris 7
- Damourette J., Pichon E., 1911-1936, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris, d'Artrey
- Danon-Boileau L., 1990, Il y a deixis et deixis : considérations cursives sur les limites du fonctionnement déictique de « le » et du fonctionnement anaphorique de « ce », in G. Kleiber & J.-E. Tyvaert (éds.), *L'anaphore et ses domaines*, 97-109 (*Recherches linguistiques* 14)
- Danon-Boileau L., Meunier A., Morel M.-A., Tournadre N., 1991, Intégration discursive et intégration syntaxique, *Langages* 104, 111-128
- De Mulder W., 1990, Anaphore définie versus anaphore démonstrative : un problème sémantique ?, in G. Kleiber & J.-E. Tyvaert (éds.), *L'anaphore et ses domaines*, 143-158 (*Recherches linguistiques* 14)
- De Mulder W., 2001, La linguistique diachronique, les études sur la grammaticalisation et la sémantique du prototype : présentation, *Langue française* 130, *La linguistique diachronique : grammaticalisation et sémantique du prototype*, 8-32
- Deulofeu J., 1989, Les couplages de constructions verbales en français parlé : effet de cohésion discursive ou syntaxe de l'énoncé, *Recherches sur le français parlé* 9, Groupe Aixois de Recherches en Syntaxe, Université de Provence, 111-141
- Dik S. C., 1997, *The Theory of Functional Grammar, Part I: The Structure of the Clause* (second, revised edition), *Part 2: Complex and Derived Constructions*, Berlin – New-York, Mouton de Gruyter
- Dixon R. M. W., Aikhenwald A. Y. (eds.), 2000, *Changing Valency. Case studies in transitivity*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Dixon R. M. W., 2002, Adjective Classes, Position Paper, International Workshop in August 2002, Melbourne, <http://www.latrobe.edu.au/rclt/workshops/2002/positionpaper2002.pdf>, 75p.
- Dubois J. et al., 1973, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.
- Dupont N., 1991, Les clitiques 'attributs' en français, in M.-M. de Gaulmyn et S. Remi-Giraud (éds.), *A la recherche de l'attribut*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 47-70

- Eriksson O., 1979, Remarques sur le type *avec un livre à la main*, *Revue Romane* 14, 217-241
- Eriksson O., 1980, *L'attribut de localisation et les nexus locatifs en français moderne*, Göteborg, Acta Universitatis Gothoburgensis (*Romanica Gothoburgensia* 18)
- Feuillet J., 1983, Se débarrassera-t-on un jour des parties du discours ?, *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 78/1, 23-51
- Flament-Boistrancourt D., 1996, Une question abstraite : les N de la construction Avec + \emptyset + N. Un problème d'« Abstrait » ou d'« Abs-Traction ? », in N. Flaux, M. Glatigny, D. Samain (éds.), *Les noms abstraits*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 289-299
- Fløttum K., 2003, A propos de *quant à* et *en ce qui concerne*, in B. Combettes, C. Schnedecker, A. Theissen (éds.), Actes du Colloque international de Metz (18, 19, 20 mars 1999), *Ordre et distinction dans la langue et le discours*, Paris, Honoré Champion, 185-202
- Forest R., 1988, Sémantisme entéléchique et affinité descriptive : pour une réanalyse des verbes symétriques ou neutres du français, *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 83, 137-162
- Frei H., 1940, *Interrogatif et Indéfini*, Paris, Librairie Orientaliste Paul Geuthner
- Furukawa N., 1992, Quand la nuit finira, je serai les mains vides : le mécanisme formateur d'une construction non conventionnelle, *Rivista di Linguistica* 3/1, 123-140
- Furukawa N., 1996, *Grammaire de la prédication seconde. Forme, sens et contraintes*, Louvain-la-Neuve, Duculot
- Gaatone D., 1972, *Avoir* comme instrument de transformation. A propos de la construction *le garçon a les yeux bleus*, *Vox Romanica* 31, 92-98
- Garde P., 1985, Dualité de la relation syntaxique : relation dépendantielle et relation référentielle, *Travaux* 3, *Les relations syntaxiques*, Université de Provence, 1-26
- Givón T., 2001, *Syntax. An Introduction*, Volumes I et II, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins
- Gougenheim G., 1964, L'objet interne et les catégories sémantiques des verbes intransitifs, *Mélanges Delbouille I*, Gembloux, Duculot, 271-287
- Grevisse M., 1980 (11^e éd.), *Le bon usage*, Paris et Gembloux, Duculot

- Gross M., 1986, *Grammaire transformationnelle du français, 1 – Syntaxe du verbe*, Malakoff, Cantilène
- Guimier Cl. (éd.), 1993, *1001 circonstants*, Caen, Presses Universitaires de Caen
- Guimier Cl., 1996, *Les adverbes du français. Le cas des adverbes en – ment*, Gap, Ophrys
- Gundel, J. K., 1999, On Different Kinds of Focus, *Focus*. in P. Bosch and R. van der Sandt (eds.), *Linguistic, Cognitive, and Computational Perspectives*, Cambridge, Cambridge University Press, 293-305
- Hagège Cl., 1982, *La structure des langues*, Paris, PUF, Que sais-je ?
- Hagège Cl., 1985, *L'homme de paroles, Contribution linguistique aux sciences humaines*, Paris, Fayard
- Haguenhauer Ch., 1986, Caractères essentiels et position linguistique du coréen, *Cahiers d'études coréennes*, Paris, Centre d'études coréennes, Collège de France, 12-42
- Halliday M.A.K., 1985, *An Introduction to Functional Grammar*, London, Edward Arnold
- Han Jeong-Han, 1999, *Grammatical Coding of Information Structure in Korean : a Role and Reference Grammar Account*, Ph.D. Dissertation, SUNY, Buffalo
- Hanon S., 1989, *Les constructions absolues en français moderne*, Louvain-Paris, Ed. Peeters
- Harris Z. S., 1976, *Notes du cours de syntaxe*, traduit de l'anglais par M. Gross, Paris, Seuil
- Heine B., 1993, *Auxiliaries. Cognitive Forces and Grammaticalization*, New York & Oxford, Oxford University Press
- Heine B., Traugott E. C. (eds.), 1991, *Approaches to Grammaticalization*, Amsterdam, John Benjamins
- Herring S. C., Paolillo J. C., 1995, Focus Position in SOV languages, in P. Downing, M. Noonan (eds.), *Word order in Discourse*, Amsterdam-Philadelphia, John Benjamins, 163-198 (*Typological Studies in Language* 30)
- Hetzron R., 1975, The presentative movement, or why the ideal word order is V.S.O.P., in C.N. Li (ed.), *Word Order and Word Order Change*, 347-388
- Hjelmslev L., 1959 (1971), *Essais linguistiques*, Paris, éd. de Minuit

- Hopper P. J., Thompson S. A., 1980, Transitivity in Grammar and Discourse, *Language*, 56/2, 251-299
- Hopper P. J., Thompson S. A. (eds.), 1982, *Studies in Transitivity*, New York, Academic Press (*Syntax and Semantics* 15)
- Hopper P. J., Traugott E. C., 1993, *Grammaticalization*, Cambridge, Cambridge University Press
- Jackendoff R., 1977, *X' Syntax: A Study of Phrase Structure*, Cambridge – Massachusetts, MIT Press
- Jaeggi A., 1956, *Le rôle de la préposition et de la locution prépositive dans les rapports abstraits en français moderne*, Berne, Ed. A. Francke
- Jespersen O., 1924 (1968), *The Philosophy of Grammar*, London, George Allen & Unwin
- Jespersen O., 1933, *Essentials of Grammar*, London, George Allen – Unwin
- Kawaguchi J., 1979, Intonation, interrogation et la particule « ka » en japonais, *Cahier de Linguistique Asie Orientale* 5, 5-17
- Kim Alan H-O., 1985, *The Grammar of Focus in Korean syntax and its typological implications*, Dissertation University of Southern California
- Kim Young-Be, Sin Hyun-Suk, 1990 (2^e éd.), *hyunte hankukô munpô, thonsahyônsangkwa kî kyuchik* [« Grammaire coréenne moderne, phénomène syntaxique et règles »], Séoul, hansin munhwasa
- Kleiber G., 1984, Sur la sémantique des descriptions démonstratives, *Lingvisticae Investigationes* 8/1, 63-85
- Kleiber G., 1986, Adjectif démonstratif et article défini en anaphore fidèle, in J. David & G. Kleiber (éds.), *Déterminants : syntaxe et sémantique*, Paris, Klincksieck, 169-185, repris dans *Reprise(s)*, 1989, 1, *Travaux sur les processus référentiels anaphoriques, Anaphore et deixis*, 53-69
- Kleiber G., 1993, L'espace d'Ici, sur la pragma-sémantique des adverbes spatiaux. Le cas d'*Il fait chaud ici*, *Cahiers de linguistique française* 14, 85-104
- Kleiber G., 1995, D'*ici* à *là* et vice versa : pour les aborder autrement, *Le gré des langues* 8, 8-27
- Kleiber G., 1997, Massif / comptable et partie / tout, *Verbum* 3, 321-337

- Kleiber G., 1999, Anaphore associative et relation partie-tout : condition d'aliénation et principe de congruence ontologique, *Langue française* 122, 70-100
- Kleiber G., 2001, Indéfinis : lecture existentielle et lecture partitive, in G. Kleiber, B. Laca et L. Tasmowski (éds.), *Typologie des groupes nominaux*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 47-97
- Kupferman L., 1979, Les constructions *il est médecin / c'est un médecin*. Essai de solution, *Cahier de linguistique* 9, 131-164
- Kuroda, S. Y., 1973, Le jugement catégorique et le jugement théique. Exemples tirés de la syntaxe japonaise, *Langage* 30, 81-110
- Labov W., 1972 (1976), *Sociolinguistique*, Paris, éd. de Minuit
- Lagae V., 1998, *Les constructions en 'de' + Adjectif*, Louvain, Presses Universitaires de Louvain
- Lakoff G., 1968, On instrumental adverbs and the concept of deep structure, *Foundations of Language* 4, 4-29
- Lakoff G. & Johnson M., 1980, *Metaphors we live by*, Chicago and London, The University of Chicago Press
- Lambrecht, K., 1994, *Information Structure and Sentence Form. Topic, focus, and the mental representations of discourse referents*, Cambridge, Cambridge University Press
- Lazard G., 1986, Deux échelles de transitivité, *Actances II*, 59-68
- Lazard G., 1994, *L'actance*, Paris, PUF
- Lee Hee-Young, 2003, *L'auxiliation aspectuelle en coréen et en français*, Thèse de doctorat, Université Paris IV-Sorbonne
- Lee Hyo-Sang, 1993, The temporal system of noun-modifying (attributive) clauses in Korean from a typological perspective, *Studies in Language* 17/1, 75-110
- Lee Hyo-Sang, Thompson, S. A., 1989, A discourse account of the Korean accusative marker, *Studies in Language* 13/1, 105-128
- Lee Hyun-Bok, Hansol, 1989, *Korean Grammar*, Oxford, Oxford University Press
- Lee Joo-Haeng, 1992, *Hjôndä gugô munbôblon* [« Grammaire coréenne moderne »], Séoul, dâhan gjogwasô cusighösa
- Le Goffic P., 1993, *Grammaire de la Phrase Française*, Paris, Hachette
- Lemaréchal A., 1989, *Les parties du discours. Sémantique et syntaxe*, Paris, PUF.

- Lemaréchal A., 1992, Le problème de la définition d'une classe d'adjectifs ; verbes-adjectifs ; langues sans adjectifs, *Histoire Epistémologie Langage* 14/I, 223-243
- Maes A. A., Noordman G. M., 1995, Demonstrative nominal anaphors : a case of nonidentificational markedness, *Linguistics* 33, 255-282
- Maillard M., 1974, Essai de typologie des substituts diaphoriques, *Langue française* 21, 55-71
- Marandin J.-M., 1986, *Ce est un autre. L'interprétation anaphorique du syntagme démonstratif*, *Langages* 81, 75-89
- Mari A., 2003, *Principes d'identification et de catégorisation du sens. Le cas de avec ou l'association par les canaux*, Paris, L'Harmattan
- Martin R., 2002, *Comprendre la linguistique*, Paris, PUF
- Meillet A., 1912 (1982), L'évolution des formes grammaticales, *Linguistique historique et linguistique générale*, Genève-Paris, Slatkine-Champion, 130-147
- Moignet G., 1963, L'incidence de l'adverbe et l'adverbialisation des adjectifs, *Travaux de Linguistique et de Littérature* 1, 175-194
- Molinier Ch., 1984, Etude syntaxique et sémantique des adverbes de manière en *-ment*, Thèse d'Etat, Université de Toulouse-le Mirail
- Molinier Ch., 1990, Une classification des adverbes en *-ment*, *Langue Française* 88, 28-40
- Molinier Ch., 1991, Les compléments adverbiaux du français de type *avec N*, *Linguisticae Investigationes* 15/1, 115-140
- Molinier Ch., 2002, Morpho-syntaxe des pronoms interrogatifs et des pronoms relatifs sans antécédent, *Le français moderne* 70/1, 3-19
- Molinier Ch., Levrier F., 2000, *Grammaire des adverbes. Description des formes en -ment*, Genève-Paris, Librairie Droz
- Muller Cl., 2002, *Les bases de la syntaxe. Syntaxe contrastive – français langues voisines*, Presses Universitaires de Bordeaux
- Nam Ki-Sim, Ko Young-Kun, 1991, *phyocun kukô munpôplon* [« Grammaire coréenne standard »], Séoul, thap chulphansa
- Noailly M., 1987, L'article zéro côté massif côté comptable, in J. David et G. Kleiber (éds.), *Termes massifs et Termes comptables*, Paris, Klincksieck, 145-158 (*Recherches Linguistiques* 13)
- Noailly M., 1998, Transitivity absolue et type de prédication, in M. Forsgren, K. Jonasson, H. Kronning (éds.), *Prédication, assertion, information, Actes du colloque d'Uppsala en linguistique*

française, 6-9 juin 1996, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis, 377-384 (*Studia Romanica Upsaliensia* 56)

- Nølke, H., 1983, *Les adverbes paradigmatisants : Fonction et analyse*, *Revue Romane* n° spécial 23
- Nølke, H., 1997, Note sur la dislocation du sujet : Thématisation ou focalisation ?, G. Kleiber, M. Riegel (éds.), *Les formes du sens*, Paris-Gembloux, Duculot, 281-294
- Nølke H., 2001, *Le regard du locuteur 2. Pour une linguistique des traces énonciatives*, Paris, Éditions Kimé
- Nølke H., Adam J.-M. (éds.), 1999, *Approches modulaires : de la langue au discours*, Lausanne, Delachaux et Niestlé
- Park Ki-Seong, 1995, *The Semantics and Pragmatics of Case Marking in Korean : A RRG Account*, PhD, SUNY at Buffalo
- Perrot, J., 1974, Message et apport d'information à la recherche des structures, *Langue française* 21, 122-135
- Perrot, J., 1978, Fonctions syntaxiques, énonciation, information, *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 73, 85-101
- Pollock J.-Y., 1997, *Langage et cognition. Introduction au programme minimaliste de la grammaire générative*, Paris, PUF
- Prévost S., 2003, QUANT A : Analyse pragmatique de l'évolution diachronique (14ème-16ème siècle), in B. Combettes, C. Schnedecker, A. Theissen (éds.), Actes du Colloque international de Metz (18, 19, 20 mars 1999), *Ordre et distinction dans la langue et le discours*, Paris, Honoré Champion, 443-459
- Prost, M., 1981, cosa sänglyag muncee tähayö [« A propos de l'effacement des enclitiques »], *Hangîl*, 171ho, 153-180
- Ramstedt G. J., 1939, *A Korean Grammar*, Helsinki, Suomalais-Ugrilainen Seura
- Rebuschi G., 1984, *Structure de l'énoncé en basque*, Paris, SELAF
- Reichler-Béguelin M.-J., 1995, Alternatives et décisions lexicales dans l'emploi des expressions démonstratives, *Pratiques* 85, 53-87
- Rhee Seongha, 1996, *Semantics of Verbs and Grammaticalization. The development in Korean from a Cross-Linguistic Perspective*, Ph.D. dissertation, The University of Texas at Austin, Seoul, Hankuk Publisher
- Riegel M., Pellat J.-Ch., Rioul R., 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris, P.U.F.

- Robert, S. 1993, Structure et sémantique de la focalisation, *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 88, 25-47
- Rothemberg M., 1974, *Les verbes à la fois transitifs et intransitifs en français contemporain*, Paris, Mouton
- Sapir E., 1967, *Le langage*, Paris, Payot
- Sarda L., 1999, *Contribution à l'étude de la sémantique de l'espace et du temps : analyse des verbes de déplacement transitifs directs du français*, Thèse de doctorat de l'Université de Toulouse-le Mirail
- Sarda L., 2000, Semantics of French Direct Transitive Motion Verbs, in Eniko Németh T. (ed.), *Cognition in Language Use, Selected Papers from the Seventh International Pragmatics Conference 1*, Anvers, International Pragmatics Association, 388-404
- de Saussure F., 1916 (1980), *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot
- Savelli M.-J., Cappeau P., 1993, Deux paradigmes de l'attribut, *Recherches sur le français parlé* 12, Groupe Aixois de Recherches en Syntaxe, Université de Provence, 59-83
- Schapira Ch., 2002, Préposition et conjonction ? Le cas de *avec*, *Travaux de linguistique* 44, *La préposition, suite*, 89-100
- Schlesinger I. M., 1979, Cognitive structures and semantic deep structures : the case of the instrumental, *Journal of Linguistics* 15, 203-395
- Sohn Ho-Min, 1999, *The Korean Language*, Cambridge, Cambridge University Press
- Spang-Hanssen E., 1963, *Les prépositions incolores du français moderne*, Copenhagen, G.E.C., Gads Forlag
- Talmy L., 1985, Lexicalization Patterns : Semantic structure in Lexical Forms, in T. Shopen (ed.), *Language typology and syntactic description*, Cambridge, Cambridge University Press, 57-143
- Tamba-Mecz I., 1983, Pourquoi dit-on : 'ton neveu, IL est orgueilleux' et 'ton neveu, C'est un orgueilleux' ?, *L'information grammaticale* 19, 3-10
- Tellier Ch., 1995, *Éléments de syntaxe française. Méthodes d'analyse en grammaire générative*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal
- Tesnière L., 1959, *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck
- Theissen A., 1996, *Lexique et cognition : le choix du substantif en discours. L'emploi de N en première mention (un N) et en seconde mention (le N et ce N)*, Thèse de Doctorat, Université de Sciences

- Humaines de Strasbourg ; publiée en 1997, *Le choix du nom en discours*, Genève, Droz
- Togebly K., 1983, *Grammaire française*, vol. 2 : *Les Formes Impersonnelles du Verbe et la construction des verbes*, Copenhagen, Akademisk Forlag
- Traugott E. C., 1996, Grammaticalization and lexicalization, in K. Brown, J. Miller (eds.), *Concise Encyclopedia of Syntactic Theories*, Oxford, Pergamon, 181-187
- Vallduví, E., 1993, Information packaging: A survey, Research Paper HCRC / RP-44, University of Edinburgh, 43p.
- Vandeloise Cl., 1987, La préposition à et le principe d'anticipation, *Langue française* 76, 77-111
- Van den Eynde K, Broeders E., Eggermont C., Vangilbergen L., 1987, Coordination and pronominal feature analysis in French. A computational treatment of ET, MAIS and OU, Preprint 112, Departement Linguïstiek, Katholieke Universiteit Leuven, 69 p. (Paru, légèrement abrégé, dans *Computers and Translation* 3 (1988), 177-213)
- Van de Velde D., 1996, La délimitation des noms abstraits, in N. Flaux, M. Glatigny, D. Samain (éds.), *Les noms abstraits*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 275-288
- Van Peteghem M., 1991, *Les phrases copulatives dans les langues romanes*, Wilhelmsfeld, Gottfried Egert Verlag
- Van Valin R. D., LaPolla R. J. (1997), *Syntax. Structure, meaning and function*, Cambridge, Cambridge University Press
- Wagner R. L., Pinchon J., 1962, *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette
- Wierzbicka A., 1993a, La quête des primitifs sémantiques : 1965-1992, *Langue française* 98, 9-23
- Wierzbicka A., 1993b, Les universaux de la grammaire, *Langue française* 98, 107-120
- Willems D., 1977, Recherches en syntaxe verbale : quelques remarques sur la construction absolue, *Travaux de Linguistique* 5, 113-125
- You, Jong-Suk, 1994, La valeur de *nin* en contexte, *SCOLIA* 2, *Enonciation et syntaxe en coréen*, 55-74
- Zribi-Hertz A., 1996, *L'anaphore et les pronoms. Une introduction à la syntaxe générative*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion